



Document de Référence
2007

MAUREL & PROM

Document de référence 2007



Établissements Maurel & Prom

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 92 811 116,09 €

Siège social : 12 rue Volney – 75002 Paris

Tél. : 01 53 83 16 00 – Fax : 01 53 83 16 04

R.C.S. Paris B 457 202 331 – Siret 457 202 331 00064 – APE 111 Z

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2008 conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence : conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

1 – relatives à l'exercice 2005 : le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, incluant les rapports des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant respectivement aux paragraphes 26.2.2 et 26.2.4 du document de référence déposé le 20 juin 2006 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 06-0604 ;

2 – relatives à l'exercice 2006 : le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, incluant les rapports des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant respectivement aux paragraphes 13.2.2 et 13.2.4 du document de référence déposé le 31 mai 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 07-528 ;

Ces documents sont disponibles sur les sites Internet de la Société www.maureletprom.fr et de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org



1 - PERSONNES RESPONSABLES	7	5 - ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	16
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SA MISE À JOUR	7	5.1 ACTIVITÉ PÉTROLIÈRE DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS	16
1.2 ATTESTATION	7	5.1.1 Changement de périmètre	16
2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8	5.1.2 Synthèse financière de l'exercice 2007	16
2.1 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	8	5.1.2.1 - Comptes consolidés	16
2.2 DÉMISSION / NON-RENOUVELLEMENT DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8	5.1.2.2 - Comptes sociaux	18
3 - CHIFFRES CLÉS	9	5.1.3 Activité pétrolière et gazière	18
3.1 CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007	9	5.1.4 Activité de forage : Caroil	21
3.2 RÉSERVES CERTIFIÉES PAR DEGLOYER & MACNAUGHTON (DMN) AU 1 ^{ER} JANVIER 2008	9	5.1.5 Événements exceptionnels	21
3.3 BOURSE	10	5.1.6 Relations fournisseurs	21
4 - PRÉSENTATION DU GROUPE	11	5.1.7 Relations clients	21
4.1 HISTORIQUE	11	5.1.8 Position concurrentielle	21
4.2 DESCRIPTION DU GROUPE ET DES MÉTIERS	11	5.2 RÉSERVES PÉTROLIÈRES.....	21
4.2.1 Actifs du Groupe	11	5.3 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR ET ZONE GÉOGRAPHIQUE	23
4.2.2 Liste des permis au 31 décembre 2007	12	5.3.1 Évolution du chiffre d'affaires et des produits nets	23
4.2.3 Certification des réserves	12	5.3.1.1 - Chiffre d'affaires par activité	23
4.2.4 Description des métiers	13	5.3.1.2 - Chiffre d'affaires par zone géographique	24
4.2.4.1 - L'exploration	13	5.3.2 Facteurs externes ayant influencé sensiblement l'activité	24
4.2.4.2 - La Production & Développement	13	5.3.3 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe	24
4.2.4.3 - Le forage	13	5.4 AUTRES INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	24
4.3 ORGANISATION DU GROUPE	14	5.5 AUTRES ACTIVITÉS	25
4.3.1 - Organigramme	14	5.5.1 Pôle Aurifère	25
4.3.2 - Relations intra-groupe	15	5.5.2 Siège	25
		5.5.3 Maurel & Prom Suisse	25
		5.6 TENDANCES	26
		5.6.1 Événements post-clôture	26
		5.6.2 Évolution de l'activité de la Société	27
		5.6.3 Tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	27
		5.7 PERSPECTIVES DE L'ENTREPRISE	28
		5.7.1 Production	28
		5.7.2 Chiffre d'affaires	28
		5.7.3 Investissements	28

6 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	29	6.3 SALARIÉS	47
6.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	29	6.3.1 Salariés	47
6.1.1 Composition des organes sociaux	29	6.3.1.1 - Effectif de la société mère au 20 avril 2008	47
6.1.1.1 - Composition du Conseil d'administration à compter du 14 juin 2007	29	6.3.1.2 - Embauches au cours de l'exercice 2007	47
6.1.1.2 - Composition du Directoire et du Conseil de surveillance organes sociaux avant le 14 juin 2007	32	6.3.1.3 - Licenciements au cours de l'exercice 2007	47
6.1.1.3 - Autres informations	32	6.3.1.4 - Divers	47
6.1.1.4 - Composition des autres organes sociaux	33	6.3.2 Participation et stock-options des mandataires sociaux	48
6.1.2 Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'administration au cours des 5 dernières années	33	6.3.2.1 - Participation des dirigeants dans le capital de la Société	48
6.1.3 Conflits d'intérêts potentiels	35	6.3.2.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	48
6.1.4 Opérations sur titres	35	6.3.2.3 - Actions gratuites consenties à chaque mandataire social	49
6.1.5 Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats	35	6.3.3 Participation des salariés	49
6.1.6 Fonctionnement des organes sociaux	36	6.3.3.1 - Intéressement et épargne salariale	49
6.1.6.1 - Fonctionnement du Conseil d'administration à compter du 14 juin 2007	36	6.3.3.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers.	49
6.1.6.2 - Fonctionnement du Directoire jusqu'au 14 juin 2007	37	6.3.3.3 - Actions gratuites consenties aux salariés	52
6.2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE/ RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE	38	6.4 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	52
6.2.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	38	6.4.1 Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque mandataire social	52
6.2.1.1 - Présentation du Conseil d'administration	38	6.4.1.1 - Directeur Général et anciens membres du Directoire	52
6.2.1.2 - Présidence et convocation du Conseil d'administration	38	6.4.1.2 - Conseil d'administration Conseil de surveillance	53
6.2.1.3 - Censeur	39		
6.2.1.4 - Délibérations	39		
6.2.1.5 - Missions du Conseil d'administration	41		
6.2.2 Les comités spécialisés	41		
6.2.2.1 - Comité d'audit	41		
6.2.2.2 - Comité des nominations et des rémunérations	42		
6.2.3 Nature des informations adressées aux membres du Conseil d'administration pour la préparation des travaux	43		
6.2.3.1 - Information préalable à chaque réunion du Conseil d'administration	43		
6.2.3.2 - Information financière et information sur l'activité de la Société	44		
6.2.4 Dispositif de contrôle interne	44		
6.2.4.1 - Définition du contrôle interne	44		
6.2.4.2 - Éléments clés du dispositif de contrôle interne	44		
6.2.4.3 - Contrôle externe	46		
6.2.4.4 - Bilan de l'exercice, actions et réflexions en cours	46		
		7 - FACTEURS DE RISQUE	54
		7.1 RISQUES DE MARCHÉ	54
		7.1.1 Risque relatif au marché des hydrocarbures	54
		7.1.2 Risques de change et de cours	54
		7.1.3 Risques de taux et de liquidité	54
		7.1.4 Risques action	55
		7.1.5 Risque de contrepartie	55
		7.2 RISQUES JURIDIQUES	55
		7.2.1 Risques politiques	55
		7.2.2 Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention de certains permis	55
		7.2.3 Risques liés aux litiges en cours	56



7.3 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE MAUREL & PROM	56	9.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES	62
7.3.1 Risques propres au secteur d'activité du groupe Maurel & Prom	56	9.4.1 Vérifications des informations financières historiques	62
7.3.1.1 - <i>Les réserves</i>	56	9.4.2 Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	62
7.3.1.2 - <i>La production</i>	56	9.4.3 Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	62
7.3.1.3 - <i>L'exploration pétrolière et gazière</i>	56	9.5 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES VÉRIFIÉES	62
7.3.2 Risques liés au programme de reconstitution des réserves	57	9.6 INFORMATIONS INTERMÉDIAIRES ET AUTRES	62
7.3.3 Risques liés à l'éventuelle dépendance du groupe Maurel & Prom à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants	57	9.6.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	62
7.3.4 Risques concurrentiels	57	9.6.2 Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	62
7.3.5 Risques industriels et environnementaux	57	9.7 INVESTISSEMENTS	62
7.4 ASSURANCES	58	9.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années	62
8 - MAUREL & PROM ET SES ACTIONNAIRES	59	9.7.2 Principaux investissements en cours	63
8.1 STRUCTURE ACTUELLE DE L'ACTIONNARIAT	59	9.7.3 Principaux investissements envisagés	63
8.1.1 Nombre d'actionnaires	60	9.8 EMPRUNTS ET FINANCEMENTS	63
8.1.2 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	60	9.8.1 Conditions d'emprunt et structure de financement	63
8.1.3 Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	60	9.8.2 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	63
8.1.4 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	60	9.8.3 Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés	63
8.1.5 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	61	10 - DÉVELOPPEMENT DURABLE	64
8.2 DIVIDENDE	61	10.1 NOTRE POLITIQUE, NOS RÈGLES : CODE, RESPONSABILITÉ, RESPECT	64
9 - INFORMATIONS FINANCIÈRES	62	10.1.1 Nos métiers	64
9.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	62	10.1.2 Nos zones géographiques	64
9.2 ÉTATS FINANCIERS	62	10.1.3 Notre code de conduite	65
9.2.1 Comptes consolidés	62	10.1.4 Nos responsabilités	65
9.2.2 Comptes sociaux	62	10.1.4.1 - <i>Respecter et responsabiliser ses employés</i>	65
9.3 BILAN	62	10.1.4.2 - <i>Respecter et responsabiliser ses partenaires et la population locale</i>	66



10.2 NOTRE ACTION, NOS ENGAGEMENTS : PRÉVENTION, PROTECTION, INFORMATION	66	11.3 CAPITAL SOCIAL	73
10.2.1 Santé	66	11.3.1 Capital souscrit et capital autorisé	73
10.2.2 Sécurité	66	11.3.1.1 - Capital souscrit	73
10.2.3 Protection de l'environnement	67	11.3.1.2 - Capital autorisé	73
10.3 NOS MOYENS, LEUR TERRITOIRE : RESSOURCES, DÉVELOPPEMENT, CONNAISSANCE	68	11.3.2 Actions non représentatives du capital	75
10.3.1 Le développement local	68	11.3.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	75
10.3.2 Une illustration : la Fondation Hocol	69	11.3.3.1 - Autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007	75
10.3.2.1 - Actions sociales menées en faveur des communautés	69	11.3.3.2 - Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)	76
10.3.2.2 - Implication et soutien à l'économie locale	70	11.3.4 Valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de l'émetteur	79
10.3.2.3 - Protection de l'environnement	70	11.3.4.1 - Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes	79
11 - FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ	71	11.3.4.2 - Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	80
11.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	71	11.3.4.3 - Capital de tout membre du Groupe Maurel & Prom faisant l'objet d'une option	80
11.1.1 Raison sociale et nom commercial	71	11.3.4.4 - Historique du capital social	80
11.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	71	11.3.5 Dilution potentielle du capital	82
11.1.3 Date de constitution et durée de la Société	71	12 - AUTRES	83
11.1.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	71	12.1 CONTRATS IMPORTANTS	83
11.2 INFORMATIONS SUR LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ	71	12.2 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	83
11.2.1 Objet social	71	12.3 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	83
11.2.2 Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du Conseil d'administration de la Société	71	12.3.1 Litige Messier Partners	83
11.2.3 Conditions d'exercice du droit de vote	72	12.3.2 Arbitrage Pacific Stratus Energy	83
11.2.3.1 - Droit de vote double	72	12.3.3 Point sur les autres litiges	83
11.2.4 Cession et transmission des actions	72	12.3.3.1 - Arbitrage Caroil/Romfor	83
11.2.5 Procédure de modification des droits des actionnaires	72	12.3.3.2 - Litige Agri Cher-Transagra	84
11.2.6 Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires	72	12.4 CESSIION DES EXPLOITATIONS DU CONGO	84
11.2.6.1 - Convocation aux Assemblées générales	72	12.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	84
11.2.6.2 - Accès et participation des actionnaires aux Assemblées générales	72	12.6 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	84
11.2.7 Stipulations des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société	73	12.7 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	84
11.2.8 Seuils statutaires	73		
11.2.9 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social	73		
11.2.9.1 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	73		



12.8	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	85	13.4	ANNEXE 4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNENT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE	171
12.8.1	Consultation des documents juridiques	85	13.5	ANNEXE 5 RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ MAUREL & PROM	172
12.8.2	Calendrier indicatif de la communication financière	85	13.6	ANNEXE 6 TABLEAU DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	173
12.9	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	86	13.7	ANNEXE 7 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	173
13	- ANNEXES AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	87	13.8	INFORMATIONS	174
13.1	ANNEXE 1 - GLOSSAIRE	87	13.8.1	Information publiée	174
13.2	ANNEXE 2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007	90	13.8.1.1	<i>Information financière</i>	174
13.2.1	États financiers consolidés	90	13.8.1.2	<i>Information sur l'activité de la Société</i>	175
13.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	141	13.8.1.3	<i>Information sociétale</i>	177
13.2.3	Comptes sociaux au 31 décembre 2007	142	13.8.1	Disponibilité de l'information	179
13.2.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	167	13.8.1.1	<i>En version électronique</i>	179
13.3	ANNEXE 3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	168	13.8.1.2	<i>En version imprimée</i>	179
			13.9	ANNEXE 9 RÉSOLUTIONS	179
			13.10	ANNEXE 10 TABLE DE CONCORDANCE	186

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SA MISE À JOUR

En tant que Président Directeur Général des Établissements Maurel & Prom (ci-après « Maurel & Prom » ou la « Société »), Monsieur Jean-François Hénin est responsable de l'information financière et du document de référence.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Jean-François Hénin
Président Directeur Général

Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Téléphone : 01 53 83 16 00
Télécopie : 01 53 83 16 04

1.2 ATTESTATION

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le présent document de référence incluant le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports des contrôleurs légaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent au paragraphe 13 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2007 contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable des opérations de financement d'investissements pétroliers pour le compte de tiers, présenté dans les notes 2.26 et 19 de l'annexe ».

Les rapports des contrôleurs légaux de l'exercice 2006 contiennent les observations suivantes :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 27 de l'annexe, relative aux événements postérieurs à la clôture, qui décrit les événements significatifs pour le Groupe intervenus depuis le 31 décembre 2006, ainsi que sur la note 20 de l'annexe, relative aux reclassements opérés sur les états financiers de l'exercice 2005 ».

Les rapports des contrôleurs légaux de l'exercice 2005 ne contiennent aucune observation.

Jean-François Hénin,
Président Directeur Général

Paris, le 28 avril 2008

Contrôleurs légaux des comptes

2.1 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Titulaires	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Échéance du mandat
Michel Bousquet 46, rue du Général Foy 75008 Paris	Assemblée générale du 14 juin 2002	6 ans à compter du 14 juin 2002	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
Ernst & Young Audit Représenté par François Carrega Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 Paris-la Défense Cedex	Assemblée générale du 27 juin 1996	6 ans à compter du 14 juin 2002	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
Suppléants	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Échéance du mandat
François Caillet 66, avenue de Buzenval 92500 Rueil-Malmaison	Assemblée générale du 14 juin 2002	6 ans à compter du 14 juin 2002	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
Jean-Louis Robic 24, boulevard du Général Ferrié 94100 Saint-Maur-des-Fossés	Assemblée générale du 21 novembre 1989	6 ans à compter du 14 juin 2002	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007

Le renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et le remplacement de l'autre commissaire aux comptes titulaire ainsi que des deux commissaires aux comptes suppléants sera proposé à l'Assemblée générale annuelle du 12 juin 2008, conformément aux résolutions présentées au paragraphe 13.9.

2.2 DÉMISSION / NON-RENOUVELLEMENT DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Non applicable.

3.1 CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2007

En milliers d'euros	2007	2006 ⁽¹⁾	2006	2005 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	289,5	325,9	583,7	407,7
Résultat opérationnel	23,3	83,3	272,1	161,3
Résultat avant impôt	(33,4)	50,5	229,2	115,5
Résultat des activités abandonnées suite à cession Eni	816,5	178,6	-	-
Résultat net	765,8	180,7	180,7	100,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	97,4	186,7	311,7	294,4
Trésorerie de clôture	694,7	186,3	186,3	232,1
Résultat net/action (en €)	6,78	1,55	1,55	0,90
Résultat net/action après dilution (en €)	5,51	1,47	1,47	- ⁽³⁾
Total des actifs non courants	999,0	1 108,4	1 102,3	1 037,7
Total des actifs courants	845,0	325,7	331,8	343,3
Capitaux propres	1 057,8	569,3	569,3	458,8
Production en part Maurel & Prom (bbl/j)	14 552	16 507	45 449	35 498
Production disponible à la vente ⁽⁴⁾ (bbl/j)	12 365	14 227	30 883	25 558
Dividende par action (en €)	1,20 ⁽⁵⁾	1,20	n/a	0,33

Compte tenu de la production de l'exercice 2007, le Taux de Renouveau des Réserves s'élève à 430 %.

⁽¹⁾ Retraité des actifs cédés à Eni au Congo et des changements de méthode comptable.

⁽²⁾ Retraité des redevances au Venezuela (voir paragraphe 5.2).

⁽³⁾ Pas de dilution conformément aux règles comptables applicables en 2005.

⁽⁴⁾ Production nette de fiscalité pétrolière en nature = droit à enlèvement.

⁽⁵⁾ Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires en date du 12 juin 2008 le versement d'un dividende de 1,2 €/action.

3.2 RÉSERVES CERTIFIÉES PAR DEGOLYER & MACNAUGHTON (DMN) AU 1^{ER} JANVIER 2008

Réserves M&P (redevance en nature déduite) en Mboe	P1	P1+P2	P3 estimées **
Réserves (01/01/2007) *	44	110	222
Production 2007	(5)	(5)	-
Révision	10	21	(85)
Réserves (01/01/2008)	49	126	137

* retraits des redevances en nature au Venezuela (voir paragraphe 5.2).

** P3 01/01/2008 : hors nouvelles cibles d'exploration.

Les réserves P1 correspondent aux réserves prouvées.

Les réserves P2 correspondent aux réserves probables.

Les réserves P3 définissent les réserves possibles.

Les réserves sont détaillées au paragraphe 5.2 du présent document de référence.



3.3 BOURSE

Place de cotation : Euronext Paris (France).

Codes : ISIN : FR 0000051070
 MNEMO : YMAU
 Reuters : MAU.PA
 Bloomberg : MAU FP

Marché : Euronext compartiment A

Indice principal : CAC AllShares

Autres indices : CAC Mid, CAC Mid Small 190,
 CAC Mid100, Next 150, NextPrime, SBF120

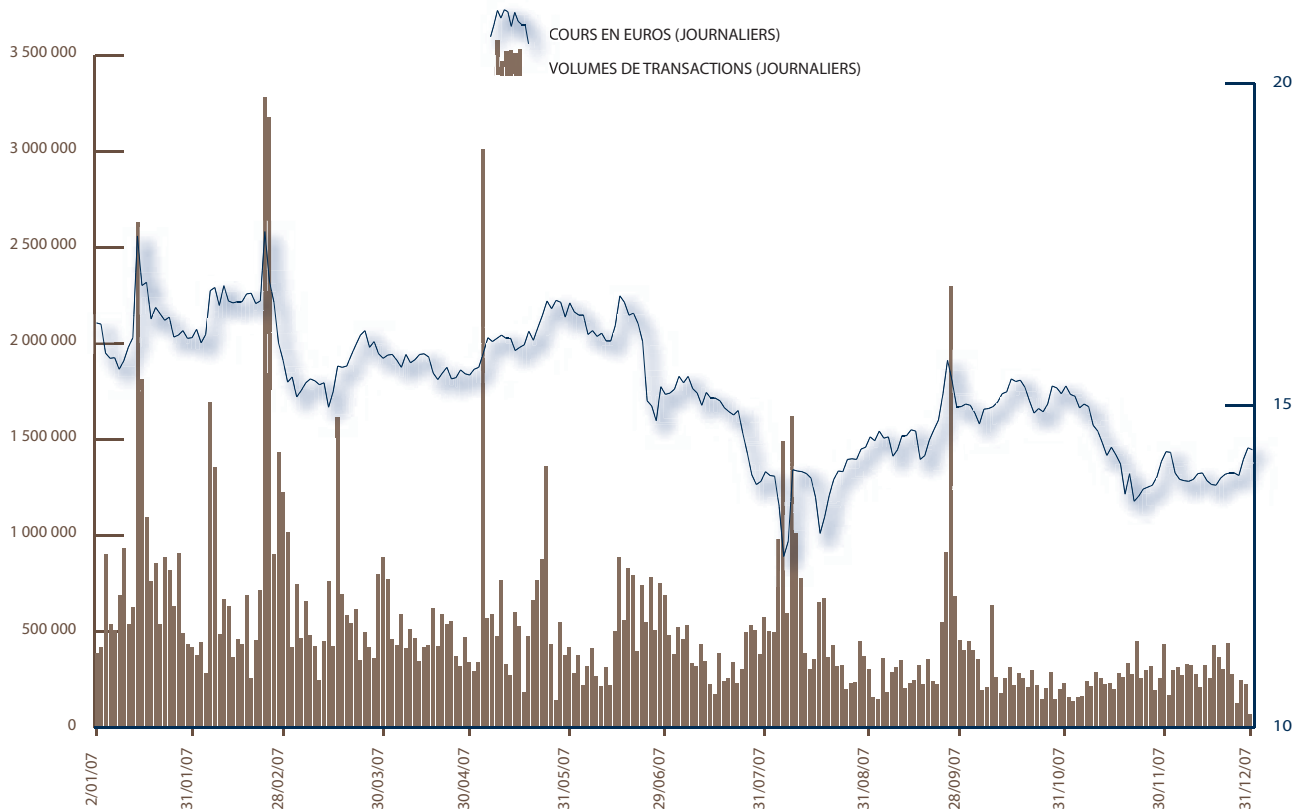
Nombre d'actions au 31 décembre 2007 :
 120 533 917 actions

Volume moyen journalier :
 281 000 actions

Capitalisation boursière au 16 avril 2008 :
 1,703144 milliard d'euros, au prix de 14,13 € par action
 (sur la base de 120 533 917 actions).

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2007

Sur l'année 2007, l'action a été au plus bas à 12,61 € et au plus haut à 17,70 €. Le cours a clôturé à 14,31 € le 31 décembre 2007.



PERFORMANCES DU COURS DE BOURSE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

Cours de l'action (en €)	2007	2006	2005
Cours le plus bas (en séance)	12,61	13,75	14,51
Cours le plus haut (en séance)	17,70	20,56	21,50
Dernier de l'année (clôture)	14,31	16,11	15,84

4.1 HISTORIQUE

Société de commerce entre Bordeaux et les colonies françaises de l'Ouest africain, les Établissements Maurel & Prom, créés en 1813, furent l'un des principaux transporteurs maritimes entre la France et le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et le Congo.

Le déclin du secteur maritime dans les années 1970 a conduit le Groupe à réorienter son activité vers le secteur agroalimentaire, puis vers les services pétroliers et gazières, aurifères et forestiers. Contrôlée à 76 % par Électricité et Eaux de Madagascar (EEM) jusqu'en 2000, Maurel & Prom a pris son indépendance afin de se concentrer sur l'activité pétrolière. Depuis et sous l'impulsion de son Président Directeur Général actuel, Monsieur Jean-François Hénin, l'activité de Maurel & Prom est dédiée au secteur de l'exploration et de la production d'hydrocarbures.

Maurel & Prom est à l'origine d'une des plus importantes découvertes on shore en Afrique depuis les dix dernières années avec le champ de M'Boundi, cédé au 1^{er} semestre 2007 au groupe italien Eni. Cette opération s'inscrit dans la stratégie d'arbitrage et de création de valeur du Groupe.

Fruit d'une stratégie ambitieuse de croissance, notamment en 2005 avec le rachat de Hocol et de permis miniers au Gabon, Maurel & Prom dispose aujourd'hui d'un portefeuille minier largement diversifié d'un point de vue géographique.

4.2 DESCRIPTION DU GROUPE ET DES MÉTIERS

4.2.1 - Actifs du Groupe

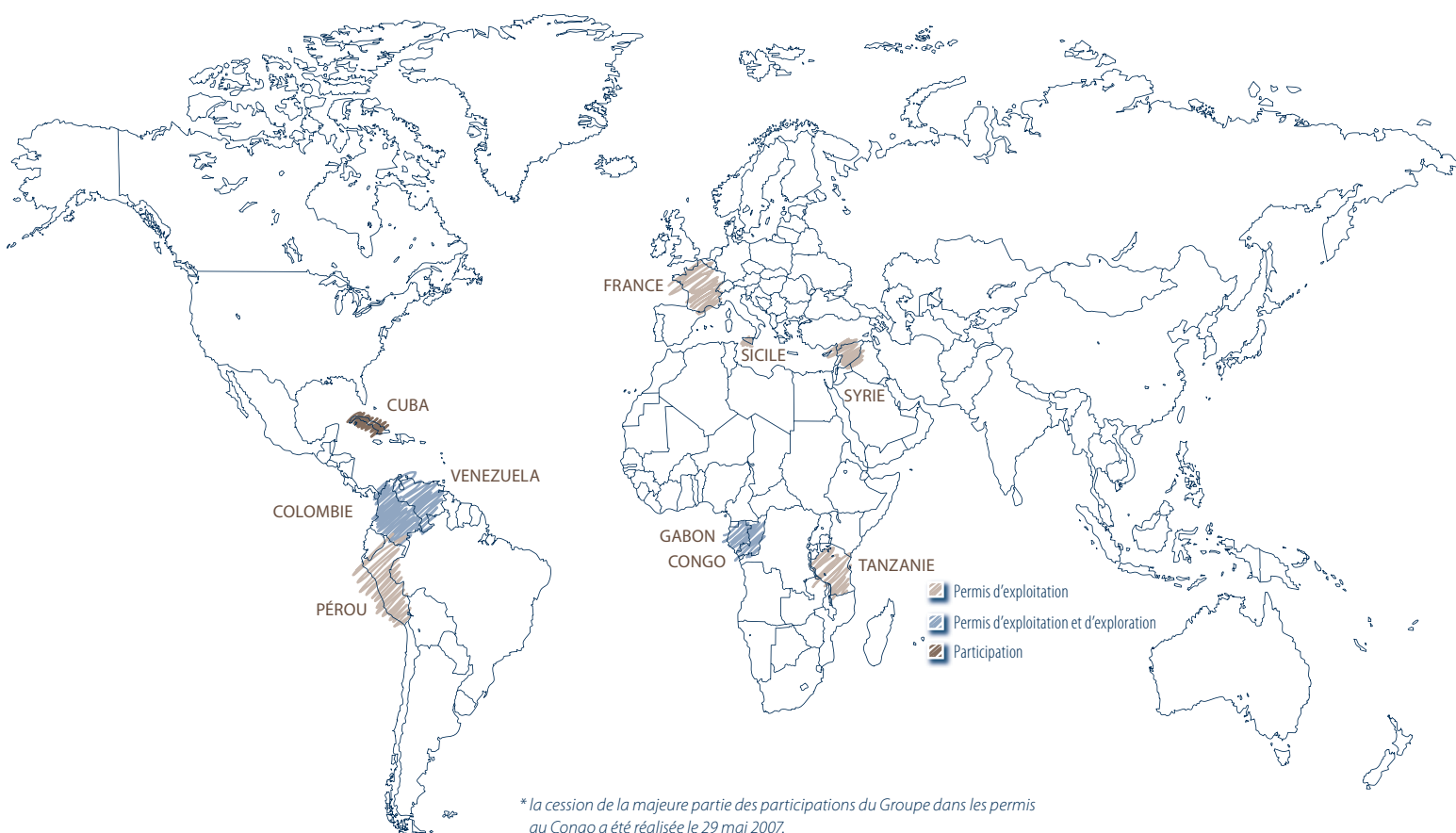
Les actifs du Groupe Maurel & Prom au 31 décembre 2007 et à ce jour, sont dédiés aux deux principales activités:

- activité d'exploration et de production d'hydrocarbures (pétrole et gaz) ; et
- activité de forage et diverse.

Ces activités ne sont pas dépendantes de contraintes saisonnières ou de périodes spécifiques.

La localisation géographique des activités pétrolières et gazières au 31 décembre 2007 est la suivante :

- Exploration : Congo, Gabon, Colombie, Tanzanie, France, Italie, Pérou, Syrie ;
- Production et développement : Colombie, Venezuela, Gabon, Cuba, Congo.



* la cession de la majeure partie des participations du Groupe dans les permis au Congo a été réalisée le 29 mai 2007.



4.2.2 - Liste des permis au 31 décembre 2007

ACTIVITÉS PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE				AURIFÈRE
COLOMBIE		COLOMBIE		New Gold Mali S.A. (NGM) M&P : 26 %
Llanos	Val du Magdalena	Kouilou : 15 %	VENEZUELA	
Casanare : 12,96 %	Achira : 25,67 %	Marine III : 20 %	Bloc B2X 70/80	
Cocli : 100 %	Doima : 100 %	La Noumbi : 49 %	M&P : 26,35 % (à travers la Empresa Mixta Lagopetrol)	
Corocora : 31,72 %	La Hocha : 100 %	Tilapia : 20 %		
El Tigre : 100 %	Orquidea : 60 %		TANZANIE	
Estero : 31,72 %	Ortega : 69 %	GABON	Bigwa-Rufiji and Mafia Block : 60 %	
Garcero : 31,72 %	Palermo : 50 %	Banio : 100 %		
Guarrojo : 100 %	Rio Paez : 36,67 %	Etekamba : 65 %	SYRIE	
Guepardo : 100 %	Saman : 50 %	Kari : 100 %	Block XI, Alasi : 75 %	
Humadea : 50 %	San Jacinto : 36,67 %	Nyanga-Mayombé : 100 %		
Lince : 100 %	Upar : 35 %	Omoueyi : 100 %	SÉNÉGAL	
Mundo Nuevo : 15 %	Cordillera de l'est	Onal : 85 %	Sebikhotane : 90 %	
Niscota : 20 %	Muisca (TEA) : 100 %	ITALIE		
Orocué : 31,72 %		Société Panther Eureka		
Sabanero : 100 %		M&P : 30 %		
Saltarin : 100 %				
Tangara : 33 %				

4.2.3 - Certification des réserves

Les réserves du groupe Maurel & Prom, ont été certifiées au 1^{er} janvier 2008 par un organisme indépendant, le cabinet américain DeGolyer & MacNaughton (DMN).

Ce cabinet d'études est spécialisé en matière pétrolière. Il a son siège au 5001 Spring Valley Road, Suite 800 East, Dallas, Texas 75244.

DMN est mondialement connu pour les études menées sur les champs et réserves de pétrole. Depuis plus de soixante ans, il a réalisé des centaines de milliers d'études sur les champs de pétrole dans plus de cent pays. DMN a pour client notamment

des compagnies pétrolières, des compagnies de raffinage pétrolières et chimiques, ainsi que des institutions financières. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de DMN, www.demac.com.

Les méthodes de certification utilisées reposent sur les normes internationales habituellement utilisées dans le domaine des hydrocarbures. Les réserves certifiées sont décrites au paragraphe 5.2.

4.2.4 - Description des métiers

4.2.4.1 - L'exploration

Le premier métier de Maurel & Prom est l'exploration à laquelle est allouée une grande partie des investissements et une équipe reconnue en ce domaine. L'exploration englobe les études géologiques, l'acquisition et le traitement sismique, l'interprétation géophysique et le forage.

Aujourd'hui, les zones stratégiques d'exploration pétrolière sont situées en Afrique, en Amérique Latine, en Europe et, depuis fin 2006, au Moyen-Orient. Le démarrage d'opérations en Tanzanie, en Italie (Sicile), au Pérou et en Syrie a permis de diversifier l'implantation géographique du Groupe.

Les équipes techniques de Maurel & Prom sont composées de géologues, géophysiciens et ingénieurs issus du monde pétrolier et dont l'expertise est avérée. Leurs expériences et leurs qualifications constituent des atouts fondamentaux pour le Groupe qui intensifie ses efforts dans l'exploration.

Cette activité permet aujourd'hui à Maurel & Prom de disposer de réserves significatives et de réels potentiels de croissance.

4.2.4.2 - La production & le développement

En 2007, la production du Groupe provient essentiellement des actifs colombiens acquis en août 2005, la production du champ d'Onal au Gabon n'interviendra qu'à compter du deuxième semestre 2008.

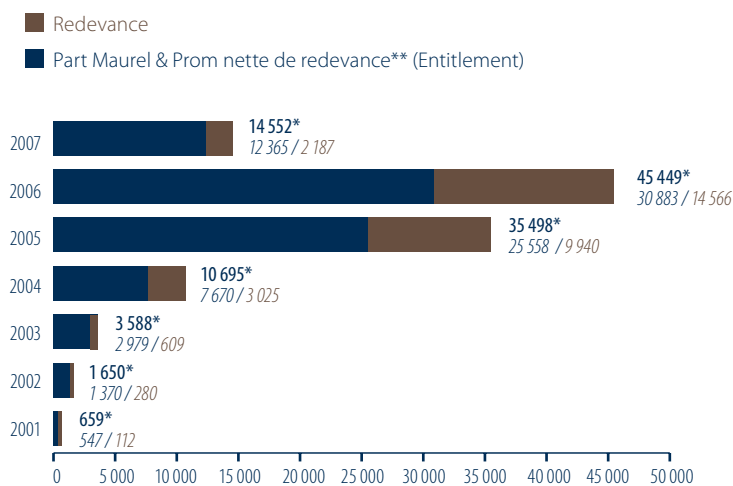
4.2.4.3 - Le forage

Cette activité relève de Caroil, filiale de la Société à 100 %, qui évolue sur le segment en pleine expansion du forage à terre.

Caroil a pour stratégie d'élargir son portefeuille de commandes auprès de compagnies tierces et de développer son champ d'action, tout en maintenant ses relations privilégiées avec Maurel & Prom.

Au 31 décembre 2007 la Société gérait 11 appareils en opérations dont 10 étaient détenus en pleine propriété et 1 était exploité par le biais d'un contrat de service. À cette date, le nombre d'appareils en commande s'établissait à 4.

PRODUCTION EN PART MAUREL & PROM (bbl/j)

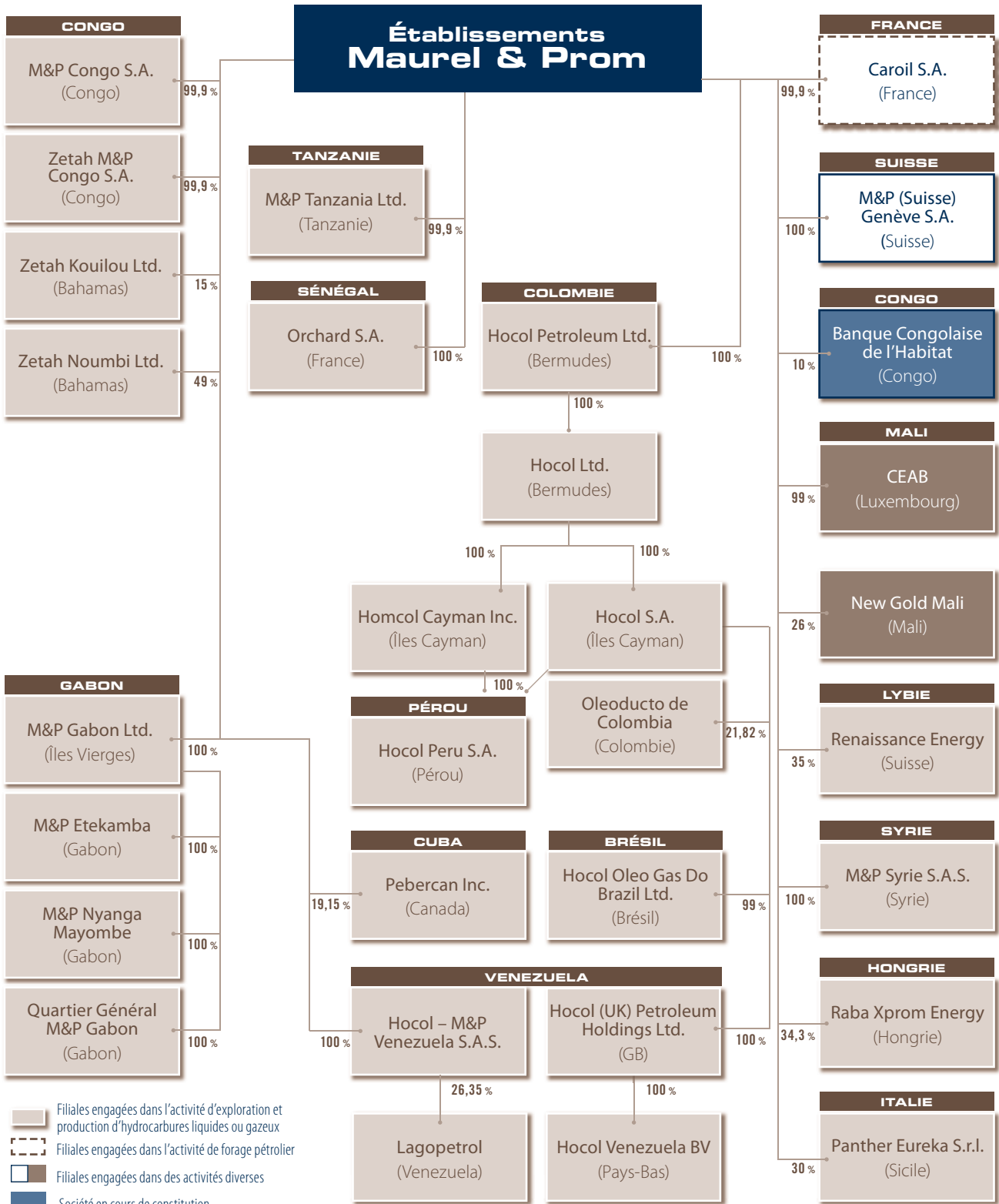


* Production en part Maurel & Prom.

** Production nette de fiscalité pétrolière en nature = entitlement (droit à enlèvement).

4.3 - Organisation du Groupe

4.3.1 - Organigramme



L'organigramme des principales filiales du groupe Maurel & Prom (ci-après le « groupe Maurel & Prom » ou le « Groupe ») au 31 décembre 2007, présente les filiales du Groupe, leur implantation géographique et la répartition géographique des activités du Groupe.

La société Établissements Maurel & Prom, qui exerce une activité économique propre, est également la société holding du Groupe Maurel & Prom. Au 31 décembre 2007, la Société disposait de quatre filiales françaises, à savoir Caroil S.A. (société de forage), Hocol – Maurel & Prom Venezuela S.A.S., Maurel & Prom Syrie S.A.S. et Orchard S.A.

Les pourcentages indiqués dans cet organigramme correspondent à une détention en capital et en droits de vote.

4.3.2 - Relations intra-groupe

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats du Groupe et leur répartition entre ses principales filiales.

Valeur en consolidation (sauf dividendes) en K€	Hocol	Caroil	Filiales Gabon	Autres	Société holding	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	537 274	95 805	258 817	51 624	1 356	944 876
Endettement financier*	26 229	-	36	-	350 022	376 287
Trésorerie nette au bilan**	116 576	- 1 489	11 344	2 771	565 104	694 306
Flux de trésorerie liés à l'activité	125 557	50 803	177 634	38 721	- 295 328	97 387
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	-	-	-	-	NA	NA

*hors découverts bancaires présentés en trésorerie nette.

**trésorerie nette des découverts bancaires.

Les transactions entre la Société et ses filiales existent dans des domaines variés (prestations de services, conventions de compte courant...). Les flux financiers ayant fait l'objet de conventions réglementées sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 13.3.

Monsieur Héning, Président Directeur Général exerce également des fonctions de direction au sein des filiales du Groupe. Les mandats exercés par Monsieur Héning au sein des filiales sont mentionnés au paragraphe 6.1.2.

5.1 ACTIVITÉ PÉTROLIÈRE DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

5.1.1 - Changement de périmètre

Maurel & Prom a cédé, le 29 mai 2007, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, à la société pétrolière Eni Congo S.A., filiale du groupe italien Eni S.p.A, sa participation au Congo dans les permis d'exploitation de M'Boundi et de Kouakouala, et une part de son intérêt dans le permis d'exploration de Kouilou ramené de 65 % à 15 % pour un montant de 1,434 Md\$ (Voir note 18 de l'annexe des comptes consolidés figurant au paragraphe 13.2.1).

Maurel & Prom a continué d'élargir son territoire d'exploration en Colombie en acquérant deux permis d'exploration, Cocli et Saltarin (opérateur, 100 %) et au Gabon en signant le 4 octobre 2007 un contrat d'exploration et de partage de production sur la zone d'étude de Kari (opérateur, 100 %).

Le 12 décembre 2007, Maurel & Prom a signé avec la société PDVSA un accord définitif pour le transfert du contrat de service de Hocol Venezuela au bénéfice de l'entreprise mixte vénézuélienne Lagopetrol. Maurel & Prom détient 26,35 % de Lagopetrol. Cet accord prévoit le versement par la société PDVSA d'une compensation de l'ordre de 5 M\$ au titre de l'activité des 9 derniers mois de l'année 2006.

5.1.2 - Synthèse financière de l'exercice 2007

5.1.2.1 - Comptes consolidés

Les résultats de l'exercice 2007 proviennent donc essentiellement du résultat de la cession de certains actifs congolais, des ventes de pétrole en Colombie et de l'activité de forage.

L'activité pétrolière du Groupe en 2007 a été portée par la hausse des prix du Brent et du WTI (+ 11 % et + 10 %). La baisse du taux de change EUR/USD (- 9 %) a, en revanche, eu un effet défavorable sur les résultats du Groupe.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Pour se conformer à la pratique du secteur pétrolier, le Groupe a décidé de changer ses méthodes comptables pour le traitement des financements pétroliers pour le compte de tiers (Voir notes 2.26 et 19 de l'annexe des comptes consolidés).

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe pour 2007 est de 289,5 M€ contre 326,0 M€ en 2006, soit une diminution de 11 %.

L'évolution de l'activité intègre les variations de périmètre suivantes :

- rétrocession de la concession de Tello en Colombie le 14 février 2006 (9 504 bbl/j en moyenne) ;
- non prise en compte, du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2007, de la production au Venezuela ;
- mise en production de champs au Congo (Tilapia) et au Gabon (Banio) ;
- reprise par Eni, opérateur de M'Boundi et de Kouakouala, des contrats des cinq appareils de forage opérant sur ces permis cédés ;
- développement de la filiale de forage Caroil.

La diminution du chiffre d'affaires est également liée à la baisse de la production en Colombie du fait de problèmes rencontrés sur le puits Balcon-21 résolu depuis et à l'effet de change EUR/USD défavorable.

Le chiffre d'affaires total du Groupe, exprimé en dollar américain, est de 397 M\$ en 2007, à comparer à 409 M\$ en 2006, soit une légère baisse de 3 %.

Pour l'exercice 2007, le chiffre d'affaires contributif de Caroil atteint 76,2 M€ contre 72,5 M€ en 2006, soit une augmentation de 5 % (15 % exprimé en US \$).

En 2007, l'activité de Caroil représente 26 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

L'évolution géographique du chiffre d'affaires montre une relative constance dans la répartition de celui-ci, avec 73 % de l'activité provenant de la Colombie et 23 % provenant du Congo.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel s'élève à 23 311 K€ au 31 décembre 2007 contre 83 266 K€ au 31 décembre 2006. Le résultat opérationnel du Groupe tient compte notamment des charges d'exploration s'élevant à 29,6 M€, des dépréciations de Tilapia et de Banio (respectivement -21,0 M€ et -19,7 M€), ainsi que des charges de personnel plus importantes suite à la restructuration effectuée en Colombie, et à la réévaluation du peso colombien. Le résultat opérationnel du Groupe se décompose comme suit :

- activité de forage : 10,8 M€ ;
- activité pétrolière : 41,8 M€ ;
- holding : (29,2) M€.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe s'élève à - 56 704 K€ au 31 décembre 2007 contre -32 721 K€ au 31 décembre 2006. Il intègre notamment les gains et pertes nets sur instruments dérivés pour 17 941 K€ ainsi qu'une perte de change nette liée à la position EUR/USD sur l'exercice 2007.

Dans la construction de ce résultat financier,

- les charges d'intérêts et les produits de trésorerie s'équilibrent (29,7 M€ contre 29,3 M€) ;
- les gains et pertes nets sur instruments dérivés trouvent leur contrepartie dans le chiffre d'affaires généré en 2007 pour 9,7 M€ et à venir sur 2008 pour 8,9 M€ ;
- le résultat sur écart de change net de (37,3) M€ correspond essentiellement à un écart de réévaluation portant sur la trésorerie dollar au 31 décembre 2007 (37,6 M€).

RÉSULTAT DE CESSION

Le résultat de cession des actifs congolais est décrit en note 18 de l'annexe des comptes consolidés figurant au paragraphe 13.2.1.

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Le résultat net consolidé de l'exercice 2007 s'élève à 765,8 M€ contre 180,7 M€ pour l'exercice 2006, après impôt de 16,8 M€ en 2007.

La part de Maurel & Prom dans la société Lagopetrol, constituée en décembre 2007, au Venezuela n'est pas intégrée dans les résultats de l'exercice 2007. Pour l'exercice 2008, la participation de Maurel & Prom au Venezuela devrait faire l'objet d'une intégration proportionnelle.

RÉSULTAT PAR ACTION

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions composant le capital social s'élevait à 120 533 917 et le capital social était de 92 811 116,09 €. Le nombre d'actions en circulation, compte tenu des rachats d'actions réalisés, s'élevait à 116,5 millions. En conséquence, pour l'exercice 2007, le résultat net par action est de 6,78 € comparé à 1,55 € pour l'exercice 2006.

BILAN

Le total du bilan s'élève à 1 844 M€ au 31 décembre 2007 contre 1 434 M€ au 31 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 reflète l'importante cession d'actifs réalisée au Congo et met en évidence la trésorerie dégagée par cette opération.

Les capitaux propres du Groupe s'établissent, au 31 décembre 2007, à 1 058 M€ contre 569 M€ au 31 décembre 2006. Cette augmentation est due au résultat dégagé par la cession d'activités au Congo.

Les passifs non courants sont en baisse de 14,7 % suite au remboursement de la dette liée aux actifs cédés pour un montant de 75,3 M€.

INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice 2007 s'élèvent à 448 354 K€ contre 157 911 K€.

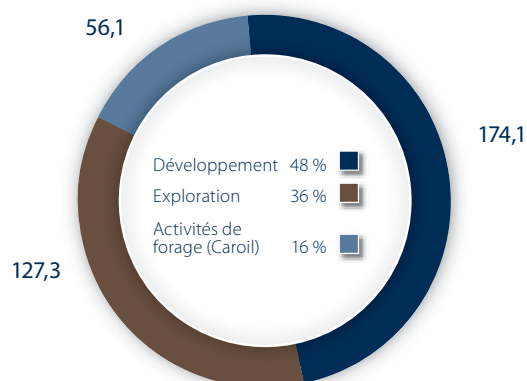
Les investissements de 2007 sont notamment liés, au développement d'Onal pour 108,2 M€, aux dépenses d'exploration (127,3 M€ dont 46 M€ en Colombie et 51 M€ au Gabon) et aux investissements dans les appareils de forage (56 M€).

La mise en production de champs et des développements complémentaires des champs producteurs en Colombie représentent 50,1 M€. Le total des investissements est de 174,1 M€ dont 19,5 M€ de financement des partenaires.

Afin d'augmenter la visibilité des engagements et des risques supportés par le Groupe et conformément à la pratique du secteur, il a été décidé de reclasser le financement fait pour le compte des partenaires en investissements.

En 2007, les dépenses d'exploration et d'appréciation s'élèvent à 127,3 M€, dont 6,6 M€ pour compte de tiers. Les principales zones d'exploration ont été la Colombie et le Gabon. Des études sismiques ont été entreprises afin de déterminer les prospects à forer en 2008 et 2009. L'exploration passée en charge s'élève à 29,6 M€ et représente la partie forage des puits abandonnés.

Investissements en M€





FLUX DE TRÉSORERIE

La capacité d'autofinancement avant impôt du Groupe s'élève à 101 199 K€ au 31 décembre 2007 comparé à 182 744 K€ au 31 décembre 2006. Cette variation se retrouve au niveau du flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle, de 97 386 K€ au 31 décembre 2007 comparé à 186 729 K€ au 31 décembre 2006.

Maurel & Prom a encaissé 1 020 M€ correspondant à la vente d'actifs au Congo. Préalablement à cet encaissement, le Groupe a remboursé l'emprunt destiné à financer le développement de ces actifs (soit 75 M€). Par ailleurs, la Société a procédé à une distribution de dividendes le 25 juin 2007 de 144 M€, soit 1,20 € par action.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte, un programme de rachat d'actions a été mis en oeuvre. Dans ce cadre, 3 274 710 actions ont été achetées en 2007 pour un prix moyen de 13,79 €.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 4 185 707 actions, les ventes 4 236 399 actions.

Au 31 décembre 2007, Maurel & Prom affiche une trésorerie nette de concours bancaires de 695 M€.

Maurel & Prom précise que sa trésorerie au 31 décembre 2007 est placée auprès d'institutions bancaires de premier plan et n'a donc pas été affectée par la récente crise financière. Il n'y a pas d'investissement dans des véhicules collectifs.

COUVERTURE

Le 1^{er} avril 2007, le Groupe a mis en place des instruments de couverture portant sur la production de la Colombie, à hauteur de 4 000 bbl/j à un prix de vente moyen de 64,10 \$/bbl. Fin 2007, Maurel & Prom a procédé au rachat de ces contrats à échéance pour le mois de mars 2008.

Dans la continuité de cette politique, et avec comme double objectif :

- de faciliter la mise en place de ligne de refinancement mobilisable à tout moment ;
- et d'assurer la protection du résultat opérationnel de la filiale en Colombie ;

Les opérations de vente à terme suivantes ont été mises en place :

- pour l'année 2008, 8 000 bbl/j à un prix du WTI de 88,22 \$/bbl ;
- pour l'année 2009, 5 500 bbl/j à un prix du WTI de 87,82 \$/bbl ;
- pour l'année 2010, 3 500 bbl/j à un prix du WTI de 87,48 \$/bbl.

5.1.2.2 – Comptes sociaux

Compte tenu de la cession à Eni avec effet au 1^{er} janvier 2007, le chiffre d'affaires est ramené en 2007 à 10,7 M€, comparé à 522,7 M€ en 2006.

De même, le résultat d'exploitation est ramené à - 60,8 M€ en 2007 comparé à 298,1 M€ en 2006.

Le résultat net ressort à 567,6 M€ par rapport à 132,1 M€ en 2006, dont un résultat exceptionnel de 800,5 M€ suite à la cession à Eni.

5.1.3 - Activité pétrolière et gazière

EXPLORATION

Les activités de géologie et de géophysique ont permis de mettre en évidence de nouveaux prospects que le Groupe forera en 2008 et en 2009.

Colombie

Trois puits de pétrole sur cinq forés en 2007 ont donné des résultats positifs sur les permis de San Jacinto / Rio Paez, Guarrojo et Doima-Ortega. Sur le permis de Guarrojo, l'huile produite est actuellement évacuée par camion jusqu'à la station de Vasconia (en attendant l'installation définitive de l'oléoduc Rubiales-El Porvenir qui devrait intervenir en décembre 2009). Suite à ces puits positifs, Maurel & Prom a entrepris de forer des puits d'appréciation dont les résultats ont été connus en mars 2008 :

- Le puits d'appréciation Pacande Sur-2, a rencontré quatre niveaux imprégnés d'hydrocarbures dans la formation Caballos. Trois de ces niveaux ont été perforés pour la première fois. Le test a permis de produire 800 bbl/j d'une huile à 28,5° API.
- Les puits d'appréciation La Canada Norte-2 et La Canada Norte-3 ont permis de confirmer la découverte effectuée début 2007 par le puits d'exploration LCN-1 ST qui produit 850 bbl/j d'une huile à 34° API dans la formation Caballos. La Canada Norte-2 a rencontré la formation Caballos et a permis de mettre en évidence un débit de 220 bbl/j d'une huile à 34° API. La Canada Norte-3 a rencontré le plan d'eau. La zone supérieure a montré un débit de 80 bbl/j d'une huile à 34° API.

L'ensemble du programme d'acquisition sismique de la filiale pour l'année 2007 comprend 675 km de sismique 2D et 165 km² de sismique 3D.

L'Agence Nationale des Hydrocarbures (ANH) et Maurel & Prom ont signé, en 2007, deux nouveaux contrats d'exploration, Cocli et Saltarin, situés dans le bassin des Llanos en Colombie orientale, et opérés par Hocol à 100 %.

Fin 2007, Maurel & Prom a débuté les travaux d'accès routier pour la construction de la plateforme de forage du puits Huron sur le permis de Niscota (20 %), et a démarré le forage des puits La Canada Norte-2 et la Canada Norte-3.

Sur le permis d'Orquidea, Maurel & Prom a signé un accord d'amodiation avec Repsol qui réduit la participation de la Société à 60 %.

Sur le permis Doima-Ortega (100 %), suite à la découverte de gaz en 2006, Maurel & Prom a construit 50 % du gazoduc jusqu'à la station Saldana. La production devrait démarrer au 2^e trimestre 2008.

Gabon

Au cours de l'exercice 2007, les activités d'exploration de Maurel & Prom au Gabon ont été consacrées à la poursuite de la campagne sismique et à la campagne aéromagnétique sur les permis d'Omoueyi et d'Etekamba.

Les autorités gabonaises ont approuvé en mars 2007 le rachat par Maurel & Prom Gabon de 65 % des intérêts du permis d'Etekamba opéré par la société Transworld. Le programme de travaux prévoit des travaux d'acquisition mixte « Gradient Gravimetry » et HRAM (« High Resolution Air Mag ») aéroporté afin de préciser de futurs prospects à forer. Le 18 mars 2008, Maurel & Prom a racheté pour 2,5 M\$ américain les 35 % que détenait la société Transworld. Au jour de la publication du présent document de référence, Maurel & Prom détient ainsi 100 % de ce permis d'exploration, situé à l'est du permis d'exploration de Kari, détenu également à 100 % par Maurel & Prom.

Sur le permis d'Omoueyi (opérateur, 100 %), le forage vertical du puits d'exploration Ezanga a rencontré le réservoir sur une épaisseur totale de 171 mètres confirmant l'extension des grès de base en dehors du champ d'Onal. Aucun indice d'hydrocarbures n'a été observé au cours du forage.

Maurel & Prom a signé le 4 octobre 2007 un contrat de partage de production sur le permis d'exploration de Kari (opérateur, 100 %).

Sur le permis de Nyanga Mayombe les travaux de construction (installations de production et oléoduc d'évacuation sous-marin) permettant un test de très longue durée du puits de Banio-2 ont été achevés en juillet. Le puits a été mis en production le 24 juillet 2007 et puis a été arrêté afin d'étudier le comportement du réservoir.

Congo

Au Congo, les forages des puits LFK-2, LFK-3, LFK-4 et LFK-5 ont permis de délimiter le champ de Loufika. Le test de longue durée du puits LFK-1 s'est achevé début juillet. Une demande de permis d'exploitation est à l'étude. Maurel & Prom conserve 15 % du permis de Kouilou au Congo.

Le puits Doungou-1, situé sur le permis d'exploration de La Noumbi a été abandonné sans résultat pétrolier. Ce puits est le premier puits foré sur le permis de La Noumbi en association avec les sociétés Afren (14 %) et Burren (37 %). Le puits a prouvé l'existence de systèmes pétroliers superposés dans une zone sous-explorée du Congo Brazzaville, encourageant l'exploration future. Une sismique 2D, couvrant près de 200 km à proximité de la découverte d'huile de Tié-Tié, a été récemment acquise dans le nord du permis. La sismique acquise en 2006, le retraitement des lignes existantes et l'interprétation des études faites sur Doungou permettront de déterminer des prospects à forer en 2008 et 2009.

Tanzanie

Foré fin 2006-début 2007, le puits Mkuranga-1 a mis en évidence du gaz dans la formation Ruaruke (crétacé supérieur). Le puits a montré au cours des tests isochrones un débit stabilisé de 19,2 millions de pieds cubes par jour, soit l'équivalent de 3 300 bbl/j.

Le programme d'étude sismique 2D s'est déroulé de septembre à décembre 2007 sur la zone de Mkuranga. Au total 190 km de lignes ont été acquises. L'analyse de cette étude est en cours. Parallèlement, une étude aéromagnétique a débuté en novembre sur toute la zone du contrat Tanzanien. Le programme se déroule sur plus de trois mois et plus de 64 000 km seront ainsi survolés et étudiés.

La sismique dans la région de Ruffigi avec la compagnie chinoise BGP a débuté en fin d'année 2007.

En décembre, le projet de forage d'exploration sur l'île de Mafia a été lancé afin de débuter à compter du mois d'avril 2008.

Autres

En Italie (Sicile), les retards dus à l'obtention des autorisations gouvernementales ont impacté le programme de forage. Le démarrage d'un puits d'exploration est programmé à la fin du premier semestre 2008.

En Syrie, Maurel & Prom a nommé un Directeur Général et commencé les études préalables à la campagne sismique de 2008.



PRODUCTION / DÉVELOPPEMENT

L'activité de production et développement comprend essentiellement la mise en production d'Onal au Gabon, l'entretien des puits et la mise en production de champs en Colombie.

Colombie

65 % de la production nette de Hocol est issu de champs opérés par Hocol et situés dans la vallée haute de la Magdalena et dans le département du Huila. Les 35 % restants sont situés dans le bassin des Llanos et proviennent des contrats Casanare, Estero, Garcero, Orocué, et Corocora, opérés par Perenco.

La production journalière, en part Maurel & Prom, en Colombie est de 14 380 bbl/j en 2007 contre 16 507 bbl/j en 2006, soit une diminution de 13 %. Le puits Balcon-21 a été remis en production le 16 septembre, permettant de récupérer 1 000 bbl/j de production en part Maurel & Prom. Le prix moyen de vente en 2007 s'établit à 62,79 \$/b après effet de la couverture sur les prix de vente initiée par le Groupe, tel qu'indiqué au paragraphe 5.1.2.1.

La campagne de forage de développement s'est concentrée principalement avec 8 nouveaux puits, sur les champs de San Francisco, Balcon et la Hocha. Dans la région orientale des Llanos, 6 nouveaux puits ont été forés. Cette campagne a pour effet de limiter le déclin naturel de ces champs matures et dans certains cas d'augmenter la production. Début 2008, la découverte de gaz de Don Pedro sera mise en production pour 1 000 bbl/j équivalent pétrole en part Maurel & Prom qui détient 61 % de ce permis. Cette production est soumise à une redevance de 9 %.

Une proposition de modification des contrats Estero, Garcero, Corocora & Orocué (EGOC) a été formulée officiellement par l'opérateur Perenco au mois de juillet 2007, et a été officiellement acceptée par Ecopetrol et l'Association Nationale de Hydrocarbures Colombienne au début de l'année 2008. La date effective de cet avenant est le 1^{er} février 2008.

Depuis plusieurs années, la filiale Hocol a développé une stratégie de commercialisation de l'huile de tiers. Cette action permet de maximiser les volumes vendus. Cette activité a permis à Hocol de réduire sensiblement les coûts internes des oléoducs ODC et OAM.

Venezuela

Le gouvernement vénézuélien a engagé en 2005 un processus de mise sous contrôle étatique du capital des entreprises pétrolières opérant dans le pays. Ceci s'est traduit par un changement, courant 2006, du statut des sociétés privées pétrolières en société d'économie mixte « Empresa mixta ». Les anciens droits sur les permis ont donc été remplacés par une participation dans une nouvelle société en association avec

PDVSA, société nationale pétrolière vénézuélienne, et d'autres associés privés locaux.

Le 12 décembre 2007, Maurel & Prom a signé avec la société PDVSA un accord définitif pour le transfert du contrat de service de Hocol Venezuela au bénéfice de l'entreprise mixte vénézuélienne Lagopetrol. Maurel & Prom détient 26,35 % de Lagopetrol. Cet accord prévoit le versement par la société PDVSA d'une compensation de l'ordre de 5 M\$ US au titre des 9 derniers mois de l'année 2006.

Maurel & Prom négocie actuellement la possibilité de remonter à 34 %.

Gabon

Au cours de l'année 2007, Maurel & Prom a réalisé l'ingénierie de base du projet Onal, passé les commandes des principaux matériels et conclu les contrats concernant la pose des oléoducs, l'érection des bacs de stockage et la construction du centre de production. La route de l'oléoduc d'export d'Onal à Coucal (site opéré par Total), d'une longueur de 140 km, a été construite.

Dans le même temps, la campagne de forage des puits de développement a débuté en avril 2007 avec le forage de 9 nouveaux puits producteurs. Les travaux sur le centre de production et sur les collectes, ainsi que la pose de l'oléoduc ont démarré au 1^{er} trimestre 2008. Une première production est attendue pour le second semestre 2008.

En mars 2008, le puits de développement Onal-901, situé au sud du gisement a montré un débit d'huile beaucoup plus important que ceux mis en évidence sur les puits testés à ce jour. Le toit du réservoir des grès de base se trouve par ailleurs à environ 60 mètres plus haut que les prévisions.

Les deux niveaux du réservoir ont été testés séparément : les grès de base inférieurs ont produit en éruptif 1 100 bbl/j sur une duse de 32/64' avec une pression en tête de 16 bars et les grès de base supérieurs ont produit 2 300 bbl/j sur une duse de 48/64' avec une pression en tête de 17 bars.

De tous les puits testés à ce jour sur le champ d'Onal (globalement 1 puits par plateforme), Onal-901 est celui qui met en évidence la meilleure productivité.

Par ailleurs, Maurel & Prom a racheté le droit de retour, sur les permis d'Onal et de Nyanga Mayombe, des anciens propriétaires de Rockover pour 55 M\$.

Sur le permis Banio situé sur Nyanga Mayombe les travaux de construction de la station et de l'oléoduc d'évacuation de Banio-2 ont permis la mise en production du puits pour des essais de production de longue durée. Sa production totale en 2007 s'est montée à près de 35 200 barils avec un prix de vente moyen s'établissant à 67,05 \$/b en 2007. Début 2008, ce puits sera équipé d'une pompe qui permettra de reprendre la production.

Congo

Au Congo, deux puits ont été forés durant le 1^{er} semestre 2007 sur le permis de Tilapia (Maurel & Prom 20 %), dont un puits dévié, mettant en évidence de l'huile. Le puits dévié a été mis en production le 3 mai 2007 avec un débit volontairement limité pour étudier le comportement du réservoir (55 bbl/j en moyenne sur l'année, en part Maurel & Prom).

5.1.4 - Activité de forage : Caroil

Pour l'exercice 2007, le chiffre d'affaires contributif de Caroil atteint 76,2 M€ contre 72,5 M€ en 2006, soit une augmentation de 5 % (15 % exprimé en US \$).

Le personnel employé directement par Caroil et/ou ses filiales est passé de 17 personnes au 31 décembre 2006 à 133 salariés au 31 décembre 2007. Cette progression s'explique par l'ouverture, courant avril 2007, de la succursale colombienne.

En 2007 Caroil a poursuivi sa politique de développement qui s'articule autour de quatre axes :

- le renforcement des structures opérationnelles ;
- la diversification géographique ;
- la diversification commerciale ;
- l'extension du parc d'appareils de forage et mise en place d'une politique de maintenance.

Par ailleurs Caroil a poursuivi ses opérations de forage en Afrique dans trois pays : le Congo, le Gabon et la Tanzanie.

Au 31 décembre 2007, Caroil gérait 11 appareils de forage, tous en activité, 4 appareils étaient en commande. Au 15 mars 2008, 13 sont en activité.

Appareils en activité :

- Colombie : Caroil 12 a été acquis et mis en service en 2007. Caroil 8 provient du Congo et a démarré le 8 février 2008. Au 1^{er} mars 2008, les appareils Caroil 11 et Caroil 15 étaient en activité.
- Tanzanie : l'appareil Caroil 6 a été en activité toute l'année sur la Tanzanie.
- Gabon : la présence de Caroil (Caroil 4) a été renforcée par la mise en service de l'appareil Caroil 9 en septembre.
- Congo : l'appareil Caroil 8 a été transféré en Colombie. Caroil continue d'exploiter, pour le compte d'Eni Congo, 5 appareils en propriété sur le permis de M'Boundi et gère dans le cadre d'un contrat de management l'appareil de work-over, propriété de cette association.

Appareils en cours de préparation ou de construction :

- Un appareil est en cours de maintenance (Caroil 10).

En 2007, Caroil a opéré des appareils pour le compte de quatre sociétés tierces en Colombie et en Tanzanie, et pour le compte de la Société au Gabon (deux appareils) et en Colombie (deux appareils).

Caroil a prévu d'intensifier sa recherche de clients hors Groupe afin d'asseoir sa notoriété commerciale et son expertise. Cette démarche devrait être facilitée par la présence de ses appareils dans des pays qui ont prévu d'importants programmes de puits « d'obligation » sans que la disponibilité d'appareils soit assurée.

5.1.5 - Événements exceptionnels

Voir 5.1.1.

5.1.6 - Relations fournisseurs

Voir 7.3.3

5.1.7 - Relations clients

Voir 7.3.3

5.1.8 - Position concurrentielle

Voir 7.3.4

5.2 RÉSERVES PÉTROLIÈRES

Les réserves ont été certifiées au 1^{er} janvier 2008 par DeGolyer & MacNaughton sur la base des conditions économiques et au moyen de données géologiques et d'ingénierie existantes permettant d'estimer les quantités d'hydrocarbures pouvant être produites. Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements.

Le Groupe a mis en évidence 20,987 Mboe additionnels de réserves P1+P2 nettes de redevances, à comparer avec une production nette de redevance de 4,88 Mboe. Sur cette base, il en ressort un Taux de Renouvellement des Réserves⁽¹⁾ de 430 %.

(1) Variation des réserves hors production (i.e. révisions + découvertes, extensions + acquisitions - cessions) / production de la période.



Régions	Permis	Réserves M&P (redevance en nature déduite) en Mboe*	P1	P1+P2	P3 estimées
Congo					
	Loufika	Réserves (01/01/2007)	-	0,27	0,45
		Production 2007	-0,01	-0,01	
		Révision	0,01	-0,06	0,06
		Réserves (01/01/2008)	-	0,21	0,51
	Tilapia	Réserves (01/01/2007)	-	-	-
		Production 2007	-0,02	-0,02	-
		Révision	0,03	0,03	-
		Réserves (01/01/2008)	0,01	0,01	-
Gabon					
	Onal	Réserves (01/01/2007)	15,39	39,13	102,82
		Production 2007	-	-	-
		Révision	0,11	11,08	-90,13
		Réserves (01/01/2008)	15,50	50,22	12,70
	Banio	Réserves (01/01/2007)	1,06	3,79	9,18
		Production 2007	-0,03	-0,03	-
		Révision	-0,96	-2,54	-6,15
		Réserves (01/01/2008)	0,07	1,21	3,03
Italie (Sicile)					
	Fiume Tellaro	Réserves (01/01/2007)	-	9,33	88,94
		Production 2007	-	-	-
		Révision	-	-	-
		Réserves (01/01/2008)	-	9,33	88,94
Venezuela					
		Réserves (01/01/2007) **	4,21	6,90	0,04
		Production 2007	-0,36	-0,36	-
		Révision	4,47	5,61	0,06
		Réserves (01/01/2008)	8,33	12,16	0,10
Colombie					
		Réserves (01/01/2007)	23,19	50,08	20,48
		Production 2007	-4,47	-4,47	-
		Révision	6,74	6,84	11,43
		Réserves (01/01/2008)	25,46	52,46	31,91
TOTAL					
		Réserves (01/01/2007)	43,85	109,51	221,90
		Production 2007	-4,88	-4,88	-
		Révision	10,40	20,97	-84,73
		Réserves (01/01/2008)	49,38	125,60	137,17

(*) Mboe = Millions de barils équivalents pétrole.

(**) Les réserves du Venezuela au 01/01/2007 ont été retraitées des redevances.

Pour information, l'accord signé avec la société PDVSA exige de payer les redevances en nature et non plus en devise.

P1 = réserves prouvées.
P2 = réserves probables.
P3 = réserves possibles.

Au 1^{er} janvier 2008, les réserves prouvées s'élèvent à 49,4 Mboe (P1) et les réserves prouvées et probables à 125,6 Mboe (P1+P2). Elles représentent la part des intérêts de la Société sur chacun des permis, déduction faite des redevances.

Après décompte de la production, les réserves prouvées du Groupe sont en progression de 13 %. Les réserves prouvées et probables (P1+P2) augmentent de 15 % au 1^{er} janvier 2008.

Au Congo sur le permis de Loufika, aucune réserve prouvée n'a été certifiée car l'opérateur Eni est en attente d'une campagne sismique afin d'évaluer le champ. En 2008, celui-ci devrait demander un permis d'exploitation. Sur le permis de Tilapia (Maurel & Prom, 20 %), aucun puits n'étant au programme en 2008, aucune réserve probable n'est certifiée.

Au Gabon, où le Groupe développe le champ d'Onal, les réserves P1+P2 sont en hausse de 28 %. Cette augmentation est due aux nombreux forages effectués en 2007 afin de délimiter le champ, permettant de mieux connaître la structure globale du champ d'Onal.

Au Venezuela, l'accord signé avec la société PDVSA stipule que Maurel & Prom a droit au gaz présent dans le gisement, d'où une augmentation des réserves P1+P2 de 76 %. La part de réserves en huile, de l'ordre de 54 %, restant supérieure aux réserves de gaz. L'accord stipule aussi que les redevances, autrefois payables en devise, sont désormais payables en nature, d'où un retraitement des réserves au 1^{er} janvier 2007.

En Colombie, les puits positifs forés début 2007 ont permis d'accroître les réserves de l'ordre de 5 %. Cette révision comprend aussi la révision des réserves issues des négociations portant sur les contrats EGOC.

Les ressources liées à la découverte effectuée en Tanzanie début 2007 n'ont pas été certifiées par DeGolyer & MacNaughton en attente d'une campagne d'appréciation.

Au 1^{er} janvier 2008, Maurel & Prom dispose globalement de 10 années de réserves P1 et de 25 années de réserves P1+P2 au rythme de production de 2007 soit 14 000 bbl/j.

Enfin, il est à noter que Maurel & Prom, au titre de ses contrats de partage de production au Congo et au Gabon, bénéficie d'un remboursement de ses dépenses sous forme de barils. Une hausse des prix du baril se traduit donc globalement par une baisse du nombre de barils revenant à Maurel & Prom pour le remboursement de ses dépenses.

5.3 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

5.3.1 - Évolution du chiffre d'affaires et des produits nets

5.3.1.1 - Chiffre d'affaires par activité

En milliers d'euros	2007	2006*	2006	2005
Production pétrolière	209,9 73 %	249,9 77 %	537,2 92 %	383,5 94,1 %
Forage	76,2 26 %	72,5 22 %	43,0 7 %	22,1 5,4 %
Autres	3,5 1 %	3,6 1 %	3,6 1 %	2,1 0,5 %
TOTAL	289,5	325,9	583,7	407,7 %

* Retraité des activités cédées à Eni et du changement de méthode comptable.

Le chiffre d'affaires 2007 est de 289,5 M€ contre 325,9 M€ en 2006, soit une diminution de 11 %.

L'évolution de l'activité intègre les variations de périmètre suivantes :

- rétrocession de la concession de Tello en Colombie le 14 février 2006 (9 504 bbl/j en moyenne) ;
- non prise en compte, du 1^{er} avril 2006 au 31 décembre 2007, du chiffre d'affaires au Venezuela ;
- mise en production de champs au Congo (Tilapia) et au Gabon (Banio) ;
- reprise par Eni, opérateur de M'Boundi et de Kouakouala, des contrats des cinq appareils de forage opérant sur les permis cédés ;
- développement de la filiale de forage Caroil.

La répartition du chiffre d'affaires par activité est sensiblement la même qu'en 2006. La part de la production pétrolière diminue sensiblement et représente en 2007 72 % de l'activité de Maurel & Prom.

5.3.1.2 - Chiffre d'affaires par zone géographique

	2007	2006*	2006	2005
Congo	67,5 23 %	72,5 22 %	327,2 56 %	256,1 63 %
Gabon	1,5 1 %	0,0 0 %	0,8 0 %	- 0 %
Tanzanie	6,2 2 %	0,0 0 %	2,1 0 %	- 0 %
Colombie	210,8 73 %	243,3 75 %	243,3 42 %	135,1 33 %
Venezuela	- 0 %	6,6 2 %	6,6 1 %	14,4 4 %
Paris	3,5 1 %	3,6 1 %	3,6 1 %	2,1 1 %
TOTAL	289,6	326,0	583,7	407,7

* retraité des activités cédées à Eni et du changement de méthode comptable.

5.3.2 - Facteurs externes ayant influencé sensiblement l'activité

Les facteurs externes les plus influents sur les résultats du Groupe sont la productivité des gisements, les prix internationaux du pétrole exprimés en dollar ainsi que leur conversion en euro dans les comptes. Le taux de conversion EUR/USD en moyenne annuelle est tiré des données de la Banque de France.

Données d'environnement	2007 12 mois	2006 12 mois	Variation
Taux de change (EUR/USD)	0,73	0,80	- 9 %
Brent (\$/bbl)	72,5	65,1	+ 11 %
WTI (\$/bbl)	72,4	66,1	+ 10 %

L'activité pétrolière du Groupe en 2007 a été portée par la hausse des prix du Brent et du WTI (+ 11 % et + 10 %). La baisse du taux de change EUR/USD (- 9 %) a, en revanche, eu un effet défavorable sur le chiffre d'affaires.

Les risques politiques pouvant influencer de manière directe ou indirecte les opérations de la Société sont décrits au paragraphe 7.2.1.

5.3.3 - Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe

Concernant la ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par secteur d'activité et par secteur géographique, il convient de se référer à la Note 25 « Informations sectorielles » de l'annexe des comptes consolidés figurant au paragraphe 13.2.1.

5.4 AUTRES INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les chiffres de ce tableau sont issus des comptes consolidés.

En milliers d'euros	2007	2006 *	2006	2005
Résultat opérationnel	23 311	83 266	272 131	161 368
Résultat avant impôts	-33 393	50 545	229 182	115 514
Impôts sur les résultats	-16 763	-45 995	-45 995	-17 266
Résultat net des sociétés intégrées	-50 156	4 550	183 187	98 248
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-571	-2 522**	-2 522**	2 033
Résultat net des activités abandonnées	816 481	178 637	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	765 754	180 665	180 665	100 280

* Retraité des activités cédées à Eni et du changement de méthode comptable (cf. note 18 des comptes consolidés) conformément à IFRS 5.

** La quote part de résultat de Pebercan est prise au 30 juin 2006.

Le résultat opérationnel du Groupe intègre notamment en 2007 les dépréciations de Banio et de Tilapia, en raison d'un comportement non satisfaisant, à ce jour, des puits, (respectivement pour 21,0 M€ et 19,7 M€) et des charges d'exploration de 7,7 M€ (nettes de la reprise de provision sur le pipeline colombien de 15,4 M€).

La charge d'impôt en 2006 et 2007 provient essentiellement de la Colombie. La diminution de la charge d'impôt constatée en 2007 est notamment liée aux déductions fiscales sur les investissements autorisées en Colombie et à l'ajustement pour changement de taux de 34 % à 33 %.

La quote-part des sociétés mises en équivalence passe de - 2,5 M€ en 2006 à -0,5 M€ en 2007. La société Pebercan comptabilisée par mise en équivalence jusqu'en 2006 ne l'est plus à compter du 1^{er} janvier 2007, l'influence notable n'étant plus avérée.

	31/12/2007	31/12/2006
Pebercan	n/a	1 484
Panther Eureka Srl	- 461	- 2 463
Raba Xprom Energia Kft	- 77	- 1 543
Renaissance Energy	- 33	n/a
TOTAL	- 571	- 2 522

Le résultat net de l'ensemble consolidé de 2007 s'établit à 765 754 K€, fortement impacté par la plus value dégagée sur l'opération de cession des actifs congolais à l'Eni pour 816 481 K€.

5.5 AUTRES ACTIVITÉS

5.5.1 - Pôle Aurifère

Par Joint Venture Agreement (JVA) en date du 5 septembre 2002 conclu avec la société New Gold Mali (ci-après NGM), la société Afriore s'était engagée à investir la somme de 2,5 M\$ dans un projet d'exploration d'un permis aurifère au Mali et à produire une étude de faisabilité du projet. En contrepartie de cet investissement, la société Afriore aurait obtenu la possibilité de devenir propriétaire de 60 % du projet.

Par contrat en date du 4 septembre 2005, la société Afriore, ayant décidé de se retirer du projet, a cédé ses droits et obligations au titre du JVA à la société Pacifico S.A.

La société Pacifico S.A., ayant rempli ses obligations contractuelles, est devenue titulaire en 2007 de 60 % des actions composant le capital de NGM et ce par acquisition auprès des actionnaires de NGM dont CEAB, filiale de la société.

Une étude de valorisation de ce projet est en cours et devrait être rendue fin avril 2008. En fonction des conclusions, une cession de l'intérêt résiduel de la Société pourrait être réalisée.

5.5.2 - Siège

Après l'importante acquisition de Hocol et des permis au Gabon, le groupe Maurel & Prom a dû modifier et renforcer sa structure, en particulier au sein de son siège situé au 12, rue Volney à Paris, tout en gardant la maîtrise de ses frais de structure.

Au niveau du département comptabilité, le système informatique a été aménagé afin de raccourcir les délais de traitement des comptes consolidés du Groupe et d'améliorer la qualité de l'information.

Un contrôle fiscal de Maurel & Prom portant sur la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005 a été initié en septembre 2006. Les propositions de rectification ont donné lieu à des contestations par la Société. Les discussions en cours portent sur la territorialité des charges, l'existence d'établissements stables à l'étranger et sur des provisions et charges spécifiques. Ils ne se traduisent pas par un règlement compte tenu des déficits reportables de la Société.

5.5.3 - Maurel & Prom Suisse

La société Maurel & Prom Suisse se consacre à la gestion d'une partie du personnel dédiée à l'activité internationale.



5.6 TENDANCES

5.6.1 - Événements post-clôture

RACHAT DES PARTS DE LA SOCIÉTÉ TRANSWORLD SUR LE PERMIS ETEKAMBA AU GABON

Le 18 mars 2008, Maurel & Prom a racheté, pour 2,5 M\$, les 35 % d'intérêts que détenait la société Transworld dans le permis d'Etekamba au Gabon.

Pour rappel, Maurel & Prom était rentrée dans ce permis le 21 décembre 2006, en prenant 65 % d'intérêts moyennant le forage de trois puits d'exploration.

Maurel & Prom détient, au jour de la publication du présent document de référence, 100 % de ce permis d'exploration recouvrant 773 km², situé à l'est du permis d'exploration de Kari détenu également à 100 % par Maurel & Prom.

RÉSULTAT DE TESTS SUR ONAL AU GABON

Le puits de développement Onal-901, situé au sud du gisement a montré un débit d'huile beaucoup plus important que ceux mis en évidence sur les puits testés à ce jour, le toit du réservoir des grès de base se trouvant par ailleurs à environ 60 mètres plus haut que les prévisions.

Les deux niveaux du réservoir ont été testés séparément : les grès de base inférieurs ont produit en éruptif 1 100 bbl/j sur une duse de 32/64' avec une pression en tête de 16 bars, les grès de base supérieurs ont produit 2 300 bbl/j sur une duse de 48/64' avec une pression en tête de 17 bars.

Le puits Onal-901 est le 17^e puits de la campagne de développement du champ d'Onal depuis le début des activités de Maurel & Prom sur ce permis et le premier puits d'appréciation depuis le forage du puits Onal-302 en mai 2007 au nord du gisement.

De tous les puits testés à ce jour sur le champ d'Onal (globalement 1 puits par plateforme), Onal-901 est celui qui met en évidence la meilleure productivité.

RÉSULTATS DE TESTS EN COLOMBIE

Association de Palermo (Maurel & Prom opérateur, 50 %)

Le puits de développement Balcon-22, situé sur le contrat d'association de Palermo dans la Haute Vallée de la Magdalena, a été foré dans la partie Nord du champ. Le forage a rencontré un niveau imprégné d'huile dans la formation Caballos. Le test a mis en évidence un débit de 950 bbl/j d'une huile à 31° API. Le puits a été raccordé aux installations de surface existantes. Maurel & Prom, opérateur, détient 50 % de ce champ, en association avec Ecopetrol. Les redevances associées sont de 20 %.

CPI Ortega (Ecopetrol opérateur 31 %, Maurel & Prom 69 %)

Le puits d'appréciation Pacande Sur-2, foré sur le contrat de production incrémentale d'Ortega situé dans la Haute Vallée de la Magdalena à 250 km au Sud-Ouest de Bogota, a rencontré quatre niveaux imprégnés d'hydrocarbures dans la formation Caballos. Trois de ces niveaux ont été perforés pour la première fois. Le test a permis de produire 800 bbl/j d'une huile à 28,5° API. Maurel & Prom détient 69 % de ce contrat dont les redevances sont de 8 %. Le puits a été raccordé aux installations de surface existantes d'Ecopetrol. Deux puits d'exploration vont être forés durant le premier semestre 2008 dans des structures adjacentes au puits Pacande Sur-2.

Association San Jacinto & Rio Paez (Maurel & Prom opérateur, 36,67 %)

Les puits d'appréciation La Canada Norte-2 et La Canada Norte-3, forés par l'association sur le permis San Jacinto & Rio Paez, situé dans la Haute Vallée de la Magdalena à 300 km au Sud-Ouest de Bogota, ont permis de confirmer la découverte effectuée début 2007 par le puits d'exploration LCN-1 ST ayant produit 850 bbl/j d'une huile à 34° API dans la formation Caballos. La Canada Norte-2 a rencontré la formation Caballos et a permis de mettre en évidence un débit de 220 bbl/j d'une huile à 34° API. La Canada Norte-3 a rencontré le plan d'eau. La zone supérieure a montré un débit de 80 bbl/j d'une huile à 34° API. Maurel & Prom est associée en tant qu'opérateur à Cepcolsa (33,33 %) et Petrobras (30 %). La compagnie nationale Ecopetrol ayant une option de remontée à hauteur de 50 % lors de la déclaration de commercialité du champ. Les redevances s'élèvent à 8 % de la production.

NÉGOCIATIONS DES CONTRATS EGOC

Une proposition de modification des contrats de production Estero, Garcero, Corocora & Orocué (EGOC) a été formulée par l'opérateur Perenco en juillet de l'année 2007. En décembre 2007, Maurel & Prom et Perenco sont parvenus à un accord conjoint avec Ecopetrol concernant la prorogation et les changements de participation au sein des contrats EGOC. Cet accord a été entériné officiellement par la société Ecopetrol et l'Association Nationale des Hydrocarbures au début de l'année 2008, avec effet au 1^{er} février 2008.

La société Ecopetrol augmente sa participation initiale de 50 % à :

- 89 % dans le contrat de production Estero,
- 76 % dans le contrat de production Garcero,
- 63 % dans le contrat de production Orocué,
- 56 % dans le contrat de production Corocora.

Les anciens et nouveaux pourcentages d'Hocol sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Avant prorogation	Après prorogation
Estero	31,71 %	6,98 %
Garcero	31,71 %	15,22 %
Orocue	31,71 %	23,47 %
Corocora	31,71 %	27,91 %

Cette modification des contrats démontre l'intérêt porté par la société Ecopetrol de continuer à développer des champs matures dans le cadre d'une activité opérée par des sociétés étrangères.

5.6.2 - Évolution de l'activité de la Société

La cession des champs congolais à Eni pour 1 434 M\$ US donne au Groupe les moyens de poursuivre le développement rapide de ses champs et notamment de la mise en valeur d'Onal et de renforcer son programme d'exploration afin de permettre la reconstitution rapide des réserves avec comme priorité des cibles à impact majeur notamment au Gabon, en Colombie, et en Tanzanie. Par ailleurs, ceci permettra également d'investir dans le développement et la mise en valeur d'un nouveau domaine minier.

5.6.3 - Tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours

Le début de l'exercice 2008 a été marqué par des résultats favorables des puits de développement et d'appréciation en Colombie (Balcon 22, Pacande, la Canada Norte) et au Gabon sur Onal.

Le programme de forage des 18 prochains mois est de 24 puits fermes et 20 puits optionnels ou contingents. Un important programme d'études géologiques et géophysiques complète le dispositif.

L'activité d'exploration qui représentera un investissement global de l'ordre de 200 M€ en 2008 (ferme et quote-part optionnelle), se poursuivant en 2009, devrait permettre à Maurel & Prom d'asseoir l'objectif de renouvellement, avant la fin de l'année 2009, des réserves cédées à l'Eni lors de la vente de M'Boundi et Kouakouala.

Le programme de développement 2008 d'un montant de 239 M€ porte à plus de 80 % sur le développement du champ d'Onal au Gabon (191 M€). En 2008, 10 puits producteurs d'huile, 4 puits injecteurs d'eau et 2 puits producteurs d'eau seront forés. À partir d'avril, un appareil de forage descendra les pompes dans les puits producteurs. La pose de l'oléoduc et la construction de 4 stations de réchauffage ont débuté en février. Les travaux du centre de production et les travaux associés (tuyauterie et électricité) ont démarré au 1^{er} trimestre 2008, le génie civil se terminant actuellement.

La poursuite du programme de mise en production d'Onal doit aboutir dès le début du 4^e trimestre 2008. L'exploitation devrait rapidement s'établir à plus de 10 000 bbl/j (part Maurel & Prom). Le niveau sera maintenu grâce à l'injection d'eau qui sera mise en œuvre dès la fin de cet exercice.

Les investissements de développement en Colombie, consistent en un programme de maintien de la production dans les champs anciens et la mise en exploitation du gaz (Don Pedro).



5.7 PERSPECTIVES DE L'ENTREPRISE

5.7.1 - Production

Pour 2008, la production pétrolière en part Maurel & Prom après fiscalité pétrolière est estimée à environ 16 000 bbl/j en moyenne annuelle.

Cette estimation 2008 intègre un démarrage de la production d'Onal au Gabon au cours du 2^e semestre 2008 ainsi qu'une réintégration de la production du Venezuela à compter du 1^{er} janvier 2008.

Avec son domaine minier existant, la Société s'est fixée pour objectif de rejoindre dès 2009 le niveau de production disponible à la vente de l'année 2006 (30 000 bbl/j). Cet objectif repose principalement sur les actifs du Groupe en Colombie et au Venezuela et le développement lancé au Gabon sur le champ d'Onal.

5.7.2 - Chiffre d'affaires

Depuis le début de l'année 2008, l'environnement a évolué favorablement pour les prix du pétrole brut.

Le chiffre d'affaires 2008, avec des hypothèses de prix du baril de Brent à 70 \$ et de taux de change moyen annuel EUR/USD de 1,40 est budgété à 395 M€. Pour mémoire il est rappelé que le prix moyen du Brent en 2007 s'est élevé à 72,5 \$.

Les analyses de sensibilité du chiffre d'affaires, budgétées pour 2008, en fonction du prix du baril et du taux de change EUR/USD sont les suivantes :

- taux de change moyen EUR/USD + 5 % de 1,40 à 1,47 : chiffre d'affaires annuel de 376,7 M€ au lieu de 395,4 M€ soit - 18,7 M€ ou - 4,7 % sur le chiffre d'affaires budgété ; et

- prix du baril de Brent + 15 % de 70 \$ à 80,5 \$ par baril et taux de change EUR/USD de 1,40 : chiffre d'affaires annuel de 415,0 M€ soit + 19,6 M€ ou + 5,0 % sur le chiffre d'affaires budgété. Ce calcul de sensibilité intègre l'impact des couvertures mises en place sur le prix du baril.

5.7.3 - Investissements

En 2008, la politique d'exploration dynamique de Maurel & Prom sera poursuivie.

En Tanzanie l'exploration va concerner principalement l'île de Mafia et la zone de Mkuranga où des indices prometteurs ont déjà été mis en évidence en 2007. L'Afrique de l'Ouest reste une zone d'exploration significative pour Maurel & Prom tant au Gabon sur le permis d'Omoueyi, qu'au Congo sur les permis de La Noumbi, de Kouilou et de Tilapia. La poursuite de l'évaluation du domaine minier est aussi prévue en Colombie, Italie (Sicile) et Syrie. Globalement l'effort d'exploration de Maurel & Prom en 2008 est évalué à 200 M€ (ferme et quote-part optionnelle).

L'année 2008 sera aussi marquée par des investissements de développement conséquents estimés à 239 M€. Ces investissements sont programmés principalement en Colombie et au Gabon avec le champ d'Onal.

Le coût global du développement d'Onal est aujourd'hui estimé à environ 500 M\$ à 100 % sur la période courant de 2006 à 2009. La production opérée d'Onal à 100 % est estimée à 14 000 bbl/j au démarrage et avec injection d'eau.

Après 2008, Maurel & Prom prévoit de poursuivre un effort d'exploration annuel de l'ordre de 100 M€ qui sera adapté aux résultats et aux perspectives de son domaine minier.

6.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

La transformation du mode de gouvernance de la Société en société anonyme à conseil d'administration a été l'aboutissement d'une évolution voulue par actionnaires et les dirigeants qui ont vu la Société passer du statut de société en commandite (à l'origine) à celle de société anonyme à directoire et Conseil de surveillance en décembre 2004.

Le Conseil d'administration du 14 juin 2007 a nommé Jean-François Hénin, Président du Conseil d'administration et a décidé de lui confier les fonctions de Directeur Général.

6.1.1 - Composition des organes sociaux

6.1.1.1 - Composition du Conseil d'administration à compter du 14 juin 2007

A la date du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes :

Membres du Conseil	Date de nomination	Date d'échéance de mandat	Fonctions
Jean-François Hénin	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Président Directeur Général
Gérard Andreck	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Vice Président
Christian Bellon de Chassy	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007	
Fabien Chalandon	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007	
La société Financière de Rosario, représentée par Jean-François Michaud	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007	
Alain Gomez	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	
Roland d'Hauteville	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	
Emmanuel de Marion de Glatigny	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	
Alexandre Vilgrain	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	
CENSEUR			
Gilles Brac de la Perrière	14 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	

Jean-François Hénin, 64 ans

Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Monsieur Hénin a exercé les fonctions de Directeur Général de Thomson CSF Finance, puis d'Altus jusqu'en mai 1993. Monsieur Hénin a ensuite été Président Directeur Général de la société

Électricité et Eaux de Madagascar entre 1994 et 2000. Depuis cette date, il a exercé en tant que gérant de Maurel & Prom, puis Président du Directoire depuis la transformation de la Société en société anonyme fin 2004.

Monsieur Hénin a été nommé Président du Conseil d'administration, le 14 juin 2007, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.



Préalablement au changement du mode de gestion de la Société, Monsieur Jean-François Hénin était Président du Directoire, depuis le 28 décembre 2004.

Préalablement à la transformation de Maurel & Prom en société anonyme à Directoire et conseil de surveillance, Monsieur Jean-François Hénin était gérant de Maurel & Prom (sous forme de commandite depuis 2004) et Président Directeur Général de la société Aréopage, gérant et associé commandité de Maurel & Prom (sous forme de commandite).

Monsieur Hénin exerce également des fonctions de direction au sein du Groupe décrites au paragraphe 6.1.2 du présent document de référence.

Emmanuel de Marion de Glatigny, 61 ans

Adresse :
40, rue des Hauts Fresnays
92500 Rueil Malmaison

Monsieur de Marion de Glatigny est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Préalablement membre et Vice Président du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été nommé pour la première fois le 19 juin 2001 en qualité de membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom (sous forme alors de société en commandite par actions).

Monsieur de Marion de Glatigny a développé son expertise en matière de gestion par ses fonctions de directeur dans une compagnie d'assurance et également ses mandats de membre de Conseils de surveillance et de Conseils d'administration depuis 1984.

Roland d'Hauteville, 65 ans

Adresse :
8, rue de Villersexel
75007 Paris

Monsieur d'Hauteville est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Préalablement, membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom depuis mai 2006, il a été coopté en remplacement de Monsieur Guillaume Verspieren, démissionnaire. Monsieur Guillaume Verspieren a présenté sa démission des fonctions de membre du Conseil de surveillance le 21 avril 2006.

Monsieur d'Hauteville a fait l'essentiel de sa carrière dans la banque et la finance. Après HEC (1964) et un service militaire comme enseignant à Madagascar, il entre à la First National City Bank à Paris, puis il rejoint la Banque Commerciale de Paris qui

fusionnera en 1971 avec la Banque Vernes. Il reste 17 ans dans cet établissement où il occupera le poste de Directeur Financier. En 1985, il fonde la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) dont il sera le Directeur Général jusqu'en 1990, date de la prise de contrôle par le Crédit Agricole. Il sera ensuite Directeur Général de la Banque Elkann, puis de la société de bourse Leven, avant d'être le conseiller du Président de Cyril Finance.

Il est aujourd'hui Président de la Compagnie Financière Internationale Privée (COFIP), et de la société Volney 12, Administrateur de la Banque Michel Inchauspé, du groupe Leseleuc et de Panhard, tel que décrit au paragraphe 6.1.2 du présent document de référence.

Alexandre Vilgrain, 52 ans

Adresse :
SOMDIAA
39, rue Jean-Jacques Rousseau
75001 Paris

Monsieur Vilgrain est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Préalablement, Monsieur Vilgrain a été coopté membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom par le Conseil de surveillance de Maurel & Prom du 18 août 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Chambon. La cooptation de Monsieur Alexandre Vilgrain a été ratifiée par l'Assemblée générale en date du 20 juin 2006.

Monsieur Vilgrain a débuté sa carrière en 1979 dans le groupe industriel familial, le groupe Jean-Louis Vilgrain, au sein duquel il a assumé de nombreuses responsabilités dans les sociétés filiales implantées en Afrique, dans l'Océan Indien, en Asie et en France. En 1985, Monsieur Vilgrain a pris la présidence de la société Delifrance Asia Ltd. Sous son impulsion, l'entreprise a été cotée à la Bourse de Singapour en 1996. Depuis 1995, Monsieur Vilgrain, qui a succédé à son père, assure les fonctions de Président Directeur Général de Somdiaa. Monsieur Vilgrain a défini et mis en œuvre une stratégie de développement du Groupe en Afrique dans l'industrie meunière et sucrière.

Monsieur Vilgrain assure par ailleurs divers mandats d'administrateur, notamment au sein des Conseils d'administration des filiales de la Somdiaa et représente la Somdiaa au sein du Conseil d'administration de la Proparco, en qualité de censeur ainsi qu'au sein du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN). Monsieur Vilgrain a également été nommé Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Les Fromentiers de France, puis Président du Conseil de cette même société en 2005.

Monsieur Vilgrain a suivi une formation en droit à la faculté d'Assas.

Alain Gomez, 69 ans

Adresse :
Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Monsieur Gomez est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Préalablement, membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été nommé pour la première fois le 28 décembre 2004.

Monsieur Gomez dispose d'une large expertise en matière de gestion. Il a, en effet, exercé des fonctions Président Directeur Général et de mandataire social au sein de nombreuses sociétés depuis 1973. Monsieur Alain Gomez a été, notamment, Président Directeur Général du groupe Thomson de 1982 à 1996.

Gérard Andreck, 63 ans

Adresse :
MACIF
2/4, rue de Pied de fond
79037 Niort Cedex

En tant que Président de la MACIF et du groupe MACIF, Monsieur Andreck dispose des connaissances et d'une expertise en matière financière, stratégique et en gouvernance d'entreprise.

Monsieur Andreck est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Préalablement, membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été nommé Président du Conseil de surveillance le 7 novembre 2005, en remplacement de Monsieur Pierre Jacquard.

Il a été nommé pour la première fois le 29 juin 2005 en qualité de représentant permanent de la société MACIF au sein du Conseil de surveillance, puis membre du Conseil de surveillance à titre personnel depuis le 7 novembre 2005. La cooptation de Monsieur Gérard Andreck à titre personnel au sein du Conseil de surveillance a été ratifiée par l'Assemblée générale en date du 20 juin 2006.

Fabien Chalandon, 55 ans

Adresse :
The Chart Group
94, boulevard Flandrin
75116 Paris

Monsieur Chalandon est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Préalablement, membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été nommé pour la première fois le 4 mars 2004.

Monsieur Chalandon dispose d'une expertise de gestion dans la mesure où il a été Président de cinq sociétés, dont une cotée en bourse (Otor) et quatre non cotées (Terraillon, Sogeres, Madison/Chart Energy, New World Trust). Monsieur Chalandon est également associé gérant et co-fondateur d'une banque d'affaires américaine, administrateur de plusieurs fonds de private equity (France, Irlande, USA). Monsieur Chalandon dispose par ailleurs d'une expertise en matière de restructuration (Terraillon, New World Trust) et de gestion dans un environnement actionnarial difficile (Sogeres, Otor, Madison/Chart Energy). Il est également créateur d'une société Internet (Telnic).

Christian Bellon de Chassy, 75 ans

Adresse :
194, route de l'Église
40390 Saint Barthélémy

Monsieur Bellon de Chassy est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires en date du 12 juin 2008 de renouveler le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Bellon de Chassy pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Préalablement membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été coopté par le Conseil de surveillance de Maurel & Prom le 11 mai 2006, en remplacement de Monsieur Laurent Lafond, démissionnaire. La cooptation de Monsieur Christian Bellon de Chassy a été ratifiée par l'Assemblée générale du 20 juin 2006.

Monsieur Bellon de Chassy est expert auprès des tribunaux et arbitre international. Il est diplômé ès-sciences (en chimie et géologie) et ingénieur de l'Institut du Pétrole (Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, ENSPM 1966 : forage - production).

Il a acquis, comme directeur de Comex puis chez Elf, une très large expérience de terrain dans le forage, la production et la construction offshore, notamment en Norvège. En créant sa propre société d'expertise pétrolière, Orcal Offshore, il a réalisé plus de 200 expertises maritimes et pétrolières comme « loss adjuster » agréé par les Lloyds. À la demande des pétroliers ou de leurs assureurs, il a agi comme conseil et a certifié des procédures de travaux dans plus de 30 pays.

Conseil de la Communauté Européenne, il a participé à l'orientation de la recherche énergétique et, enfin, il a été chargé de gérer des budgets de la Banque Mondiale.



**La société Financière de Rosario,
ayant pour représentant permanent
Jean-François Michaud, 51 ans,
Président Directeur Général**

Numéro 716 580 477 RCS Paris
Siège social : 260, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris.

Financière de Rosario est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale du 14 juin 2007, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires en date du 12 juin 2008 de renouveler le mandat de membre du Conseil d'administration de la société Financière de Rosario pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Préalablement membre du Conseil de surveillance de Maurel & Prom, la première nomination de la société remonte au 14 juin 2002.

**6.1.1.2 - Composition du Directoire
et du Conseil de surveillance
organes sociaux avant
le 14 juin 2007**

Jusqu'au 14 juin 2007, la Société était une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance composés de la manière suivante.

Directoire :

- Jean-François Hénin, Président ;
- Roman Gozalo, Directeur Général ; et
- Daniel Pélerin, Directeur Exploration.

Conseil de surveillance :

- Gérard Andreck, Président ;
- Emmanuel de Marion de Glatigny, Vice-Président ;
- Christian Bellon de Chassy ;
- Financière de Rosario, représentée par Jean-François Michaud ;
- Alain Gomez ;
- Roland d'Hauteville ; et
- Alexandre Vilgrain.

Censeur :

- Gilles Brac de la Perrière.

Roman Gozalo, 61 ans

Adresse :
Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Monsieur Gozalo a développé son expertise en matière de gestion en assurant la Direction Générale de trois filiales du groupe Total entre 1979 et 2002 et également en tant que

Directeur Administratif (secrétaire général) du groupe Elf entre 1995 et 1999.

Monsieur Gozalo a été nommé membre du Directoire du 24 octobre 2005 jusqu'au 14 juin 2007, et n'est plus mandataire social au jour de la publication du présent document de référence.

Il sera proposé à l'Assemblée générale en date du 12 juin 2008 de nommer Monsieur Gozalo, administrateur de la Société.

Monsieur Gozalo est également Président du Conseil de surveillance de Caroil S.A., et membre du Conseil de surveillance de Zetah M&P Congo S.A., filiales de Maurel & Prom.

Monsieur Daniel Pélerin, 61 ans

Adresse :
Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Successivement chef du département géophysique d'Elf Aquitaine au Congo puis Directeur Exploration de plusieurs filiales d'Elf Aquitaine, Monsieur Pélerin a assuré le poste de Directeur d'une entité d'Exploration Elf Aquitaine dans la zone Amérique Latine / Caraïbes.

Monsieur Pélerin a été membre du Directoire du 22 avril 2005 jusqu'au 14 juin 2007, et n'est plus mandataire social au jour de la publication du présent document de référence.

Monsieur Daniel Pélerin est salarié de Maurel & Prom exerçant les fonctions de Directeur Exploration. Il n'exerce aucun mandat social.

6.1.1.3 - Autres informations

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ou ancien membre du Directoire :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, à l'exception de Jean-François Hénin qui a été condamné par la Cour de Discipline Budgétaire et Financière, dans le cadre du dossier Altus Finance, à une peine d'amende (Arrêt du 24 février 2006) et qui au terme de l'homologation d'une transaction en juillet 2006 dans le dossier Executive Life (procédure américaine permettant à la personne prévenue de maintenir son innocence tout en acceptant, compte tenu des circonstances, de plaider coupable des faits reprochés afin de mettre un terme aux poursuites) a dû s'acquitter d'une amende d'un million de dollars et a été interdit de présence sur le territoire américain pour une durée de cinq ans, enfin le dossier Altus Finance devrait connaître son épilogue avec le jugement attendu pour le 14 mai 2008 par le TGI de Paris pour des faits datant de 1992 ; et

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

6.1.1.4 - Composition des autres organes sociaux

Gilles Brac de la Perrière, 81 ans

Adresse :
8, rue de la Boétie
75008 Paris

Monsieur Gilles Brac de la Perrière a été désigné, par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 juin 2007, censeur de la Société, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Brac de la Perrière a exercé en qualité de Président de Banque, Inspecteur des Finances et est un ancien membre du collège de la Commission des Opérations de Bourse.

6.1.2 - Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'administration au cours des 5 dernières années

Jean-François Hélin

Au sein du groupe Maurel & Prom :

- Président Directeur Général de Maurel & Prom Congo
- Président Directeur Général de Zetah M&P Congo
- Administrateur de Zetah Kouilou Ltd.
- Administrateur de Zetah Noubi Ltd.
- Administrateur de M&P Gabon Ltd.
- Administrateur de Hocol S.A.
- Administrateur de Homcol Cayman Inc.
- Administrateur de Hocol Peru S.A.
- Administrateur de la Compagnie Européenne et Africaine du Bois
- Administrateur de Panther Eureka S.r.l.
- et Président du Directoire de Caroil S.A.

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président du Directoire de Pacifico S.A.
- Président du Directoire de Pacifico Forages

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Président Directeur Général des Mines et Carrières de Kitina (Congo)

Emmanuel de Marion de Glatigny

- Président du Conseil de surveillance de Pacifico S.A.
- Administrateur de Easydentic
- Administrateur de SEREN
- Administrateur de Pacifico Forages

Roland d'Hauteville

- Président de la Compagnie Financière Internationale Privée (COFIP) S.A.S.
- Président de la société Volney 12 S.A.S.
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Michel Inchauspé
- Administrateur du groupe Leseleuc
- Administrateur de la société Panhard General Defense

Alexandre Vilgrain

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Administrateur de la société Cogedal
- Représentant de la société Cogedal au Conseil d'administration de Petrigel
- Président Directeur Général de Somdiaa
- Administrateur de Sominfor
- Représentant permanent de Somdiaa au Conseil d'administration de Sominfor
- Représentant permanent de Somdiaa au Conseil d'administration de Proparco (censeur)
- Administrateur de la société Secria
- Président Directeur Général de la société Conetrage
- Président du Conseil d'administration de la société Fromentiers de France
- Administrateur de la société Sonopros
- Gérant de la société Fromimo
- Président Directeur Général de la société Alexandre Vilgrain Holding
- Représentant de la société Somdiaa au sein du Conseil d'administration du CIAN (censeur)
- Président du Conseil d'administration de la société le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

- Administrateur de la société Gabonaise SMAG
- Administrateur de la société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM)
- Administrateur de la société Saris-Congo
- Administrateur de la société Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.)
- Président du Conseil d'administration de la société SGMC (Cameroun)
- Administrateur de la société américaine Food Research Corporation (FRC)
- Vice Président du Conseil de surveillance de la société Fromentiers de France

Alain Gomez

- Administrateur de la Compagnie Générale de Santé



G rard Andreck

Mandats exerc s dans des soci t s fran aises :

- Administrateur de MACIF Participations S.A.
- Administrateur de la Compagnie Fonci re de la Macif S.A.S.
- Administrateur de DOMICOURS Holding S.A.S.
- Administrateur de la Fonci re de Lut ce S.A.
- Administrateur de MACIFILIA S.A.
- Administrateur de OFIMALLIANCE
- Administrateur de SEREN S.A.
- Pr sident Directeur G n ral de OFI INSTIT
- Pr sident du Conseil d'administration de MACIF SAM
- Pr sident du Conseil d'administration de MACIF Gestion
- Pr sident du Conseil d'administration MACIF SGAM
- Pr sident du Conseil d'administration de la SOCRAM S.A.
- Pr sident du Conseil de surveillance de CAPA Conseil S.A.S.
- Pr sident du Directoire de CEMM S.A.S.
- Pr sident SICAV OFI MIDCAP
- Membre du Conseil de SIIL (soci t  immobili re d'investissement locatif) S.A.S.
- Membre du Conseil de GPIM S.A.S.
- Membre du Conseil de MACIFIMO S.A.S.
- Membre du Conseil de OFI RES S.A.S.
- Membre du Conseil de surveillance de Mutavie S.A.
- Vice Pr sident du Conseil d'administration de OFI Asset Management S.A.
- Vice Pr sident et membre du Conseil de surveillance de IMA S.A.
- Vice Pr sident de GEMA (Groupement des Assurances Mutuelles)
- Membre du Comit  de direction de la SIEM S.A.S.
- Censeur de la soci t  Altima S.A.
- Censeur de la SICAV OFI Tresor

Mandats exerc s dans des soci t s  trang res :

- Administrateur de la soci t  Atlantis Seguro (Espagne)
- Administrateur de la soci t  Atlantis Vida (Espagne)
- Membre du conseil de surveillance de la soci t  MACIF Zycie (Pologne)
- Administrateur de la S.A. EURESA Holding (Luxembourg)

Fabien Chalandon

Mandats exerc s dans des soci t s  trang res :

- Membre du Conseil de surveillance d'Access Capital Partners (France),
- Administrateur, puis Pr sident d'Otor S.A. (France)
- Membre du Conseil de surveillance puis Pr sident de Sogeres (France)
- Administrateur puis Pr sident de Terraillon Holding (Irlande)
- Administrateur du General Partner d'Hibernia Capital Partners (Irlande)
- G rant de Madison / Chart Energy SCS (France)
- Membre du Conseil Consultatif de Banexi Ventures (France)

Mandats exerc s dans des soci t s  trang res :

- Administrateur d l gu  de New World Trust (Channel Islands)
- Vice-Pr sident et Secr taire du Conseil de Telnic Ltd. (Grande-Bretagne)
- Administrateur de New Providence Fund (Bahamas)
- Associ  g rant, pr sident du comit  de direction de The Chart Group (Etats-Unis)

Christian Bellon de Chassy

  la connaissance de la Soci t , Monsieur Bellon de Chassy n'exerce aucun autre mandat social.

Jean-Fran ois Michaud, repr sentant de la soci t  Financiere de Rosario S.A.

- Pr sident Directeur G n ral de la Financiere de Rosario
- Pr sident Directeur G n ral de Financiere Slota
- Pr sident de DYB S.A.S.
- Pr sident Directeur G n ral de Slota.
- Administrateur d l gu  de Comcell Investissements
- Administrateur de Copagno
- Administrateur de Copagmont
- Administrateur de Taxis Paris Ile-de-France
- Administrateur de JDP Lux
- Administrateur de Pacifico Forages
- G rant de Krizertax
- G rant de Lahire Taxis
- G rant de Lavi Taxis
- G rant de Loches Taxis
- G rant de Loire Taxis
- G rant de Micpol
- G rant de Montfort Taxis
- G rant d'Orl ans Taxis
- G rant de Patay
- G rant de Pierrefonds Taxis
- G rant de Polmic
- G rant d'Ablis Taxis
- G rant d'Amboise Taxis
- G rant d'Apollonia Taxis
- G rant d'Arras Taxis
- G rant d'Atols Location
- G rant de Benyamin Taxis
- G rant de Blois Taxis
- G rant de Br hat Taxis
- G rant de Caesara
- G rant de Chartres Taxis
- G rant de Chaumont Taxis
- G rant de Clisson Taxis
- G rant de Domremy Taxis
- G rant de Dyka
- G rant de Fredalex

- Gérant de Joutred
- Gérant de Kady
- Gérant de Karam
- Gérant de Kitax
- Gérant de Pyrenées Taxis
- Gérant de Reims Taxis
- Gérant de Rochefort Taxis
- Gérant de Saint-Cloud Taxis
- Gérant de Seva
- Gérant de Ste Nouvelle Atelier 60
- Gérant de Splendid Taxis
- Gérant de Taxis Alex
- Gérant de Taxibis
- Gérant de Taxicap
- Gérant de Taxigar
- Gérant de Taxipac
- Gérant de Taxiray
- Gérant de Taxivanes
- Gérant de Tolbiac Taxis
- Gérant de Valisa Taxis
- Gérant de Vaucouleurs Taxis
- Gérant de Vaucresson Taxis

Gilles Brac de la Perrière

- Vice Président du Conseil de surveillance de la Banque Robeco France
- Administrateur Directeur Général de GLP Conseil S.A.
- Administrateur de RDI Gioia S.A., courtage d'assurances
- Membre des comités de surveillance des Plans d'Épargne Retraite de la Banque Postale.

6.1.3 - Conflits d'intérêts potentiels

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre situation potentielle de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et/ou anciens membres du Directoire et leurs devoirs à l'égard de la Société que celles exposées ci-après :

Au titre d'une convention de prestations de services conclue entre Maurel & Prom et la société Pacifico S.A, société dont Monsieur Hénin est actionnaire et Président du Directoire, la société Pacifico S.A. a perçu un montant total de 1,547 M€ TTC.

Le 10 mars 2004, un contrat de bail commercial a été conclu entre Maurel & Prom et la société Volney 12 S.A.S., société dont Monsieur d'Hauteville est Président, portant sur les locaux du siège social de la Société, qui a donné lieu au paiement d'un loyer annuel de 614 682 € TTC jusqu'au 18 juin 2007, correspondant au prix du marché.

6.1.4 - Opérations sur titres

Au 20 avril 2008, les opérations sur titres des mandataires sociaux ont été les suivantes :

Mandataire social	Opération	date	Titre	Prix unitaire	Montant total
Jean-François Hénin	Cession	12/07/07	OCEANES	22,10 €	1 463 815,6 €
Jean -François Hénin	Cession	17/07/07	OCEANES	22 €	1 320 000 €
Jean -François Hénin	Acquisition	12/07/07	Actions	15,171 €	1 004 866,36 €
Jean -François Hénin	Acquisition	17/07/07	Actions	15,096 €	905 760 €
Christian Bellon de Chassy	Cession	29/02/08	Actions	12,65 €	18 975 €
Roland d'Hauteville	Acquisition	18/01/08	Actions	12,37 €	123 806 €
Roland d'Hauteville	Acquisition	14/02/08	Actions	11,46 €	106 524 €

6.1.5 - Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats

À l'exception des conventions décrites ci-dessous, les membres du Conseil d'administration ou anciens membres du Directoire n'ont, au cours des trois derniers exercices, conclu aucun contrat avec Maurel & Prom ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats.

Convention de prestation de service avec la société Pacifico S.A.

Une convention de prestations de service en date du 21 juin 2005 a été conclue entre Maurel & Prom et la société Pacifico S.A., où Monsieur Jean-François Hénin est actionnaire et Président du Directoire. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 29 mai 2007. Les prestations effectuées par la société Pacifico S.A. pour Maurel & Prom sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;



- missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du Groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ;
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- le versement d'un honoraire forfaitaire annuel : 100 000 € ; et
- le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services dans le domaine des conseils financiers et des missions liées au secteur forage de la filiale de la société Maurel & Prom. Au titre de l'année 2007, les honoraires complémentaires sont fixés à 84 470 € par mois. Ce montant mensuel est ajusté trimestriellement sur la base, du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant. Ces prestations correspondent aux missions réalisées par 5 consultants de la société Pacifico S.A.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de 2 mois.

Contrat de sous-location avec la société Pacifico S.A.

Un contrat de sous-location en date du 11 juin 2007 a été conclu entre la Société et la société Pacifico S.A. et a été approuvé par le Conseil d'administration de la Société en date du 13 décembre 2007.

Cette sous-location porte sur les bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 12 rue de Volney, 75002 Paris d'une surface d'environ 240 m².

Le contrat est consenti pour une durée d'un an à compter du 11 juin 2007 et sera ensuite reconductible par tacite reconduction.

Le loyer annuel s'élève à 170 000 € et sera révisé à l'expiration de la première année du présent contrat.

Convention de cession d'appareil de forage avec Pacifico S.A.

Une convention a été conclue le 13 décembre 2007, entre Caroil, filiale de la Société et son actionnaire de référence, la société Pacifico S.A. Les organes de direction des sociétés étant représentés par les mêmes dirigeants, il est apparu souhaitable, dans un souci de bonne gouvernance, de soumettre ladite convention à l'approbation du Conseil d'administration de la Société, lors de sa séance en date du 13 décembre 2007.

La cession porte sur un appareil de forage et s'élève à 12 051 000 €.

Cession d'une partie des actions de la société New Gold Mali à la société Pacifico S.A.

Par Joint Venture Agreement (JVA) en date du 5 septembre 2002 conclu avec la société New Gold Mali, la société Afriore s'était engagée à investir la somme de 2,5 M\$ dans un projet d'exploration d'un permis aurifère au Mali et à produire une étude de faisabilité du projet. En contrepartie de cet investissement, la société Afriore aurait obtenu la possibilité de devenir propriétaire de 60 % du projet.

Par contrat en date du 4 septembre 2005, la société Afriore, ayant décidé de se retirer du projet, a cédé ses droits et obligations au titre du JVA à la société Pacifico S.A.

La société Pacifico S.A., ayant rempli ses obligations contractuelles, est devenue titulaire de 60 % des actions composant le capital de la société New Gold Mali et ce par acquisition auprès des actionnaires de la New Gold Mali, dont CEAB, filiale des Établissements Maurel & Prom.

Les organes de direction des sociétés étant représentés par les mêmes dirigeants, il est apparu souhaitable, au regard de l'éventuel conflit d'intérêts et dans un souci de bonne gouvernance, de soumettre ladite convention à l'approbation du Conseil d'administration de la Société, lors de sa séance en date du 25 mars 2008.

6.1.6 - Fonctionnement des organes sociaux

À titre liminaire, il est précisé qu'il n'existe pas de règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'administration.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du Conseil d'administration ou anciens membres du Directoire sur les titres de la Société s'appliquent, aucune règle spécifique n'ayant été adoptée par la Société en cette matière.

6.1.6.1 - Fonctionnement du Conseil d'administration à compter du 14 juin 2007

Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Composition

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et douze membres au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion. Les membres du Conseil d'administration sont rééligibles.

À titre temporaire et afin de permettre le renouvellement partiel de l'effectif du Conseil d'administration, il a été institué par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2007 trois catégories d'administrateurs A, B et C, comprenant chacune de un à trois administrateurs nommés par ladite Assemblée générale pour des durées de mandats allant de un à trois ans.

À l'expiration des fonctions des administrateurs de catégories A, B, ou C nommés par l'Assemblée générale en date du 14 juin 2007, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.

Le nombre de membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de soixante dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 6.1.1.1.

Rémunération

Les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale des actionnaires, est réparti librement par le Conseil d'administration. Les montants des jetons de présence sont mentionnés au paragraphe 6.4.1.2.

Délibérations

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président ou lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès verbaux de réunion établis conformément à la loi.

Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président, qui doit être une personne physique, et s'il le juge bon, un ou plusieurs vice-présidents. Il fixe la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration est fixée à soixante-dix (70) ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge aura été atteinte, le président du Conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Censeur

Le Conseil d'administration peut nommer, auprès de la société, des censeurs choisis parmi les actionnaires personnes physiques, sans que leur nombre puisse être supérieur à quatre.

La durée du mandat des censeurs est fixée à trois (3) ans.

Les censeurs sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du Conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ; ils peuvent, sur les propositions qui leur sont soumises, et s'ils le jugent à propos, présenter des observations aux Assemblées générales. Ils doivent être convoqués à chaque réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs. Ils peuvent faire partie des comités créés par le Conseil d'administration.

Les censeurs doivent être propriétaires d'au moins une action de la société. Le Conseil d'administration peut décider de reverser aux censeurs une quote-part des jetons de présence qui lui sont alloués par l'Assemblée générale et autoriser le remboursement des dépenses engagées par les censeurs dans l'intérêt de la Société.

6.1.6.2 - Fonctionnement du Directoire jusqu'au 14 juin 2007

Pouvoirs du Directoire

Le Directoire était investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société était engagée même par les actes du Directoire qui ne relevaient pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.



Le Directoire avait la faculté de déléguer la partie des pouvoirs qu'il jugeait utile.

Composition

Le Directoire était composé de deux à sept membres, nommés pour une durée de trois ans. Les membres étaient rééligibles. Nul ne pouvait être nommé membre du Directoire s'il était âgé de plus de 70 ans. Les membres du Directoire, y compris le Président, étaient désignés par le Conseil de surveillance et pouvaient être révoqués par l'Assemblée générale ordinaire ou le Conseil de surveillance. La composition du Directoire avant l'Assemblée générale du 14 juin 2007 est décrite au paragraphe 6.1.1.2

Rémunération

Le Conseil de surveillance fixait le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Les montants des jetons de présence sont mentionnés au paragraphe 6.3.

Délibérations

Le Directoire se réunissait aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigeait, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres. Les décisions étaient prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit. Étaient réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des membres du Directoire ceux qui participaient à la réunion par des moyens de visioconférence. En cas de partage, la voix du Président était prépondérante.

Les délibérations étaient constatées par des procès verbaux établis sur un registre spécial et signés par le Président de séance et un membre du Directoire ayant pris part à la séance.

6.2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE/ RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

De manière liminaire, il est précisé que Maurel & Prom se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Les développements ci-après sont la reprise in extenso du contenu du rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et les filiales intégrées dans les comptes consolidés de la Société. Les éléments contenus dans le rapport sont principalement issus d'éléments fournis par la Direction Générale et s'appuient en particulier sur des travaux réalisés par les services financiers du Groupe et le secrétariat général. Ils ont été examinés sous forme de projet par le Comité d'audit et par le Conseil d'administration lors de leurs réunions du 22 et 25 avril 2008.

Ce rapport a pour objectif de décrire de manière précise dans quelles conditions les organes sociaux de la société remplissent leurs fonctions d'orientation, de gestion et de contrôle permanent des activités de la Société.

Dans le cadre de cet objectif, il s'attachera plus particulièrement à vérifier que les comités spécialisés du Conseil d'administration ont rempli pleinement leurs rôles. De même, ce rapport pourra être amené à porter une appréciation sur la qualité des informations communiquées et l'efficacité des différents services de l'entreprise quant à l'exécution et l'optimisation des opérations.

Enfin ce rapport a également pour but de souligner les éventuelles difficultés rencontrées par la Société et formuler, le cas échéant, des recommandations et des objectifs d'améliorations.

6.2.1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

6.2.1.1 - Présentation du Conseil d'administration

Depuis l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 14 juin 2007, Maurel & Prom est organisée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration. Avant cette date, Maurel & Prom a été organisée sous forme de société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Depuis ce changement de mode de gestion, le Conseil d'administration assume les obligations du Conseil de surveillance en matière de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne.

Le Conseil d'administration est composé selon les règles exposées au paragraphe 6.1.6.1.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 6.1.1.1.

6.2.1.2 - Présidence et convocation du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration élisent, en leur sein, un Président et un Vice-Président, selon les règles exposées au paragraphe 6.1.6.1 du présent document de référence.

La Présidence du Conseil d'administration a été confiée à Monsieur Jean-François Hénin par le Conseil d'administration du 14 juin 2007 qui a également désigné Monsieur Gérard Andreck Vice-Président au cours de la même séance.

La convocation du Conseil d'administration sont détaillées au paragraphe 6.1.6.1 du présent document de référence.

6.2.1.3 - Censeur

Lors du Conseil d'administration en date du 14 juin 2007, il a été décidé de reconduire le poste de censeur, qui dispose d'une voix consultative. Le censeur, personnalité reconnue et très expérimentée, participe aux délibérations du Conseil d'administration sous sa forme actuelle auquel il fait part de ses avis en matière de gouvernance et sur les sujets de nature financière et comptable.

Monsieur Gilles Brac de la Perrière a été désigné à ces fonctions, tel qu'indiqué au paragraphe 6.1.6.1 du présent document de référence.

6.2.1.4 - Délibérations

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ordre du jour est fixé par le Président du Conseil d'administration et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable avant la tenue du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration délibère selon les modalités décrites au paragraphe 6.1.6.1 du présent document de référence.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues lors des séances du Conseil d'administration auxquelles il assiste.

Les procès-verbaux des délibérations sont consignés sur un registre spécial ; le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois du 14 juin 2007 jusqu'au 25 mars 2008 et le taux de participation des membres du Conseil d'administration a été de 87,5 %.

Conformément aux dispositions légales, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels. Plus généralement, ils ont également été conviés à assister à la plupart des réunions du Conseil d'administration.

Conseils d'administration	Taux de participation
14 juin 2007	80 %
30 août 2007	80 %
24 septembre 2007	100 %
9 octobre 2007	80 %
6 décembre 2007	90 %
13 décembre 2007	90 %
15 janvier 2008	90 %
25 mars 2008	100 %
Moyenne de participation	89 %

* taux ne prenant pas en compte les participants par téléphone.

Le Conseil d'administration du 14 juin 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- nomination du Président du Conseil d'administration ;
- choix des modalités d'exercice de la direction générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce ;
- pouvoirs du Président Directeur Général ;
- rémunération du Président Directeur Général ;
- nomination d'un Vice-Président du Conseil d'administration ;
- nomination d'un censeur ;
- constitution du Comité d'audit ;
- constitution du Comité des nominations et des rémunérations ;
- pouvoir donné au Président Directeur Général aux fins de procéder à l'ajustement du taux de conversion des OCEANes ;
- pouvoir donné au Président Directeur Général de prendre toutes décisions en matière de gestion courante des liquidités détenues par la Société ;
- pouvoir donné au Président Directeur Général aux fins de conclure tout accord de sûreté dans le cadre de la mise en place du contrat de couverture de la production colombienne ; et
- paiement du dividende.

Le Conseil d'administration du 30 août 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du rapport d'activité relatif au 1^{er} semestre de l'exercice 2007 ;
- constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions par des salariés de la Société ; et
- questions diverses (programme de rachat d'actions, gestion de la trésorerie, négociations des ajustements post-closing avec l'Eni, statut du contrôle fiscal, litige avec Messier Partners, réorganisation de la Société...).

Le Conseil d'administration du 24 septembre 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- examen du projet d'arrêté des comptes du 1^{er} semestre 2007 ;
- examen du projet de communiqué relatif aux résultats du 1^{er} semestre 2007 ; et
- approbation des abandons de créances au profit de la société Maurel & Prom International Shipping Ltd. et de ses filiales, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 9 octobre 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du projet de rapport d'activité relatif au 1^{er} semestre de l'exercice 2007 ;
- modalités d'élaboration du projet de règlement intérieur du Conseil d'administration ; et
- questions diverses (marché des affaires au Gabon, opportunité d'entrer sur un permis off-shore opéré par Repsol en Sierra Leone, projet d'acquisition d'un appareil de forage).



Le Conseil d'administration du 6 décembre 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- arbitrage d'actifs, opportunités en cours.

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- suivi des projets exposés au Conseil d'administration du 6 décembre 2007 ;
- prévisions de clôture de l'exercice 2007 ;
- première approche du budget 2008 ;
- recommandations du comité des rémunérations ;
- approbation du contrat de sous-location des locaux de la Société à la société Pacifico S.A. et du contrat d'acquisition d'un appareil de forage entre la société Caroil, filiale de la Société, et la société Pacifico Forage, actionnaire de référence de la Société, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- subdélégation de compétence au Président Directeur Général à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux ;
- constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée des options de souscription d'actions ; et
- questions diverses (approbation de la dissolution de la société Orchard, décision d'ouverture d'une succursale en Colombie).

Le Conseil d'administration du 15 janvier 2008 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- suivi des projets exposés au Conseil d'administration du 6 décembre 2007 ;
- budget prévisionnel de l'exercice 2008 ;
- questions diverses (répartition des jetons de présence) ;
- finalisation du calendrier des Conseils d'administration et de l'Assemblée Générale 2008.

Le Conseil d'administration du 25 mars 2008 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- point sur la marche des affaires ;
- examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ; et
- questions diverses (communiqué de presse, présentation analystes financiers, dossier new gold mali, règlement intérieur du Conseil d'administration).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'année 2007 jusqu'au 14 juin 2007, le Conseil de surveillance, qui était composé et fonctionnait de la même manière qu'au 31 décembre 2006, s'est réuni six fois avec les taux de participation suivants :

Conseils de surveillance	Taux de participation
15 janvier 2007	88,89 %
21 février 2007	100 %
28 mars 2007	88,89 %
4 mai 2007	77,78 %
9 mai 2007	100 %
29 mai 2007	66,67 %
Moyenne de participation	87,03 %

Le Conseil de surveillance du 15 janvier 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- examen du projet de transaction avec Eni ;
- examen du projet de budget pour l'exercice 2007 ;
- proposition d'avenant à la convention de prestations de services entre Maurel & Prom et la société Pacifico S.A. ;
- proposition de répartition des jetons de présence ; et
- programmation des réunions du Conseil de surveillance pour l'exercice 2007.

Le Conseil de surveillance du 21 février 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- examen du projet de cession d'actifs à l'Eni.

Le Conseil de surveillance du 28 mars 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- présentation par le Directoire du rapport d'activité de l'exercice 2006 ; et
- examen des comptes consolidés de l'exercice 2006 arrêtés par le Directoire.

Le Conseil de surveillance du 9 mai 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- point sur la marche des affaires ;
- examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2006 ;
- examen des projets de résolutions préparés par le Directoire devant être soumis à l'Assemblée générale du 14 juin 2007 ; et
- approbation et autorisation à conférer au Président du Directoire de la Société à l'effet de conclure un IDSA Master Agreement et un acte de confirmation de la couverture partielle du WTI de la production colombienne.

Le Conseil de surveillance du 29 mai 2007 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- examen du projet de rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne ;
- examen du projet de document de référence relatif à l'exercice 2006 ; et
- examen de l'avenant à la convention de prestations de services entre Maurel & Prom et la société Pacifico S.A.

6.2.1.5 - Missions du Conseil d'administration

(1) MISSION DE GESTION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

(2) NOMINATION ET REVOCATION DU PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Le Conseil d'administration nomme le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, et désigne parmi ses membres le Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration fixe la rémunération des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués et peut les révoquer. Le Conseil d'administration peut également conférer à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

(3) CONTRÔLE ET VÉRIFICATION

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il a notamment pour mission de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comptes et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de la Société, tout en apportant son assistance et ses conseils au management dans sa stratégie de développement et d'organisation.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère ces contrôles et vérifications et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ce contrôle est indépendant de celui des Commissaires aux comptes, puisqu'il porte non seulement sur la régularité des comptes, mais aussi sur la conformité des actes de gestion de la Société avec les règles de bonne gouvernance.

(4) COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités spécialisés. Ces comités dont la composition et les attributions sont fixées par le Conseil d'administration exercent leurs activités sous la responsabilité de celui-ci. Le fonctionnement et l'activité des Comités Spécialisés créés par le Conseil d'administration sont décrits au paragraphe 6.2.2.

(5) POUVOIRS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors de sa réunion du 14 juin 2007, le Conseil d'administration a décidé que le Président Directeur Général organisera et dirigera les travaux du Conseil d'administration et qu'à ce titre, et conformément aux statuts, il convoquera et présidera les séances du Conseil d'administration et plus généralement, il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société. Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé pour une durée de un an à compter du 14 juin 2007 le Président Directeur Général à accorder librement des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant unitaire de 50 M€ et d'un montant global de 200 M€. Aucune autre limitation du pouvoir du Président Directeur Général, outre les limitations légales, n'est formellement spécifiée ni dans les autorisations du Conseil d'administration ni dans les statuts de la Société.

(6) ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Voir paragraphe 6.2.1.4 ci-dessus.

6.2.2 - Les comités spécialisés

Conformément aux préconisations de l'Autorité des Marchés Financiers, le Conseil d'administration a mis en place des comités spécialisés :

6.2.2.1 - Comité d'audit

(1) COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Suite à la modification du mode de gestion de la Société le 14 juin 2007, le Comité d'audit a été reconduit à cette date et continue le travail engagé par le précédent Comité d'audit. Le Comité d'audit était composé de trois membres :

- Gilles Brac de la Perrière, Président du Comité d'audit et censeur au sein du Conseil d'administration ;
- Fabien Chalandon, administrateur indépendant ; et
- Roland d'Hauteville, administrateur indépendant.

Le Comité d'audit est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration parmi ses membres ou parmi des tiers à la Société, reconnus pour leur compétence. Les membres nommés au Comité d'audit ne peuvent ni être salariés du groupe Maurel & Prom, ni être dirigeants du groupe Maurel & Prom ni entretenir de liens de nature à influencer leur jugement, qui doit s'exercer librement de tout intérêt personnel.



Le président du comité d'audit est élu par les membres du comité d'audit.

Les membres du Comité d'audit sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du Conseil d'administration ou pour une durée fixée par le Conseil d'administration. Ils peuvent, cependant, démissionner lors de toute réunion du Conseil d'administration sans motif, ni préavis.

(2) MISSIONS DU COMITE D'AUDIT

Le rôle général du Comité d'audit est d'assister le Conseil d'administration afin que ce dernier dispose des informations et des moyens de s'assurer de la qualité des contrôles internes et de la fiabilité des informations financières transmises aux actionnaires et au marché financier.

Le Comité d'audit a, entre autres, pour principales missions :

- l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société et du groupe Maurel & Prom ;
- le contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation ;
- l'examen des procédures de contrôle interne et externe mises en place au sein du groupe Maurel & Prom ;
- l'appréciation de la fiabilité, de la pertinence, des moyens et de l'indépendance du contrôle interne ;
- l'analyse, en collaboration avec l'équipe « Projet » mise en place par Maurel & Prom, de l'ensemble des normes comptables IFRS, et en particulier celles susceptibles d'avoir une influence sur le Groupe ;
- l'examen des opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les mandataires sociaux ;
- le contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes ; et
- l'examen des procédures et du contrôle interne.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire ou approprié, sur convocation de l'un quelconque de ses membres, et au moins deux fois par an et en tout état de cause avant les Conseils d'administration statuant sur l'arrêté des comptes. Pour la validité de ses délibérations, la présence de la moitié au moins de ses membres sera nécessaire.

Les résolutions du Comité d'audit sont adoptées à la majorité des membres participant à la réunion. Chaque membre sera titulaire d'une voix. En cas de partage des voix, la voix du Président sera prépondérante.

Le Comité d'audit peut émettre, à l'attention du Conseil d'administration, des recommandations écrites ou orales non contraignantes. Les membres du Comité d'audit peuvent dans le cadre de leur mission entendre les dirigeants du groupe Maurel & Prom, en ce compris le Président Directeur Général.

(3) ACTIVITE DU COMITE D'AUDIT AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Durant l'exercice 2007, le Comité d'audit a tenu 13 séances de travail auxquelles ont été associés la Direction Administrative et Financière de l'entreprise et les Commissaires aux comptes.

Au cours de ces séances de travail, le Comité d'audit a été amené à travailler principalement sur, la préparation budget 2007, l'arrêté des comptes annuels et l'arrêté des comptes semestriels.

6.2.2.2 - Comité des nominations et des rémunérations

(1) COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Suite à la modification du mode de gestion de la Société le 14 juin 2007, le Comité des nominations et des rémunérations a été reconduit à cette date et continue le travail engagé par le précédent Comité des nominations et rémunérations. Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres :

- Fabien Chalandon, Président du Comité des nominations et rémunération et administrateur indépendant ;
- Alain Gomez, administrateur indépendant ; et
- Christian Bellon de Chassy, administrateur indépendant.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration parmi ses membres ou parmi des tiers à la Société, reconnus pour leur compétence. Les membres nommés au Comité des nominations et des rémunérations ne peuvent ni être salariés du groupe Maurel & Prom, ni être dirigeants du groupe Maurel & Prom ni entretenir de liens de nature à influencer leur jugement, qui doit s'exercer librement de tout intérêt personnel.

Le président du Comité des nominations et des rémunérations est élu par les membres du Comité des nominations et des rémunérations.

Les membres du Comité des nominations et des rémunérations sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Ils pourront, cependant, démissionner lors de toute réunion du Conseil d'administration sans motif, ni préavis.

(2) MISSIONS DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité a pour mission principale de formuler des propositions quant à la rémunération du Président, du Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués (montant des rémunérations fixes et les modalités de rémunérations variables, le cas échéant) et, le cas échéant, du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Concernant les membres du Conseil d'administration, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de déterminer chaque année le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale et les modalités de répartition desdits jetons de présence entre les membres du Conseil d'administration, en tenant compte, notamment, de la présence de ces membres aux réunions dudit Conseil d'administration et des comités dont ils font partie.

Le Comité des nominations et des rémunérations est également chargé d'émettre un avis préalable sur toute proposition de rémunération exceptionnelle proposée par le Conseil d'administration en vue de rémunérer l'un de ses membres qu'il aura chargé d'une mission ou d'un mandat conformément aux dispositions de l'article L. 225-84 du Code de commerce.

Le Comité des nominations et des rémunérations fait également des recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires divers des mandataires sociaux, et aux conditions financières de cessation de leur mandat.

(3) ACTIVITÉ DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Le Comité s'est réuni cinq fois durant l'année 2007. Il a traité pour l'essentiel des rémunérations des mandataires sociaux. Il doit être noté que le cadre général des rémunérations retenu en 2006 et 2007 pour le Directoire avait été fixé en 2005, suite à des recommandations du Comité qui s'était appuyé à l'époque sur les travaux d'un cabinet indépendant reconnu.

Dans ce cadre, le Comité a communiqué au Conseil d'administration ses propositions relatives aux primes et bonus destinés au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2007 et pour le montant des rémunérations de base de l'exercice 2008.

Ses recommandations ont été fondées principalement sur une analyse des performances individuelles et des contributions respectives du Président Directeur Général.

Pour ce qui concerne la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil d'administration, les recommandations du Comité pour l'exercice 2007 procèdent d'une application des règles mises en place en 2005. La définition de ces règles s'était appuyée à l'époque sur les travaux d'un cabinet reconnu. Elles prennent en compte de manière très significative (à hauteur de 50 %) l'assiduité des membres du Conseil d'administration et de la participation active aux travaux des comités spécialisés.

(4) ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Les critères examinés par le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil pour qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société ; et
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droit de vote, il convient que le Comité s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence de conflits d'intérêts potentiels.

Sur cette base, le Comité des nominations et des rémunérations a estimé, lors de sa réunion du 25 avril 2008, qu'au 31 décembre 2007, cinq membres du Conseil d'administration devaient être considérés comme indépendants :

- Christian Bellon de Chassy ;
- Fabien Chalandon ;
- Alain Gomez ;
- Roland d'Hauteville ;
- Alexandre Vilgrain.

6.2.3 - Nature des informations adressées aux membres du Conseil d'administration pour la préparation des travaux

6.2.3.1 - Information préalable à chaque réunion du Conseil d'administration

Un dossier détaillé est adressé aux membres du Conseil d'administration préalablement à la tenue de chaque réunion contenant les informations permettant l'examen complet des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Il contient, en particulier, le procès-verbal de la réunion précédente, les faits marquants depuis la dernière réunion du Conseil d'administration, et, le cas échéant, les opérations en cours ou envisagées. Ces documents font généralement l'objet



de commentaires par le Président Directeur Général au cours des réunions du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration peuvent également demander communication de toutes informations et tous documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des séances du Conseil d'administration.

6.2.3.2 - Information financière et information sur l'activité de la Société

(1) INFORMATION FINANCIÈRE ET SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le Président Directeur Général présente chaque trimestre, avec le concours du Directeur administratif et Financier, un rapport sur l'activité du Groupe, et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat et un bilan détaillés et commentés sont présentés par le Directeur administratif et financier à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Dans les trois mois après la clôture de chaque exercice, les projets de comptes consolidés sont communiqués au Conseil d'administration pour vérification. Le Conseil d'administration présente ensuite à l'Assemblée générale son rapport sur l'activité et les comptes de l'exercice.

(2) INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

En ce qui concerne les opérations de croissance externe ou la cession d'actifs, le Conseil d'administration examine les données qui lui sont transmises par le Président Directeur Général sur les opérations et la stratégie, donne son avis sur l'opportunité des dossiers présentés, et donne le cas échéant mandat au Président Directeur Général pour la réalisation des opérations.

(3) INFORMATION PERMANENTE

Le Conseil d'administration a également la faculté de demander au Président Directeur Général et au management, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportune ou d'effectuer une présentation sur un sujet précis.

Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil d'administration sont régulièrement tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

6.2.4 - Dispositif de contrôle interne

6.2.4.1 - Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mis en œuvre par la Direction et le

personnel de la Société et du Groupe, ayant pour vocation de garantir :

- la fiabilité et la sincérité de l'information comptable et financière ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- l'exécution et optimisation dans la conduite des opérations du Groupe ;
- que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux, ainsi que par les valeurs, normes et règles internes au Groupe ;
- le respect des lois et des réglementations locales applicables ; et
- la préservation du patrimoine du Groupe en s'assurant, entre autres, de la prévention et de la maîtrise des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment ceux détaillés au chapitre 7 du présent document de référence.

Le contrôle interne a pour objet de fournir une assurance raisonnable du respect des règles et réglementations, de sécurisation des actifs et d'efficacité des opérations. Il ne saurait toutefois fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

6.2.4.2 - Éléments clés du dispositif de contrôle interne

(1) ORGANISATION ET SUPERVISION DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction de la Société établit et s'assure de la bonne application des règles du contrôle interne. Les organes de direction mettent en place l'organisation, les méthodes et les procédures des activités de la Société pour en assurer le contrôle et la supervision. La Direction détermine également les règles internes de fonctionnement, de gestion et de prévention des risques liés à l'activité.

L'objectif de la Société est de responsabiliser chacun de ses collaborateurs à la démarche de contrôle interne. Pour ce faire et en tant qu'acteurs privilégiés du contrôle interne la Direction Générale et la Direction administrative et financière en liaison avec le Conseil d'administration et plus particulièrement son comité d'audit définissent les priorités du contrôle interne. Sur la base de ces priorités, les collaborateurs sont associés pour la mise en œuvre de procédures visant l'atteinte des objectifs.

La Direction se réunit régulièrement pour faire le point des questions de gestion dans le cours normal et hors du cours normal des affaires. Les membres du comité de direction (le Président, le Directeur Général, le Directeur de la Production, le Directeur de l'Exploration et le Directeur Administratif et Financier) se réunissent toutes les deux semaines pour traiter les questions de gestion de la Société, analyser les résultats

des actions entreprises. Entre ces réunions, chaque membre du comité de direction peut, si nécessaire, provoquer une réunion exceptionnelle.

Un comité de direction élargi réunissant, outre les membres du comité de direction, le Directeur Hygiène Sécurité Environnement ainsi que les principaux responsables opérationnels et fonctionnels est réuni trimestriellement.

Ce Comité a pour objectif d'analyser les anomalies et dysfonctionnements ainsi que les facteurs de risques et en prévenir les éventuelles conséquences. A ce titre, il émet des recommandations et préconisations à l'attention des différents responsables concernés et assure le suivi de leurs bonne application.

(2) MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE INTERNE AU NIVEAU OPÉRATIONNEL

Le groupe Maurel & Prom est composé d'un établissement siège, de filiales et établissements opérationnels, chacun étant placé sous la responsabilité d'une direction locale, qui elle-même rapporte à la Direction Générale du Groupe. Cette direction locale coordonne les activités du Groupe par pays ou zone géographique d'activité.

À l'exception de certains projets à l'instar de l'Italie ou de Cuba, Maurel & Prom détient en général directement ou indirectement la quasi-totalité du capital de ses filiales. Dans les pays où les opérations du Groupe sont les plus développées, les filiales opérationnelles sont dotées, outre leurs propres fonctions techniques, de leurs services financier, comptable et juridique. Pour les filiales ne disposant pas de leurs propres services administratifs, les directions fonctionnelles du siège assurent une fonction de support à ces opérations.

Les mandats sociaux et la représentation légale des filiales sont assurés par les membres désignés par la Direction Générale du Groupe. Les directeurs opérationnels et financiers des établissements et filiales bénéficient, au cas par cas, de délégations de pouvoirs adaptés.

Les responsabilités métiers sont assurées par les directeurs des différentes fonctions en charge, au niveau du Groupe, des activités exploration, production, forage, HSE et finance/administration/ressources humaines. En conséquence, les décisions importantes sont préparées en coordination avec et validées par les directeurs de fonction concernés avant transmission à la Direction Générale du Groupe pour approbation.. Au plan juridique, la préparation et la validation des actes clefs de la vie sociale des filiales du Groupe sont centralisées par le service juridique groupe.

Les opérations pétrolières s'inscrivent dans un cadre mettant en œuvre les états hôtes qui interviennent nécessairement pour l'application des contraintes légales spécifiques et fréquemment

en qualité de partenaire. Le mode de fonctionnement associatif traditionnellement pratiqué, entraîne la participation d'associés et nécessite l'application de processus très formalisés :

- d'élaboration et d'approbation de programmes de travaux et des budgets initiaux et révisés, par permis, discutés avec les partenaires et soumis à l'approbation des autorités des pays concernés ;
- d'établissement de demandes spécifiques de travaux pour toute dépense importante qui doit recueillir l'approbation des partenaires, notamment le forage de puits, la construction de nouvelles installations, ou d'études sismiques ; et
- d'appels de fonds, justifiés auprès des partenaires, pour financer régulièrement l'avancement des travaux.

Tout dépassement de plus de 10 % de ces autorisations doit faire l'objet d'une information justifiée envers les associés. Des comptes-rendus mensuels d'exécution budgétaire préparés par le contrôleur de gestion local, sont transmis à la Direction Administrative et Financière et aux partenaires, après validation par le contrôleur de gestion du siège.

Les réalisations sont officiellement présentées aux autorités locales au sein de comités de gestion pour approbation en tant que « coût pétrolier » (ou dépenses récupérables : somme des investissements et des charges d'exploitation déductibles de l'imposition en nature). Le solde des coûts pétroliers non encore recouverts est reporté d'une année sur l'autre jusqu'à complète récupération, le taux de récupération étant spécifique à chaque permis. Les coûts pétroliers font a posteriori l'objet d'un audit annuel complet des administrations concernées.

Ainsi tout investissement ou engagement de coût pétrolier s'inscrit obligatoirement dans un budget approuvé et/ou est validé par toutes les parties prenantes aux différents contrats de partenariat en place.

Il en découle des process de contrôle interne opérationnel qui impliquent l'engagement systématique des dépenses par les responsables des centres de coût à chacun des stades opérationnels (recherche, forage, exploitation).

La direction a mis en place et complète progressivement une organisation de contrôle propre à assurer une maîtrise des opérations et à prévenir les différents types de risques opérationnels. Cette organisation de prévention et de contrôle a pour objectif principal d'identifier de prévenir et éventuellement de maîtriser les risques pouvant conduire à de potentielles dégradations ou disparitions des actifs, erreurs de traitement ou autres, engagements irréguliers et fraudes.

(3) CONTRÔLE FINANCIER

En ce qui concerne le contrôle interne comptable et financier, la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière, responsables de la publication des informations financières



et comptables, s'appuient sur les différents services internes concourant à la production et à la communication de ces informations en veillant particulièrement à sa fiabilité et à sa conformité aux exigences légales et réglementaires. Aussi, la Direction de la comptabilité du Groupe suit elle en permanence les évolutions de la réglementation comptable, notamment celle des normes comptables internationales, en liaison étroite avec les commissaires aux comptes.

Les comptes consolidés sont établis semestriellement. Les données comptables relatives aux filiales opérationnelles sont revues par le siège à Paris avant intégration dans les comptes. Les états financiers sont élaborés par le service comptabilité de la Société avant d'être évalués et contrôlés par la Direction, le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

Le département de contrôle de gestion de la maison mère procède à des analyses des variations entre le budget et les réalisations ainsi qu'à l'analyse générale des coûts. Des rapprochements ont lieu, si nécessaire, avec le contrôleur de gestion responsable de chaque zone, lequel procède également à des réconciliations de budgets avec les responsables locaux des différents centres de coût opérationnels.

En matière de système d'information, le Groupe utilise des outils standards pour traiter la comptabilité générale et analytique, la consolidation, la trésorerie et la gestion du personnel.

La Direction Administrative et Financière assure le contrôle et la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers, notamment des risques de change. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement coordonnées par la Direction Administrative et Financière avec pour objectif une optimisation globale de la gestion de la trésorerie.

Pour ce qui concerne la communication financière, l'ensemble du processus est placé sous la responsabilité de la Direction Générale ainsi que du Directeur Administratif et Financier. Chaque trimestre la Société communique aux marchés financiers son chiffre d'affaires, et dans les mois qui suivent la clôture du semestre, un compte de résultat, un bilan et un tableau de financement consolidé relatifs à ce semestre. Le calendrier de communication est diffusé en début d'exercice conformément aux obligations d'Euronext. Les services comptabilité et contrôle de gestion produisent l'information nécessaire à la préparation des documents utilisés pour produire la communication financière des résultats qui est soumise pour validation au Conseil d'administration. La Direction Administrative et Financière s'assure ensuite que les informations communiquées au marché sont conformes aux résultats du Groupe, aux préconisations du Conseil d'administration et aux obligations légales et réglementaires. Les Commissaires aux comptes valident les documents financiers semestriels et annuels préalablement à leur diffusion.

(4) COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est décrit au paragraphe 6.2.2.1.

(5) COUVERTURE DES RISQUES - ASSURANCE

Les principaux risques extérieurs sont le prix du pétrole et les risques juridiques et politiques liés aux zones d'exploration et de production du Groupe, tel que décrit dans le chapitre 7 « Facteurs de Risque » du présent document de référence. La Direction du Groupe, en coordination avec les responsables des filiales, et le Conseil d'administration identifient et analysent les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'activité ou le patrimoine du Groupe. Le Groupe a souscrit des assurances couvrant plusieurs types de risques, ainsi que, en sus de ces couvertures de risques classiques, des contrats d'assurance spécifiques à son activité pétrolière ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs, lesquels couvrent entre autres les risques d'éventuels dommages sur les installations pétrolières, les risques sur pertes réelles d'actifs, et les risques généraux de pollution. Ces couvertures sont décrites au paragraphe 7.4.

6.2.4.3 - Contrôle externe

La Société est dotée de deux Commissaires aux comptes titulaires (Monsieur Michel Bousquet et Ernst & Young audit représenté par Monsieur François Carrega) et de deux Commissaires aux comptes suppléants (Monsieur François Caillet et Monsieur Jean-Louis Robic). Les filiales françaises et étrangères nomment des Commissaires aux comptes ou auditeurs conformément aux législations applicables localement.

Les Commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession.

Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière et à la Direction Générale, au comité d'audit ainsi qu'au Conseil d'administration.

6.2.4.4 - Bilan de l'exercice, actions et réflexions en cours

Les améliorations à apporter ainsi que la réduction des délais d'élaboration et de communication des informations comptables et financières ont amené la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière à prendre un certain nombre de mesures qui ont conduit à :

- réorganiser et regrouper les fonctions administratives et financières au sein de la Direction Administrative et Financière ;
- adapter les outils de traitement des données comptables ;
- renforcer significativement le niveau de maîtrise des techniques comptables et de consolidation impliquant, le recrutement en interne de l'expertise requise ;

- mettre en place un processus d'amélioration continu des points de faiblesses de l'organisation actuelle afin d'apporter les correctifs nécessaires en cohérence avec la stratégie de développement de la Société ;
- mettre en œuvre un plan de formation du personnel portant sur les outils informatiques en place.

Les contraintes de calendrier imposées pour la publication des états financiers nécessitent de revoir l'organisation et les traitements en place ainsi que l'adaptation des outils, afin de respecter le niveau d'exigence requis dans la limite des délais contraints impartis.

À cet effet, différents travaux sont conduits portant principalement sur l'amélioration des process et le renforcement et l'adaptation des procédures de reporting.

Une réflexion est menée conjointement avec la Direction Production afin d'améliorer la maîtrise et le suivi de l'activité ainsi que la gestion et le suivi d'avancement des projets. Les fonctions de cost control et de suivi des engagements sont sensiblement renforcées, avec un accent porté sur la détection préventive et la gestion anticipée des écarts.

Au niveau du siège, la politique de couverture des cash flow décidés par le Conseil d'administration requiert le développement d'instruments de suivi spécifiques.

La gestion des flux financiers et des positions de trésorerie résultant de la cession des actifs congolais a conduit à rehausser le niveau de contrôle et adapter les outils d'analyse et de suivi des avoirs monétaires, et à travailler à une meilleure appréhension de la gestion prévisionnelle des flux et devises au travers des remontées d'information issues des filiales.

La priorité accordée aux actions de mise en place et les poursuites d'évolutions conduisent à assigner l'essentiel des ressources internes de la Direction Administrative et Financière mobilisables à cet effet.

6.3 SALARIÉS

6.3.1 - Salariés

L'année 2007 a été caractérisée par une diminution des effectifs de l'activité pétrolière suite au transfert de la majorité du personnel affecté aux opérations congolaises à la société Eni, et par une augmentation des effectifs de l'activité forage.

Répartition par activité	2007	2006	2005
Activités pétrolières et gazières	216	304	236
Forage pétrolier	133	19	8
Activité aurifère	15	15	13
Holding Maurel & Prom	54	56	45
TOTAL	418	394	302

Répartition géographique	2007	2006	2005
Afrique	76	172	90
Asie	0	-	0
Amérique Latine	253	165	167
Europe	89	57	45
TOTAL	418	394	302

6.3.1.1 - Effectif de la société mère au 20 avril 2008

L'effectif total de la Société mère est au 20 avril 2008 de 54 salariés.

Il comptait au 31 décembre 2005 45 salariés, puis au 31 décembre 2006, 56 salariés.

La masse salariale en 2007 s'élève à un montant total de 5 532 965 € (contre 6 408 245 € en 2006). Les charges sociales sur l'exercice représentent 4 026 765 € (contre 3 245 864 € en 2006).

L'intérim et les prestations externalisées (hors la convention de prestation de services avec Pacifico S.A. mentionnée en paragraphe 6.1.3) au cours de l'exercice 2007 ont représenté une charge pour la Société mère d'un total de 520 254 € (contre 568 805 € en 2006).

6.3.1.2 - Embauches au cours de l'exercice 2007

Au sein de la Société mère, 5 salariés ont été embauchés au cours de l'exercice 2007, répartis de la manière suivante :

- 4 personnes ont été embauchées en contrat à durée indéterminée ;
- 1 personne a été embauchée en contrat à durée déterminée ;
- et
- aucun apprenti n'a été embauché.

Par ailleurs, 3 conventions de stage ont été signées en 2007.

6.3.1.3 - Licenciements au cours de l'exercice 2007

Au sein de la Société mère 4 salariés ont fait l'objet d'une procédure de licenciement en 2007. Sur ces 4 licenciements intervenus, le motif principal est un désaccord du salarié avec sa hiérarchie.

6.3.1.4 - Divers

La Société est régie par la convention collective de l'industrie pétrolière depuis le 1^{er} mars 2004.

Un protocole de mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail est en vigueur depuis le 19 mai 2003. À ce titre, le régime des 35 heures est en vigueur au sein de la Société.



La Société a adhéré à un régime de retraite complémentaire, qui est une convention d'assurance collective, auprès de Generali. Cette affiliation concerne l'ensemble du personnel et les taux de cotisation patronaux sont de 8 % sur les tranches A, B et C.

Les sommes versées au titre de ce régime par la société se sont élevées à 386 535 € en 2006 et à 431 226 en 2007.

6.3.2 - Participation et stock-options des mandataires sociaux

6.3.2.1 - Participation des dirigeants dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2007, et à la connaissance de la Société, les mandataires sociaux de la Société détiennent ensemble 30 655 537 actions de la Société, soit 24,43 % du capital et 26,24 % des droits de vote.

À la connaissance de la Société, le détail des participations ainsi détenues dans la Société ainsi que les valeurs mobilières émises par Maurel & Prom et détenues par les mandataires sociaux à la même date figurent dans les tableaux ci-dessous :

	Actions	OCEANEs
Jean-François Hénin ⁽¹⁾	28 750 246	0
Gérard Andreck ⁽²⁾	1	0
Emmanuel de Marion de Glatigny ⁽³⁾	135 465	0
Fabien Chalandon	20	0
Financière de Rosario	1 684 530	0
Alain Gomez	50	0
Alexandre Vilgrain	1	0
Christian Bellon de Chassy ⁽⁴⁾	13 693	0
Roland d'Hauteville ⁽⁵⁾	71 531	0

(1) Par l'intermédiaire de Pacifico S.A., contrôlée par Monsieur Jean-François Hénin et les membres de sa famille.

(2) Monsieur Gérard Andreck est par ailleurs président de la MACIF, deuxième actionnaire de la Société avec 8 324 204 actions détenues au 31 décembre 2007.

(3) Monsieur de Marion de Glatigny détient directement 111 996 actions de la Société et indirectement, par l'intermédiaire d'un PEA détenu par son épouse, 23 469 actions.

(4) Directement et indirectement avec les membres de sa famille.

(5) Monsieur d'Hauteville détient directement 16 281 actions de la Société. Il est actionnaire à 55 % de la société COFIP qui détient 55 250 actions de la Société.

Monsieur Brac de la Perrière, censeur au sein du Conseil d'administration, détient avec sa famille directement et indirectement 5 825 actions de Maurel & Prom (dont 3 575 en contrôle direct et 2 250 en contrôle indirect par le biais de la société GLP Conseil).

Chacun des membres du Conseil d'administration détient ainsi le minimum d'actions prévu par la loi (soit 1 action), les statuts de la Société ne comportant pas de disposition particulière sur ce point.

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en matière d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore publiques.

Messieurs Roman Gozalo et Daniel Pèlerin, anciens membres du Directoire, détenaient respectivement 15 000 et 121 800 actions.

6.3.2.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Les informations ci-dessous sont mises à jour à la date d'émission du document de référence.

Le tableau ci-dessous reprend les options consenties à des mandataires au cours des trois derniers exercices et non encore levées.

Plan	Date d'attribution	Prix d'exercice	Début du délai d'exercice	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options restantes
Monsieur Roman Gozalo (membre du Directoire jusqu'au 14 juin 2007)							
Plan n° 3	21/12/2005	12,91 €	22/12/2005	21/12/2010	100 000	0	100 000

Aucune autre option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par des sociétés du groupe Maurel & Prom au cours de l'exercice

2007. Par ailleurs, aucun mandataire social n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2007.

6.3.2.3 - Actions gratuites consenties à chaque mandataire social

Un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société a été mis en place par le Directoire lors de sa réunion du 21 décembre 2005, sur la base de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 29 juin 2005 (18^e résolution).

À ce jour, Monsieur Roman Gozalo, Directeur Général et membre du Directoire jusqu'au 14 juin 2007, bénéficie de 15 000 actions gratuites, qui lui ont été attribuées le 21 décembre 2005 et Monsieur Pélerin, Directeur Exploration et membre du Directoire, bénéficie de 50 000 actions gratuites, qui lui ont été attribuées le 3 octobre 2006.

	Plan n°1 Roman Gozalo (membre du Directoire jusqu'au 14/06/2007)	Plan n°1 ter Daniel Pélerin (membre du Directoire jusqu'au 14/06/2007)
Date d'attribution	21/12/2005	3/10/2006
Période d'acquisition	21/12/2007	3/10/2008
Période de conservation	21/12/2009	3/10/2010
Nombre d'actions gratuites	15 000	50 000

Aucune autre action gratuite n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par les sociétés du groupe Maurel & Prom.

6.3.3 - Participation des salariés

Au 31 mars 2008, deux salariés du Groupe participaient au capital de la Société à hauteur de 136 800 actions. Certains salariés détiennent également une participation au capital de Maurel & Prom à travers le dispositif d'épargne salariale mis en place.

6.3.3.1 - Intéressement et épargne salariale

La Société mène une politique ambitieuse d'association des salariés à la performance de la Société et à son capital, tant par la signature d'un accord d'intéressement que par la mise en place d'une épargne salariale.

(1) PLAN D'INTÉRESSEMENT

Un accord d'intéressement a été mis en place le 1^{er} janvier 2005, suite à l'expiration du premier accord d'intéressement conclu en 2002. Cet accord conclu pour une durée de 3 ans est resté en vigueur jusqu'au 31 décembre 2007.

La mise en place de l'accord d'intéressement est motivée par une double volonté :

- solidariser les salariés pour stimuler la dynamique productive de Groupe et respecter la contribution de chacun dans le cadre de l'effort apporté à augmenter la productivité ; et
- améliorer l'organisation du travail.

Tous les salariés (y compris les stagiaires, salariés sous contrat à durée déterminée ou à temps partiel) comptant au moins

3 mois d'ancienneté dans la Société bénéficient de l'intéressement dans le respect des plafonds collectifs et individuels en vigueur.

Compte tenu des modalités de calcul de l'intéressement, basé sur le résultat d'exploitation de la société aucun intéressement ne sera versé au titre de l'année 2007 (contre 651 507 € en 2006).

(2) ÉPARGNE SALARIALE

La Société a mis en place le 1^{er} mars 2002 une politique active d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan Épargne Entreprise et d'un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire ; l'ensemble de ce dispositif est en vigueur depuis l'exercice 2003.

Dans le cadre de ce dispositif, au 14 avril 2008, 50 salariés participent au capital de Maurel & Prom à hauteur de 102 005 actions, soit 0,08 % du capital social.

(a) Plan Épargne Entreprise (« PEE »)

Tous les salariés de la Société ayant au moins 3 mois d'ancienneté peuvent adhérer, s'ils le désirent.

Le PEE peut être alimenté par tout ou partie de l'intéressement du salarié lorsqu'il existe, les versements volontaires des bénéficiaires (dans les limites prévues par la loi), l'abondement de la Société et les transferts de l'épargne du bénéficiaire dans le plan, le plan d'épargne interentreprise ou l'accord de participation d'un ancien employeur, devenue disponible suite à rupture de son contrat de travail.

La Société encourage l'effort d'épargne du bénéficiaire par un abondement modulable selon une règle générale et applicable collectivement à tous les bénéficiaires.

Le plan, entré en vigueur le 1^{er} mars 2002, d'une durée d'un an, est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

L'abondement 2007 au Plan d'Épargne Entreprise (fonds versés au PEE pour les salariés présents) a été de 179 400 €.

(b) Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire à échéance glissante (« PPESV »)

La Société avait mis en place un PPESV, système d'épargne collectif ouvrant aux salariés de la Société ayant au moins trois mois d'ancienneté la faculté de participer, avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à la loi Fillon du 21 août 2003, le dispositif du PPESV a été supprimé. Les sommes affectées au PPESV pourront être transférées sur un plan d'épargne de durée plus courte.

6.3.3.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers

Certains salariés de la Société bénéficient d'options de souscription d'actions Maurel & Prom, dont les principales caractéristiques sont indiquées dans le tableau ci-après.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS MAUREL & PROM - INFORMATIONS AU 18 AVRIL 2008

Plan	Date autorisation de l'AG	Date attribution	Bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice initial	Date de début d'exercice	Date échéance	Nombre d'options après réajustement de juillet 2004	Prix d'exercice	Nombre d'options après réajustement de décembre 2004	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées	Nombre d'options résiduelles
1	11 septembre 2001	25 octobre 2001	12 personnes - 1 mandataire social ⁽¹⁾ , et - 11 salariés non mandataires sociaux ⁽²⁾	154 000 8 000 146 000	12,15 €	26 octobre 2004	aucune	157 903 8 203 149 700	11,85 €	1 579 030 82 030 1 497 000 ⁽⁷⁾	1,185 €	1 568 270 8 030 5 127 ⁽⁸⁾	10 760 0 10 760
1 bis	11 septembre 2001	16 juin 2003	1 salarié ⁽³⁾	26 000	19,98 €	23 mai 2005	16 juin 2008	26 654	19,49 €	266 540	1,949 €	266 540	0
2	26 juin 2003	29 juillet 2003	5 salariés non mandataires sociaux ⁽⁴⁾	123 000	17,82 €	30 juillet 2003	29 juillet 2008	126 116	17,38 €	1 261 160	1,738 €	1 225 270	35 890
2 bis	26 juin 2003	22 juin 2004	3 salariés non mandataires sociaux	13 500	66,94 €	23 juin 2004	22 juin 2009	13 842	65,29 €	138 420	6,529 €	138 420	0
3	28 décembre 2004	16 mars 2005	1 salarié ⁽⁵⁾	220 000	13,59 €	17 mars 2005	16 mars 2010	N/A	N/A	N/A	N/A	220 000	0
3 bis	28 décembre 2004	6 avril 2005	8 salariés non mandataires sociaux	480 000	13,44 €	7 avril 2005	6 avril 2010	N/A	N/A	N/A	N/A	200 000	280 000
3 ter	28 décembre 2004	21 décembre 2005	2 personnes - 1 mandataire social ⁽⁶⁾ , et - 1 salarié non mandataire social	170 000 100 000 70 000	12,91 €	22 décembre 2005	21 décembre 2010	N/A	N/A	N/A	N/A	0 0 0	170 000 100 000 70 000
3 quater	28 décembre 2004	3 janvier 2006	1 salarié non mandataire social	80 000	12,86 €	4 janvier 2006	3 janvier 2011	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	80 000
3 quinques	28 décembre 2004	10 avril 2006	1 salarié non mandataire social	80 000	14,72 €	11 avril 2006	10 avril 2011	N/A	N/A	N/A	N/A	0	80 000
TOTAL													1 000 960

(1) De filiales de Maurel & Prom.

(2) Parmi ces options, (i) 410 130 étaient détenues par Monsieur Frédéric Boulet, salarié de Maurel & Prom lors de l'attribution, devenu membre du Directoire le 28 décembre 2004 et ayant quitté la Société le 18 août 2005 et (ii) 153 800 par Monsieur Daniel Pélerin, salarié de Maurel & Prom lors de l'attribution, membre du Directoire du 22 avril 2005 au 14 juin 2007 et désormais salarié.

(3) Il s'agit de Monsieur Frédéric Boulet, salarié lors de l'attribution, membre du Directoire le 28 décembre 2004 et ayant quitté la Société le 18 août 2005.

(4) Parmi ces options, 1 025 320 étaient détenues par Monsieur Frédéric Boulet, salarié de Maurel & Prom lors de l'attribution, mais devenu membre du Directoire le 28 décembre 2004 et ayant quitté la Société le 18 août 2005.

(5) Il s'agit de Monsieur Marc Sengès, salarié lors de l'attribution, devenu membre du Directoire le 22 avril 2005 ayant quitté la Société le 23 septembre 2005.

(6) Exercice d'options avant division par dix du nominal de l'action.

(7) Tient compte de l'exercice de 5 127 options avant le réajustement de décembre 2004.

(8) Il s'agit de Monsieur Roman Gozala, Directeur Général et membre du Directoire de la Société du 24 octobre 2005 au 14 juin 2007, désormais salarié.

Notes :

- Chaque option ainsi existante donne droit à la souscription d'une action Maurel & Prom, d'une valeur nominale de 0,77 €.

- Aucune option attribuée n'a été annulée.

- Pour l'ensemble des options, aucune clause d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options n'a été prévue, et aucun délai lié à la conservation des actions à compter de la levée d'option n'a été stipulé.

Au cours de l'exercice 2007, cinq salariés ont levé 344 310 options de souscription d'actions.

6.3.3.3 - Actions gratuites consenties aux salariés

Certains salariés de la Société bénéficient d'actions gratuites de Maurel & Prom, dont les principales caractéristiques sont indiquées dans les tableaux ci-après :

	Plan n°1 ter	Plan n°1 quater	Plan 2007
Date d'attribution	3/10/06	14/12/06	21/12/07
Période d'acquisition	3/10/08	14/12/08	21/12/09
Période de conservation	3/10/10	14/12/10	21/12/11
Nombre de salariés concernés	4 *	23	40
Nombre d'actions gratuites	70 000	66 800	116 524

* Dont un salarié mandataire social de la Société.

Au cours de l'exercice 2007, 40 salariés ont bénéficié de l'attribution de 116 524 actions gratuites.

Au cours de l'exercice 2006, vingt-six salariés (dont deux anciens salariés mandataires sociaux) ont bénéficié de l'attribution de 136 800 actions gratuites.

À la connaissance de la Société, aucun autre titre de capital n'est détenu par ses salariés.

6.4 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

6.4.1 - Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque mandataire social

6.4.1.1 - Directeur Général et anciens membres du Directoire

Le tableau suivant représente les rémunérations brutes du Président Directeur Général et des anciens membres du Directoire au titre de l'exercice de mandats sociaux au sein de Maurel & Prom et de ses filiales au titre du premier semestre de l'exercice 2007 :

Membres du Directoire	Rémunération fixe en euros	Rémunération variable en euros *	Rémunération exceptionnelle en euros
Jean-François Hénin	250 000	25 000	-
Daniel Pélerin	135 000	52 500	-
Roman Gozalo	160 000	21 250	-

* Représentent les primes de séjour à l'étranger (s'élevant à 1 250 € par jour) versées au titre de l'exercice de mandats sociaux au sein de Maurel & Prom et de ses filiales.

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée au fin du versement de pensions ou d'avantages.

Il est précisé que Jean-François Hénin a perçu, au 2^e semestre 2007, une rémunération brute de 250 000 € au titre de ses fonctions de Président Directeur Général.

Monsieur Gozalo a perçu 3998,40 € au titre de son véhicule de fonction et Monsieur Pélerin a perçu 7209,38 € au titre des indemnités kilométriques. Il est comptabilisé au titre des indemnités de départ à la retraite la somme de 60 085 € pour Monsieur Gozalo et la somme de 87 143 € pour Monsieur Pélerin.

Messieurs Pélerin et Gozalo bénéficient d'une indemnité de départ d'un montant équivalent à deux années de rémunération (bonus compris) en cas de cessation de poste suivant un changement de contrôle de la Société résultant d'une offre publique d'achat sur les actions de la Société.

Aucun autre avantage en nature n'a été attribué au cours de l'exercice 2007.

Le tableau suivant représente les rémunérations brutes allouées aux membres du Directoire au titre de l'exercice de mandats sociaux au sein de Maurel & Prom et de ses filiales au titre de l'exercice 2006 :

Membres du Directoire	Rémunération fixe en euros	Rémunération variable en euros *	Rémunération exceptionnelle en euros
Jean-François Hénin	500 000	16 254	-
Daniel Pélerin	215 004	112 500	-
Roman Gozalo	285 385	192 500	-

* La rémunération variable est calculée en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés d'un commun accord en début d'exercice. Sont incluses les rémunérations et primes de séjour à l'étranger (s'élevant à 1 250 € par jour) versées au titre de l'exercice de mandats sociaux au sein de Maurel & Prom et de ses filiales.

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée au fin du versement de pensions ou d'avantages.

Le tableau suivant représente les rémunérations brutes perçues par les membres du Directoire au titre de l'exercice de mandats sociaux au sein de Maurel & Prom et de ses filiales au titre de l'exercice 2005 :

Membres du Directoire	Rémunération fixe en euros	Rémunération variable en euros *	Rémunération exceptionnelle en euros
Jean-François Hénin	500 000	16 254	-
Daniel Pélerin	215 004	112 500	10 000
Roman Gozalo	285 385	92 500	-
Frédéric Boulet **	2 055 535 **	-	-
Marc Sengès **	186 024 **	-	-

* La rémunération variable est calculée en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés d'un commun accord en début d'exercice. Sont incluses les rémunérations et primes de séjour à l'étranger (s'élevant à 1 250 € par jour) versées au titre de l'exercice de mandats sociaux au sein de Maurel & Prom et de ses filiales.

** Monsieur Sengès a quitté ses fonctions de membre du Directoire le 19 septembre 2005 et Monsieur Boulet le 18 août 2005.

6.4.1.2 - Conseil d'administration Conseil de surveillance

Les membres du Conseil d'administration ou anciens membres du Conseil de surveillance avant le 14 juin 2007 de Maurel & Prom ont perçus les montants suivants (en €) au titre des jetons de présence pour les exercices 2007, 2006 et 2005 réglés respectivement en 2008, 2007 et 2006 :

	Jetons fixes			Jetons variables			Total		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005
M. Hénin	-	-	-	-	-	-	-	-	-
M. Andreck	25 000	29 457	13 500	22 131	37 350	9 454	47 131	67 307	22 954
M. Chalandon	25 000	29 457	27 000	46 475	46 262	37 815	71 475	75 718	64 815
M. Chambon	-	-	13 500	-	-	20 798	-	-	34 298
M. de Marion de Glatigny	25 000	29 457	27 000	16 230	27 336	20 798	41 230	56 793	47 798
M. Bellon de Chassy	25 000	15 656	-	23 607	14 720	-	48 607	30 376	-
M. Gomez	25 000	29 457	27 000	17 705	27 336	20 798	42 705	56 793	47 798
M. d'Hauteville	25 000	15 656	-	32 459	18 925	-	57 459	34 582	-
M. Jacquard	-	-	24 750	-	-	41 597	-	-	66 347
Financière de Rosario	25 000	29 457	27 000	8 852	21 028	13 235	33 852	50 485	40 235
M. Lafond	-	8 877	27 000	-	12 617	30 252	-	21 494	57 252
M. Verspieren	-	8 070	27 000	-	2 103	22 689	-	10 173	49 689
M. Vilgrain	25 000	29 457	11 250	14 754	16 822	7 563	39 754	46 279	18 813
M. Brac de la Perrière (censeur)	22 500	-	-	42 787	-	-	67 787	-	-
TOTAL	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	450 000	450 000	450 000

Monsieur Jean-François Hénin a été élu au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 juin 2007. Le Conseil d'administration a accepté sa demande de ne pas recevoir de jetons de présence pour sa participation au Conseil d'administration. Monsieur Hénin est rémunéré en tant que Directeur Général de la Société tel que décrit au paragraphe 6.4.1.1.

Monsieur Chambon a démissionné du Conseil de surveillance de la Société le 6 juillet 2005.

Monsieur Jacquard a démissionné du Conseil de surveillance de la Société le 8 novembre 2005.

Monsieur Lafond a démissionné du Conseil de surveillance de la Société le 20 avril 2006.

Monsieur Verspieren a démissionné du Conseil de surveillance de la Société le 10 avril 2006.

La répartition ci-dessus tient compte de la durée respective du mandat de chaque membre du Conseil d'administration (pour les jetons fixes) ainsi que de la présence aux séances du Conseil d'administration et des Comités (pour les jetons variables).

Par ailleurs, Monsieur Brac de La Perrière a reçu 71 916 € au titre de ses jetons de présence de 2006, (dont 22 500 € de jetons fixes et 49 416 € de jetons variables).

Les mandataires sociaux ne disposent par ailleurs d'aucun avantage en nature particulier, hors le véhicule de fonction du Directeur Général et le remboursement des indemnités kilométriques pour le Directeur d'exploration, tous deux anciens membres du Directoire. Il n'existe aucun régime de retraite complémentaire mis en place pour les mandataires sociaux.

Les attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions sont détaillées au paragraphe 6.3.2.2 et les attributions gratuites d'actions au paragraphe 6.3.2.3.

Année 2008

Il sera proposé à l'Assemblée générale convoquée pour le 12 juin 2008 que la rémunération des membres du Conseil d'administration, y compris le censeur, soit globalement de 450 000 € au titre des jetons de présence pour l'année 2008.

7 Facteurs de risques

7.1 RISQUES DE MARCHÉ

Les résultats du Groupe sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en Dollar, et le taux de change EUR/USD. Néanmoins, il faut noter que la devise opérationnelle du Groupe est le dollar puisque les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

7.1.1 - Risque relatif au marché des hydrocarbures

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production. La production depuis la cession à Eni provient de sa filiale Colombienne Hocol qui est de l'ordre de 13 000 bbl/j, nette de fiscalité pétrolière.

La politique de couverture s'inscrit dans le cadre de la gestion des lignes de crédits bancaires (Reserves Base Loan «RBL») mises à la disposition du Groupe. En effet ces dernières sont majorées si le cours de la protection est supérieur au cours retenu par les établissements pour la détermination de la «Borrowing Base».

Pour la période allant d'avril 2007 à mars 2008, la production Colombienne a été couverte à hauteur de :

- 4 000 bbl/j à un prix du WTI de 64,10 \$/bbl par une vente à terme ;
- 4 500 bbl/j par une stratégie de couverture au moyen d'instruments optionnels assurant un prix de vente du WTI compris entre 59,22 et 65,22 \$/bbl.

Entre fin décembre 2007 et le 31 mars 2008, il a été procédé au rachat de ces couvertures auxquelles ont été substituées les protections suivantes :

- 8 000 bbl/j à un prix du WTI de 88,22 \$/bbl par une vente à terme pour l'année 2008 ;
- 5 500 bbl/j à un prix du WTI de 87,82 \$/bbl par une vente à terme pour l'année 2009 ;
- 3 500 bbl/j à un prix du WTI de 87,48 \$/bbl par une vente à terme pour l'année 2010.

7.1.2 - Risques de change et de cours

Bien que le dollar soit la devise opérationnelle du Groupe, la variation du cours EUR/USD impacte le résultat de la Société lors de la réévaluation des liquidités détenues dans cette devise lors de l'arrêté des comptes.

Afin de minorer ce risque la Société a recours à des stratégies de couvertures aux moyens d'instruments dérivés (change à terme et opérations d'options).

Les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollar sont couvertes par le maintien de liquidités dans cette devise spécialement dédiées à ces débours.

La position transactionnelle prise en compte dans le calcul du risque de change EUR/USD est synthétisée à la date d'arrêté dans le tableau ci-dessous :

	En K\$	En K€
Actifs	238 250	162 251
Passifs	378 936	257 412
Position nette avant gestion	- 140 086	- 95 161
Position hors bilan	-	-
Position nette après gestion	- 140 086	- 95 161

Le taux de change EUR/USD était de 1,4721 au 31 décembre 2007.

Le Groupe a procédé en 2007 à la cession de 511 M\$ à un cours moyen de 1,35.

La variation défavorable de 1 centime du dollar US par rapport à l'Euro aurait une incidence de 951 K€ sur la position nette dans la devise.

Par ailleurs, concernant l'exposition au risque de change en pesos colombiens, les emprunts en cours sont couverts en grande partie par des liquidités dans la même devise.

7.1.3 - Risques de taux et de liquidité

Les conditions d'emprunts et la structure de financement du Groupe sont détaillées à la note 8.2 de l'annexe des comptes consolidés.

Pour mémoire, il s'agit :

- d'une émission obligataire (OCEANES) de 375 M€ ;
- d'un emprunt en pesos colombien pour la contrevaletur de 29 M\$.

Tous ces emprunts sont consentis à taux fixes jusqu'à leur échéance.

Par ailleurs, les liquidités qui à la date d'arrêté s'élèvent à 695 M€ sont toutes placées en dépôts bancaires sur des périodes inférieures à trois mois.

La totalité des emprunts s'élevant à 382 M€ et les liquidités disponibles étant de 695 M€, la Société a une position nette excédentaire de 318 M€, les liquidités représentant 170 % des emprunts, la Société est immunisée contre tout risque de liquidité.

7.1.4 - Risques action

La Société ayant cessé d'exercer une influence notable au sein de Pebercan, celle-ci n'est plus mise en équivalence dans les comptes depuis le 30 juin 2007. La valeur de Pebercan a été figée à la valeur du 30 juin 2006 dans les comptes du 31 décembre 2007 et les titres détenus figurent en titres de participation pour 21 076 K€.

Le résultat de la Société ne serait en conséquence pas affecté par une baisse de 10 % de la valeur des titres Pebercan, dès lors que la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable.

Des plans de rachat d'actions propres successifs ont été mis en place depuis le 12 janvier 2005. Dans le cadre de ces programmes de rachats, 3 274 710 actions propres ont été achetées en 2007. Elles sont destinées à être utilisées conformément aux autorisations délivrées par les Assemblées générales d'actionnaires.

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions propres détenues par la Société est donc de 3 865 756.

La valeur comptable de ces actions propres détenues est au 31 décembre 2007 de 54 296 K€ pour une valeur de marché de 53 834 K€.

Une baisse de 10 % de la valeur de ces titres détenus aurait un impact négatif de 5 400 K€ sur le résultat de la Société.

Au vu des éléments précités, la Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

7.1.5 - Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie au titre :

- des prêts et créances consentis à des tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles,
- des placements de liquidité à court terme réalisés auprès d'établissements bancaires et des opérations sur instruments dérivés dont la réévaluation enregistre une juste valeur positive.

En raison de son mode opératoire, la société Maurel & Prom considère ne pas encourir de risque de contrepartie, puisque la production qui provient de Colombie est vendue sur le marché par l'intermédiaire de traders qui règlent par lettres de crédit émises par des banques internationales de premier plan.

Au Venezuela, comme pour tout opérateur pétrolier, la production de la filiale est vendue à PVDSA, Société Nationale Pétrolière Vénézuélienne.

Caroil qui, jusqu'à mi 2007, offrait ses prestations à l'intérieur du Groupe a diversifié sa clientèle suite au rachat des champs congolais par Eni. À la suite de cette opération Maurel & Prom ne représente plus que 22 % des revenus de sa filiale. Les autres clients sont des groupes pétroliers internationaux.

En raison de sa position de trésorerie excédentaire et de son mode opératoire pour la vente du brut qui est payée par des

lettres de crédit émises par des banques internationales de premier rang, le risque de contrepartie encourus par la Société est minime.

7.2 RISQUES JURIDIQUES

7.2.1 - Risques politiques

Une part importante de l'activité du Groupe et de ses réserves d'hydrocarbures se situe dans des pays dont certains peuvent être considérés comme comportant un risque d'instabilité politique ou économique. Dans un ou plusieurs de ces pays, le Groupe pourrait être dans le futur confronté notamment au risque d'expropriation ou de nationalisation de ses actifs, à la renégociation de « Contrats de Partage de Production » (CPP) par voie d'avenants, à des restrictions en matière de contrôle des changes, à des pertes liées aux conflits armés ou à l'action de groupes terroristes, ou à d'autres problèmes découlant de l'instabilité politique ou économique des pays.

Depuis l'exercice 2005, grâce à l'acquisition du groupe Hocol et de ses actifs colombiens et vénézuéliens et grâce au renforcement de sa position au Gabon et à ses activités en Italie (Sicile) et en Tanzanie, l'activité du Groupe s'est diversifiée géographiquement et le risque politique pays tend à se réduire.

7.2.2 - Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention de certains permis

L'activité d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière du Groupe est soumise aux différentes réglementations nationales applicables dans ce secteur réglementé (Code pétrolier, loi relative à l'exploitation des hydrocarbures) dans les pays dans lesquels le Groupe exerce cette activité, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers ou les obligations afférentes aux programmes minimums des travaux.

Le cadre des activités pétrolières et gazières, notamment les modalités de partage de la production, la prise des décisions opérationnelles, la comptabilisation et la limitation des coûts pétroliers, certains éléments de la fiscalité des opérations et les règles de coopération entre le Groupe et ses associés détenteurs d'un permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière d'un côté, et le pays d'accueil, de l'autre côté, est généralement défini dans un Contrat de Partage de Production conclu entre ces parties et le Ministre en charge des hydrocarbures du pays d'accueil. Par ailleurs, le « Contrat d'Association » (ou « JOA ») définit les relations entre les parties autres que l'État d'accueil.

Outre les CPP, des permis sont attribués par l'État d'accueil qui autorise le Groupe à mener ses activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. La durée de ces permis est limitée dans le temps avec des périodes de renouvellement, ceux-ci



comportant par ailleurs des obligations en matière de rendus de surface pendant la période d'exploration.

L'impact sur les CPP (ou plus généralement des conditions de mise en valeur de ces permis) que pourrait avoir une évolution négative de la situation politique ou économique dans un ou plusieurs des pays dans lesquels le Groupe détient des permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière aujourd'hui, est un risque difficilement appréciable.

Le groupe Maurel & Prom ayant réussi et continuant de réaliser une diversification géographique, il est à noter que ce risque a corrélativement été et continuera d'être réparti entre les différents pays d'implantation du Groupe.

L'évolution de l'environnement législatif au Venezuela a conduit en mars 2007 à la signature d'un protocole d'accord avec la société PDVSA pour un transfert des activités pétrolières de Hocol dans le statut d'« Empresa Mixta » courant 2007 avec un pourcentage de 26,35 % pour Maurel & Prom. Cet accord, qui restaure les intérêts économiques de Maurel & Prom dans ce pays, a été approuvé par les autorités vénézuéliennes en décembre 2007.

7.2.3 - Risques liés aux litiges en cours

À l'exception de ce qui figure au paragraphe 12.3 du présent document de référence, le groupe Maurel & Prom est engagé dans divers procès et réclamations dans le cours normal de ses activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, la Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédures contentieuses gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou menacé, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe Maurel & Prom. Les litiges sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent, et des montants sont ou non provisionnés au regard de ces évaluations. Le Groupe veille à mettre en œuvre les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts.

Les principaux litiges survenus au cours de l'exercice 2007 ou en cours sont les suivants :

Messier Partners a engagé une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison à Messier Partners et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a fait appel de ce jugement. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de la Société.

7.3 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE MAUREL & PROM

7.3.1 - Risques propres au secteur d'activité du groupe Maurel & Prom

7.3.1.1 - Les réserves

Les réserves présentées dans ce document ont été certifiées au 1^{er} janvier 2007 (hors M'Boundi et Kouakouala) et au 1^{er} janvier 2008 par DeGolyer & MacNaughton en fonction des conditions économiques et au moyen de données géologique et d'ingénierie existantes permettant d'estimer les quantités d'hydrocarbures pouvant être produites. Le processus d'évaluation implique des jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements.

Par ailleurs, il est impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole brut ou de gaz naturel seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves actuellement développées, produites et commercialisées par le groupe Maurel & Prom.

Les réserves présentées dans le document de référence ont été certifiées annuellement par DeGolyer & MacNaughton à compter du 1^{er} janvier 2007.

7.3.1.2 - La production

La production pétrolière du Groupe peut être limitée, retardée ou annulée du fait de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent le dysfonctionnement des installations de production, les retards administratifs, en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation des projets de développement par les pays d'accueil, des pénuries, des retards de livraison de matériel ou les conditions météorologiques. Une telle limitation, un tel retard ou une telle annulation pourraient avoir un impact sur le résultat du Groupe.

7.3.1.3 - L'exploration pétrolière et gazière

Ce type d'activité, qui suppose que les hydrocarbures puissent être découverts et extraits, nécessite l'engagement d'opérations préliminaires importantes. Ces opérations d'analyses géologiques et sismiques sont préalables au forage d'exploration. Ce type d'opérations permet de décider de la localisation des forages d'exploration, de passer au stade de la mise en production ou encore de poursuivre l'exploration face à un résultat mitigé quant à la qualité des hydrocarbures et aux incertitudes quant à leur extraction.

Par ailleurs, dès l'exploitation engagée, la connaissance des réserves peut être parfois aléatoire et ne se révèle qu'au fur et à mesure de la poursuite de l'exploitation. Enfin, les conditions

pratiques de l'exploitation et son coût peuvent varier durant la période d'exploitation des réserves.

7.3.2 - Risques liés au programme de reconstitution des réserves

À la suite de la réalisation de la cession conclue en 2007 avec Eni, le groupe Maurel & Prom a cédé 45 % des réserves certifiées au 1^{er} janvier 2006 ainsi que 50 % de sa production disponible à la vente pour l'exercice 2006.

Afin de reconstituer les réserves cédées en 2007 à Eni, la Société a décidé d'affecter une partie significative du produit de cette cession à l'accélération des programmes de développement et d'exploration du Groupe, ainsi qu'au financement d'éventuelles opérations de croissance externes.

La Société ne peut garantir que ces investissements seront couronnés de succès et qu'elle parviendra à reconstituer ses réserves et/ou à augmenter sa production à un niveau préalable à la cession.

7.3.3 - Risques liés à l'éventuelle dépendance du groupe Maurel & Prom à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants

Maurel & Prom n'entretient pas de relation commerciale majeure pouvant créer une situation de dépendance.

En Colombie, la production est vendue sur le marché par l'intermédiaire de traders qui fournissent une garantie bancaire pour faire face à leurs engagements.

Au Venezuela, comme pour tout opérateur pétrolier, la production est vendue à PDVSA (la Société Nationale Pétrolière Vénézuélienne).

Au Congo, suite à la cession d'une partie de ses activités Congolaises à Eni., le rôle de la société Socap, filiale de Total dans la commercialisation de la production du Groupe a considérablement diminué.

De nouveaux contrats seront conclus avec d'autres partenaires dans le courant de l'exercice 2008 pour la commercialisation de la production du Groupe dans d'autres pays, notamment le Gabon.

L'environnement en matière de personnel des rigs opérés par Caroil est assuré par une société spécialisée dans la mise à disposition de compétences techniques utilisées par l'industrie gazière, pétrolière et du forage. Ce personnel est interchangeable et peut être mobilisé auprès d'autres sociétés comparables présentes sur le marché.

Caroil est actuellement prestataire de service pour la société Eni Congo S.A. dans le cadre des obligations contractuelles qui ont été transférées suite à la cession de ses activités congolaises par le groupe Maurel & Prom. Ce contrat expire fin février 2009.

7.3.4 - Risques concurrentiels

Le Groupe fait face à la concurrence d'autres sociétés pétrolières dans le cadre de l'acquisition de droits au sein de permis pétroliers, en vue de l'exploration et de la production d'hydrocarbures.

Du fait de son positionnement et de ses moyens financiers, les principaux concurrents du Groupe sont potentiellement des sociétés pétrolières «juniors» ou «mid-size».

7.3.5 - Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités pétrolières, le groupe Maurel & Prom attache une attention constante à la prévention des risques industriels et environnementaux et veille au maximum à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent.

Il assure par ailleurs un suivi permanent des évolutions législatives ou réglementaires, nationales ou internationales, en matière de risques industriels et environnementaux. Maurel & Prom recherche également, de façon constante, à améliorer ses dispositifs de sécurité, de sûreté et de prévention des risques sur les sites de production.

Néanmoins, il existe des risques environnementaux liés aux caractéristiques des champs pétroliers ou gaziers. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, les effondrements des abords des puits, les écoulements ou fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion. Tous ces événements sont susceptibles d'endommager ou de détruire les puits d'hydrocarbures en production, ainsi que les installations attenantes, de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux avec certaines conséquences directes pour la santé et la vie économique des populations riveraines.

Études d'impact systématiques

Conformément à la réglementation en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère, Maurel & Prom effectue des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques ; examine et évalue les risques pour la sécurité et l'impact sur l'environnement. Afin de permettre d'identifier, de quantifier et de prévenir la survenance de tels risques, Maurel & Prom se fonde tant sur son expertise interne que sur des experts externes.

Les experts externes sont envoyés par des sociétés agréées par l'administration des pays concernés. Il s'agit :

- au Congo, de la société Environnement Plus ;
- au Gabon, de la société Anviropass ;
- en Colombie, de la société Recuperam Ltda ; et
- en Tanzanie, de la société Fredka International Ltd.



Homologation des installations de surface

Maurel & Prom cherche à obtenir l'homologation, par le ministère compétent, en termes de sécurité des installations de surface. Cette homologation peut d'ailleurs être imposée par les assurances souscrites par Maurel & Prom et/ou par le gouvernement local (sécurité civile).

Au Congo, des contrôles sont régulièrement effectués par le ministère des hydrocarbures et le ministère de l'environnement. Des audits sécurité-environnement, mandatés par Maurel & Prom, sont effectués par une société indépendante, la société Antea.

Homologation et autorisations d'implantation des pipelines

Conformément à la réglementation du pays d'accueil, le groupe Maurel & Prom réalise des études préalables nécessaires pour obtenir les autorisations et homologations indispensables à l'implantation des pipelines servant à l'évacuation des hydrocarbures produits.

Normes

Dans le cadre de ses opérations de forage, Maurel & Prom applique les normes API. Les installations de production sont conçues en suivant les recommandations des assurances américaines (GE GAP Guidelines) et les systèmes ou équipements sont conformes aux normes françaises ou internationales selon le domaine considéré (API, ISO, ASME, NF, etc.). Maurel & Prom est également soumis à des normes en matière de communication radio et satellite et souscrit les autorisations nécessaires en la matière suivant le pays d'accueil.

Procédures sécurité

Maurel & Prom a mis sur pied un Système intégré de Management HSE permettant de conduire une politique de Santé, Sécurité et Environnement en s'inspirant des règles reconnues par l'Organisation internationale des Producteurs de Gaz et de Pétrole (OGP). Un manuel de textes de référence a été institué au niveau du Groupe pour permettre à chaque filiale d'élaborer ses propres règles concernant les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Dans le cadre du Système de Management HSE, Maurel & Prom conduit une politique de sensibilisation et de formation de son personnel visant à l'amélioration constante de la sécurité et de la prévention des risques. Le Groupe continue de manière permanente à améliorer la prévention des risques industriels et environnementaux et à accompagner le développement des activités pétrolières avec un renforcement des règles de gestion et de fonctionnement de la sécurité des personnes, des installations et du patrimoine intellectuel.

Remise en état des sites

Maurel & Prom a pour politique de remettre en état les sites d'exploration (forage de puits secs) à la fin des opérations. Par ailleurs, en raison de la nature de son activité, le groupe Maurel & Prom sera normalement amené à supporter des frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. La Société procède chaque année à une évaluation et le cas échéant à une actualisation de sa provision pour couvrir les frais futurs de démantèlement et de remise en état des sites.

7.4 ASSURANCES

Le Groupe a souscrit les assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants ;
- incendie, tempête, catastrophes naturelles, dégâts des eaux ;
- vol et vandalisme, bris de glace ; et
- responsabilité civile bureaux hors responsabilité civile professionnelle, protection juridique de base.

En complément de ces couvertures de risques classiques, le Groupe a souscrit des contrats d'assurance spécifiques à son métier ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

Les assurances liées à l'activité pétrolière couvrent :

- les risques d'éventuels dommages sur les installations pétrolières, incluant le réseau de pipelines et les appareils de forage qui sont remboursés jusqu'à 5 M\$ par sinistre, les risques sur pertes réelles d'actifs qui sont couverts à la valeur de remplacement et les risques de pollution liés aux opérations de forage ;
- les risques de responsabilité civile jusqu'à 50 M\$ par sinistre ; et
- les risques généraux de pollution jusqu'à 35 M\$ par sinistre.

Le montant total annuel des primes d'assurances supporté par le Groupe est de l'ordre de 3,2 M€.

À ce jour, la Société a décidé de ne pas mettre en place de couverture d'assurance de pertes d'exploitation.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement pétrolier, le groupe Maurel & Prom est susceptible de causer des dommages environnementaux suite notamment à des effondrements, éruptions, pollutions, fuites, incendies, explosions des puits de pétrole et des installations attenantes. Ces dommages sont couverts par des contrats d'assurance, dans le cadre d'une couverture de type «Energy Package».

Les contrats signés avec les sous-traitants et prestataires de services auxquels Maurel & Prom fait appel, contiennent également à la charge de ces sous-traitants et prestataires une obligation d'assurance dont le montant permet de couvrir leur responsabilité civile au titre du contrat considéré.

8.1 - STRUCTURE ACTUELLE DE L'ACTIONNARIAT

Les modifications du capital de la Société au cours des trois derniers exercices sont reprises dans les tableaux ci-après. Pour des questions de clarification de la structure de l'actionnariat, la présentation des tableaux ci-dessus a été modifiée par rapport au document de référence précédent.

Au 31 décembre 2007, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

31 décembre 2007	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Institutionnels porteurs	47 059 428	39,04 %	47 059 428	38,99 %
dont : Pacífico S.A. (*)	8 644 326	7,17 %	8 644 326	7,16 %
MACIF	8 324 204	6,91 %	8 324 204	6,90 %
Wyser-Pratt	2 403 800	1,99 %	2 403 800	1,99 %
Wellington Management Company	1 973 703	1,64 %	1 973 703	1,64 %
Financière de Rosario	1 447 420	1,20 %	1 447 420	1,20 %
Fondation de la Maison de la Chasse	1 881 000	1,56 %	1 881 000	1,56 %
Autres	22 384 975	18,57 %	22 384 975	18,55 %
Institutionnels au nominatif	22 730 146	18,86 %	22 888 177	18,96 %
dont : Pacífico S.A. (*)	20 105 290	16,68 %	20 105 290	16,66 %
Pour mémoire - votes doubles			158 031	
Entreprise et salariés	4 573 365	3,79 %	4 573 365	3,79 %
Public	46 170 978	38,31 %	46 170 978	38,26 %
TOTAL	120 533 917	100,00 %	120 691 948	100,00 %

* Pacífico S.A. détient ainsi un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,82 % du capital et 23,85 % des droits de vote..

Le 7 avril 2008, la Société a déclaré avoir franchi le seuil de détention de 5 % de capital par le biais de son programme de rachat d'actions.

Au 31 décembre 2006, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

31 décembre 2006	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Institutionnels porteurs	47 954 645	39,90 %	47 954 645	39,84 %
dont : Pacífico S.A. (*)	8 518 090	7,09 %	8 518 090	7,08 %
MACIF	8 324 204	6,93 %	8 324 204	6,92 %
CM CIC	3 502 830	2,91 %	3 502 830	2,91 %
Fondation de la Maison de la Chasse	1 881 000	1,57 %	1 881 000	1,56 %
Financière de Rosario	1 684 530	1,40 %	1 684 530	1,40 %
Autres	24 043 991	20,01 %	24 043 991	19,97 %
Institutionnels au nominatif	20 697 983	17,22 %	20 879 304	17,35 %
dont : Pacífico S.A. (*)	20 105 290	16,73 %	20 105 290	16,70 %
Pour mémoire - votes doubles			181 321	
Entreprise et salariés	726 030	0,60 %	726 030	0,60 %
Public	50 810 949	42,28 %	50 810 949	42,21 %
TOTAL	120 189 607	100 %	120 370 928	100 %

* Pacífico S.A. détient ainsi un nombre total de 28 623 380 actions, représentant 23,82 % du capital et 23,78 % des droits de vote.



Au 30 mars 2006, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

30 mars 2006	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Institutionnels porteurs	46 211 977	39,75 %	46 211 977	39,69 %
dont : Pacífico S.A. (*)	8 514 460	7,32 %	8 514 460	7,31 %
MACIF	7 811 054	6,72 %	7 811 054	6,71 %
Halisol	3 807 226	3,27 %	3 807 226	3,27 %
Financière de Rosario	1 684 530	1,45 %	1 684 530	1,45 %
Fondation de la Maison de la Chasse	1 910 000	1,64 %	1 910 000	1,64 %
Autres	22 484 707	19,34 %	22 484 707	19,31 %
Institutionnels au nominatif	22 845 447	19,65 %	23 019 628	19,77 %
dont : Pacífico S.A. (*)	20 105 290	17,29 %	20 105 290	17,27 %
<i>Pour mémoire - votes doubles</i>			174 181	
Entreprise et salariés	407 481	0,35 %	407 481	0,35 %
Public	46 797 612	40,25 %	46 797 612	40,19 %
TOTAL	116 262 517	100,00 %	116 436 698	100,00 %

* Pacífico S.A. détenait ainsi un nombre total de 28 619 750 actions, représentant 24,61 % du capital et 24,58 % des droits de vote.

8.1.1 - Nombre d'actionnaires

L'identification des titres au porteur demandée à Euroclear et arrêtée au 31 décembre 2007 indique que 61 615 actionnaires détenaient 97 803 771 titres au porteur. La répartition de ces titres en pourcentage du nombre total d'actions en circulation, à savoir 120 533 917, est la suivante :

- 1 - Principaux actionnaires : 41 %
 - I. Pacífico S.A. : 23,9 %
 - II. Macif : 6,9 %
 - III. Entreprise : 3,2 %
 - IV. Wyser-Pratt : 2,0 %
 - V. Wellington Management Company : 1,6 %
 - VI. Financière de Rosario : 1,2 %
 - VII. Fondation de la Maison de la Chasse : 1,6 %
 - VIII. Employés : 0,6 %
- 2 - Autres actionnaires individuels : 38,3 %
- 3 - Autres actionnaires institutionnels : 20,7 %

La Société comptait 264 actionnaires au nominatif détenant 22 730 146 titres (incluant Pacífico), soit 18,6 % du capital selon la liste des actionnaires élaborée par Natexis Banque Populaire arrêtée le 31 décembre 2007.

8.1.2 - Actionnaires détenant plus de 5 % du capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que MACIF et Pacífico S.A. qui détient directement, indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société.

Il est rappelé que la société Pacífico S.A. est une société contrôlée par Monsieur Jean-François Hénin, Président Directeur Général et sa famille (à plus de 99 % du capital et des droits de vote).

La Société a franchi le seuil de 5 % du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions le 7 avril 2008.

8.1.3 - Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital

À la connaissance de la Société, les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents.

8.1.4 - Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires

À la connaissance de la Société, aucun de ses actionnaires, agissant seul ou de concert, ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

8.1.5 - Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte entre des actionnaires de la Société, ni de clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions Maurel & Prom et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de la Société.

8.2 DIVIDENDE

L'Assemblée générale mixte réunie le 29 juin 2005 a décidé le versement d'un dividende d'un montant de 0,15 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Les dividendes ont été mis en paiement le 5 septembre 2005 pour un montant total de 16 626 528 €. Ce montant inclut (i) les dividendes versés au titre des actions en circulation au 31 décembre 2004, à savoir 108 099 990 actions, soit 16 214 998,50 € et (ii) les dividendes versés au titre des actions issues des exercices d'options de souscription d'actions Maurel & Prom effectués entre le 1^{er} janvier 2005 et la date de mise en paiement, à savoir 2 743 530 actions, soit 411 529,50 €, conformément aux règlements d'options de souscription d'actions de la Société.

L'Assemblée générale mixte réunie le 20 juin 2006 a décidé le versement d'un dividende d'un montant de 0,33 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Les dividendes ont été mis en paiement le 5 juillet 2006 pour un montant total de 38 273 750 €. Ce montant correspond aux dividendes versés au titre des actions en circulation au 5 juillet 2006, à savoir 115 981 062 actions.

L'Assemblée générale mixte réunie le 14 juin 2007 a décidé le versement d'un dividende ordinaire d'un montant de 0,5 € par action et d'un dividende complémentaire de 0,70 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les dividendes ont été mis en paiement le 25 juin 2007 pour un montant total de 143 737 717 €. Ce montant correspond aux dividendes versés au titre des actions en circulation au 25 juin 2007, à savoir 120 189 607 actions.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 12 juin 2008, la distribution d'un dividende annuel ordinaire de 1,20 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

9.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006, incluant les rapports des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent respectivement dans les documents de référence déposés le 20 juin 2006 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 06-0604 et le 31 mai 2007 sous le numéro D. 07-528 qui sont incorporés par référence au présent document de référence.

9.2 ÉTATS FINANCIERS

9.2.1 - Comptes consolidés

Les comptes consolidés figurent en annexe 2, au paragraphe 13.2.1 du présent document de référence.

9.2.2 - Comptes sociaux

Les comptes sociaux figurent en annexe 2, au paragraphe 13.2.3 du présent document de référence.

9.3 BILAN

Le bilan figure en annexe 2, au paragraphe 13.2.1 du présent document de référence.

9.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

9.4.1 - Vérifications des informations financières historiques

Pour les vérifications des informations financières historiques, il convient de se reporter aux rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurant en annexes financières du présent document de référence et des précédents documents de références mentionnés au paragraphe 9.1.

9.4.2 - Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux

Les rapports des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration relatif au contrôle interne et sur les conventions réglementées figurent respectivement en annexes financières.

9.4.3 - Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur

Néant.

9.5 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES VÉRIFIÉES

La date des dernières informations financières vérifiées est le 31 décembre 2007.

9.6 INFORMATIONS INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

9.6.1 - Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés

Non applicable.

9.6.2 - Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié

Non applicable.

9.7 INVESTISSEMENTS

9.7.1 - Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

Le tableau ci-après synthétise les investissements relatifs aux actifs immobilisés du Groupe au cours des trois derniers exercices :

En milliers d'euros	2007	2006	2005
Activités pétrolières	391 371	240 377	150 618
Congo	76 275	107 481	90 036
Gabon	200 650	55 929	22 445
Vietnam	-	-	697
France	-	-	5
Tanzanie	14 068	78	248
Sénégal	-	-	1 312
Colombie	96 376	75 730	34 956
Venezuela	-	5	366
Syrie	3 761	-	-
Autres	-	1 154	553
Activité de forage	56 119	21 431	16 210
Autres activités	1 105	12 276	28
TOTAL	448 354	274 084	166 856

Il faut noter que les immobilisations acquises au Congo du 1^{er} janvier 2007 au 29 mai 2007 sur les permis cédés à Eni ont été rétrocédées à cette société lors de la finalisation de l'opération de cession. Le montant correspondant s'établit à 51 072 K€.

9.7.2 - Principaux investissements en cours

Les investissements en cours au 31 décembre 2007 s'élèvent à 69,2 M€. Ils concernent notamment des installations de surface et des forages au Gabon pour 34,9 M€ et des acquisitions de rigs et matériels sur Caroil pour 34,3 M€. Ces investissements en cours sont autofinancés par le Groupe.

9.7.3 - Principaux investissements envisagés

Voir 5.7.3.

9.8 - EMPRUNTS ET FINANCEMENTS

9.8.1 - Conditions d'emprunt et structure de financement

Le 9 mars 2005, la Société a émis 16 711 229 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANes) pour un montant total de 375 M€. Les obligations portent intérêt à 3,5 % l'an (coupons payables le 1^{er} jour de chaque année) et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 1^{er} janvier 2010. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

En raison de sa croissance, la Société a décidé, en juillet 2006, de restructurer ses financements bancaires pour bénéficier de conditions plus favorables tant en matière de taux que de durée. Il a été négocié auprès d'un consortium de banques conjointement dirigé par Natixis et BNP Paribas une nouvelle facilité de 350 M\$ garantie par le nantissement des réserves congolaises et colombiennes du Groupe (emprunt «Reserve Based Loan», dit RBL).

Cette facilité a été allouée à hauteur de 200 M\$ au Congo et de 150 M\$ à la Colombie, dont une partie, correspondant à la contrevaletur de 40 M\$, a été prêtée en pesos colombiens à la filiale Hocol. Le risque de change du peso colombien face au dollar américain est couvert au moyen d'un swap de change long terme.

En contrepartie de cet emprunt, Maurel & Prom a consenti le nantissement des réserves pétrolières, le nantissement des actions des sociétés détentrices des permis ainsi que le nantissement des produits issus de l'exploitation des dits permis jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt fixée au 1^{er} décembre 2009.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à respecter les principaux ratios suivants :

- ratio de Fonds de roulement > 1,1 ;
- total Dette / EBITDA < 2,5 ; et
- EBITDA / charge d'intérêts > 5.

Maurel & Prom s'est aussi engagée à :

- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur les actifs d'un membre du groupe Maurel & Prom d'une valeur de plus de 2 M\$;
- ne pas procéder à une cession d'un actif du Groupe, sauf à sa pleine valeur de marché et dans le cadre de la gestion ordinaire et à l'exception de certaines cessions ;
- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours et dans la limite de 15 M\$ pour l'ensemble du Groupe ; et
- ne pas consentir à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité, des prêts supérieurs unitairement à 1 M\$ ou globalement de plus de 6 M\$.

À la suite de la cession des champs congolais à Eni la facilité de 200 M\$ mise en place dans le cadre du RBL pour le financement des réserves congolaise a été annulée. En conséquence, au 31 décembre 2007 la facilité RBL a été réduite à 150 M\$ dont la contrevaletur de 29 M\$ étaient utilisés par Hocol en pesos colombiens.

La totalité des emprunts du Groupe est à taux fixe hormis les utilisations de lignes de trésorerie qui sont ponctuelles et minimes.

9.8.2 - Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations

Il n'existe pas de restriction à l'utilisation de capitaux susceptible d'avoir une influence significative sur les opérations.

9.8.3 - Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés

Les investissements à venir seront principalement auto financés en 2008. Toutefois une restructuration des facilités bancaires est envisagée.

Type de nantisements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti ^(a)	Total du poste de bilan ^(b)	% correspondant ^{(a)/(b)}
S/immo. incorporelle	-	-	-	-	-
S/immo. corporelle	-	-	-	-	-
S/immo. financière ⁽¹⁾	17 /11/2006	1 ^{er} /12/2009	150 M\$	388 M€	39 %
TOTAL			150 M \$	388 M€	39 %

⁽¹⁾ La totalité du capital et des actifs de la société Hocol a été nantie.

Conscient de la transformation du rôle des entreprises dans la société d'aujourd'hui, Maurel & Prom a entrepris de mettre en œuvre une stratégie de développement durable. Cette stratégie s'appuie sur le concept de la « Responsabilité sociale de l'entreprise » que le Groupe s'efforce d'initier, de développer et d'entretenir au sein des filiales.

Le concept de « développement durable » peut être décrit comme étant l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques de l'entreprise à l'ensemble de ses activités et de ses relations avec les parties prenantes. Ces nouvelles valeurs ne s'appliquent pas uniquement au respect des obligations juridiques appréciables dans les différents pays d'implantation des établissements Maurel & Prom. Elles s'étendent au-delà et cherchent à s'investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes.

Pour Maurel & Prom, il s'agit de mettre en œuvre quotidiennement les valeurs développées dans l'ensemble des filiales et de prendre en compte le devenir des populations locales tout en exerçant son activité.

Les activités du Groupe, ainsi que l'univers qui les entourent, contraignent Maurel & Prom à certaines règles ou code de conduite. Les enjeux (sécurité, santé, insertion, environnement) pour les populations locales, les hommes et pour la nature sont tels que le Groupe entreprend de nombreuses actions dans chaque pays où il est présent. Il s'agit de permettre un progrès en parallèle de l'activité pétrolière. Le Groupe en fait sa principale responsabilité, tant en interne qu'au sein des populations externes au Groupe.

La réalisation de ces objectifs que le Groupe s'est fixé passe par trois types d'actions :

- sécurité des sites et du personnel du Groupe et celle des populations des zones d'activité du Groupe ;
- préservation de l'environnement ;
- soutien aux populations locales dans les pays où Maurel & Prom est présent.

10.1 NOTRE POLITIQUE, NOS RÈGLES : CODE, RESPONSABILITÉ, RESPECT

Par souci de transparence et de responsabilité, Maurel & Prom s'est fixé des règles. Outre le respect de ces règles, Maurel & Prom tient à les expliquer et les remettre dans leur environnement. Comprendre l'activité, c'est comprendre les enjeux qui y sont liés.

10.1.1 - Nos métiers

Le cœur de métier de Maurel & Prom est l'exploration d'hydrocarbures. Une grande partie des investissements et une équipe reconnue et expérimentée y sont allouées. L'activité d'exploration englobe les études géologiques, l'acquisition et le traitement sismique, l'interprétation géophysique et le forage. L'exploration a eu pour premier centre d'intérêt les territoires congolais, puis Maurel & Prom a diversifié son portefeuille sur quatre continents. Cette activité permet aujourd'hui à Maurel & Prom de jouir de réserves significatives et de réels potentiels de croissances.

Le développement du Groupe est le résultat d'une stratégie dynamique menée depuis les années 2000. En effet, la montée en puissance puis la cession des actifs congolais à Eni ainsi que les arbitrages effectués dans la gestion du portefeuille ont modifié l'équilibre géographique de Maurel & Prom. En 2007, la production du Groupe provient essentiellement des actifs colombiens acquis en août 2005. L'activité forage relève de notre filiale à 100 %, Caroil, qui évolue sur le segment en pleine expansion du forage à terre.

10.1.2 - Nos zones géographiques

Aujourd'hui, les zones stratégiques d'exploration pétrolière sont situées en Afrique, en Amérique Latine, en Europe et, depuis fin 2006, au Moyen Orient. Le démarrage d'opérations en Tanzanie, en Italie (Sicile), au Pérou et en Syrie a permis de diversifier la couverture géographique du Groupe.

En Colombie la société Hocol, filiale à 100 % de Maurel & Prom, opère depuis plus de 50 ans en tant que compagnie d'exploration et de production d'hydrocarbures. Durant les 5 dernières années, Hocol a largement renforcé ses positions stratégiques sur le continent sud-américain à travers des acquisitions au Venezuela en tant que producteur sur des champs matures, au Pérou et Brésil sur des permis d'exploration. Aujourd'hui Hocol détient des intérêts sur 15 permis d'exploration. Ainsi Hocol, après Ecopetrol (la compagnie nationale pétrolière de Colombie) est la seconde compagnie du pays en termes de domaine minier.

Au Venezuela, les activités de production de Maurel & Prom sont situées sur le lac de Maracaibo dans l'état de Zulia à l'ouest du Venezuela. Un accord stratégique a été signé en décembre 2007 permettant au Groupe de rester présent au Venezuela, pays pétrolier de première importance.

Au Gabon, forte de l'expérience de ses collaborateurs, Maurel & Prom a acquis en 2005 quatre permis d'exploration. Aujourd'hui le Gabon représente un intérêt stratégique pour Maurel & Prom, de par le développement du champ d'Onal et de par la qualité du territoire d'exploration.

En Tanzanie, Maurel & Prom est présente depuis 2005. Début 2007, suite à la découverte de gaz de M'Kurunga, Maurel & Prom a renforcé sa structure et son intérêt pour un territoire largement sous exploré.

Suite à la vente d'une partie de ses intérêts au Congo, Maurel & Prom reste présente, notamment sur le permis de La Noumbi (opérateur, 49 %) où des études sismiques sont en cours.

En Syrie, suite à l'acquisition d'un permis d'exploration en 2006, Maurel & Prom a créé une structure et mis en place des équipes afin de suivre les projets en cours.

De plus, Maurel & Prom détient des participations à Cuba (non consolidée, 19,15 % de Pebercan) et en Italie (Sicile) (30 % de Panther Eureka) et au Venezuela (26,35 % de Lagopetrol).

10.1.3 - Notre code de conduite

La volonté affirmée des dirigeants du Groupe de promouvoir des valeurs pour l'ensemble de ses opérations s'est traduite par la rédaction d'une Charte et la mise en place d'un Système de Management HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) ayant vocation à en gérer l'application dans tous les domaines. Si Hocol bénéficie d'une expérience étendue et approfondie en la matière en raison de ses 50 années d'activité et d'implantation dans le pays, Maurel & Prom s'est engagée dans cette même politique qui voit la croissance et l'importance de ses réalisations s'affirmer chaque année.

La charte du Groupe détaille les objectifs de l'ensemble de ses filiales et affirme son éthique, ses valeurs et ses priorités. La prévention se situe au cœur de cette charte, afin d'éviter tout risque d'accident, d'atteinte à l'environnement ou d'atteinte à la santé pour soi et pour les autres.

Ainsi, au sein de l'entreprise, chacun doit veiller à ce que toutes les conditions soient en place pour respecter ce principe essentiel.

L'évaluation des risques concerne la santé, la sécurité et l'environnement, et s'applique aussi bien aux personnels de l'entreprise, qu'à ses sous-traitants, et aux populations locales susceptibles d'être affectées par les activités de Maurel & Prom.

La taille, les activités et le mode de management de Maurel & Prom ont permis de développer depuis une dizaine d'années des valeurs : responsabilité, santé, sécurité, protection, prévention, partage, pérennité et solidarité. Il s'agit aujourd'hui de les comprendre et de les respecter.

10.1.4 - Nos responsabilités

Les responsabilités du Groupe se révèlent à deux niveaux : en interne, pour que les salariés et ceux qui travaillent avec le Groupe puissent le faire dans les meilleures conditions et en externe pour que les travaux respectent l'éthique, la sécurité, la santé et l'environnement des populations locales.

10.1.4.1 - Respecter et responsabiliser ses employés

En interne, la responsabilité sociale des entreprises s'exerce notamment au niveau de la santé et de la sécurité au travail.

La sécurité et la santé des équipes sont au centre des préoccupations par la formulation d'objectifs précis : tous les personnels doivent agir en tenant compte de la santé et de la sécurité de leurs collaborateurs comme d'eux-mêmes, tout en s'appropriant au mieux les standards HSE.

Au plan de la sécurité au travail, un effort particulier a été porté sur les deux sources principales d'accidents : le non-respect des règles de sécurité aux postes de travail et le non-respect des règles de déplacement et de conduite des véhicules. Pour souligner cet effort, plusieurs règles internes ont été rédigées concernant ces deux aspects.

Le Groupe s'attache particulièrement à respecter les règles et standards mis en place par les diverses autorités avec lesquelles ses activités la font entrer en interaction. Ainsi les règles respectées sont celles du Groupe mais aussi celles de ses clients, les recommandations émises par des associations de professionnels, telles que l'IADC (Accident Prevention Reference Guide) ; Maurel & Prom se soumet également aux réglementations internationales en vigueur les plus contraignantes, dont celles de l'API (American Petroleum Institute), et notamment la norme RP2D sur la sécurité des grues. Dans cette même optique de responsabilité, tous les personnels sont invités à soumettre leurs propositions d'améliorations dans les procédures de sécurité.

De manière préventive, une politique vigoureuse de sensibilisation au port des équipements de protection sur les postes de travail a été conduite tout au long de l'année, principalement sur les sites de forage. En outre, la systématisation de l'analyse et de l'évaluation des risques avant toute opération a été imposée. Des contrôles et audits internes permettent de s'assurer de la bonne exécution des directives et règles allant dans ce sens. L'effort doit cependant être soutenu, amplifié et étendu à l'ensemble des sites et des activités du Groupe.

Le Groupe demande à chacun de considérer l'anticipation et la communication comme les clés du succès d'une opération. Les managers détiennent la responsabilité de la sécurité des opérations et doivent donc fournir les ressources nécessaires, mettre en place le plan de sécurité et l'organisation nécessaire



à son implémentation en adaptant les politiques du Groupe, notamment axées sur la gestion des risques, la formation à la bonne mise en place des normes HSE et la formation des personnels.

Au-delà de la prévention, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant à respecter les priorités qu'il s'est fixées, dont un système de Management de la Sécurité en phase avec les enjeux majeurs de chaque site, des sites dotés d'équipements médicaux d'urgence, une maîtrise complète des émissions de déchets très polluants... Ces mesures ont été adaptées sur l'ensemble des zones de présence de Maurel & Prom.

10.1.4.2 - Respecter et responsabiliser ses partenaires et la population locale

La promotion de la santé et de la sécurité au travail a été étendue à tous les sous-traitants en faisant notamment de ces deux points un critère de sélection pour le choix des sociétés contractées. Lors de l'établissement des contrats, une annexe spécifique doit être dédiée à la garantie du respect des règles définies par le Groupe pour mieux protéger le personnel employé contre les maladies professionnelles et les risques d'accident au travail.

De plus, la responsabilité du Groupe s'étend aux communautés locales, en contribuant de manière significative au développement et à l'amélioration de leur niveau de vie. Dans ce domaine Maurel & Prom poursuit une politique exemplaire qu'elle a initié depuis plusieurs années, tant au niveau de l'emploi des populations riveraines et régionales générée par les activités de recherche et de production, qu'au niveau des programmes sociaux qu'elle développe. Maurel & Prom s'est donnée comme objectif d'associer étroitement les communautés ethniques et les populations riveraines à l'étude des projets de recherche et de prospection, dans le but d'améliorer le tissu relationnel entre l'entreprise et l'environnement local.

Du fait de ses activités, Maurel & Prom met au cœur de ses préoccupations la préservation des sites sur lesquels elle est présente. Ses activités principales, exploration et production, la mettent au premier plan des entreprises ayant une responsabilité envers l'environnement.

Maurel & Prom a ainsi mis au cœur de ses préoccupations la sécurité et l'environnement à travers une charte HSE. Cette charte souligne la question de la santé des employés, des sous-traitants et de tous les tiers pouvant être affectés par les activités de Maurel & Prom. Chacun veille à la bonne application des procédures liées à cette charte.

10.2 NOTRE ACTION, NOS ENGAGEMENTS : PRÉVENTION, PROTECTION, INFORMATION

La Société mise sur une identification en amont de toute irrégularité afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent immédiatement, misant ainsi sur la prévention.

Cette politique d'intervention active, visant à anticiper tout événement ou situation extraordinaire se décline de la façon suivante : des plans d'action sont élaborés, et des ressources sont affectées à la gestion d'accidents et d'événements majeurs.

10.2.1 - Santé

Maurel & Prom s'attache à la santé du personnel de l'entreprise comme à celle des populations des zones où elle est présente. Ainsi la société s'est engagée, au Congo, dans les luttes contre le Sida et le paludisme, en travaillant main dans la main avec la Croix Rouge Congolaise. Afin de sensibiliser les populations à ces maladies et aux moyens de prévention, des campagnes d'affichage, des séminaires, des rencontres ont été organisés.

Des plans d'action sont conduits régulièrement sur les sites pour mener des campagnes d'assainissement (désinfection, désinsectisation, dératisation et lutte contre les serpents). Des inspections d'hygiène sont conduites régulièrement dans les espaces de vie sur les sites.

La Société collabore également avec l'O.P.C (l'Organisation pour la Prévention de la Cité), en apportant son soutien aux programmes de formation, d'achat de médicaments et d'opérations chirurgicales.

En Tanzanie, l'action du Groupe se concentre sur un projet de soutien à l'hôpital de la ville de Kilindoni sur l'île de Mafia.

10.2.2 - Sécurité

Maurel & Prom a fait de la sécurité un de ses objectifs majeurs.

Au cours de l'année 2007, les mesures de sécurité ont été renforcées. Entre autres, les plateformes ont été équipées de systèmes d'extinction de feux adaptés sont soumises à des entraînements en cas d'évacuation, sont dotées d'un équipement spécifique à destination du personnel (PPE, Personal Protective Equipment), et proposent des sessions d'information afin de mieux identifier et réagir au risque.

Afin d'assurer la sécurité du personnel, l'efficacité et la coordination des travaux sur les sites, l'obtention de permis spéciaux est obligatoire dans tous les cas de travaux spécifiques : contact avec des sources de chaleur, travail en hauteur/suspension, espaces confinés, modifications ou blocage de routes/passages, travail sur des circuits électriques, manipulation d'explosifs, et de manière générale, tout travail présentant un caractère extraordinaire.

Des équipements de protection sont fournis à tous les personnels visant à minimiser tous risques ou mise en danger de soi, de toute personne tierce comme de l'environnement. Les mesures en matière de protection ont été choisies pour leur efficacité maximale et leur bon respect des standards internationaux.

Les personnels sont entraînés et formés en continu suivant des grilles précises, donnant lieu à des certificats. Neuf disciplines de formation à l'amélioration de la sécurité ont été déterminées : contrôle, premiers secours, premiers secours avancés, lutte contre les incendies, évaluation des risques, travail en hauteur, échafaudages, fiches d'observation, permis spéciaux. Les exercices sont ensuite analysés de manière à en tirer les conclusions qui s'imposent et à améliorer la sécurité.

L'objectif est de pouvoir connaître avec précision tout manquement aux règles de sécurité ou au contraire de souligner les bonnes pratiques. Maurel & Prom a ainsi mis en place des fiches d'observation. Ce système sert de baromètre pour évaluer les processus et les optimiser le cas échéant.

10.2.3 - Protection de l'environnement

Le Groupe a un double objectif en faveur de l'environnement qui est de préserver les zones pouvant être affectées par les activités pétrolières, mais aussi de sensibiliser les populations, notamment à travers des formations sur le thème de l'environnement.

La politique environnementale du Groupe passe d'abord par la maîtrise de sa consommation énergétique, de ses émissions de gaz à effet de serre, et par la gestion optimale de son émission de déchets. Le Groupe s'attache également à ce que ses installations industrielles ne soient pas contaminées et à ce que les sites soient remis en état à l'issue des activités.

Le renforcement de la politique de gestion des problèmes HSE en général et environnementaux en particulier, s'est traduit par l'élaboration de règles internes que les responsables des filiales doivent développer chacun pour ce qui les concerne en matière de :

- sensibilisation et information du personnel ;
- gestion des déchets ;
- stockage et manipulation des produits chimiques dangereux.

Le respect des lois et règlements en vigueur dans les pays d'implantation implique d'entreprendre systématiquement des Études d'Impact avant le lancement de chaque nouveau projet ou des Évaluations d'Impact en cours de développement.

Lors du développement des projets d'exploration et de production, certaines activités peuvent causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance ad hoc.

Au-delà de ces assurances, un certain nombre de mesures sont prises pour prévenir les dégradations de l'environnement,

ou sa réhabilitation. Ainsi pour lutter contre la dégradation des sols et des coulées de boue dans les cultures et les rivières, une attention particulière est portée sur les efforts permanents demandés aux services et entreprises de génie civil pour consolider les travaux de terrassement des routes et des plateformes de sites. La stabilisation des zones fragiles est assurée par la mise en place de couvertures végétales. Le nettoyage et le curage des rivières, notamment après la saison des pluies, est systématiquement entrepris afin de redonner vie aux eaux utilisées par les populations riveraines dans le cadre de leurs activités domestiques ou économiques.

De même, le Groupe s'attache à ce que tous les sites de forage soient nettoyés à l'issue des activités et les sols réhabilités. Des directives particulières ont été rédigées en ce sens, notamment pour que les contrats avec les sociétés sous-traitantes mentionnent l'obligation du respect de la propreté des sites lors de leur restitution.

L'expérience de Maurel & Prom au Congo est assise, sur le principe de dialogue et de concertation avec l'ensemble des acteurs à tous les niveaux. Les travaux pétroliers se font avec une concertation au préalable avec les représentants décentralisés de l'État Congolais qui sont en charge des localités concernées, les représentants du Comité des villages, le Groupement de Chef des terres et éventuellement les différentes ONG et autres partenaires de développement qui opèrent dans la zone concernée. Un procès-verbal de lancement des travaux portant sur le respect de l'environnement, la réhabilitation des sites, ainsi qu'un cahier de charges sociales, est cosigné par les parties. Le gage de bonne foi du Groupe est le plus souvent matérialisé par la réhabilitation symbolique d'une école témoin ou d'un centre de santé primaire suivant la priorité donnée par les populations, l'apport en eau potable avec les forages d'eau et/ou encore l'aménagement de la principale piste d'accès qui intègre le plus grand nombre de villages jusqu'au cœur du site opérationnel.

À l'issue des travaux, la réhabilitation du site est matérialisée par l'action des engins de génie civil, soutenue le plus souvent par une campagne de plantation de bambous et l'emploi d'engrais naturels afin de permettre à la nature de reprendre ses droits en un temps record. Un procès-verbal de conciliation est établi et cosigné à nouveau par les parties pour marquer la fin de la campagne des travaux.

Il convient de noter que les villageois sont pleinement impliqués dans la campagne des travaux, puisqu'ils y sont employés les uns techniquement comme tacherons, personnel de logistique et d'entretien. Certains, d'excellent niveau ont eu l'opportunité d'intégrer les équipes de techniciens qualifiés. Tous ont été naturellement sensibilisés aux questions de HSE.

En Tanzanie, afin de s'inscrire pleinement dans la politique du Groupe et de répondre aux attentes fortes des dirigeants et des



populations locales, Maurel & Prom Tanzania a choisi d'étoffer son programme de développement durable en s'appuyant sur un principe fondamental : tout projet pétrolier, qu'il soit sismique, de forage, etc. est automatiquement lié à une action locale significative au minimum, au service de la population. Cette règle a vocation à mettre en œuvre des actions proportionnelles à l'ampleur du projet, modulées en fonction de la nature et de l'ampleur des attentes et des besoins des populations.

Afin de s'assurer également du bon respect de ces principes par les sous-traitants, des directives ont été rédigées en ce sens, afin que l'obligation du respect de la propreté des sites lors de leur restitution soit mentionnée dans les contrats.

10.3 NOS MOYENS, LEUR TERRITOIRE : RESSOURCES, DÉVELOPPEMENT, CONNAISSANCE

10.3.1 - Le développement local

Maurel & Prom et ses équipes mettent un point d'honneur à contribuer au bien être des populations locales. Au travers de nos actions et de nos interventions, plusieurs sujets sont privilégiés.

Alimentation : aider à la production agricole et soutenir les cultures locales

Maurel & Prom est particulièrement sensible à l'aide qu'elle peut apporter afin de soutenir les cultures et l'élevage. Au Congo, la culture du Tilapia, espèce proche de la perche, est encore embryonnaire, mais ce poisson représente un véritable enjeu pour des villages pauvres en ressources naturelles.

Dans cette optique, Maurel & Prom a pu participer à la réfection et à la réhabilitation de fermes à poissons dans la région des lacs. En effet, celles-ci étaient envahies par des boues et caractérisées par un grave problème de drainage. La Société, qui avait dépêché sur place une équipe sismique conséquente pour des travaux d'exploration, a donc pu prendre en charge le drainage des fermes piscicoles, facilitant ainsi aux villages environnants l'accès à cette ressource alimentaire de premier plan.

Une ressource rare : l'eau

Dans de nombreux pays où est présente Maurel & Prom, l'eau est une ressource rare. Les travaux de terrassement des routes et des plateformes des sites s'attachent particulièrement à lutter contre la dégradation des sols et les coulées de boue dans les cultures et les rivières. Après la saison des pluies, Maurel & Prom entreprend

systématiquement un nettoyage et un curage des rivières afin de rendre possible l'utilisation des eaux par les populations riveraines aussi bien à des fins domestiques qu'économiques.

En collaboration avec les ONG et les autorités locales, la Société participe bénévolement à la construction de puits d'eau en milieu rural. C'est par exemple le cas de l'association « Comminges sans frontières ». Cette association œuvre pour l'accès à l'eau notamment au Congo avec une campagne importante de forage d'eau type villageois. Pour cette association, Maurel & Prom assure la logistique de transport des pompes à eau de la Hollande au Congo. En association avec ses travaux de géophysique, des puits d'eau sont systématiquement forés et laissés à la disposition des autorités des villages (Gabon, Syrie). En Tanzanie, le projet « Mafia » prévoit notamment le forage de trois puits d'eau pour la population des villages de cette île.

L'enseignement soutenu

Soucieuse de s'impliquer durablement dans la vie locale et d'apporter une aide utile, ciblée et engagée sur le long terme, la Société met en place des programmes d'aide à l'enseignement depuis la petite école jusqu'à l'Université. Ainsi au Congo, la Société a mis au point de manière bénévole, en étroite collaboration avec le recteur de l'académie, un module de géologie et de géophysique à l'Université des sciences de Brazzaville. Proposé aux étudiants de dernière année de Master, ce programme porte déjà ses fruits. À la fin de l'année scolaire 2006-2007, le recteur a pu confirmer que la totalité des 24 étudiants participant au programme avait trouvé un emploi, quatre d'entre eux ayant rejoint Maurel & Prom à l'issue du programme. Une salle informatique entièrement équipée par les soins du Groupe a été mise à la disposition du rectorat pour permettre aux étudiants l'accès aux outils de travail les plus modernes possibles.

Au Gabon, la société soutient quatre écoles de la région des lacs du centre du pays pour les accompagner et les soutenir dans leur mission. En octobre, Maurel & Prom a procédé à la distribution de fournitures scolaires dans les quatre établissements en présence des autorités locales, cette action venant marquer le début d'un programme plus global d'aide à l'enseignement dans cette région.

En Tanzanie, la société a notamment initié un projet de soutien aux populations par une démarche d'aide pro-active misant sur l'éducation. Ce soutien s'est exprimé par la réfection d'une école dans la région de Mkuranga et par des projets de réfection d'écoles et d'apport de matériels scolaires (bureaux, fournitures...) dans les régions de Ruffigi et de Mkuranga, ainsi que sur l'île de Mafia.

Soutien à l'habitat

Pour favoriser la création et le développement d'un marché immobilier résidentiel au Congo, les autorités gouvernementales ont créé la Banque Congolaise de l'habitat, dotée d'un capital de 5 milliards de francs CFA détenu par l'État congolais et diverses sociétés étatiques, la Banque de l'Habitat de Tunisie (opérateur de l'Établissement) et le groupe Maurel & Prom dont la participation s'élève à 10 % du capital qui a totalement été libéré. Cette institution financera le secteur immobilier congolais, avec la mission de développer l'accès à la propriété de la population en finançant tous les acteurs de ce secteur : les particuliers, les promoteurs immobiliers, les entreprises de construction et les maîtres d'œuvre, les entreprises du BTP en général. Maurel & Prom participe à ce projet dont la dimension sociale favorise le développement économique du pays. Les conditions de réussite de ce projet sont réunies, grâce à la présence de la Banque de l'Habitat de Tunisie comme opérateur technique. Cette banque jouit d'une excellente réputation dans ce domaine en raison de sa réussite dans des projets similaires en Afrique.

D'une manière générale, afin de s'inscrire pleinement dans la politique du Groupe et de répondre aux attentes fortes des dirigeants et des populations locales, Maurel & Prom a choisi d'étoffer son programme de développement durable en s'appuyant sur un principe fondamental : tout projet pétrolier, qu'il soit sismique, de forage, etc. est automatiquement lié à une action locale significative au service de la population. Cette règle a vocation à mettre en œuvre des actions proportionnelles à l'ampleur du projet, modulées en fonction de la nature et de l'ampleur des attentes et des besoins des populations.

10.3.2 - Une illustration : la Fondation Hocol

La proximité des équipes de Maurel & Prom et des populations locales se traduit par un exemple concret : la Fondation Hocol en Colombie.

Au-delà de ses obligations légales et des mesures mises en place dans le cadre de ses activités, Hocol, filiale à 100 % de Maurel & Prom depuis 2005, a créé la Fondation Hocol en 1987 dans le but de donner un cadre à ses relations et à ses actions en faveur des communautés locales. À travers cette fondation, Maurel & Prom réaffirme sa volonté de partager ces mêmes valeurs, de les pérenniser et de s'associer pleinement à la vie des colombiens.

Les missions de la Fondation Hocol sont les suivantes :

- tisser des liens étroits entre les communautés, l'État et Maurel & Prom,
- contribuer à la formation et à l'éducation,
- promouvoir la protection de l'environnement,
- soutenir des projets à caractère social, économique, culturel, écologique,

- contribuer à la réalisation de projets de création d'entreprises présentant une alternative à l'industrie pétrolière,
- favoriser l'industrie locale au moyen de transferts de technologies.

Ces missions se concrétisent à travers différentes actions. Les plus importantes sont explicitées ci-après.

10.3.2.1 - Actions sociales menées en faveur des communautés

Aide à la formation de dirigeants

Soutien à l'école de démocratie et de développement local du Muncipe de Neiva, formation de la communauté en planification des budgets participatifs, contrôle social de la gestion publique.

Ce programme a reçu la reconnaissance du programme des Nations Unies pour les établissements urbains, qui a classé le module « management et gouvernance participative au niveau local » (« Urban management and participative governance – Case Commune 10 of Neiva – Colombia ») parmi les 12 meilleures pratiques au monde pour l'amélioration des conditions de vie dans les communautés sensibles.

Appui aux activités culturelles

En 2007, Hocol a apporté son soutien à une école de formation artistique qui a pu accueillir 300 élèves. Elle a également soutenu un festival de musique champêtre impliquant plus de 500 organisateurs autour de 42 artistes. Enfin, elle a apporté son aide aux activités sportives de plusieurs communautés, bénéficiant à plus de 650 personnes dans une dizaine de disciplines ; l'implication dans le sport, outre qu'elle représente une alternative ludique et saine dans l'utilisation du temps libre, permet de renforcer les liens entre les communautés.

Soutien à l'éducation

Formation d'enfants et de jeunes de centres scolaires, organisation de séminaires et ateliers pour les professeurs, création d'une chaire Pétrole et Développement...

Amélioration des infrastructures

Cofinancement de projets d'intérêt communautaire tels que la construction de batteries sanitaires et d'égouts, d'aqueducs, la construction de mares, l'amélioration des voies d'accès, la construction et l'optimisation d'espaces scolaires, sportifs et communaux. En 2007, les projets conduits par Maurel & Prom ont permis la construction de 23 équipements sanitaires destinés aux populations installées à proximité des champs de production. 78 lacs artificiels ont été creusés : ces réservoirs permettent la récupération des eaux de pluie, présentant ainsi une source alternative d'eau disponible pour l'agriculture et en prévision de la période sèche. Au-delà de ces actions, des projets



d'amélioration d'infrastructures ont concerné 10 routes, des maisons, 6 centres d'éducation, 3 aqueducs, une église, 3 parcs, 2 cimetières et un terrain de sport, dont ont ainsi pu bénéficier plus de 8 000 habitants.

10.3.2.2 - Implication et soutien à l'économie locale

Création d'entreprise

Le Groupe s'implique également dans l'économie, afin d'aider la communauté à générer des revenus alternatifs à l'activité pétrolière. Elle a ainsi fourni des outils de gestion permettant de créer des entreprises, de consolider celles existantes et d'agréger l'épargne. La démarche de la Fondation découle systématiquement d'une étude précise et fine de la société et du marché, en fonction de quoi sont définies des opportunités d'affaires. Les programmes comprennent notamment le renforcement et l'aide au développement d'entreprises existantes, l'assessorat d'entreprises, l'aide à la commercialisation, et des transferts de technologie, à travers des formations théoriques (création d'entreprise, gestion de l'épargne, marketing...), des formations techniques, ou encore l'organisation de foires, de forums, de conférences.

Soutien à l'agriculture

Maurel & Prom a pour objectif le soutien aux activités d'élevage et l'amélioration de leur productivité, mais tout en les rendant plus écologiques. Cela se traduit notamment par un transfert de technologie aux éleveurs situés sur sa zone d'influence. Le Groupe cherche également à favoriser la culture agricole dans une zone qui privilégie habituellement et culturellement l'élevage. Les cultures favorisées : les mangues, les citrons, le fourrage.

Tourisme écologique

La politique du Groupe est également orientée vers le tourisme local et écologique, afin d'accroître la part de cette activité dans l'économie. En étroite collaboration avec des associations locales et les mairies des villages situés dans la zone d'activités de Maurel & Prom (Neiva, Aipe, Palermo), la Fondation soutient des projets comme «Parque Isla» ou encore «Vive la Aventura Yuma», en proposant aux touristes des parcours sur les fleuves Magdalena ou Aipe, ou encore sur le Camino Real (Le Chemin Royal) qui relie Buenos Aires à Palermo.

10.3.2.3 - Protection de l'environnement

La Fondation a mis en place de nombreuses mesures sur le thème de l'environnement : mesures de reforestation et d'arborisation à l'aide de bois de guaduas (bambous d'Amérique) et d'espèces natives, protection de terrains humides et isolement des sources, construction de mares, incitation à l'épargne de l'eau notamment. Elle a par exemple développé un programme de décontamination de sources d'eau superficielles qui étaient contaminées par les excréments de porcs et par des eaux résiduelles, au moyen de l'installation de bio-digesteurs. Cette installation permet également la production de gaz, utilisé comme ressource énergétique alternative.

Au-delà de ces mesures, la Fondation a lancé des campagnes de protection de l'environnement, notamment en sensibilisant la population, à travers des campagnes radio et des affiches, à la prévention d'incendies de forêt, aux techniques de taille des arbres, au changement climatique, à l'épargne de l'eau notamment.

Elle a également créé, en collaboration avec l'Université Sud Colombienne un Centre de Recherche et d'Éducation de l'Environnement : « La Tribuna », et construit un sentier écologique pour une meilleure connaissance et préservation de la flore et de la faune locales.

Enfin, afin de sensibiliser les populations dès la plus petite enfance, la Fondation a créé un concours enfantin de Contes écologiques en Colombie, qui a donné lieu à la publication d'un livre. Ce livre a par la suite été distribué aux écoles et aux bibliothèques locales.

11.1.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

11.1.1 - Raison sociale et nom commercial

Dénomination sociale : « Établissements Maurel & Prom ».
La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

11.1.2 - Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 457 202 331.

Le code NAF (anciennement code APE) de la Société est 7010Z (extraction d'hydrocarbures).

11.1.3 - Date de constitution et durée de la Société

Date de constitution de la Société : 10 décembre 1919.

Durée de la Société : 99 ans, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2018, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

11.1.4 - Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

La Société a été constituée conformément au droit français.

Maurel & Prom est une société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du Code de commerce (et en particulier aux dispositions des articles L. 225-57 et suivants dudit Code), ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires françaises qui lui sont applicables.

Jusqu'au 14 juin 2007, Maurel & Prom était constituée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le 14 juin 2007, ont décidé de la modification du mode de gestion de la Société et du remplacement du Directoire et du Conseil de surveillance par un Conseil d'administration.

Jusqu'au 28 décembre 2004, Maurel & Prom était constituée sous forme de société en commandite par actions. Les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le 28 décembre 2004, ont décidé de la fusion par voie d'absorption de l'associé commandité de Maurel & Prom, la société Aréopage, par Maurel & Prom et de la transformation consécutive de Maurel & Prom en société anonyme.

Siège social :

12, rue Volney – 75002 Paris

Tél. : 01 53 83 16 00 - Fax : 01 53 83 16 04

11.2 INFORMATIONS SUR LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

11.2.1 - Objet social

L'objet social de la Société est stipulé à l'article 3 de ses statuts. La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la gestion de tous titres et droits sociaux et, à cet effet, la prise de participation dans toutes sociétés, groupements, associations, notamment par voie d'achat, de souscription et d'apport ainsi que la cession sous toute forme desdits titres ou droits sociaux ;
- la recherche et l'exploitation de tous gîtes minéraux, notamment de tous gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux et produits connexes ;
- la location, l'acquisition, la cession, la vente de tous puits, terrains, gisements, concessions, permis d'exploitation ou permis de recherche, soit pour son compte personnel, soit pour le compte de tiers, soit en participation ou autrement, le transport, le stockage, le traitement, la transformation et le commerce de tous hydrocarbures naturels ou synthétiques, de tous produits ou sous-produits du sous-sol liquides ou gazeux, de tous minerais ou métaux ;
- l'acquisition de tous immeubles, leur gestion ou leur vente ;
- le commerce de tous produits et marchandises ; et
- de manière générale, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, agricoles, financières, en France ou dans d'autres pays et ce, soit par la création de sociétés nouvelles, soit par apports, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à ces activités et susceptibles d'en faciliter le développement ou la gestion.

11.2.2 - Résumé des stipulations statutaires concernant les membres du Conseil d'administration de la Société

Il n'existe pas de règlement intérieur sur le fonctionnement du Conseil d'administration.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du Conseil d'administration sur les titres de la Société s'appliquent, aucune règle spécifique n'ayant été adoptée par la Société en cette matière.



11.2.3 - Conditions d'exercice du droit de vote Droit de vote double

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions, membre de ces Assemblées, a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées qui justifieront de leur inscription dans les livres de la Société depuis quatre ans au moins, sans interruption. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes bénéficiant de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, mais il pourra être repris lorsque le nouveau titulaire des titres justifiera de son inscription nominative pendant une période ininterrompue de quatre ans au moins.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai de quatre ans ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession "ab intestat" ou testamentaire ou de partage de communauté de biens ou de société d'acquêts entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les droits de vote double sont détaillés dans les tableaux d'actionariat figurant au paragraphe 8.1.

11.2.4 - Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

11.2.5 - Procédure de modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

11.2.6 - Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires

11.2.6.1 - Convocation aux Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi, par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

Les Assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

11.2.6.2 - Accès et participation des actionnaires aux Assemblées générales

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.

Toutefois, pour avoir le droit de participer aux Assemblées générales, personnellement ou par mandataire, les actionnaires titulaires d'actions nominatives doivent, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, justifier d'une inscription à leur nom dans les comptes de la Société, et les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent avoir fait procéder au dépôt, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social, ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité chargé de la tenue du compte et constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de cette Assemblée.

Le Conseil d'administration peut réduire ou supprimer ce délai de cinq jours par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. À cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la Société sans indiquer le nom de son mandataire. Tout pouvoir sans indication de nom de mandataire sera considéré comme un vote en faveur des résolutions soumises ou agréées par le Conseil d'administration à l'Assemblée.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Ce formulaire doit être reçu par la Société trois (3) jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil d'administration, participer aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

11.2.7 - Stipulations des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

11.2.8 - Seuils statutaires

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 5 %, puis à toute tranche supplémentaire de 5 % du capital ou des droits de vote tant qu'elle ne détient pas, seule ou de concert, un nombre total d'actions représentant plus des deux tiers du capital et des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du ou des dit(s) seuil(s) de participation.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

En vue de l'identification des porteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

11.2.9 - Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

11.2.9.1 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe à ce jour aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

11.3 CAPITAL SOCIAL

11.3.1 - Capital souscrit et capital autorisé

11.3.1.1 - Capital souscrit

Le capital de Maurel & Prom au 31 décembre 2007 est de 92 811 116,09 €, il est divisé en 120 533 917 actions de 0,77 € nominal chacune, entièrement libérée. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Le capital social de Maurel & Prom peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

À titre indicatif, au 1^{er} janvier 2007, le capital social de la Société était de 92 545 997,39 €, divisé en 120 189 607 actions, et au 1^{er} janvier 2006, il était de 89 502 156,59 € divisé en 116 236 567 actions.

La société n'a pas connaissance de nantissements qui auraient été consentis par ses actionnaires sur les titres de la société.

11.3.1.2 - Capital autorisé

Les délégations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital à la date du présent document de référence, ainsi que les utilisations qui en ont été faites au cours des exercices 2006 et 2007 et, jusqu'au jour du présent document de référence, sont les suivantes :



Nature de la délégation	Plafond en euros	Utilisation	Solde disponible à la date des présentes	Date d'autorisation	Durée de l'autorisation
ÉMISSIONS AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION					
Émission de titres de capital et de valeurs mobilières diverses donnant accès au capital	• 400 millions (montant de l'émission) ⁽¹⁾ • 100 millions (montant nominal des titres des créances) ⁽²⁾	-	• 400 millions (montant de l'émission) ⁽¹⁾ • 100 millions (montant nominal de l'augmentation de capital) ⁽²⁾	Assemblée du 14 juin 2007	26 mois, soit jusqu'au 15 août 2009
Augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	• 100 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)	-	• 100 millions (montant nominal de l'augmentation de capital)	Assemblée du 14 juin 2007	26 mois, soit jusqu'au 15 août 2009
ÉMISSIONS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION					
Augmentation de capital de la Société par émission d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales	• 2 millions (montant nominal d'augmentation de capital)		• 2 millions (montant nominal d'augmentation de capital)	Assemblée du 14 juin 2007	26 mois, soit jusqu'au 15 août 2009
Emission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	• 10 % du capital de la Société ⁽¹⁾	-	• 10 % du capital de la Société ⁽¹⁾	Assemblée du 14 juin 2007	26 mois, soit jusqu'au 15 août 2009
Attribution d'actions gratuites existantes au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux	1 % du capital de la Société au jour de l'Assemblée générale des actionnaires	116 524	808 935	Assemblée du 14 juin 2007	38 mois, soit jusqu'au 14 août 2010
Émission d'actions réservées aux salariés	5 % du capital social (au jour de l'Assemblée du 29 juin 2005)	-		Assemblée du 29 juin 2005	38 mois, soit jusqu'au 29 août 2008

(1) Ce montant s'impute sur le plafond global de 450 M€ (valeur nominale de l'émission) applicable aux autres émissions.

(2) Ce montant s'impute sur le plafond global de 300 M€ (valeur nominale de l'augmentation de capital) applicable aux autres émissions.

(3) Ce montant ne s'impute pas sur le plafond global de 300 M€ (valeur nominale de l'augmentation de capital) applicable aux autres émissions.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2008 de déléguer au Conseil d'administration :

Nature de la délégation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation
Attributions d'actions gratuites existantes au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux	1 % du capital de la Société au jour de l'Assemblée générale des actionnaires	38 mois à compter de l'Assemblée générale des actionnaires approuvant cette délégation, soit jusqu'au 15 août 2010. Cette délégation met à fin à la délégation ayant le même objet votée par l'Assemblée générale du 14 juin 2007.
Octroi d'options de souscription d'actions	1 % du capital social (au jour où le Conseil d'administration décide d'attribuer les actions)	38 mois à compter de l'Assemblée générale des actionnaires approuvant cette délégation, soit jusqu'au 15 août 2010.

11.3.2 – Actions non représentatives du capital

Non applicable

11.3.3 – Acquisition par la Société de ses propres actions**11.3.3.1 – Autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007**

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 juin 2007 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du capital social, ce plafond étant, le cas échéant, ajusté afin de prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée générale.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société, de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux qui bénéficient d'options d'achat ainsi qu'aux salariés de l'entreprise au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne entreprise ;

- remettre les actions de la Société, à la suite d'une émission de titres de créances donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdits titres ;
- étant précisé que la couverture des mécanismes visés aux deux paragraphes ci-dessus sera assurée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante ;
- animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement ; et
- annuler les titres rachetés.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions était fixé à 22 € par action et le prix minimum de vente à 12 € par action.

Maurel & Prom a fait usage de ce programme de rachat d'actions propres du 27 juillet 2007 au jour de la publication du présent descriptif. Les frais de négociation sont de 0,10 % du montant total, soit 66 985 €, au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait, compte tenu du contrat de liquidité, des précédents programmes de rachat et de celui décrit ci-dessus, 3 865 756 de ses propres actions, de 0,77 € de valeur nominale chacune. Leur valeur évaluée au cours d'achat était de 54 296 K€.

Les utilisations au 31 mars 2008 sont les suivantes :

Mois de la transaction	Nombre de titres ⁽¹⁾	Cours de la transaction (en €)	Montant (en €)
Juillet 2007	273 000	13,89	3 791 678
Août 2007	1 897 361	13,49	25 597 778
Septembre 2007	114 493	14,46	1 655 421
Novembre 2007	521 296	13,88	7 236 625
Décembre 2007	299 058	13,93	4 167 169
Janvier 2008	999 543	12,54	11 909 650
Février 2008	720 965	11,94	8 647 357
Mars 2008	160 000	12,44	1 991 713
TOTAL	4 985 716	13,24	66 010 880

(1) Y compris les titres acquis par l'intermédiaire d'un instrument dérivé.



À partir du 31 octobre 2006, les Établissements Maurel & Prom ont confié à Natexis Bleichroeder l'animation du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de Déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF)). L'équivalent de 3 600 000 € (titre et liquidités) est mis à disposition de ce contrat.

11.3.3.2 - **Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**

CADRE JURIDIQUE

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement général de l'AMF, est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 12 juin 2008 au travers de la 6^e résolution ainsi rédigée :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement (CE) n°2273/2003 de la commission européenne du 22 décembre 2003, pour une période de dix-huit (18) mois, à compter de la présente Assemblée, à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes.

L'Assemblée générale décide que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 24 € par action et que le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 13 € par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 289 281 400 €, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2007, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement

ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6 du Code de commerce et (ii) cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société, de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- (i) conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- (ii) attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- (iii) remettre les actions de la Société, à la suite d'une émission de titres de créances donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdits titres ; étant précisé que la couverture des mécanismes visés aux paragraphes (ii) et (iii) ci-dessus sera assurée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante ;
- (iv) animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement ; et
- (v) annuler les titres rachetés et réduire le capital de la Société en application de la trente-troisième résolution de la présente Assemblée sous réserve de son adoption.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

En outre, l'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et notamment pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes, en particulier l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation met fin, avec effet immédiat, à toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation consentie par la huitième résolution de l'Assemblée générale du 14 juin 2007. »

Par ailleurs, il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2008 d'autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital de la Société par annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois au travers de la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1°) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 par sa trente-troisième résolution ;

2°) délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par la 16^e résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes de rachat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ;

3°) décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale ;

4°) délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par les lois et les règlements, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ; et

5°) fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation. »

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL QUE L'ÉMETTEUR DÉTIENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

Au 31 mars 2008, la Société détenait 5 839 024 titres, soit 4,84 % du capital social, répartis de la façon suivante :

- 194 865 titres dans le cadre d'un contrat de liquidité ; et
- 5 644 159 titres auto détenus.

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 18 avril 2008, 113 101 titres, soit 1,82 % des titres auto-détenus, le sont dans le cadre de l'animation du marché secondaire des titres de la Société et 6 094 159 titres, soit 98,18 % des titres auto-détenus, le sont dans le cadre de l'objectif de conservation des actions de la Société en vue de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

La présente opération a pour objectifs de :

- (i) conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- (ii) attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par



la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;

(iii) remettre les actions de la Société, à la suite d'une émission de titres de créances donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdits titres ; étant précisé que la couverture des mécanismes visés aux paragraphes (ii) et (iii) ci-dessus sera assurée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante ;

(iv) animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement ; et

(v) annuler les titres rachetés et réduire le capital de la Société.

PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUE DES TITRES, PRIX MAXIMUM D'ACHAT

Titres concernés

La présente opération concerne les actions de la Société (code ISIN FR0000051070), négociées sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A).

Part maximale de capital

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que :

- le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6 du Code de commerce, soit 6 026 695 actions, à la date de publication du présent descriptif ; et
- cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieures à l'Assemblée générale du 12 juin 2008, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

Prix d'achat

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 24 € par action et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 13 € par action.

Modalités de rachats

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

La durée de ce programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 12 juin 2008, soit jusqu'au 11 décembre 2009 (inclus).

BILAN DES PRÉCÉDENTS PROGRAMMES

Au 31 mars 2008, la Société a fait usage des programmes de rachat d'actions, avec un nombre total de titres rachetés de 5 839 024 pour un montant total de 78 641 953 €. Les détails de cette utilisation sont les suivants :

Situation au 31 mars 2008

Pourcentage de capital auto-détenu	4,84 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0 %
Nombre de titres détenus en portefeuille au	5 839 024
Valeur comptable du portefeuille en €	78 641 953
Valeur de marché du portefeuille en € (sur la base du cours de clôture le 31 mars 2008)	75 907 312

Bilan de l'exécution des précédents programmes entre le 21 mai 2007 et le 31 mars 2008

	Flux bruts cumulés ^{(1) *}		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts **	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	8 579 830	3 414 875	Positions ouvertes à l'achat	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne ⁽²⁾						
Cours moyen de la transaction ⁽³⁾	13,66	14,3183				
Prix d'exercice moyen ⁽⁴⁾						
MONTANTS	117 200 478	48 895 204				

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme de rachat a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme.

(2) Durée restant à courir à la date du présent communiqué.

(3) Concerne les opérations effectuées au comptant.

(4) Indique le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Dont 702 actions livrées dans le cadre de la conversion de 702 OCEANES.

D'après le contrat de liquidité, 3 521 074 actions ont été achetées pour 50 261 570 € soit 14,2745 € par action et 3 414 875 actions ont été vendues pour 48 895 204 € soit 14,3183 € par action.

11.3.4 - Valeurs mobilières donnant à terme accès au capital de l'émetteur

11.3.4.1 - Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le 9 mars 2005, Maurel & Prom a procédé, sur décisions du Directoire en date du 28 février et du 1er mars 2005 et d'un membre du Directoire en date du 1er mars 2005 agissant sur délégation du Directoire, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, à échéance au 1^{er} janvier 2010, d'un montant nominal total de 374 999 978,76 €, représenté par 16 711 229 obligations d'une valeur unitaire de 22,44 € (les « OCEANES »).

Chaque OCEANE porte intérêt au taux de 3,50 % l'an et donne droit au porteur de demander à tout moment à compter du 9 mars 2005 et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, l'attribution d'actions Maurel & Prom, à raison d'une action par OCEANES, sous réserve d'ajustements prévus en cas d'opérations financières réalisées par Maurel & Prom.

Maurel & Prom peut à son gré remettre des actions nouvelles ou des actions existantes ou une combinaison des deux. Les actions nouvelles Maurel & Prom émises à la suite de la conversion des OCEANES porteront jouissance au premier jour de l'exercice social au cours duquel les OCEANES auront été converties. Les actions existantes remises en échange des OCEANES porteront jouissance courante (donnant ainsi droit à la totalité des dividendes mis en paiement à compter de la livraison des dites actions).

Les OCEANES sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. sous le numéro ISIN FR0010173690.

Une note d'opération relative à l'émission des OCEANES a été visée par l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} mars 2005 sous le numéro 05-122 et est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers.

Le 24 juillet 2007, Maurel & Prom a informé les porteurs d'OCEANES qu'à la suite de la distribution en date du 25 juin 2007 d'un dividende courant de 0,50 € et d'un dividende complémentaire de 0,70 € par action, le ratio d'attribution d'actions a été automatiquement porté de 1 action Maurel & Prom pour 1 OCEANE à 1,05 action pour une OCEANE. Cette modification est conforme à la note d'opération.

En 2007, 702 OCEANES ont été échangées contre des actions autodétenues. Par conséquent, au 31 mars 2008, 16 704 264 OCEANES restent en circulation et sont susceptibles d'entraîner une augmentation du capital social d'un montant de 13 505 382,89 €, par création de 17 539 459 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,77 € chacune.



11.3.4.2 - Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital

Non applicable.

11.3.4.3 - Capital de tout membre du Groupe Maurel & Prom faisant l'objet d'une option

Non applicable

11.3.4.4 - Historique du capital social

Le tableau figurant ci-dessous indique l'évolution du capital social de Maurel & Prom au cours des cinq dernières années, jusqu'au 18 avril 2008 :

Opérations et dates	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant du capital social	Nombre d'actions		
2003 18 juin 2003 Conversion par Heritage d'obligations convertibles (émises le 29 août 2002)	1 986 692,40 €	258 012	48 657 401,10 €	6 319 143
30 juin 2003 Conversion par Financière de Rosario d'obligations convertibles (émises le 29 août 2002)	1 918 478,10 €	249 153	50 575 879,20 €	6 568 296
30 juin 2003 Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	16 970,80 €	2 204	50 592 850 €	6 570 500
31 octobre 2003 Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	220 913 €	28 690	50 813 763 €	6 599 190
31 octobre 2003 Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	304 519,60 €	39 548	51 118 282,60 €	6 638 738
31 décembre 2003 Conversion de BSA (émis le 20 juin 2001)	4 231 604,30 €	549 559	55 349 886,90 €	7 188 297
31 décembre 2003 Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	555 839,90 €	72 187	55 905 726,80 €	7 260 484
2004 30 avril 2004 Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	1 379 763 €	179 190	57 285 489,80 €	7 439 674
24 juin 2004 Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	2 471 353,50 €	320 955	59 756 843,30 €	7 760 629
19 juillet 2004 Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	4 288 969,30 €	557 099	64 045 812,60 €	8 317 638
30 septembre 2004 Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	191 452,80 €	24 864	64 237 265,40 €	8 342 502
30 septembre 2004 Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	60 506,60 €	7 858	64 297 772 €	8 350 360
8 novembre 2004 Conversion en actions nouvelles d'OCEANES (émises en février 2002)	2 429 095,90 €	315 467	66 726 867,90 €	8 665 827

Opérations et dates	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant du capital social	Nombre d'actions		
8 novembre 2004				
Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	50 342,60 €	6 538	66 777 210,50 €	8 672 365
10 novembre 2004				
Exercice d'options (octobre 2001)	39 477,90 €	5 127	66 816 688,40 €	8 677 492
28 décembre 2004				
Fusion absorption d'Aréopage par Maurel & Prom	16 414 498,10 €	2 131 753	83 231 186,50 €	10 809 245
28 décembre 2004				
Division par dix du nominal de l'action Maurel & Prom	-	-	83 231 186,50 €	108 092 450
31 décembre 2004				
Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	5 805,80 €	7 540	83 236 992,30 €	108 099 990
2005 1 ^{er} janvier 2005				
Exercice d'options (octobre 2001)	181 589,10 €	235 830	83 418 581,40 €	108 335 820
31 janvier 2005				
Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	16 300,90 €	21 170	83 434 882,30 €	108 356 990
2 mars 2005				
Exercice d'options (octobre 2001)	10 010 €	13 000	83 444 892,30 €	108 369 990
31 mars 2005				
Exercice de BSAR (émis en juillet 2004)	17 047,80 €	22 140	83 461 940,10 €	108 392 130
11 mai 2005 exercice de BSAR	3 642,10 €	4 730	83 465 582,20 €	108 396 860
11 mai 2005 exercice d'options	1 105 296,50 €	1 435 450	84 570 878,70 €	109 832 310
1 ^{er} juin 2005 exercice d'options	205 235,80 €	266 540	84 776 114,50 €	110 098 850
28 juin 2005 exercice BSAR	23 654,40 €	30 720	84 799 768,90 €	110 129 570
28 juin 2005 exercice d'options	197 381,80 €	256 340	84 977 150,70 €	110 385 910
4 août 2005				
Émission réservée Knightsbridge Group	3 772 735,89 €	4 899 657	88 769 886,59 €	115 285 567
31 août 2005 exercice BSAR	21 775,60 €	28 280	88 791 662,19 €	115 313 847
31 août 2005 exercice d'options	126 780,50 €	164 650	88 918 442,69 €	115 478 497
16 septembre 2005 exercice BSAR	13 675,20 €	17 760	88 932 117,89 €	115 496 257
16 septembre 2005 exercice d'options	305 474,40 €	396 720	89 237 592,29 €	115 892 977
24 novembre 2005 exercice BSAR	8 239 €	10 700	89 245 831,29 €	115 903 677
21 décembre 2005 exercice BSAR	223,30 €	290	89 246 054,59 €	115 903 967
21 décembre 2005 exercice d'options	256 102 €	332 600	89 502 156,59 €	116 236 567
2006 16 février 2006 exercice BSAR	3 665,20 €	4 760	89 505 821,79 €	116 241 327
16 février 2006 exercice d'options	10 217,90 €	13 270	89 516 039,69 €	116 254 597
16 février 2006 exercice BSAR	716,10 €	930	89 516 755,79 €	116 255 527
10 avril 2006 exercice BSAR	5 382,30 €	6 990	89 522 138,09 €	116 262 517
20 juin 2006 exercice d'options	36 190,00 €	47 000	89 558 328,09 €	116 302 527
20 juin 2006 conversion BSAR	33 133,10 €	43 030	89 591 461,19 €	116 352 547
04 septembre 2006 conversion BSAR	2 907 165,80 €	3 775 540	92 498 626,99 €	120 128 087
23 novembre 2006 exercice d'options	47 370,40 €	61 520	92 545 997,39 €	120 189 607
2007 30 août 2007 exercice d'options	249 718,70 €	324 310	92 795 716,09 €	120 513 917
13 décembre 2007 exercice d'options	15 400 €	20 000	92 811 116,09 €	120 533 917



11.3.5 - Dilution potentielle du capital

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle maximum du capital de la Société résultant de la conversion ou de l'exercice de l'ensemble des titres donnant accès au capital de la Société encore existant au 31 décembre 2007 (options de souscription, OCEANEs, actions gratuites) :

	Date d'émission/ d'attribution	Échéance de conversion		Nombre de titres	Nombre d'actions Actuelles	Potentielles	Dilution potentielle
		Début	Fin				
CAPITAL AU 31/12/2007					120 533 917		
Options de souscription	25/10/01	26/10/04	sans limite	10 760		10 760	0,01 %
Options de souscription	16/06/03	23/05/05	16/06/08	0		0	0,00 %
Options de souscription	29/07/03	30/07/03	29/07/08	35 890		35 890	0,03 %
Options de souscription	22/06/04	23/06/04	22/06/09	0		0	0,00 %
Options de souscription	16/03/05	17/03/05	16/03/10	0		0	0,00 %
Options de souscription	06/04/05	07/04/05	06/04/10	280 000		280 000	0,23 %
Options de souscription	21/12/05	22/12/05	21/12/10	170 000		170 000	0,14 %
Options de souscription	03/01/06	04/01/06	03/01/11	80 000		80 000	0,07 %
Options de souscription	10/04/06	11/04/06	10/04/11	80 000		80 000	0,07 %
TOTAL OPTIONS DE SOUSCRIPTION	-	-	-	1 000 960		1 000 960	0,83 %
Actions gratuites	21/12/05			15 000		15 000	0,01 %
Actions gratuites	03/10/06			70 000		70 000	0,06 %
Actions gratuites	14/12/06			66 800		66 800	0,06 %
Actions gratuites	21/12/07			116 524		116 524	0,10 %
TOTAL ACTIONS GRATUITES						268 324	0,23 %
OCEANEs	01/03/05	09/03/05	31/12/09	16 704 966		17 540 214	14,55 %
TOTAL	-	-	-	19 349 624		139 883 541	16,15 %

12.1 CONTRATS IMPORTANTS

Le 21 février 2007, la Société a conclu avec Eni, un protocole prévoyant la cession d'une partie de ses actifs congolais. Cette opération a été réalisée le 29 mai 2007. Le protocole de cession est décrit au paragraphe 5.1.1 et à la note 18 des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice 2007, la Société n'a pas conclu d'autres contrats significatifs autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

Aucun contrat n'a été conclu (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) ou souscrit par un membre quelconque du groupe Maurel & Prom et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe Maurel & Prom une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe Maurel & Prom.

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2006, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

12.2 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Au-delà de ses activités traditionnelles de holding, et depuis les trois derniers exercices, Maurel & Prom n'a pas rendu de services spécifiques à ses filiales au cours de l'exercice 2007, à l'exception de la mise à disposition de salariés à ses filiales (Zetah M&P Congo S.A. au Congo, Hocol en Colombie et Venezuela, M&P Gabon S.A.). Cette mise à disposition a été refacturée au prix coûtant.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes de Maurel & Prom sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2007 figure au paragraphe 13.3.

Les opérations courantes avec les sociétés liées font l'objet de la Note 23 dans les comptes consolidés qui figurent au paragraphe 13.2. Par ailleurs, en 2004 Maurel & Prom a conclu un bail relatif au siège social avec la société Volney 12 S.A.S., qui est contrôlée par Monsieur Roland d'Hauteville, devenu depuis membre du Conseil de surveillance. La société Volney 12 S.A.S. a cédé cet immeuble en juin 2007 à la société GECINA qui a repris le bail de la Société.

Il est rappelé que les opérations conclues en 2005 avec la société Gaïa, n'ayant eu d'effet qu'en 2005 et concernant exclusivement la rémunération d'un ancien membre du Directoire (F. Boulet) ont été approuvées en tant que telles par le Conseil de surveillance l'information sur les montants découlant de cette convention figurent sous la rubrique 6.4.1 « Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque membre des organes de direction générale et de surveillance ».

En dehors des opérations visées au premier paragraphe, aucune autre opération n'a été conclue avec des apparentés depuis le début de l'exercice 2008.

12.3 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les principaux litiges dans lesquels la Société ou ses filiales sont impliquées sont décrits ci-dessous. La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure contentieuse gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe Maurel & Prom.

12.3.1 - Litige Messier Partners

Messier Partners a engagé une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison à Messier Partners et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a fait appel de ce jugement. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de la Société.

12.3.2 - Arbitrage Pacific Stratus Energy

Hocol S.A. (filiale indirecte de Maurel & Prom) et Stratus Oil & Gas (filiale indirecte de Pacific Stratus Energy Ltd.) ont signé un accord, le 17 août 2005, prévoyant la cession par Hocol de 50 % de droits au sein respectivement des contrats d'exploration de Doima et d'Ortega en Colombie, sous réserve de l'approbation de ces cessions par les autorités colombiennes. Ces approbations n'ayant pas été obtenues dans le délai prévu dans l'accord, celui-ci a été résilié selon ses termes par Hocol. Stratus Oil & Gas a décidé, le 13 février 2006, d'engager une procédure d'arbitrage à l'encontre d'Hocol.

Hocol et Stratus ont signé un accord amiable le 23 juillet 2007 mettant ainsi fin à ce litige sans incidence sur le résultat du Groupe.

12.3.3 - Point sur les autres litiges

12.3.3.1 - Arbitrage Caroil/Romfor

Dans le cadre de ses activités de forage, Caroil a signé en janvier 2005 un contrat avec la Société Romfor portant sur la fourniture du personnel opérationnel, la gestion opérationnelle des forages, l'approvisionnement des pièces détachées ainsi que la construction de nouveaux appareils de forage. L'échéance de



ce contrat était fixée au 30 septembre 2007. La rémunération des prestations fournies s'effectuait par versement d'une participation de 25 % des profits générés par l'exploitation de certains puits.

Romfor a engagé une procédure d'arbitrage contre Caroil fin décembre 2006 au sujet de la résiliation de ce contrat. En janvier 2007, cette procédure s'est soldée par la signature d'un accord amiable, clôturant ainsi définitivement la procédure arbitrale en avril 2007. La cessation de cette relation contractuelle, effective dès le 31 décembre 2006, n'a eu aucun impact sur les comptes 2007.

12.3.3.2 - Litige Agri Cher-Transagra

En 1996, Maurel & Prom a fait l'objet d'une assignation en responsabilité dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La Société estime cette action non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre.

Par ailleurs, Maurel & Prom a assigné les dirigeants personnes physiques du groupe coopératif détenant Transagra, en responsabilité pour les pertes encourues par Maurel & Prom à travers la société Pomagra.

À ce jour, le litige est toujours en cours.

12.4 CESSIION DES EXPLOITATIONS DU CONGO

Maurel & Prom a annoncé le jeudi 22 février 2007 avoir signé avec la société pétrolière Eni, filiale du groupe italien Eni S.p.A, un protocole de cession de sa participation au Congo dans les permis d'exploitation de M'Boundi et de Kouakouala, et une réduction de son intérêt dans le permis d'exploration de Kouilou de 65 % à 15 % pour un montant de 1,434 Md\$. Selon le protocole de cession, Maurel & Prom a reçu 1,394 Md\$ correspondant à 95 % du prix de cession et à 32,3 M\$ d'intérêts sur cette somme (au taux LIBOR \$ à 3 mois + 0,5 % depuis le 1^{er} janvier 2007).

Un règlement final de 55 M\$ a été reçu le 16 novembre 2007 qui intégrait le solde de 5 % du prix de cession, la rétrocession à Eni des flux d'exploitation du 1^{er} janvier 2007 au 29 mai 2007, le remboursement par Eni du fonds de roulement au 1^{er} janvier 2007 des permis cédés et les intérêts calculés depuis le 1^{er} janvier 2007.

12.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Aucune société du groupe Maurel & Prom n'est propriétaire d'immeubles. Le siège social fait l'objet d'un bail commercial.

Le groupe Maurel & Prom est copropriétaire avec ses associés des équipements et installations nécessaires à la production d'hydrocarbures sur ses champs opérés pendant toute la durée de leur exploitation ainsi que de certains des oléoducs utilisés pour acheminer le brut au point d'enlèvement. Le Groupe est également propriétaire, via sa filiale Caroil, de la plupart des équipements nécessaires pour ses activités d'exploration et de forage, notamment des appareils de forages utilisés dans ses opérations en Afrique.

12.6 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le groupe Maurel & Prom n'entreprend aucune activité de recherche et développement et ne détient aucun brevet ni aucune licence significative.

12.7 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

La Société a demandé au cabinet américain DeGolyer & MacNaughton, organisme indépendant, la réalisation d'une certification des réserves d'hydrocarbures du groupe Maurel & Prom. Les résultats de cette mission ont été communiqués par la Société le 27 mars 2008. Toute information relative aux réserves d'hydrocarbures du groupe Maurel & Prom communiquée dans le présent document de référence est fondée sur la certification indépendante de DeGolyer & MacNaughton.

12.8 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

12.8.1 - Consultation des documents juridiques

D'une manière générale, les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales d'actionnaires, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux relatifs à Maurel & Prom peuvent être consultés au siège social de la Société :

12, rue Volney - 75002 Paris.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à disposition sont déterminées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Des avis financiers sont régulièrement publiés dans la presse économique et financière à l'occasion des communications sur le chiffre d'affaires, les résultats et les autres événements importants de la vie de la Société ou du groupe Maurel & Prom.

Des informations sur la Société sont disponibles sur le site internet www.maureletprom.fr, lequel permet aux actionnaires, aux salariés et à l'ensemble des publics d'accéder à une présentation générale du groupe Maurel & Prom et à l'essentiel de son information financière, telle que les résultats, communiqués, rapports annuels, présentations aux analystes, cours de l'action, chiffres clés, informations relatives à l'actionariat et au gouvernement d'entreprise ainsi que tous autres événements importants concernant la Société et le groupe Maurel & Prom.

Agence de communication financière :

Financial Dynamics
9, rue Scribe
75009 Paris

Contact actionnaires :

MaureletProm@fd.com, Tél. : 01 47 03 68 10.

Le document d'information annuel 2007, établi conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers est joint en 13.7.

12.8.2 - Calendrier indicatif de la communication financière

7 février 2008	Chiffre d'affaires annuel 2007
27 mars 2008	Résultat annuels 2007 - Présentation SFAF
30 avril 2008	Chiffre d'affaires premier trimestre 2008
12 juin 2008	Assemblée générale 2008
4 août 2008	Chiffre d'affaires premier semestre 2008
29 août 2008	Publication des résultats du premier semestre 2008
11 septembre 2008	Présentation SFAF
4 novembre 2008	Chiffre d'affaires troisième trimestre 2008

Ce calendrier, disponible sur le site internet www.maureletprom.fr, est donné à titre indicatif et est susceptible de faire l'objet d'éventuelles modifications.

12.9 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les données caractéristiques, au 31 décembre 2007, des principales filiales du groupe Maurel & Prom relatives à son activité d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures figurent dans le tableau ci-après.

Cette présentation des détentions juridiques n'est pas exhaustive et rend compte uniquement des principales filiales.

Société	Siège	Pourcentage de détention		
		31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
France Forage				
Caroil S.A.	Paris	100,00	100,00	97,14
Congo				
Zetah M&P Congo S.A.	Pointe Noire, Congo	99,90	100,00	100,00
Maurel & Prom Congo S.A.	Pointe Noire, Congo	99,90	-	-
Zetah Congo Ltd.	Nassau Bahamas	-	50,00	50,00
Zetah Kouilou Ltd.	Nassau Bahamas	15,00	65,00*	65,00
Zetah Noumbi Ltd.	Nassau Bahamas	49,00	49,00	49,00
Colombie et Venezuela				
Hocol S.A.	Iles Cayman	100,00	100,00	100,00
Homcol Cayman Inc.	Iles Cayman	100,00	100,00	100,00
Hocol (UK) Petroleum Holdings Ltd.	Londres, Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00
Hocol Venezuela BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00
Hocol - Maurel & Prom - Venezuela S.A.S.	Paris	100,00	100,00	
Gabon				
Maurel & Prom Gabon Ltd.	Iles Vierges Britanniques	100,00	100,00	100,00
S.A. M&P Quartier Général S.A.	Libreville, Gabon	100,00	100,00	100,00
S.A. M&P Gabon Ofoubou S.A.	Libreville, Gabon	100,00	100,00	100,00
S.A. M&P Gabon Nyanga Mayombé S.A.	Libreville, Gabon	100,00	100,00	100,00
Cuba				
Pébercan Inc.	Montréal, Canada	19,15	19,39**	19,65
Tanzanie				
Maurel & Prom Tanzania Ltd.	Dar es Salaam, Tanzanie	100,00	100,00	100,00
Italie (Sicile)				
Panther Eureka S.r.l.	Ragusa, Italie	30,00	30,00	25,00

* 54 % des droits de vote sur certains sujets

** au 30 Juin 2006

13.1 ANNEXE 1 - GLOSSAIRE

Le tableau ci-après contient une liste des principaux termes, sigles ou abréviations utilisés dans le document de référence :

AET	désigne un accord d'évaluation technique.
Anhydre	qui ne contient pas d'eau.
bbl (baril)	désigne l'unité de mesure volumique du pétrole brut, soit 159 litres (42 gallons américains). Une tonne de pétrole contient environ 7,5 barils.
bbl/j	barils par jour.
CAPEX	« capital expenditures » : investissements corporels et incorporels/ dépenses de développement.
Contrat de Partage de Production (CPP)	désigne le contrat passé entre l'État et la société exploitant le permis, ce contrat détermine l'ensemble des droits et obligations de l'exploitant, et notamment le pourcentage de cost oil (permettant à l'exploitant de se rembourser des dépenses d'exploration et de développement supportées par la société exploitante) et le niveau de profit oil (rémunération).
CEPP	désigne le Contrat d'Exploration et de Partage de Production.
Différentiel Vasconia	décote entre le Vasconia et le WTI, selon la qualité de l'huile.
Duse	orifice calibré exprimé en pouces utilisé pour régler le débit d'un puits pendant des essais de production et au cours de la production.
\$	US dollar.
\$/bbl	dollar par baril.
€	euro.
Eruptif	qui se produit par éruption.
Farm-in	prise d'intérêts dans un permis pétrolier.
Forage	forer consiste à créer un passage à travers la couche terrestre afin de prélever des échantillons dans le sous-sol ou d'extraire des substances fluides. À l'origine, les forages se faisaient toujours à la verticale. Mais aujourd'hui, quand on ne peut pas procéder ainsi, on fore des trous inclinés, orientés ou non vers des objectifs précis, comme dans un forage dévié.



HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement.
Kboe	milliers de barils équivalents pétrole (thousands of barrels of oil equivalent).
K\$	milliers d'US dollars.
K€	milliers d'euros.
Lead	désigne un avant-prospect (voir la définition de prospect ci-dessous).
LTIF	lost time injured frequency (Perte de temps de travail liée aux accidents du travail).
Mboe	millions of barrels of oil equivalent (millions de barils équivalents pétrole).
M€	millions d'euros.
M\$	millions d'US dollars.
MMSCFPD	milliards de pieds cube par jour (billions of standard cubic feet per day).
Navires polyvalents	désigne les navires multi-usages.
Opérateur	désigne la compagnie en charge des opérations sur un champ pétrolier.
OPEX	« operating expenses » : coûts d'exploitation.
Pipeline	désigne une canalisation pour le transport des fluides.
Production annuelle	désigne la production disponible à la vente (après fiscalité pétrolière).
Production opérée	désigne la production totale d'un champ, avant partage de la production.
Production en part Maurel & Prom / en part propre	désigne la production opérée moins la part des partenaires.
Production en part Maurel & Prom nette de redevances	désigne la production en part Maurel & Prom déduction faite des redevances / royalties.
Production disponible à la vente (après fiscalité pétrolière) / Production entitled	désigne la production nette en part Maurel & Prom après redevances / royalties et fiscalité pétrolière. Il s'agit de la production vendue, hors effet de stocks.
Prospect	désigne la zone dans laquelle, après études, les géologues estiment qu'il est possible de trouver des hydrocarbures.

Redevances / royalties	taxes pétrolières en nature correspondant à un pourcentage de la production d'un champ.
Référentiel Vasconia	référentiel permettant de fixer le prix de vente d'un baril de pétrole en Colombie.
Réserves certifiées	les réserves certifiées par DeGolyer and MacNaughton correspondent aux réserves en part Maurel & Prom après déduction des redevances en nature.
Réserves nettes	correspondent à la proportion de réserves totales des champs revenant à la Société (en fonction de sa part d'intérêts) et en prenant en compte les stipulations de l'accord de partage de production pour le cost oil et le profit oil.
Réserves nettes de redevances / royalties	correspondent aux réserves totales d'un champ, déduction faite des redevances/ royalties.
Réserves P1	les réserves prouvées sont les quantités d'hydrocarbure contenues dans des réservoirs et des blocs reconnus par des puits et qui, d'après les analyses géologiques et réservoir, peuvent avec une grande certitude être commercialement récupérables dans les conditions économiques du moment. Une partie des réserves prouvées peut-être non développée et nécessiter des investissements supplémentaires pour pouvoir être produites.
Réserves P2	les réserves probables sont les réserves non prouvées mais que l'on espère pouvoir produire notamment (1) par des forages d'extension à l'intérieur du périmètre défini par le contact huile-eau, (2) par la mise en place de méthodes de récupération secondaire qui n'ont pas encore été testées dans le même réservoir.
Réserves P3	les réserves possibles sont les réserves non prouvées qui sur la base des interprétations géologiques (1) pourraient exister au-delà des zones définies comme probables, (2) apparaissent séparées de la zone prouvée par une faille majeure, (3) sont situées en position plus basse que la zone prouvée mais au-dessus de la fermeture structurale du champ.
Rig	désigne un appareil de forage.
Sismique 2D / 3D	désigne la méthode de géophysique consistant à émettre des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur propagation dans le sous-sol, permettant ensuite d'obtenir des renseignements sur la structuration du sous-sol. elle peut être à 2 ou 3 dimensions.
TRR/RRR	taux de renouvellement des réserves (reserve replacement ratio).
Work over	désigne une opération de reprise de puits.
WTI	West Texas Intermediate, prix de référence par rapport à une qualité d'huile aux États-Unis.



13.2 ANNEXE 2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007

Les données présentées au titre de l'exercice 2006 ont été retraitées :

- du changement de méthode comptable opéré sur le traitement du financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers (cf. Note 2 Méthode Comptable et Note 19 retraitements opérés sur les états financiers 2006) conformément à IAS 8 ;
- des activités cédées suite à la cession des actifs congolais à Eni (cf. Note 18 Résultat sur cession d'actifs) conformément à IFRS 5.

13.2.1 - États financiers consolidés

BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006*
Actifs incorporels	4	554 922	621 207
Actifs corporels	5	389 954	424 815
Actifs financiers non courants	6	28 216	13 792
Titres mis en équivalence	7	3 138	24 750
Impôts différés actifs	21	22 786	23 840
Actif non courant		999 016	1 108 404
Stocks	8	7 389	9 674
Clients et comptes rattachés	9	52 852	71 227
Autres actifs financiers courants	9	29 671	32 681
Autres actifs courants	9	42 615	17 114
Actif d'impôts exigible	21	7 074	316
Instruments dérivés	10	5 430	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	699 939	194 716
Actif courant		844 970	325 728
TOTAL ACTIF		1 843 986	1 434 132

* Retraité du changement de méthode comptable, cf. Note 19.

BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006*
Capital social	13	92 811	92 546
Primes d'émission, de fusion et d'apport	13	201 139	198 500
Réserves consolidées	13	52 385	108 089
Actions propres	13	(54 296)	(10 483)
Résultat Groupe		766 096	180 665
Capitaux propres Groupe		1 058 135	569 317
Intérêts minoritaires		(342)	0
Capitaux propres totaux		1 057 793	569 317
Provisions non courantes	14	30 795	17 252
Emprunts obligataires non courants	15	336 932	325 752
Autres emprunts et dettes financières non courants	15	15 754	90 468
Fournisseurs et comptes rattachés non courants	16	3 624	0
Impôts différés passifs	21	146 199	191 712
Passifs non courants		533 304	625 184
Emprunts obligataires courants	15	13 089	13 120
Autres emprunts et dettes financières courants	15	16 145	46 290
Fournisseurs et comptes rattachés	16	107 685	101 424
Passif d'impôt exigible	21	121	2 406
Autres créditeurs et passifs divers	16	71 899	59 860
Instruments dérivés	10	22 274	0
Provisions courantes	14	21 676	16 531
Passif courant		252 889	239 631
TOTAL PASSIF		1 843 986	1 434 132

* Retraité du changement de méthode comptable, cf. Note 19.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Actions propres	Primes*	Réserves*	Écart de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
1^{er} janvier 2006	89 502	(3 707)	166 461	85 881	20 204	100 233	458 574	198	458 772
Écart de conversion					(60 964)		(60 964)		(60 964)
OCEANES									
Impôts différés sur OCEANES									
Instruments dérivés									
Résultat net enregistré directement en capitaux propres					(60 964)		(60 964)		(60 964)
Affectation du résultat - Dividendes				61 959		(100 233)	(38 274)		(38 274)
Résultat net						180 665	180 665		180 665
Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice				61 959		80 432	142 391		142 391
Augmentation de capital	3 044		32 039				35 083	(198)	34 885
Stock options				1 009			1 009		1 009
Mouvements sur actions propres		(6 776)					(6 776)		(6 776)
31 décembre 2006	92 546	(10 483)	198 500	148 849	(40 760)	180 665	569 317		569 317
1^{er} janvier 2007	92 546	(10 483)	198 500	148 849	(40 760)	180 665	569 317		569 317
Écart de conversion					(81 202)		(81 202)		(81 202)
OCEANES									
Impôts différés sur OCEANES									
Instruments dérivés***				(12 517)			(12 517)		(12 517)
Résultat net enregistré directement en capitaux propres				(12 517)	(81 202)		(93 719)		(93 719)
Affectation du résultat - Dividendes				20 802	16 125	(180 665)	(143 738)		(143 738)
Résultat net ***						766 096	766 096	(342)	765 754
Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice				20 802	16 125	585 431	622 358	(342)	622 016
Augmentation de capital	265		2 639				2 904		2 904
Stock options - actions gratuites				1 088			1 088		1 088
Mouvements sur actions propres		(43 813)					(43 813)		(43 813)
31 décembre 2007	92 811	(54 296)	201 139	158 222	(105 837)	766 096	1 058 135	(342)	1 057 793

* Des mouvements affectés sur les primes en 2005 ont été reclassés en réserves. Ces montants n'affectent pas le montant des capitaux propres au 1^{er} janvier 2006.

** Une partie du résultat 2006 correspondant à de la conversion a été affecté en réserves de conversion. Ces mouvements n'affectent pas le montant des capitaux propres.

*** Cf. Note 10 Instruments dérivés.

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006 *
Chiffre d'affaires		289 548	325 907
Autres produits		4 440	8 097
Achats et variations de stocks		(23 579)	(25 992)
Autres achats et charges d'exploitation		(78 392)	(76 831)
Impôts & taxes	21	(5 570)	(5 901)
Charges de personnel	17	(29 000)	(20 399)
Dotations aux amortissements		(70 526)	(86 073)
Dépréciations d'actifs d'exploitation et d'exploration		(48 373)	(20 244)
Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs courants		(9 578)	(12 446)
Reprises de provisions d'exploitation		1 989	-
Résultat cession d'actifs		(110)	(370)
Autres charges		(7 538)	(2 481)
Résultat opérationnel		23 311	83 266
Coût de l'endettement financier brut		(29 677)	(28 249)
Produits de trésorerie		29 337	6 143
Gains et pertes nets sur instruments dérivés		- 17 941	-
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		- 18 281	(22 106)
Autres produits et charges financiers		- 38 423	(10 616)
Résultat financier	20	(56 704)	(32 721)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(33 393)	50 545
Impôts sur les résultats	21	(16 763)	(45 995)
Résultat net des sociétés intégrées		(50 156)	4 550
Total part résultat net MEE	7	(571)	(2 522)
Résultat net des activités conservées		(50 727)	2 028
Résultat net des activités abandonnées	18	816 481	178 637
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		765 754	180 665
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		766 096	180 665
Intérêts minoritaires		(342)	-
RÉSULTAT PAR ACTION	22		
De base		6,58	1,55
Dilué		6,79	1,47
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
De base		7,01	1,53
Dilué		7,01	1,33
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CONSERVÉES			
De base		- 0,44	0,02
Dilué		- 0,22	0,02

*Retraité des activités cédées (cf Note 18) et du changement de méthode comptable (cf Note 19).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006**
Résultat consolidé avant impôts		782 903	226 660
Résultat consolidé des activités cédées avant impôt		816 481	178 637
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS CONSERVÉES AVANT IMPÔTS		(33 578)	48 023
- Dotations (reprises) nettes des amortissements et provisions		78 721	98 232
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		32 205	(3 767)
- Exploration passée en charge		21 199	23 688
- Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		1 088	1 009
- Autres produits et charges calculés		24 487	(6 674)
- Plus et moins-values de cession		(17)	309
- Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	571	2 522
- Produits de trésorerie	20	(28 904)	(6 144)
- Coût de l'endettement financier brut		5 427	25 546
Capacité d'autofinancement avant impôt		101 199	182 744
Impôt		(53 045)	(103 655)
Variation du B.F.R. lié à l'activité		49 232	107 640
- Clients		(21 596)	(8 899)
- Fournisseurs		36 776	26 076
- Stocks		(790)	(3 763)
- Autres		34 842	94 226
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		97 386	186 729
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(384 930)	(157 911)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 560	274
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		(847)	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		-	-
Acquisition de filiales		-	(13 239)
Augmentations de participation dans les soc mises en équivalences		-	(4 241)
Variation des prêts et avances consenties		(5 615)	(13 516)
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(388 832)	(188 633)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		2 904	35 082
Dividendes versés		(143 738)	(38 274)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		437	15 428
Intérêts payés		(5 427)	(25 546)
Intérêts reçus		28 904	6 144
Remboursement d'emprunts		(35 772)	(1 840)
Acquisitions d'actions propres		(43 812)	(6 776)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(196 504)	(15 782)
Incidence des variations des cours des devises		(23 544)	(17 196)
Encaissement net sur activités cédées *		1 019 843	-
Variation de la trésorerie nette		508 349	(34 882)
Trésorerie à l'ouverture		186 342	219 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités cédées		-	1 622
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture	12	694 691	186 342
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture des activités cédées		-	(134 770)

* Net du cash flow d'exploitation moins investissements et remboursement du RBL.

** Retraité des activités cédées, cf. Note 18.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 - Généralités.....	95
2 - Méthodes comptables.....	96
3 - Variations de la composition du Groupe.....	104
4 - Actifs incorporels.....	106
5 - Actifs corporels.....	108
6 - Autres actifs financiers non courants.....	110
7 - Titres mis en équivalence.....	111
8 - Stocks.....	112
9 - Clients et autres actifs courants.....	112
10 - Instruments dérivés.....	113
11 - Juste valeur.....	114
12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	115
13 - Capitaux propres.....	115
14 - Provisions.....	119
15 - Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières.....	122
16 - Dettes fournisseurs, autres créiteurs et passifs financiers divers.....	123
17 - Charges de personnel.....	124
18 - Résultat sur cession d'actifs.....	124
19 - Retraitements opérés sur les états financiers 2006.....	125
20 - Résultat financier.....	125
21 - Impôt sur les résultats.....	126
22 - Résultat par action.....	127
23 - Parties liées.....	128
24 - Engagements hors bilan.....	129
25 - Informations sectorielles.....	131
26 - Événements postérieurs a la clôture.....	133
27 - Risques.....	134

NOTE 1 : GÉNÉRALITÉS

1.1 - Informations générales et faits marquants

La cession de certains actifs congolais à Eni avec date d'effet au 1^{er} janvier 2007 et les arbitrages effectués dans la gestion du portefeuille minier ont sensiblement influés sur la répartition géographique et la part relative des activités au sein de Maurel & Prom.

Suite à cette cession, la production du Groupe, en part Maurel & Prom, de 14 552 bbl/j en moyenne sur l'exercice, provient essentiellement de la Colombie (14 380 bbl/j).

Au Congo, la production résiduelle provient désormais des champs de Loufika (Kouilou) et de Tilapia, respectivement mis en production le 1^{er} janvier et le 3 mai 2007.

Durant l'exercice 2007, les activités de Maurel & Prom au Gabon ont été principalement consacrées à :

- la poursuite de la campagne sismique et à la campagne aéro magnétique sur le permis d'Omoueyi (Maurel & Prom 100 %),
- aux travaux de mise en production du puits de Banio sur le permis de Nyanga Mayombe (Maurel & Prom 100 %),
- sur ONAL, la campagne de forage des puits de développement a débuté en avril 2007 avec le forage de 9 nouveaux puits producteurs. Une première production est attendue pour le second semestre 2008.
- Maurel & Prom a continué d'élargir son territoire d'exploration au Gabon en signant le 5 octobre 2007 un contrat de partage de production sur le permis d'exploration de Kari (opérateur, 100 %).

En Tanzanie la découverte début 2007 a mis en évidence un potentiel gaz pour Maurel & Prom (60 %) dans cette zone sous-explorée. Une campagne de sismique et aéro magnétique est actuellement en cours.

Maurel & Prom a intensifié son programme d'exploration, notamment en Colombie où trois découvertes ont été effectuées début 2007. Deux permis d'exploration ont été acquis (Cocli et Salatarin) et une proposition d'extension des contrats Estero, Garcero, Corocora & Orocue (EGOC) a été formulée officiellement à Ecopetrol, la compagnie nationale colombienne, au début du mois de juillet de cette année, qui a abouti début 2008.

Au Venezuela, suite aux négociations commencées en 2006 et concernant le statut de tous les contrats pétroliers des sociétés étrangères, Maurel & Prom a signé avec PDVSA un accord définitif pour le transfert du contrat de service de Hocol Venezuela au bénéfice de l'entreprise mixte Lagopetrol. Maurel & Prom détient 26,35 % des droits de cette entreprise. Cet accord, signé



le 12 décembre 2007, prévoit le remboursement par PDVSA d'une compensation d'un montant net de l'ordre de 5 M\$ au titre de l'activité de l'année 2006. Maurel & Prom a, par souci de prudence, suspendu la contribution du Venezuela dans ses comptes depuis le 1^{er} avril 2006.

L'activité forage relève de notre filiale à 100 %, Caroil, qui évolue sur le segment en pleine expansion du forage à terre. Caroil a pour stratégie d'élargir son portefeuille de commandes auprès de compagnies tierces et de développer son champ d'action, tout en maintenant ses relations privilégiées avec Maurel & Prom. Au 31 décembre 2007 la société gérait 11 appareils en opérations dont 10 étaient détenus en pleine propriété et 1 était exploité par le biais de contrat de service. À cette date, le nombre d'appareils en commande s'établissait à 4. La contribution de Caroil au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice atteint 76,1 M€ (soit une progression de + 5 % par rapport à l'exercice 2006 retraité).

En février 2007, le contrat de forage entre Zetah M&P Congo et Caroil a été renouvelé pour une période de deux ans se terminant le 15 février 2009. Il prévoit la location de 5 appareils de forage pendant cette période. Le contrat a été transféré en 2007 à Eni dans le cadre de la cession des actifs cédés au Congo.

Le mode de gouvernance de la Société a été modifié lors de l'Assemblée Générale du 14 juin 2007. Désormais Maurel & Prom est une société anonyme à Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, une augmentation de capital de 265 K€ a eu lieu, correspondant à la levée de 344 310 stocks options générant la création de 344 310 actions et l'enregistrement d'une prime d'émission brute de 2 639 K€.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2007 reflètent la situation comptable de Maurel & Prom et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées, en application des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

1.2 - Référentiel comptable

En application du Règlement européen 16/06/2002, les comptes consolidés de Maurel & Prom au 31 décembre 2007 ont été élaborés en application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Ces normes ont été appliquées par le Groupe de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que le Groupe effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période.

Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe applique son jugement à la définition et à l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable, de sorte que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe, reflètent la substance des transactions, sont préparés de manière prudente et sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Les choix comptables clés et les estimations de la Direction comprennent :

- l'allocation préliminaire puis définitive du prix d'acquisition ;
- les tests de dépréciation des réserves pétrolières ;
- les provisions pour remise en état des sites ;
- les provisions pour fin de contrat et pour indemnités de départ en retraite ;
- la reconnaissance des impôts différés actifs ; et
- la comptabilisation des portages pétroliers.

Ils sont notamment décrits dans la Note 2 « Méthodes comptables ».

NOTE 2 : MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS.

Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.1 - Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par Maurel & Prom sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé quand le pourcentage des droits de vote est supérieur à 50 % ou établi quand la société a le contrôle effectif au travers d'accords avec les partenaires.

Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupe sont éliminés en consolidation.

Les entreprises dans lesquelles Maurel & Prom a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20 %, sauf si l'absence de participation à la gestion de la société démontre l'absence d'influence notable.

Quand le pourcentage est inférieur, la consolidation par mise en équivalence s'applique dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.

Les coentreprises sont consolidées par intégration proportionnelle.

2.2 - Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'identification et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire.

L'écart d'acquisition négatif résiduel doit être comptabilisé directement en résultat opérationnel net.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque clôture ; les éventuelles pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en titres mis en équivalence.

Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » indiquent que des titres mis en équivalence ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Par ailleurs, les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent entity extension method » par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en écart d'acquisition.

2.3 - Immobilisations de l'activité pétrolière

Maurel & Prom mène son activité d'exploration et de production pour partie dans le cadre de Contrats de Partage de Production (CPP). Ce type de contrat, signé avec l'État-hôte, fixe les règles de coopération (en association avec d'éventuels partenaires), de partage de production avec l'État ou la société nationale qui le représente et définit les modalités d'imposition de l'activité.

En vertu de ces accords, la Société s'engage, à hauteur de ses intérêts, à financer les opérations d'exploration et de production et reçoit en contrepartie une quote-part de la production dite cost oil ; la vente de cette part de production doit permettre de se rembourser des investissements ainsi que des coûts opérationnels engagés ; le solde de la production (profit oil) est alors partagé dans des proportions variables avec l'État ; la Société acquitte ainsi en nature sa part d'imposition sur les revenus de ses activités.

Dans le cas de ces Contrats de Partage de Production (CPP), la Société comptabilise sa quote-part d'actifs, de revenus et de résultat par application de son pourcentage de détention dans le permis concerné.

Les principales méthodes de comptabilisation des coûts de l'activité pétrolière sont les suivantes :

DROITS DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Permis miniers

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice, réestimées sur la base d'une expertise indépendante.

COÛTS D'EXPLORATION

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des coûts d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des « full costs ».



Les études et travaux d'exploration, y compris les coûts de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en actifs incorporels.

Les charges encourues antérieurement à la délivrance du permis d'exploration sont comptabilisées en charges.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné, et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur une zone ou une structure géologique, sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Dès qu'un indice de perte de valeur surgit (échec d'un permis, dépenses ultérieures non budgétées...), un test de dépréciation est réalisé pour vérifier que la valeur comptable des dépenses engagées n'excède pas la valeur recouvrable, ce test étant réalisé au moins annuellement.

En dehors d'indices de perte de valeur, concernant les coûts d'exploration, les tests de dépréciation sont effectués dès lors que le groupe Maurel & Prom dispose des données suffisantes (basées sur le résultat des puits d'appréciation ou des travaux d'études sismiques...) pour déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale ; ces tests sont effectués au niveau du champ.

IMMOBILISATIONS DE PRODUCTION PÉTROLIÈRE

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Cet actif figure dans la rubrique installations techniques (cf. Note 5).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice réestimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipelines, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P » rapportées à la quote-part du Groupe.

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêtés des comptes.

Sauf coûts d'emprunts directement imputables à l'acquisition d'une immobilisation, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés au prix de revient d'une immobilisation en période de construction.

COÛTS DE REMISE EN ÉTAT DES SITES

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées dès lors que le Groupe a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites (cf. Note 2.18). Elles sont estimées par champ.

Le coût actualisé de remise en état des sites est capitalisé et rattaché à la valeur de l'actif sous-jacent et amorti au même rythme que celui-ci.

FINANCEMENT DES COÛTS PÉTROLIERS POUR LE COMPTE DE TIERS

Le financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers est une opération qui consiste, dans le cadre d'une association pétrolière, à se substituer à un autre membre de l'association pour le financement de sa part dans le coût de travaux.

Lorsque les conditions contractuelles lui confèrent des caractéristiques similaires à celles des autres actifs pétroliers, le financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers est traité comme un actif pétrolier.

En conséquence et conformément au paragraphe 48 (d) du FAS 19 usuellement appliqué dans le secteur pétrolier, les règles de comptabilisation sont celles applicables aux dépenses de même nature que la part propre du Groupe (immobilisations, amortissements, dépréciation, frais d'exploitation en charges).

- enregistrement des coûts d'exploration financés en actifs incorporels (part des associés portés comptabilisée comme la part Maurel & Prom) ;
- dans le cas de recherche n'ayant pas abouti à une mise en production : inscription de la totalité des coûts en charges ;
- dans le cas de mise en production : transfert des coûts inscrits en actifs incorporels en actifs corporels (installations techniques) ;
- la part des hydrocarbures revenant aux associés portés et servant au remboursement du portage est considérée comme un chiffre d'affaires chez l'associé qui porte ;

- les réserves correspondant aux coûts portés sont ajoutées aux réserves de l'associé qui porte les coûts ;
- amortissement des installations techniques (y compris la part des associés portés) selon la méthode de l'unité de production en intégrant au numérateur la production de la période affectée aux remboursements des coûts portés et au dénominateur la part des réserves servant à rembourser la totalité des coûts portés.

2.4 - Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et figurent au bilan pour cette valeur, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'actifs incorporels amortis sur une durée allant de un à trois ans.

2.5 - Autres actifs corporels

La valeur brute des autres actifs corporels correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des actifs.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'actifs corporels, dont les principales sont les suivantes :

- constructions : 10 ans ;
- ouvrages d'infrastructure : 8 à 10 ans ;
- navires : 10 à 20 ans ;
- appareils de forage : 3 à 20 ans ;
- installations techniques : 3 à 10 ans ;
- agencements et installations : 4 à 10 ans ;
- matériel de transport : 3 à 8 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans ; et
- mobilier de bureau : 3 à 10 ans.

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces actifs sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

2.6 - Dépréciation des actifs

Lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur des actifs incorporels et corporels, et à défaut au moins une fois par an, celles-ci font l'objet d'une analyse détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Les flux de trésorerie sont déterminés en fonction des réserves identifiées, du profil de production associé et des prix de vente escomptés après prise en compte de la fiscalité applicable selon les Contrats de Partage de Production.

Le taux d'actualisation retenu tient compte du risque lié à l'activité et à sa localisation géographique.

Le champ est généralement retenu comme étant l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif à la même date s'il n'avait pas été déprécié. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

2.7 - Autres actifs financiers non courants

Les prêts et créances financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et figurent au bilan pour leur coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat, peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.

Les titres de participation non consolidés sont classés dans la catégorie Actifs Financiers Disponibles à la Vente (cf. Note 6) et évalués initialement et en date d'arrêté à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse représentatif d'un marché liquide et ouvert ; pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés ; si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte durable de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat. Cette dépréciation n'est reprise en résultat qu'à la date de cession des titres considérés.



2.8 - Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (« First In First Out » ou « Premier entré, premier sorti »).

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champ, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

2.9 - Créances clients

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur.

À la clôture, des dépréciations sont constituées en cas de risque d'irrecouvrabilité avéré.

2.10 - Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur de la devise fonctionnelle pour l'entité concernée à la date de l'opération. Les dettes, financements externes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur de la devise fonctionnelle pour l'entité concernée au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion en devises à ce dernier cours sont portées au compte de résultat en autres produits financiers ou autres charges financières.

Toutefois, lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée au financement d'un investissement étranger dans la même devise, l'impact de la réévaluation de l'investissement concerné est porté en capitaux propres.

2.11 - Conversion des comptes annuels des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les éléments d'actifs et de passifs, y compris les écarts d'évaluation et d'acquisition sur les filiales étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur le bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste « écarts de conversion » et pour la part des minoritaires au poste « intérêts minoritaires ».

Les écarts de conversion afférents à un investissement net dans une activité à l'étranger sont imputés directement en capitaux propres.

2.12 - Instruments dérivés

Afin de couvrir le prix de vente du pétrole ou le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options et de swaps. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

- initialement, l'instrument financier est enregistré pour sa juste valeur ;
- à la date de clôture, la variation de juste valeur correspondant à la partie efficace (valeur intrinsèque de l'option) est enregistrée en capitaux propres recyclables ; la variation de juste valeur correspondant à la partie inefficace (valeur temps de l'option) est enregistrée en autres charges et produits opérationnels ; et
- la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres est recyclée en résultat (autres charges et produits opérationnels) soit lorsque l'élément couvert impacte le résultat soit à l'arrivée à terme du contrat.

La juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par les évaluations d'expert externes indépendants.

2.13 - Trésorerie / Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme d'excédents de trésorerie.

Les achats et ventes de ces actifs sont comptabilisés à la date de leur règlement.

Les OPCVM de trésorerie gérés en valeur liquidative sont évalués à la juste valeur par le résultat conformément aux principes de suivi de ces actifs en gestion.

Les certificats de dépôt bancaire court terme sont classés en prêts et créances et comptabilisés au coût amorti.

2.14 - Emprunts convertibles

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est le cas de l'OCEANes émise par le Groupe en mars 2005. Conformément à IAS 32 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », ces deux composantes sont comptabilisées séparément et déterminées comme suit :

- la composante dette correspond à la valeur des cash-flows futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion, majorée de l'impact des frais d'émission (taux d'intérêt effectif) ;

- la composante capitaux propres représente la valeur de l'option de conversion des obligations en actions. Elle est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et la composante dette calculée selon les modalités décrites ci-dessus ; et
- un impôt différé passif est constaté au titre de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la dette ; cet impôt différé est constitué par prélèvement sur la composante capitaux propres.

La conversion des OCEANES est inscrite dans la comptabilité lors de la conversion des obligations et de l'échange des actions.

2.15 - Autres emprunts

Les autres emprunts sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Ils sont inscrits au bilan pour leur coût amorti. Cette disposition a pour effet de porter les frais d'émission en déduction de la juste valeur initiale de l'emprunt. Par ailleurs, les frais financiers sont calculés sur la base du taux d'intérêt effectif de l'emprunt (c'est-à-dire du taux actuariel tenant compte des frais d'émission).

2.16 - Juste valeur

Pour les besoins de présentation selon la norme IFRS7 (cf. Note 11 : juste valeur) :

- la juste valeur des prêts et créances est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus au taux de marché en vigueur à la date d'arrêt ; pour les créances d'une durée inférieure à 6 mois, la valeur au bilan représente une bonne approximation de leur juste valeur.
- la juste valeur des passifs financiers est déterminée en actualisant les flux de trésorerie restant à décaisser au taux du marché, à la date d'arrêt, pour une dette de même maturité résiduelle. Pour les dettes fournisseurs, la valeur au bilan constitue une bonne approximation de leur juste valeur.

2.17 - Actions propres

Les actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les variations de juste valeur ultérieures ne sont pas prises en compte. De même, le résultat de cession des actions propres n'affecte pas le résultat de l'exercice.

2.18 - Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources

constitutives d'avantages économiques.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'obligation de remise en état des sites est comptabilisée pour la valeur actualisée du coût estimé de démantèlement ; l'impact du passage du temps est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque.

L'effet de la désactualisation est enregistré dans le poste « Autres charges financières ».

2.19 - Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations du Groupe en matière de retraites et avantages assimilés se limitent au paiement de cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite ; celles-ci sont définies soit par les conventions collectives applicables, soit sur la base de plans volontaires (Amérique latine).

Les indemnités de départ en retraite correspondent à des régimes à prestations définies. Elles sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ; et
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

2.20 - Chiffre d'affaires pétrolier

VENTE D'HYDROCARBURES

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend la seule quote-part de Maurel & Prom dans la production vendue, à l'exclusion des redevances de production et des impôts.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, c'est-à-dire au moment de l'enlèvement du pétrole dans les terminaux pétroliers.



PRESTATION DE FORAGE

Le chiffre d'affaires est constaté selon l'avancement de la prestation de forage, avancement mesuré selon la profondeur de forage et le temps de mobilisation passé.

2.21 - Paiements en actions

Les options de souscription d'actions ainsi que les actions gratuites attribuées par la société Maurel & Prom à ses salariés sont comptabilisées en charges de personnel lors de leur octroi et étalées sur la durée d'acquisition des droits ; le mode d'étalement dépend des conditions d'acquisition respectives de chaque plan.

Le montant estimé de la juste valeur des options de souscription est déterminé selon la méthode Black and Scholes.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée en fonction du cours boursier du jour de l'attribution auquel est appliquée une décote selon les conditions du plan afin de tenir compte de l'indisponibilité liée à la durée obligatoire de conservation de ces titres.

2.22 - Impôts sur les résultats

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ; et
- prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.

2.23 - Résultat par action

Deux résultats par action sont présentés : le résultat net de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions des instruments donnant un accès différé au capital et ayant un effet

dilutif. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du Groupe, corrigé du coût financier net d'impôt des instruments dilutifs donnant un accès différé au capital.

Les actions propres ne sont pas prises en compte dans le calcul.

2.24 - Nouveaux principes appliqués

(I) IFRS 7 « INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES ÉTATS FINANCIERS »

En août 2005, l'IASB a publié la norme IFRS 7 « Informations à fournir sur les états financiers ». La nouvelle norme vient en remplacement de la norme IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et apporte des amendements à la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ».

La norme IFRS 7 prévoit de fournir des informations qualitatives et quantitatives relatives à l'exposition aux risques qui résultent de l'utilisation d'instruments financiers. Elle est appliquée par le groupe pour la première fois au titre de l'exercice 2007.

Les informations nécessaires seront reprises dans les notes relatives à chacun des aspects abordés. La présentation des actifs et passifs financiers en juste valeur sera intégrée par contre dans une note spécifique IFRS 7, Note 11.

(II) IFRIC 9 « RÉEXAMEN DES DÉRIVÉS INCORPORÉS »

En mars 2006, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés ». L'interprétation traite du réexamen des dérivés incorporés qui sont dans le champ d'application de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers. Selon IFRIC 9, l'analyse pour déterminer s'il existe un dérivé incorporé et s'il doit être comptabilisé séparément doit être réalisée lorsque l'entité devient pour la première fois partie prenante au contrat. Cette analyse est revue uniquement en cas de changement significatif dans les clauses du contrat.

L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2006.

(III) IFRIC 10 « INFORMATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE ET DÉPRÉCIATIONS »

En juillet 2006, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciations ». Selon IFRIC 10, les dépréciations comptabilisées à la date d'arrêt des comptes d'une période intermédiaire au titre d'un écart d'acquisition, d'un investissement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier comptabilisé au coût, ne doivent pas être reprises dans les états financiers d'une période intermédiaire ou annuelle ultérieure. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006.

2.25 - Nouveaux principes non encore applicables

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2007 sont :

IFRS 8 « SECTEURS OPÉRATIONNELS »

En novembre 2006, l'IASB a publié la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». La nouvelle norme vient en remplacement de la norme IAS 14 « Information sectorielle ». Elle impose de retenir une approche fondée sur les données internes utilisées par le management de l'entreprise afin de déterminer les secteurs sur lesquels communiquer, alors qu'IAS 14 est fondée sur les risques et rentabilité des secteurs. Elle est applicable aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2009.

La société analysera prochainement l'impact de l'application de ce nouveau principe.

La norme IAS23 et les interprétations IFRIC 11, IFRIC 12, IFRIC 13 et IFRIC 14 seront applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, à l'exception d'IAS23 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

2.26 - Changements de méthodes comptables

Afin de se conformer à la pratique du secteur pétrolier, le Groupe a décidé de changer ses méthodes comptables pour le traitement du financement pétrolier pour le compte de tiers.

Il est en effet ressorti de l'analyse économique des contrats des opérations de portage que celles-ci revêtaient les caractéristiques des autres actifs pétroliers : participation au processus de production, accession à la propriété des hydrocarbures et incertitudes économiques quant aux recettes escomptées.

Lorsque le financement pétrolier pour le compte de tiers est traité comme un actif pétrolier, son mode de comptabilisation suit celui retenu pour la part propre au Groupe des dépenses d'exploration, de développement ou d'exploitation.

Aussi, le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2007 le traitement des opérations de portage tel que décrit au paragraphe 2.3. Immobilisations de l'activité pétrolière.

L'impact de ce changement de méthode est détaillé dans la Note 19.

NOTE 3 : VARIATIONS DE LA COMPOSITION DU GROUPE

Société	Siège	Méthode de consolidation	% de contrôle	
			31/12/2007	31/12/2006
Établissements Maurel & Prom	Paris	Société consolidante	Société consolidante	
Navire Polyvalents				
Brooklyn Shipping Ltd.	Saint-Vincent et Grenadines	Non consolidée	-	100,00 %
Maurel & Prom International Shipping Ltd. (Mepis)	Saint-Vincent et Grenadines	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Mepis Clémentine Ltd.	Saint-Vincent et Grenadines	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Mepis Marie Ltd.	Saint-Vincent et Grenadines	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Activités pétrolières et gazières				
Caroil	Paris	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Panther Eureka S.r.l.	Raguse, Sicile	Mise en équivalence	30,00 %	30,00 %
Maurel & Prom Gabon Ltd (ex Rockover Oil and Gas)	British Virgin Islands	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Gabon Etekamba S.A. (ex Ofoubou)	Libreville	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Gabon Omoueyi S.A. (ONAL)	Libreville	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Gabon Nyanga Mayombe S.A.	Libreville	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Gabon Quartier General S.A.	Libreville	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Syrie S.A.S	France	Intégration globale	100,00 %	-
Hocol Petroleum Holdings Ltd	Royaume-Uni	Non consolidée	-	100,00 %
Hocol Petroleum Ltd	Bermudes	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol Ltd	Bermudes	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol S.A.	Iles Cayman	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Homcol Cayman Inc	Iles Cayman	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol Peru	Pérou	Intégration globale	100,00 %	0,00 %
Hocol Maurel & Prom Venezuela S.A.S	France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol (UK) Petroleum Holdings Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Hocol Venezuela BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Oleoducto de Colombia S.A.	Colombie	Intégration proportionnelle	21,82 %	21,72 %
Lagopetrol	Venezuela	Non consolidée	26,35 %	-
Pebercan Inc	Montreal, Canada	Non consolidée	19,15 %	19,19 %
Zetah M&P Congo	Congo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Zetah Congo Ltd.	Nassau, Bahamas	Non consolidée	-	50,00 %
Zetah Kouilou Ltd.	Nassau, Bahamas	Intégration proportionnelle	15,00 %	65,00 %
Zetah Noumbi Ltd.	Nassau, Bahamas	Intégration proportionnelle	49,00 %	49,00 %
Maurel & Prom Congo S.A.	Pointe Noire, Congo	Intégration globale	100,00 %	-
Maurel & Prom Tanzanie Ltd.	Tanzanie	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Raba Xprom Energia Kft	Hongrie	Mise en équivalence	34,30 %	34,30 %
Orchard S.A.	France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Renaissance Energy	Suisse	Mise en équivalence	35,00 %	0,00 %
Activités diverses				
Compagnie Européenne et Africaine du Bois	Luxembourg	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
New Gold Mali (NGM)	Bamako, Mali	Intégration globale	26,00 %	49,50 %
Maurel & Prom (Suisse) Genève S.A.	Genève, Suisse	Intégration globale	99,99 %	99,99 %

La principale variation de périmètre de l'exercice 2007 provient de la sortie de la société Zetah Congo Ltd. suite à la vente des actifs congolais à Eni. Dans le cadre de cette opération de cession, le pourcentage de détention dans Zetah Kouilou Ltd. passe de 65 % à 15 %.

Par ailleurs, la société holding du groupe Hocol, Hocol Petroleum Holdings Ltd., a été mise en liquidation. Les Établissements Maurel & Prom détiennent en direct 100 % de la société Hocol Petroleum Ltd., nouvelle holding du groupe Hocol.

La société Hocol Pérou portant le permis d'exploration acquis en février 2007 est détenue à 100 % par l'intermédiaire d'Hocol S.A. et d'Hocol Cayman Inc. et est en conséquence consolidée depuis cette date en intégration globale.

La société Maurel & Prom Syrie S.A.S. a été créée sur le premier semestre 2007.

La société Hocol Maurel & Prom Venezuela, consolidée en 2006, porte les titres de Lagopetrol, suite à l'accord signé avec PDVSA le 12 décembre 2007 pour le transfert du contrat de services d'Hocol Venezuela au profit de cette entreprise mixte dans laquelle Maurel & Prom détient 26,35 % des droits de vote.

Le Groupe ayant cessé d'exercer une influence notable sur Pebercan, cette société a été déconsolidée dans les comptes 2007. La valeur de Pebercan a été figée à la valeur du 30 juin 2006 dans les comptes du 31 décembre 2007 et les titres détenus figurent en actifs financiers disponibles à la vente pour 21 076 K€ (Note 6).

En Hongrie, suite à la défaillance d'un partenaire (détenteur de 29,3 % d'intérêt), la quote-part de résultat de la société Raba retenue en consolidation est portée à 63,6 % depuis le 2^e semestre 2005.



NOTE 4 : ACTIFS INCORPORELS

4.1 - Évolution des actifs incorporels

<i>En milliers d'euros</i>	Écarts d'acquisition	Droits de recherche et d'exploitation pétrolière	Coûts d'exploration	Autres	Total
VALEUR BRUTE AU 01/01/06		617 295	45 938	7 070	670 303
Acquisitions		38 018	87 009	5 133	130 160
Cessions / Diminutions		(796)			(796)
Write Off	(70)	346	(23 964)		(23 688)
Acquisitions sur variations de périmètre	70				70
Cessions sur variations de périmètre		(2 065)			(2 065)
Écarts de conversion		(59 822)	(2 933)	(116)	(62 871)
Transferts		13 362	(27 095)	1 870	(11 862)
VALEUR BRUTE AU 31/12/06		606 338	78 955	13 957	699 251
Acquisitions*		43 768	129 060	181	173 009
Cessions / Diminutions			(1 792)		(1 792)
Write Off			(34 501)		(34 501)
Acquisitions sur variations de périmètre					
Cessions sur variations de périmètre		(70 040)	(20 906)		(90 946)
Écarts de conversion		(61 302)	(9 767)	(232)	(71 301)
Transferts		241	(10 501)	(546)	(10 806)
Valeur brute au 31/12/07		519 005	130 548	13 360	662 914
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 01/01/06		34 037	11 319	764	46 120
Dotations aux amortissements		41 400		2 305	43 705
Cessions / Reprises		(717)			(717)
Écarts de conversion		(5 788)		(1 579)	(7 367)
Cessions sur variations de périmètre					
Transferts		(3 697)			(3 697)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/06		65 235	11 319	1 490	78 044
Dotations aux amortissements		30 312	23 268	1 844	55 424
Cessions / Reprises				(274)	(274)
Write Off			(8 448)		(8 448)
Écarts de conversion		(7 824)	(1 601)	(212)	(9 637)
Cessions sur variations de périmètre		(7 046)			(7 046)
Transferts				(71)	(71)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/07		80 677	24 538	2 777	107 992
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/07		438 328	106 010	10 583	554 922
Valeur nette comptable au 31/12/06		541 103	67 636	12 467	621 207

* dont 5 835 K€ d'acquisitions concernant les activités cédées du Congo.

ACQUISITIONS

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui s'élèvent en 2007 à 173 009 K€ se rapportent principalement :

- aux investissements réalisés au Gabon sur les permis de Nyanga Mayombé (Banio) pour 15 378 K€, d'Omoueyi pour 16 040 K€ et d'Etekamba pour 20 243 K€ ;
- à la mise en œuvre de nouveaux puits d'exploration en Colombie pour 46 261 K€ ;
- aux dépenses d'exploration engagées au Congo sur le permis de La Noubi pour 7 474 K€ et sur le permis de Kouilou (Loufika) pour 1 790 K€ ;
- aux coûts d'études et de forage effectués en Tanzanie pour 14 067 K€ sur le puits Mkuranga 1 ;
- à l'acquisition d'actifs incorporels en Syrie sur le permis d'Alasi pour 3 760 K€ ;
- au complément de prix Rockover pour un montant de 39 907 K€ pour l'acquisition de réserves minières au Gabon.

Le montant total des acquisitions de 173 009 K€ inclut les investissements réalisés en 2007 au Congo sur les permis cédés pour 5 835 K€.

CESSIONS SUR VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les cessions sur variations de périmètre correspondent à la cession des actifs congolais des permis MBoundi, Kouakouala et Kouilou (pour 50/65^e) à Eni.

Les actifs cédés portent principalement sur les bonus d'acquisition au titre du permis de M'Boundi.

Cette opération de cession est expliquée en « Note 18 : Résultat sur cessions d'actif ».

TRANSFERTS

Les transferts comprennent des dépenses immobilisées d'exploration transférées en immobilisations corporelles sur le projet ONAL à hauteur de 11 500 K€.

WRITE OFF

Les write off se décomposent comme suit :

- Colombie : 12 180 K€ ;
- Etekamba : 9 803 K€, correspondant aux puits secs, dont 6 828 K€ provisionnés en 2006 ;
- Omoueyi : 3 267 K€ correspondant au puits sec Ezanga ;
- Kouilou pour 802 K€.

Par ailleurs, le solde des actifs liés au projet Vietnam, intégralement déprécié en 2005, a été comptabilisé en write off pour un impact en valeur brute de 8 448 K€. Ce retraitement en write off n'a pas d'impact sur le résultat 2007.

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

Les dotations englobent essentiellement :

- l'amortissement des réserves acquises en Colombie pour 28 866 K€ ;
- l'amortissement des droits miniers ;
- une provision pour dépréciation d'actifs sur le permis de la Noubi pour 3 491 K€ ; et
- une provision pour impairment constituée sur le permis de Nyanga Mayombé (Banio) pour 19 678 K€.

Les tests d'impairments effectués au 31 décembre 2007 sur la Colombie et le Venezuela n'ont pas fait apparaître de perte de valeur sur ces actifs.

NOTE 5 : ACTIFS CORPORELS

5.1 - Évolution des actifs corporels

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Installations techniques	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations	Total
VALEUR BRUTE AU 01/01/06	2 322	384 886	27 185	3 835	418 229
Acquisitions	4 785	134 044	19 733	2 379	160 941
Cessions / Diminutions	(7)	(1 366)		(1 643)	(3 016)
Acquisitions sur variations de périmètre	11	6 710		1 098	7 819
Cessions sur variations de périmètre		(15 230)	(1 855)		(17 085)
Écarts de conversion	(543)	(49 188)	(3 132)	(317)	(53 180)
Transferts	1 969	34 675	(998)	2 971	38 617
VALEUR BRUTE AU 31/12/06	8 537	494 531	40 933	8 323	552 325
Acquisitions *	26	193 726	79 582	2 010	275 343
Cessions / Diminutions	(303)	(1 509)	(126)	(2 254)	(4 191)
Write Off		(1 516)	(1 094)		(2 610)
Acquisitions sur variations de périmètre					
Cessions sur variations de périmètre		(259 618)	(42 819)	(2)	(302 439)
Écarts de conversion	(865)	(42 528)	(4 244)	(528)	(48 166)
Transferts	121	14 530	(2 988)	515	12 179
Valeur brute au 31/12/07	7 516	397 616	69 244	8 064	482 441
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 01/01/06	338	59 261		1 317	60 916
Dotations aux amortissements	496	82 959		1 376	84 831
Cessions / Reprises		(145)		(1 585)	(1 730)
Écarts de conversion	(137)	(29 404)		(204)	(29 745)
Acquisitions sur variations de périmètre	6			1 320	1 326
Cessions sur variations de périmètre					
Transferts	1 969	6 860		3 083	11 912
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/06	2 672	119 531		5 307	127 510
Dotations aux amortissements	267	58 985		1 407	60 659
Cessions / Reprises	(20)	(16 819)		(1 115)	(17 954)
Write Off		(1 466)			(1 466)
Écarts de conversion	(286)	(8 751)		(392)	(9 429)
Acquisitions sur variations de périmètre					
Cessions sur variations de périmètre		(68 937)		299	(68 638)
Transferts	(77)	2 209		(326)	1 806
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/07	2 557	84 752		5 179	92 488
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/07	4 959	312 865	69 244	2 885	389 954
Valeur nette comptable au 31/12/06	5 865	375 000	40 933	3 016	424 815

* dont 45 237 K€ d'acquisitions concernant les activités cédées du Congo.

ACQUISITIONS

Les acquisitions d'immobilisations corporelles qui totalisent 275 343 K€ concernent principalement :

- les travaux de développement réalisés sur le champ d'ONAL au Gabon pour 108 153 K€ ;
- les investissements de production effectués en Colombie pour 50 114 K€, notamment sur les champs de Doima, Palermo et Rio Paez ;
- les coûts de mise en production du champ de Tilapia au Congo pour 14 074 K€ ;
- les nouveaux investissements de Caroil dans les appareils de forage et installations annexes pour 56 065 K€.

Les investissements réalisés en 2007 au Congo sur les permis de M'Boundi et Kouakouala figurent dans le total des acquisitions pour un montant de 45 237 K€. Ces immobilisations ont été rétrocédées à Eni lors de la finalisation de l'opération de cession.

CESSION SUR VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les cessions sur variations de périmètre correspondent à la cession des actifs congolais des permis M'Boundi, Kouakouala et Kouilou (pour 50/65e) à Eni.

Cette opération de cession est expliquée en « Note 18 : Résultat sur cessions d'actif ».

ACOMPTES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

Les montants d'acomptes et immobilisations au 31 décembre 2007 concernent essentiellement des avances fournisseurs comptabilisées au Gabon sur le projet ONAL pour 37 525 K€ et des acomptes versés par Caroil pour l'acquisition de rigs, non encore réceptionnés pour 31 324 K€.

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

Les dotations concernent essentiellement :

- Hocol pour 29 589 K€ ;
- Caroil pour 6 687 K€ ;
- Tilapia pour 20 976 K€ correspondant au montant de l'impairment constaté.

REPRISES PROVISIONS

Les reprises de provisions concernent principalement une provision de 15 445 K€ constituée en 2003 par Hocol sur les pipelines d'Oleoducto de Colombia S.A.

CHANGEMENT D'ESTIMATION COMPTABLE

Le groupe Caroil a procédé à une nouvelle évaluation de la durée de vie économique de ses appareils de forage et a en conséquence ajusté la durée d'amortissement de ses appareils afin de la rendre conforme à leur durée d'utilité économique.

Ainsi, la durée d'amortissement maximale a été abaissée de 25 ans à 20 ans pour les rigs neufs et de 5 ans à 10 ans pour les rigs d'occasion (en fonction des améliorations apportées).

Les durées d'amortissement reportées en paragraphe 2.5. des méthodes comptables tiennent compte de ce changement.

Conformément à IAS 8, l'impact a été comptabilisé de façon prospective et est inclus dans la détermination du résultat.

Ce changement a conduit à réduire la charge d'amortissement de l'exercice 2007 de Caroil de 5 688 K€ par rapport aux durées appliquées en 2006 sur les mêmes immobilisations, d'une valeur nette comptable au 31 décembre 2006 de 43 369 K€.

5.2. - Biens pris en location financement

Le Groupe a des contrats de location financement. Ces contrats concernent la Colombie avec principalement le financement du siège d'Hocol à Bogota et de divers matériels de transport.

Ces contrats comprennent des clauses d'option d'achat.

AU 31/12/2007

<i>En milliers d'euros</i>	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
Moins d'un an	1 046	489
> 1 an et < 5 ans	3 927	2 944
Plus de cinq ans	1 391	1 128
Total paiements minimaux au titre de la location	6 365	4 561
Moins les montants de charges financières	1 803	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	4 561	4 561

5.3 - Biens en location simple

Ces paiements correspondent essentiellement à des locations simples immobilières et à des contrats de location longue durée de matériel bureautique. En France, les baux sont généralement conclus sur la base de baux 3-6-9 avec une indexation sur le coût de la construction.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Paiements minimaux au titre des locations simples comptabilisés durant la période	-	1 212
Paiements restant à effectuer à la date de clôture	6 031	7 278
< 1 an	1 312	1 247
Entre 1 et 5 ans	3 363	4 675
> 5 ans	1 356	1 356



NOTE 6 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
Valeur au 01/01/2006	-	4 389	4 389
Variations de périmètre	-	-	-
Augmentation	59	16 801	16 861
Diminution	-	(630)	(630)
Dépréciations	-	-	-
Juste valeur	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-
Écarts de conversion	-	(360)	(360)
Transferts	-	(6 468)	(6 468)
Valeur au 31/12/2006	59	13 733	13 792
Variations de périmètre	21 076	(5 432)	15 644
Augmentation	847	1 095	1 942
Diminution	-	(1 211)	(1 211)
Dépréciations	-	-	-
Juste valeur	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-
Écarts de conversion	-	(521)	(521)
Transferts	(59)	(1 371)	(1 431)
VALEUR AU 31/12/2007	21 924	6 292	28 216

6.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Au 31 décembre 2007, l'encours de titres disponibles à la vente comprend principalement :

- 21 076 K€ de titres Pebercan.

Ces titres, mis en équivalence jusqu'au 31 décembre 2006, ont été reclassés en titres disponibles à la vente pour leur valeur consolidée à la date du transfert, Maurel & Prom n'exerçant plus d'influence notable sur cette société. Au 31 décembre 2007, ces titres ont été maintenus à ce prix de transfert. La valeur de Pebercan, non basée sur la valeur de marché au 31 décembre 2007, celui-ci étant considéré comme insuffisamment liquide et trop étroit, a été maintenu du fait des résultats de la société permettant d'établir une croissance constante de l'activité.

6.2 - Prêts et créances non courants

La variation de périmètre est liée à la cession des actifs congolais à Eni. En effet, le prêt consenti à Total pour le financement de travaux (construction d'un bac au terminal Djeno) sur les permis congolais a été transféré dans le cadre de la transaction avec Eni. L'impact de cette cession apparaît ici pour sa part non courante.

NOTE 7 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Cette rubrique comporte les titres des sociétés Panther Eureka S.r.l., Raba XProm Energia Kft et Renaissance Energy.
La Société Pebercan a été déconsolidée dans les comptes au 31 Décembre 2007. Ce point est explicité en Notes 3 et 6.

Au 31/12/2006

<i>En milliers d'euros</i>	Quote-part de capitaux propres	Écart d'acquisition	Total	Quote-part de résultat dans l'exercice
Pebercan Inc.	20 656	420	21 076	1 484
Panther Eureka S.r.l.	(1 035)	6 402	5 367	(2 463)
Raba Xprom Energia Kft	(1 693)	-	(1 693)	(1 543)
TOTAL	17 928	6 822	24 750	(2 522)

Au 31/12/2007

<i>En milliers d'euros</i>	Quote-part de capitaux propres	Écart d'acquisition	Total	Quote-part de résultat dans l'exercice
Panther Eureka S.r.l.	(1 497)	6 403	4 906	(461)
Raba Xprom Energia Kft	(1 756)	0	(1 756)	(77)
Renaissance Energy	(11)	0	(11)	(33)
TOTAL	(3 264)	6 403	3 138	(571)

Informations financières au 31 décembre 2007

<i>En milliers d'euros</i>	Panther Eureka S.r.l.	Raba Xprom Energia Kft	Renaissance Energy
Actifs	4 816	185	61
Passifs	9 806	2 945	94
Chiffre d'affaires	-	-	-
RÉSULTAT NET	(1 537)	(120)	(94)

**NOTE 8 :
STOCKS**

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Stocks hydrocarbures	2 992	4 968
En-cours	-	-
Consommables	6 570	7 274
Total	9 562	12 242
À déduire dépréciation	(2 173)	(2 568)
VALEUR NETTE	7 389	9 674

Les dépréciations portent sur les stocks de consommables.

**NOTE 9 :
CLIENTS ET AUTRES
ACTIFS COURANTS**

Les créances clients se décomposent comme suit par activité :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Créances clients - activité pétrolière et gazière	34 096	62 750
Créances clients - activité forage	18 510	8 211
Autres	632	395
Total	53 238	71 355
À déduire dépréciation	(386)	(129)
VALEUR NETTE	52 852	71 227

La principale variation des créances clients sur l'activité pétrolière et gazière est liée à la réduction d'activité résultante de la cession des champs congolais à Eni.

En effet, à la clôture de l'exercice 2006, les établissements congolais représentaient un total de 27 738 K€, soit 97 % de la diminution de ce poste en 2007.

La variation de 10 299 K€ sur les créances clients de l'activité forage résulte également de la cession des champs congolais à Eni.

Enfin, le développement de l'activité de Caroil en Tanzanie explique 2 587 K€ d'augmentation des créances clients sur l'activité forage (ventes à Panafrican et Aminex).

Les autres actifs financiers et non financiers courants se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS		
Avoirs à recevoir	182	668
Créances sur participations et associations	14 728	13 304
Prêts et autres	1 636	4 647
Débiteurs Divers	19 282	21 236
Valeur brute	35 828	39 855
À déduire dépréciation	(6 157)	(7 174)
Valeur nette	29 671	32 681
AUTRES ACTIFS COURANTS		
Avances et acomptes	1 371	9 123
Charges constatées d'avance	2 721	2 847
Créances fiscales et sociales (hors IS)	37 412	5 439
Autres actifs	1 111	
Valeur brute	42 615	17 409
A déduire dépréciation	-	(295)
Valeur nette	42 615	17 114

AVANCES ET ACOMPTES

Les avances et acomptes ont diminué de 7 752 K€, dont 2 701 K€ relatifs à des avances et acomptes portés au 31 décembre 2006 par le champ MBoundi et 4 556 K€ sur Etekamba, soldés sur 2007.

CRÉANCES FISCALES ET SOCIALES

Les créances fiscales et sociales augmentent de 31 973 K€ et notamment en raison de la décompensation des dettes d'un actif/passif des créances et dette d'impôts exigible en Colombie pour 26 782 K€.

NOTE 10 :
INSTRUMENTS DÉRIVÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Courant	31/12/2007 Non courant	Total	31/12/2006 Total
Instruments dérivés (actifs)	5 430	-	5 430	-
Instruments financiers dérivés de taux	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de change	5 185	-	5 185	-
Instruments financiers dérivés sur hydrocarbures	245	-	245	-
Instruments dérivés (passifs)	-	22 274	22 274	-
Instruments financiers dérivés de taux	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de change	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés sur hydrocarbures	-	22 274	22 274	-
TOTAL	5 430	(22 274)	(16 844)	-

Le détail en fonction de la nature des couvertures est présenté dans les notes relatives à chacun des risques.

Le Groupe utilise, dans le cadre de ses activités courantes, des instruments dérivés pour diminuer l'exposition au risque de fluctuation des cours du pétrole et des cours de change des devises.

Différents instruments sont utilisés parmi lesquels des contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que futures, opérations à terme, swaps et options.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en capitaux propres conformément aux normes IFRS, notamment IAS 32 & 39.

Au cours de l'exercice 2007, la filiale colombienne du Groupe a couvert une partie de sa production à venir sur une période d'une année à partir du 1^{er} avril 2007 au moyen de :

- un swap portant sur une quantité de 4 000 bbl/j à un prix de vente de 64,1 \$/bbl pendant 12 mois, à compter d'avril 2007. Cette opération est comptabilisée en couverture conformément aux normes IFRS.
- un tunnel, qui est la conjugaison de la vente d'une option d'achat à un prix d'exercice de 65,22 \$/bbl et de l'achat d'une option de vente à un prix d'exercice de 59,22 \$/bbl sur des quantités de 4 500 bbl/j, pendant 12 mois à compter d'avril 2007. Cette opération ne remplit pas les conditions d'une couverture aux normes IFRS mais constitue une couverture économique.

Il a été procédé au renouvellement des couvertures de la filiale colombienne. À cet effet de nouvelles opérations de Swap sont venues se substituer aux précédentes. Ce nouveau programme a débuté en décembre 2007 et s'est prolongé au cours du 1^{er} trimestre 2008. Les opérations liées à ce nouveau programme sont comptabilisées comme des opérations de couverture conformément aux normes IFRS.

Au 31 décembre, la réévaluation au prix de marché de ces diverses opérations a eu un impact négatif de 22 M€.

Par ailleurs des opérations de change à terme et d'options de change protégeant une partie des liquidités en dollars ont été réalisées. Au 31 décembre 2007, la réévaluation de ces instruments au prix de marché s'est traduite par un impact positif de 3,3 M€.

L'emprunt en pesos colombiens contracté par Hocol pour une contrevaletur de 40 M\$ induit un risque de change lié à la fluctuation du cours COP/USD. Le Groupe s'est protégé de ce risque au moyen d'un swap de change long terme. La réévaluation de ce swap à la clôture a généré un profit net de 1,9 M€ comptabilisé en résultat.

NOTE 11 : JUSTE VALEUR

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat sur option correspondaient au 31/12/2006 à des OPCVM cotés sur des marchés liquides. Au 31/12/2007, aucun encours n'est classé dans cette catégorie.

AU 31/12/2007

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	21 924	6 292	-	28 216	28 216
Clients et comptes rattachés	-	52 852	-	52 852	52 852
Autres actifs financiers courants	-	29 671	-	29 671	29 671
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	699 939	-	699 939	699 939
Total valeur bilan	21 924	788 754	-	810 678	810 678
TOTAL JUSTE VALEUR	21 924	788 754	-	810 678	810 678

AU 31/12/2006

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	59	13 733	-	13 792	13 792
Clients et comptes rattachés	-	71 227	-	71 227	71 227
Autres actifs financiers courants	-	32 681	-	32 681	32 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	162 189	32 528	194 716	194 716
Total Valeur Bilan	59	279 830	32 528	312 416	312 416
TOTAL JUSTE VALEUR	59	279 830	32 528	312 416	312 416

PASSIFS FINANCIERS (HORS DÉRIVÉS ET LOCATION FINANCEMENT) ET JUSTE VALEUR

Les différentes catégories de passifs financiers (hors instruments dérivés) au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

AU 31/12/2007

<i>En milliers d'euros</i>	Courant	Non courant	Total bilan	Juste valeur
Emprunts obligataires	13 089	336 932	350 021	344 600
Autres emprunts et dettes financières	18 795	13 104	31 899	31 899
Dettes fournisseurs	107 685	3 624	111 309	111 309
Autres créditeurs et passifs financiers divers	37 413	-	37 413	37 413
TOTAL	176 982	353 660	530 642	525 221

AU 31/12/2006

En milliers d'euros	Courant	Non courant	Total bilan	Juste valeur
Emprunts obligataires	13 120	325 752	338 872	333 527
Autres emprunts et dettes financières	46 290	90 468	136 758	136 758
Dettes fournisseurs	101 425	-	101 425	101 425
Autres créditeurs et passifs financiers divers	36 632	-	36 632	36 632
TOTAL	197 467	416 220	613 687	68 342

Les autres créditeurs et passifs divers au 31/12/07 sont composés d'éléments financiers pour 37 412 K€ et d'éléments non financiers pour 34 447 K€.

Au 31/12/06, les autres créditeurs et passifs non financiers représentent un total de 23 227 K€.

Tous les passifs financiers du Groupe, à l'exception des dérivés, sont évalués en date d'arrêté au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

HYPOTHÈSES RETENUES

Un calcul de juste valeur n'a été effectué que pour l'OCEANES. La juste valeur de la dette a été recalculée en actualisant les flux d'intérêts et de capital sur les années restant à courir. Les taux d'actualisation retenus sont de 7,76 % sur 2006 et 8,01 % sur 2007.

S'agissant des autres passifs au 31/12/06 et au 31/12/07, la démarche suivante a été retenue :

- l'emprunt Natixis : cet emprunt a été remboursé prématurément en 2007, il a donc été jugé inopportun de le réévaluer en 2006 ;
- pour les lignes d'emprunt en Colombie qui génèrent des intérêts variables, il a été considéré que la valeur comptable était représentative de la juste valeur ;
- les emprunts de crédit bail : ils ont été considérés comme non significatifs au regard de l'endettement total du Groupe.

**NOTE 12 :
TRÉSORERIE ET
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

À l'actif, les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et placements dont le terme est inférieur à 3 mois.

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Liquidités, banques et caisses	61 166	66 090
Dépôts bancaires à court terme	637 986	86 127
Valeurs mobilières de placement	787	42 498
Total	699 939	194 716
Concours bancaires	5 633	8 374
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture	694 306	186 342

Dans le tableau de flux de trésorerie, le montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie est net des concours bancaires.

**NOTE 13 :
CAPITAUX PROPRES**

Au 31 décembre 2006, le capital social se composait de 120 189 607 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 92 545 997,39 €. Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions de la société est de 120 533 917 et le capital social s'élève à 92 811 116 €.

INSTRUMENTS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL**Bons de souscription d'actions nouvelles remboursables (BSAR)**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2003, la gérance de Maurel & Prom a décidé, le 17 juin 2004, d'émettre et d'attribuer gratuitement des bons de souscription d'actions nouvelles Maurel & Prom remboursables (« BSAR ») à l'ensemble des actionnaires à raison d'un bon par action Maurel & Prom.



Il a été ainsi émis 8 317 638 BSAR, 20 bons donnant droit à son titulaire de souscrire à une action nouvelle Maurel & Prom d'une valeur nominale de 7,70 € au prix de 89,65 €, la période d'exercice allant du 29 juillet 2004 au 28 juillet 2006.

La Société peut procéder à tout moment, à compter du 29 juillet 2005, au remboursement anticipé des BSAR en circulation au prix de 0,01 € sous réserve de la publication d'un avis de remboursement anticipé et d'une moyenne de cours de l'action pendant les 10 jours précédant l'avis supérieur à 115,26 €.

Suite à la division par 10 de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, 20 bons donnent droit à souscription de 10 actions nouvelles au prix total de 89,65 € les 10.

Au 31 décembre 2005, 574 580 bons avaient été exercés et 157 726 actions nouvelles émises ; 7 743 058 bons restaient donc en circulation.

Au cours de l'année 2006, 7 662 500 bons ont été exercés et 3 831 250 actions nouvelles créées générant une augmentation de capital de 2 950 K€ ainsi qu'une prime brute d'émission de 31 397 K€ (soit de 31 371 K€ nette des frais).

Options de souscription d'actions

Par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2001, la gérance a été autorisée à consentir à ses salariés et dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions Maurel & Prom.

Ainsi, au 25 octobre 2001, la gérance a attribué 154 000 options de souscription d'actions au prix de 12,15 € l'une, exerçables à compter du 26 octobre 2004 et sans condition de délai au bénéfice de 12 personnes et le 16 juin 2003 à un salarié, 26 000 options de souscription au prix d'exercice de 19,98 € ; ces nombres sont respectivement devenus 1 579 030 et 266 540 suite à l'ajustement opéré après émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action, les nouveaux prix d'exercice étant ramenés respectivement à 1,185 € et 1,949 € l'action.

Par amendement en date du 23 mai 2005 du règlement des plans des 25 octobre 2001 et du 16 juin 2003, les options de souscription correspondantes sont devenues exerçables immédiatement.

Selon autorisation de l'Assemblée générale du 26 juin 2003, la gérance a attribué, le 29 juillet 2003, 123 000 options de

souscription d'actions au prix d'exercice de 17,82 € réparties sur 5 bénéficiaires, exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; ce nombre a été porté à 1 261 160 options exerçables au prix de 1,738 € après l'ajustement occasionné par l'émission des BSAR et la division du nominal par 10 de l'action.

Sur la base de l'autorisation de même date, soit le 26 juin 2003, la gérance a attribué, le 22 juin 2004, 13 500 options de souscription d'actions à des salariés de la Société (3 bénéficiaires), exerçables immédiatement et dans un délai de 5 ans au prix de 66,94 €. Ce nombre a été porté à 138 420 et le prix d'exercice ramené à 6,529 € l'action suite à l'émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action.

Par autorisation de l'Assemblée générale du 28 décembre 2004, le Directoire a attribué, le 16 mars 2005, 220 000 options de souscription d'actions à un salarié (devenu ultérieurement mandataire social) au prix d'exercice de 13,59 €, options exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans en vertu de la même autorisation et exerçables dans les mêmes conditions, le 6 avril 2005, 480 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à 8 salariés pour un prix d'exercice de 13,44 € l'option et le 21 décembre 2005, 170 000 options de souscription ont été attribuées pour un prix d'exercice de 12,91 € à 2 personnes dont un mandataire social.

Au cours de l'année 2006, 160 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à deux salariés, à savoir 80 000 options attribuées le 3 janvier 2006 au prix d'exercice de 12,86 € et 80 000 options attribuées le 12 avril 2006 au prix d'exercice de 14,72 €.

Par ailleurs 121 790 options ont été levées, générant la création de 121 790 actions, soit une augmentation de capital de 94 K€ et une prime d'émission brute de 668 K€.

Au 31 décembre 2006, 1 000 960 options restaient à exercer, susceptibles de donner lieu à la création de 1 000 960 actions nouvelles.

Au cours de l'exercice 2007, 344 310 options ont été levées, générant ainsi la création de 344 310 actions, soit une augmentation de capital de 265 K€ et une prime d'émission brute de 2 639 K€.

Au 31 décembre 2007, 656 650 options restent à exercer, susceptibles de donner lieu à la création de 656 650 actions nouvelles.

MOUVEMENTS SUR PLANS

	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan	Total
Date attribution	25/10/01	16/06/03	29/07/03	22/06/04	16/03/05	06/04/05	21/12/05	03/01/06	10/04/06	
Prix d'exercice	1,185	1,949	1,738	6,529	13,59	13,44	12,91	12,86	14,72	
Date échéance	néant	16/06/08	29/07/08	22/06/09	16/03/10	06/04/10	21/12/10	03/01/11	10/04/11	
Cours moyen des levées 2005	16,84	15,45	17,14	18,52	19,92	20,18				17,06
Cours moyen des levées 2006	15,95		17,04		19,20					17,75
Cours moyen des levées 2007	15,61			16,59		16,60				16,39
Nombre options										
Au 01/01/06	95 300	-	97 410	123 040	47 000	430 000	170 000	-	-	962 750
Attribuées en 2006								80 000	80 000	160 000
Annulées en 2006										-
Exercées en 2006	13 270	-	61 520	-	47 000	-	-	-	-	121 790
En circulation au 31/12/06	82 030	-	35 890	123 040	-	430 000	170 000	80 000	80 000	1 000 960
Exercibles au 31/12/06	82 030	-	35 890	123 040	-	430 000	170 000	80 000	80 000	1 000 960
Attribuées en 2007										-
Annulées en 2007										-
Exercées en 2007	71 270	-	-	123 040	-	150 000	-	-	-	344 310
En circulation au 31/12/07	10 760	-	35 890	-	-	280 000	170 000	80 000	80 000	656 650
Exercibles au 31/12/07	10 760	-	35 890	-	-	280 000	170 000	80 000	80 000	656 650

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des options dans l'application du modèle Black & Scholes sont les suivantes :

HYPOTHESES B&S	16/06/03	16/03/05	06/04/05	21/12/05	03/01/06	10/04/06
Prix exercice	1,949	13,59	13,44	12,91	12,86	14,72
Volatilité	41 %	44 %	42 %	38 %	38 %	38 %
Maturité	3 ans	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Taux d'intérêt	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
Cours de référence	22,98	16,52	17,28	16,14	16,08	18,40
Dividendes attendus	-	-	-	-	-	-



ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS ET ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée générale du 29 juin 2005 a délégué compétence au Directoire, pour une période de 36 mois, de procéder à l'émission d'actions nouvelles (dans la limite d'un nominal de 3 000 000 €) réservées aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel et lui a donné tous pouvoirs pour déterminer les conditions de souscription.

Le Directoire a reçu également, lors de cette même Assemblée, délégation de compétence pour attribuer aux salariés et/ou mandataires sociaux des actions gratuites existantes ou à émettre, dans la limite de 5 % du capital au jour de l'Assemblée, la période d'acquisition ainsi que la durée de conservation des droits étant fixée à 2 ans minimum.

Le 21 décembre 2005, le Directoire a fait usage de ces autorisations et a attribué 15 000 actions gratuites au profit d'un mandataire social, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition. Ces actions ont été attribuées sur l'exercice 2007 à l'issue de la période d'attribution mentionnée ci-avant.

L'Assemblée générale du 20 juin 2006 a délégué compétence au Directoire, pour une période de 38 mois, pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite au profit des salariés et/ou mandataires sociaux d'actions ordinaires existantes ou à émettre. Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital au jour de l'Assemblée, ou la contre-valeur de ce montant, le cas échéant étant précisé que le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation par incorporation de primes, réserves ou bénéfices pour procéder à l'émission d'actions gratuites ne pourra excéder 1 000 000 €. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Le Directoire a fait usage de ces autorisations et a attribué 70 000 actions gratuites le 3 octobre 2006, et 66 800 le 14 décembre, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans, ce droit étant subordonné à la présence du salarié à l'issue de cette période, et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

L'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 a délégué compétence au Conseil d'administration, pour une période de 26 mois, de procéder à l'émission d'actions nouvelles (dans la limite d'un nominal de 2 000 000 €) réservées aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel et lui a donné tous pouvoirs pour déterminer les conditions de souscription.

Le Conseil d'administration a reçu également, lors de cette même Assemblée, délégation de compétence pour attribuer

aux salariés et/ou mandataires sociaux des actions gratuites existantes ou à émettre, dans la limite de 1 % du capital au jour de l'Assemblée. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires reste fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Le Conseil d'administration a fait usage de ces autorisations et a attribué 116 524 actions gratuites le 21 décembre 2007, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans, ce droit étant subordonné à la présence du salarié à l'issue de cette période, et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, le Directoire a lancé et fixé les modalités d'un plan de rachat d'actions le 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 17 € et 11 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, au 19 juin 2006, 308 994 actions achetées pour un prix moyen de 16,08 €, 31 829 actions ont été vendues pour un prix moyen de 15,98 € et aucune action n'a été annulée.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 20 juin 2006, le Directoire a modifié les modalités d'un plan de rachat d'actions le 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 25 € et 15 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, à partir du 20 juin 2006, 756 333 actions achetées pour un prix moyen de 16,97 €, 615 702 actions ont été vendues pour un prix moyen de 17,21 € et aucune action n'a été annulée.

Concernant les actions achetées, 794 064 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité, 265 000 dans le cadre de remise aux salariés et 6 263 ont servi à la conversion des OCEANES.

Concernant les actions vendues, 641 268 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité et 6 263 pour la conversion des OCEANES.

Au 31 décembre 2006 le nombre d'actions propres détenu par la Société était donc de 657 477 pour une valeur d'acquisition totale de 10 483 K€.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 pour une durée de 18 mois le Conseil d'administration est autorisé à racheter des actions de la Société dans les conditions suivantes : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 22 € et 12 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, 3 274 710 actions ont été achetées en 2007 pour un prix moyen de 13,79 € et 15 739 actions ont été remises (15 000 au titre des actions gratuites et 739 pour des conversions d'OCEANES); aucune action n'a été annulée.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 4 185 707 actions, les ventes 4 236 399 actions.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait en propre 3 865 756 actions (soit 3,22 % du capital pour une valeur de 54,3 M€ à fin 2007) dont 102 104 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2007, conformément au tableau de mouvements sur le capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 120 533 917 et le capital social s'élève à 92 811 116,09 €.

SYNTHÈSE DES MOUVEMENTS SUR LE CAPITAL

	Nombre d'actions	Actions propres
AU 31/12/2005	116 236 567	240 915
Émission par exercice de BSAR	3 831 250	
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	121 790	
Émission d'actions réservées		
Rachat d'actions propres		416 562
AU 31/12/2006	120 189 607	657 477
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	344 310	
Rachat d'actions propres		3 208 279
AU 31/12/2007	120 533 917	3 865 756

DISTRIBUTION

L'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 a décidé du versement d'un dividende de 0,50 € auquel s'ajoute un dividende complémentaire de 0,70 € par action sur la base du nombre d'actions existant à cette date hors actions propres et donnant droit à dividende soit 144 436 700,40 €; le dividende total mis en paiement le 25 juin s'est élevé à 143 737 717,20 € suite à la création entre ces deux dates d'actions nouvelles ouvrant droit à dividende soit un complément de 180 000,00 €, et l'annulation du dividende sur actions propres soit 878 983,20 €.

**NOTE 14 :
PROVISIONS**

<i>En milliers d'euros</i>	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
Solde au 01/01/2006	11 410	12 328	1 955	25 693
Écarts de conversion	(1 173)	(1 300)	(637)	(3 110)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations de la période	587	1 420	11 654	13 661
Utilisation	(392)	(1 395)	(584)	(2 371)
Reprise et reclassement	(1 075)	-	55	(1 020)
Effet de la désactualisation	450	480	-	930
Solde au 31/12/2006	9 807	11 533	12 443	33 783
Partie courante	1 976	3 545	11 010	16 531
Partie non courante	7 831	7 988	1 433	17 252



<i>En milliers d'euros</i>	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
Solde au 01/01/2007	9 806	11 533	12 444	33 784
Écarts de conversion	(869)	(1 125)	(1 986)	(3 981)
Variations de périmètre	(2 996)	-	31	(2 965)
Dotation de la période	(44)	4 141	18 788	22 885
Utilisation	(260)	(5 932)	(7 148)	(13 339)
Reprise et reclassement	559	-	14 086	14 645
Effet de la désactualisation	349	1 093	-	1 442
Solde au 31/12/2007	6 545	9 710	36 215	52 471
Partie courante	1 685	592	19 399	21 676
Partie non courante	4 860	9 118	16 816	30 795

REMISE EN ÉTAT DES SITES

Au 31 décembre 2007, la principale variation provient de la cession des actifs congolais (champs MBoundi, Kouakouala et diminution du pourcentage d'intérêt dans Kouilou de 65 % à 15 %) à Eni. La variation de périmètre sur ces provisions est un élément de la plus-value dégagée sur cette cession, détaillée en Note 18 de la présente annexe.

RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La quasi-totalité des provisions relatives aux retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi se rapporte aux filiales d'Amérique du Sud (11 447 K€ au 31 décembre 2006 et 9 152 K€ au 31 décembre 2007). Les autres régimes ne sont pas significatifs pour le Groupe et le montant correspondant de la provision s'élève à 558 K€ au 31 décembre 2007.

En milliers d'euros	Hocol	Autres	Total
VARIATION DE LA VALEUR ACTUARIELLE DES DROITS ACCUMULÉS			
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	11 448	86	11 533
Droits accumulés durant l'année	2 782	457	3 239
Coût financier	1 979	15	1 995
Prestations payées	(5 932)		(5 932)
Modification d'hypothèses			0
Écarts de conversion (régimes étrangers)	(1 125)		(1 125)
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2007	9 152	558	9 710
Au 31 décembre 2007			
ENGAGEMENTS DE RETRAITE			
Valeur actuarielle des droits accumulés	9 152	558	9 710
Valeur actuelle des placements			0
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	9 152	558	9 710
ESTIMATION DES PAIEMENTS FUTURS			
2008	226	366	592
2009		64	64
2010	620	58	678
2011		217	217
2012		16	16
2013-2016	8 280	302	8 582
HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2007			
Taux d'actualisation	10,23 %	5,00 %	
Inflation	5,42 %	2,00 %	
Taux d'augmentation moyen des salaires	7,42 %	4,32 %	
LA CHARGE DE L'EXERCICE 2007 S'ANALYSE COMME SUIT :			
Droits accumulés durant l'année	2 782	457	3 239
Coût financier	1 979	15	1 995
Modification d'hypothèses	0	0	0
Charge (produit) net de l'ensemble consolidé	4 761	472	5 234

Ces calculs émanent d'un rapport émis par un actuinaire indépendant.

La variation de la partie courante par rapport au 31 décembre 2006 provient des départs ayant eu lieu sur la principale filiale du groupe Hocol, Hocol S.A. En mars 2007, 22 personnes ont quitté la société dans le cadre d'un plan de départ, modifiant ainsi la structure de l'évaluation actuarielle de la provision.

Par ailleurs, par rapport à 2006, les hypothèses actuarielles ont été revues, prenant en compte une augmentation du taux d'inflation significative de 1,42 points, une augmentation du taux moyen d'augmentation des salaires de 1,42 points, et une réévaluation du taux d'actualisation de 1,23 point.



AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions correspondent essentiellement :

- à des litiges divers en Colombie et au Venezuela pour 4 100 K€ ;
- à une provision de 6 050 K€ relative au litige avec la société Messier Partners dont 350 K€ destinés à couvrir les frais juridiques ;
- à une provision de 7 234 K€ concernant les risques liés aux opérations Congo ;

- à une provision de 1 314 K€ sur l'Établissement Caroil Tanzanie relative à une provision pour risque client ;
- à un reclassement de 14 905 K€ relatif à l'impôt de distribution Colombie.

La provision enregistrée en 2006 sur le permis Etekamba au Gabon au titre des puits secs a été reprise, les actifs et amortissements correspondants ayant été constatés et passés en perte sur l'exercice 2007 à due concurrence.

NOTE 15 : EMPRUNTS OBLIGATAIRES, AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2007 et 2006, les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Devise	31/12/2007		31/12/2006
		Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires		13 089	336 932	350 021
EMPRUNTS, DETTES ET CONCOURS BANCAIRES				
Natixis Banques Populaires/BNP Paribas (crédit syndiqué)	USD	-	-	75 930
Bancolumbia (crédit syndiqué)	USD/COP	7 764	11 645	30 379
Bancolumbia	USD/COP	2 259	-	17 100
Dettes sur location financement	USD/COP	489	4 108	4 975
Concours bancaires		5 633	-	8 374
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		16 145	15 753	31 899

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le 9 mars 2005, la société a émis 16 711 229 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANES) pour un montant total de 374 999 K€. Les obligations portent intérêt à 3,5 % l'an (coupons payables le 1^{er} jour de chaque année) et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 1^{er} janvier 2010. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Initialement, l'emprunt obligataire a été porté en dette financière pour son coût amorti soit 327 658 K€. Ce coût amorti a été déterminé en actualisant le cash flow futur contractuel au taux d'intérêt effectif de 7,17 %.

Les capitaux propres ont parallèlement été crédités de la valeur de l'option de conversion pour 44 003 K€ brut, soit 29 115 K€ net d'impôt différé.

Au 31 décembre 2007 l'emprunt obligataire figure au bilan pour 350 021 K€ (contre 338 872 K€ au 31 décembre 2006). En 2007, 702 obligations ont été converties. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres (sans impact sur le résultat) ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2007 est de 16 704 264.

La juste valeur de l'OCEANES au 31 décembre 2006 et 2007 a été déterminée en actualisant les flux d'intérêts de capital sur les années restant à courir. Les taux d'actualisation retenus sont de 7,76 % au 31 décembre 2006 et de 8,01 % au 31 décembre 2007.

AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En juillet 2006, il a été négocié auprès d'un consortium de banques conjointement dirigé par Natixis et BNP Paribas une facilité de 350 000 K\$ garantie par le nantissement des réserves congolaises et colombiennes du Groupe (emprunt « Reserve Based Loan » dit RBL).

Cette facilité a été allouée à hauteur de 200 000 K\$ au Congo et 150 000 K\$ à la Colombie (dont une partie, correspondant à la contre-valeur de 40 000 K\$, est prêtée en pesos colombiens à la filiale colombienne Hocol S.A.). Le risque de change du peso colombien face au dollar américain est couvert au moyen d'un swap de change à long terme.

Préalablement à la cession à Eni des actifs congolais, il a été procédé au remboursement des en-cours de la facilité liés aux réserves congolaises et à l'annulation définitive de cette même facilité (200 000 K\$).

En conséquence, seule la ligne de crédit affectée aux réserves colombiennes soit 150 000 K\$ reste disponible.

L'échéance de cette ligne est fixée au 31 décembre 2009 et porte intérêts au taux de DTF + 3,25 %. Outre les nantissements consentis sur les réserves colombiennes, le Groupe s'est engagé à ce que sa structure financière respecte à tout moment les trois ratios suivants :

- ratio de fonds de roulement supérieur à 1,1 ;
- total dette (y compris OCEANes non converties) / EBITDA inférieur à 2,5 ;
- EBITDA / charges d'intérêt supérieur à 5.

Au 31 décembre 2007, la facilité était utilisée à hauteur de 26 667 K\$ en contre valeur peso par la filiale colombienne. Par ailleurs, Hocol empruntait, au 31 décembre 2007, auprès de banques locales, la contre valeur de 3 326 K\$ en pesos colombiens dans le cadre d'opérations de trésorerie à très court terme.

L'échéancier des autres emprunts et dettes financières non courants est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	Décembre 2007	Décembre 2006
Échéancier		
Entre 1 et 5 ans	14 589	86 205
Au-delà de 5 ans	1 164	4 263
TOTAL	15 754	90 468

NOTE 16 : DETTES FOURNISSEURS, AUTRES CRÉDITEURS ET PASSIFS FINANCIERS DIVERS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007			31/12/2006		
	< à 1 an	> à 1 an	Total	< à 1 an	> à 1 an	Total
Fournisseurs	107 685	3 624	111 309	101 424	-	101 424
Fournisseurs	95 539	3 378	98 917	84 735	-	84 735
Charges à payer	12 146	246	12 392	16 690	-	16 690
Autres créditeurs et passifs divers	71 860	39	71 899	59 860	-	59 860
Dettes sociales	5 717	17	5 734	4 102	-	4 102
Dettes fiscales	8 103	22	8 125	5 966	-	5 966
Fournisseurs d'immobilisation	18 639	-	18 639	6 659	-	6 659
Créditeurs divers	39 401	-	39 401	43 133	-	43 133

L'évolution des dettes fournisseurs, autres créditeurs et passifs divers est peu significative au regard de l'activité du Groupe.

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

Elles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006 *
Salaires	15 320	12 731
Intéressement	-	652
Stocks options et actions gratuites	1 088	1 009
Charges sociales et autres charges liées au personnel	12 592	6 007
TOTAL	29 000	20 399

* retraité des activités cédées.

L'accroissement effectif de charges constaté résulte essentiellement du traitement social des conséquences liées aux réorganisations effectuées en 2007 et de l'anticipation de conséquences attachées à certaines échéances contractuelles à venir en Colombie. L'incidence de l'application des engagements existants en matière de retraite conduit à un complément de charge par rapport à l'exercice antérieur.

NOTE 18 : RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS

APPLICATION DE IFRS 5 AUX ACTIVITÉS CÉDÉES

Conformément au protocole de cession signé le 21 février 2007, Maurel & Prom a transféré le 29 mai 2007 à la société pétrolière Eni, filiale du groupe italien Eni S.p.A, sa participation au Congo dans les permis d'exploitation de MBoundi et Kouakouala, et une partie de son intérêt dans le permis d'exploration de Kouilou, la part de ce permis revenant à Maurel & Prom passant de 65 % à 15 %. Conformément aux stipulations du protocole de cession, Maurel & Prom a reçu 1,394 Md\$ correspondant à 95 % du prix de cession, plus 32,3 M\$ d'intérêts sur cette somme en date du 29 Mai 2007.

Le règlement final intègre un ajustement de prix calculé sur le solde des ventes, des appels de fonds et du fonds de roulement au 1^{er} janvier 2007. Le prix de vente final a ainsi été ajusté de telle sorte qu'à la date de clôture de l'opération, Maurel & Prom a perçu les sommes liées à la réalisation des éléments d'actifs circulants et supporté le paiement des éléments de passifs circulants nés avant le 1^{er} janvier 2007. Maurel & Prom a par ailleurs été remboursée des sommes dépensées à compter du 1^{er} janvier 2007 pour le compte d'Eni et a restitué à Eni les encaissements liés aux produits d'exploitation nés à compter du 1^{er} janvier 2007.

Cette cession et sa présentation ont été traitées conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Conformément à cette norme, les états de synthèse sont présentés de façon à dégager de manière distincte le résultat net des activités cédées ainsi que les flux de trésorerie :

- le compte de résultat consolidé des exercices 2006 et 2007 regroupe sur une seule ligne l'ensemble des produits, charges, résultat après impôt des activités cédées, ainsi que la plus-value sur les éléments d'actifs cédés ;
- le tableau de flux de 2006 présente séparément tous les flux de trésorerie nets se rapportant aux activités cédées.

Par ailleurs, il convient de noter les effets suivants :

- les actifs cédés ont cessé d'être amortis à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les opérations intragroupes réalisées avec les activités cédées (notamment le chiffre d'affaires Caroil) sont traitées comme des opérations externes au Groupe et n'ont donc pas été éliminées sur l'exercice 2007 et l'exercice 2006 retraité.

RÉSULTAT DE CESSION

En milliers d'euros	
Prix de vente	1 112 587
Résultat de la période intercalaire	77 684
Remboursement du résultat de la période intercalaire	(77 684)
Intérêts sur prix de vente	25 509
Valeur comptable des actifs cédés	(334 751)
Plus-value de cession d'actifs	803 345
Solde des écarts de conversion	9 388
Autres éléments du résultat de cession	3 748
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	816 481

RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

En milliers d'euros	
COMPTE DE RÉSULTAT DE LA PÉRIODE INTERCALAIRE 01/01 AU 29/05/2007	
Chiffre d'affaires net de prélèvements en nature	95 504
Charges d'exploitation	(15 073)
Résultat opérationnel	80 431
Charges financières	(2 747)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE (hors déplétion)	77 684

TABLEAU DE FLUX DE LA PÉRIODE

En milliers d'euros

TABLEAU DE FLUX DE LA PÉRIODE 01/01 AU 29/05/2007

Encaissement sur prix de cession	1 090 393
Flux nets provenant des activités opérationnelles	55 913
Flux nets provenant des activités d'investissement	(51 072)
Flux nets provenant des activités de financement	(75 391)

FLUX NETS DE TRÉSORERIE	1 019 843
--------------------------------	------------------

NOTE 19 :
RETRAITEMENTS OPÉRÉS
SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2006

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Comme mentionné en Note 2 méthodes comptables, le Groupe a procédé à un changement de méthode comptable concernant le traitement du financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers afin de se conformer aux pratiques du secteur.

Conformément à IAS 8 sont présentés ci-après les impacts rétrospectifs de ce changement de méthode sur les états financiers 2006 synthétiques.

Ce changement n'ayant d'impact que sur la présentation de l'actif du bilan et sur la présentation du compte de résultat, seuls ces deux états sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	2006	2006 retraité	Impact
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	614 525	621 207	6 682
Immobilisations corporelles	418 919	424 815	5 896
Immobilisations financières	20 260	13 792	(6 468)
Titres mis en équivalence	24 750	24 750	
Impôts différés actifs	23 840	23 840	
ACTIFS NON COURANTS	1 102 294	1 108 404	6 110
Stocks	9 674	9 674	
Clients et comptes rattachés	71 227	71 227	
Autres actifs	55 905	49 795	(6 110)
Actif d'impôts exigible	316	316	
Instrument financier	0	0	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	194 716	194 716	
ACTIFS COURANT	331 838	325 728	(6 110)
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE			
TOTAL ACTIF	1 434 132	1 434 132	0

Ce retraitement porte essentiellement sur les permis de Tilapia pour 5 896 K€ reclassés en immobilisations corporelles et la Tanzanie pour 6 110 K€ reclassés en immobilisations incorporelles.

En milliers d'euros	2006*	2006 retraité**	Impact
Chiffre d'affaires	330 755	325 907	(4 848)
Autres produits	8 097	8 097	0
Charges opérationnelles	(255 586)	(250 738)	4 848
Résultat opérationnel	83 266	83 266	0
RÉSULTAT NET	180 665	180 665	0

* retraité du résultat des activités cédées conformément à IFRS5.

** retraité du changement de méthode comptable présenté.

Ce changement de méthode impacte le chiffre d'affaires puisque conformément à IAS 27 sur l'élimination des résultats internes, le Groupe présente le retraitement de la part de marge Caroil sur les opérations de forage concernées, induisant sur 2006 une élimination de chiffre d'affaires complémentaires de 4 848 K€.

NOTE 20 :
RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006*
Coût de l'endettement		
Intérêts sur découverts	(229)	(118)
Intérêts OCEANES	(24 283)	(23 539)
Intérêts sur autres emprunts	(5 165)	(4 592)
COÛT DE L'ENDETTEMENT BRUT	(29 677)	(28 249)
Produits de trésorerie	29 337	6 143
Gains et pertes nets sur instruments dérivés	(17 941)	0
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	(18 281)	(22 106)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	(38 423)	(10 615)
Écarts de change nets	(37 283)	(11 643)
Autres	(1 140)	1 027

* Retraité des activités cédées.

COÛT DE L'ENDETTEMENT NET

Les charges d'intérêts, se reportant aux OCEANes, sur les passifs financiers comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif représentent un total de 24 283 K€ au 31 décembre 2007 contre 23 539 K€ au 31 décembre 2006.

Le total des produits d'intérêts comptabilisés sur les actifs financiers qui ne sont pas réévalués à la juste valeur par le résultat (actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances) s'élève à 1 509 K€ (contre 2 532 K€ au 31 décembre 2006).

Une charge d'intérêt totale (en contre-valeur euros) de 29 677 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2007 en résultat financier au titre du coût de financement contre 28 249 K€ au 31 décembre 2006.

Les produits de trésorerie comprennent les intérêts perçus sur prêts et créances pour 27 921 K€ et les produits de juste valeur sur OPCVM pour 1 416 €.

Les gains et pertes nets sur instruments dérivés comprennent principalement une charge de 18 641 K€ concernant le tunnel d'option portant sur 4 500 bbl/j.

Ces instruments n'ayant pas les caractéristiques nécessaires à la comptabilité de couverture aux termes des IAS 32 & 39, leur réévaluation est portée en résultat financier (voir Note relative aux instruments dérivés).

Le montant résultant de l'évaluation à la clôture de la juste valeur du tunnel s'élève à une perte de 8 936 K€ enregistrée en résultat.

ÉCARTS DE CHANGE

L'écart de change net de - 37 283 K€ se décompose entre 51 274 K€ de gain de change et 88 757 K€ de perte de change.

L'écart de change net se rationalise de la manière suivante en K€ :

• réévaluation de la trésorerie dollar au 31/12/2007 (holding)	(37 562)
• réévaluation créances/dettes en devises au 31/12/2007 (holding)	(10 778)
• gains sur options de change (holding)	7 657
• autres profits et pertes réalisés en 2007	3 400
Total	(37 283)

La réévaluation de la trésorerie dollar à la clôture provient essentiellement de la différence entre le taux du 29 mai 2007, date de réalisation de la cession à Eni de certains actifs au Congo, soit 1,3509 EUR/USD et le taux de clôture du dollar, soit 1,4721 EUR/USD.

AUTRES

Les autres produits et charges au 31/12/07 incluent :

- la charge de désactualisation des provisions pour démantèlement pour 349 K€ ;
- la charge de désactualisation des provisions pour retraites pour 1 093 K€.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

Une convention d'Intégration fiscale a été signée entre Maurel & Prom et sa filiale française Caroil avec effet au 1^{er} janvier 2004.

La société mère du groupe, Les Établissements Maurel & Prom a fait l'objet depuis le 6 septembre 2006 d'une vérification de comptabilité couvrant les exercices 2002 à 2005. Les propositions de rectification ont donné lieu à des contestations par la Société.

Les discussions en cours portent sur la territorialité des charges, l'existence d'établissements stables à l'étranger et sur des provisions et charges spécifiques. Ils ne se traduisent pas par une imposition complémentaire compte tenu des déficits reportables de la Société.

DÉTAIL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	2007	2006*
Charge d'impôt exigible au titre de l'exercice	(28 144)	(53 347)
Activation de déficits fiscaux antérieurs	-	-
Ajustement impôt exigible exercice	-	-
	(28 144)	(53 347)
Produit ou charge d'impôt différé	7 953	3 611
Ajustement impôt différé résultant du changement de taux	3 428	3 741
Produit d'impôt différé résultant d'un déficit antérieur	-	-
	11 381	7 352
TOTAL	(16 763)	(45 995)

* le retraitement du compte de résultat 2006 au titre des activités cédées n'a pas d'incidence sur l'impôt.

La charge d'impôt diminue fortement compte tenu des déductions fiscales en Colombie autorisées sur les investissements.

L'ajustement pour changement de taux concerne la Colombie (passage de 34 % à 33 %).

VARIATION DE L'IMPÔT COURANT

En milliers d'euros	2007	2006
Impôt exigible actif	7 074	316
Impôt exigible passif	121	2 406

Le solde des impôts exigibles actifs est dû aux acomptes d'impôt sur les sociétés versés par les entités du périmètre Hocol, supérieurs au montant de la charge d'impôt constatée.

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	2007	2006
Déficits fiscaux	6 952	10 002
Provisions pour démantèlement	2 134	2 244
Provisions retraite	3 020	3 892
Impôt différé sur instrument financier	2 303	-
Autres	8 377	7 702
Total impôt différé actif	22 786	23 840
Écart d'évaluation réserves pétrolières	119 551	146 821
Amortissements accélérés	14 737	13 895
Composante capitaux propres OCÉANES	6 952	10 002
Impôts de distribution Colombie	-	15 450
Autres	4 959	5 544
Total impôt différé passif	146 199	191 712
NET	123 413	167 872

Seul l'impôt différé actif sur les instruments financiers pour 2 303 K€ est comptabilisé en capitaux propres.

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT ET LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT

	2007	2006
Résultat avant impôt des activités conservées	(32 822)	53 067
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(571)	(2 522)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT HORS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	(33 393)	50 545
Charge d'impôt théorique 33,33 %	(11 130)	16 847
Rapprochement		
Impôt liquidé en nature		
Divergence de taux d'impôt	(5 248)	(2 377)
Déficits non activés	33 141	31 525
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	16 763	45 995

NOTE 22 :
RÉSULTAT PAR ACTION

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net part du Groupe	766 096	180 665
Résultat net des activités cédées	816 481	178 637
Résultat net des activités conservées	(50 727)	2 028
Nombre moyen d'action en circulation	116 510 501	116 882 058
Stock options et actions gratuites (nombre pondéré)	-	314 447
OCÉANES (nombre pondéré)	-	16 708 083
Nombre moyen d'action dilué	116 510 501	133 904 588

Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en action ordinaire a pour effet de réduire le résultat par action des activités ordinaires poursuivies. À ce titre, les OCÉANES, actions gratuites et stock option ont un caractère anti dilutif et le résultat par action est calculé hors impact des OCÉANES.



NOTE 23 : PARTIES LIÉES

TRANSACTIONS COMMERCIALES ET FINANCIÈRES

AU 31/12/2006

<i>En milliers d'euros</i>	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
1) SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE				
- Panther Eureka S.r.l.	564	-	564	-
- Raba Xprom Energia Kft	84	-	84	-
2) AUTRES PARTIES LIÉES				
- Pacifico S.A.	2	1 229	-	237

31/12/2007

<i>En milliers d'euros</i>	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
1) SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE				
- Panther Euréka S.r.l.	711	-	711	-
- Raba Xprom Energia Kft	103	-	103	-
2) AUTRES PARTIES LIÉES				
- Pacifico S.A.	58	1 547	31	503

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence concernent des intérêts sur avances financières porteuses d'intérêts, consenties à la société Panther Eureka S.r.l. pour le financement de ses travaux d'exploration en vertu d'engagements contractuels pris à cet effet lors de la prise de participation.

Une avance a été également consentie à la participation hongroise Raba Xprom Energia Kft pour les travaux d'exploration ; compte tenu de l'échec de ces travaux, cette avance a été dépréciée.

Concernant les parties liées, les transactions, réalisées dans des conditions de concurrence normales, portent d'une part sur des prestations de location et d'autre part sur des prestations d'assistance.

Ainsi Maurel & Prom a conclu, notamment avec Pacifico S.A., actionnaire à 23,82 % au 30 juin 2007, une convention de sous-location de locaux. La société Pacifico S.A. fournit à Maurel & Prom depuis janvier 2005 une prestation d'assistance en matière technique et financière. La convention de prestation de service

avec Pacifico S.A. a fait l'objet d'un avenant approuvé par le Conseil de surveillance de Maurel & Prom le 29 mai 2007 et signé le 11 juin 2007 (avec prise d'effet au 1^{er} février 2007). Cet avenant porte essentiellement sur l'actualisation des honoraires correspondant aux prestations fournies.

La société Pacifico Forages S.A., actionnaire de référence de Maurel & Prom, a cédé à la société Caroil, filiale de Maurel & Prom, un appareil de forage pour un montant de 12 051 K€. Les organes de direction des sociétés étant représentés par les mêmes dirigeants, cette cession a été soumise à l'approbation du Conseil d'administration de Maurel & Prom lors de sa séance en date du 13 décembre 2007.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants s'entendent d'une part, des Directeurs (anciennement membres du Directoire et responsables de Département) et d'autre part des membres du Conseil d'administration (anciennement membres du Conseil de surveillance).

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Avantages à court terme	3 409	3 897
Indemnités de fin de contrat de travail	277	404
Indemnités postérieures à l'emploi	353	
Païement en actions	1 034	956
TOTAL	5 073	5 257

NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

À la connaissance de Maurel & Prom, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

En milliers d'euros	2007	2006
Cautions en douane	1 126	762
Garanties données sur emprunts	101 895	265 755
Engagements de travaux	126 163	402 144

CAUTIONS EN DOUANE DONNÉES

Les cautions données en douane représentent les garanties émises par le Groupe afin de répondre aux exigences des autorités locales pour les importations de matériels. Elles comprennent notamment les cautions douanières émises au Gabon pour une valeur de 1 126 K€.

GARANTIES DONNÉES SUR EMPRUNTS

Dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe, Maurel & Prom a contracté en 2006, auprès d'un pool bancaire comprenant Natixis et BNP, un emprunt (« Reserve Based Loan ») de 350 M\$ affecté au financement des opérations au Congo à hauteur de 200 M\$ et en Colombie à hauteur de 150 M\$.

En contrepartie de cet emprunt, Maurel & Prom a consenti le nantissement des réserves pétrolières ainsi financées, le nantissement des actions des sociétés détentrices des permis ainsi que le nantissement des produits issus de l'exploitation desdits permis jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt fixée au 31 décembre 2009.

En outre, Maurel & Prom s'est engagée pour la durée du prêt à respecter certains covenants techniques et financiers (cf. Note 15).

Préalablement à la cession à Eni des actifs congolais, il a été procédé au remboursement des en-cours de la facilité liée aux réserves congolaises et à l'annulation définitive de cette même facilité (200 000 K\$).

En conséquence, seule la ligne de crédit affectée aux réserves colombiennes, soit 150 000 K\$, reste disponible.

ENGAGEMENTS DE TRAVAUX

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Au 31 décembre 2007, les engagements opérationnels qui comprennent notamment les engagements estimés de travaux pétroliers, se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Congo	-	134 515
Gabon	75 290	121 011
Colombie	39 264	107 712
Tanzanie	10 190	-
Autres	1 330	38 906
TOTAL	126 073	402 144

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés.

ENGAGEMENTS DONNÉS DANS LE CADRE D'AUTRE CONCESSIONS ET DE CONTRAT DE PARTAGE DE PRODUCTION

Les engagements de travaux répertoriés sur Panther prévoient 21 puits sur la durée de la concession. Le montant de cet engagement est estimé à 31,9 M€. La pénalité, en cas de restitution du permis et de non réalisation de cet engagement s'élèverait à 90 K€.

Dans le cadre du contrat de partage de production du permis Marine III, les engagements fermes de travaux pétroliers concernent 200 km de travaux sismiques, 300 km de traitement de sismique et le forage d'un puits.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait une clause de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio. Ce contrat prévoyait également une clause au titre de laquelle Maurel & Prom devait verser à chacun des deux vendeurs un bonus de 0,45 \$/bbl de réserve P2 reportées au-delà de 54 Mbbl et jusqu'à 80 Mbbl.



À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de ces clauses a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 M\$ (dont 30 M\$ payés le 13 juillet et 25 M\$, plus intérêts payables 5 jours après la première production, soit 1 000 bbl/j pendant 30 jours sur le champ d'Onal actuellement en cours de développement) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 Mbbl sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio), ainsi que d'une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 Mbbl.

Par ailleurs les engagements suivants ont été maintenus :

- Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 \$/bbl produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mbbl ;
- Maurel & Prom devra verser à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mboe et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombé.

Heritage

Les engagements de Maurel & Prom vis-à-vis de Heritage à la suite du rachat des droits de ce dernier dans le permis de Kouakouala ont été transférés à Eni.

Zetah M&P Congo

Le contrat de forage entre Zetah M&P Congo et Caroil a été renouvelé pour une période de deux ans se terminant le 15 février 2009. Il prévoit la location ferme de 5 rigs pendant cette période. Le contrat a été transféré en 2007 à Eni dans le cadre de la cession des actifs du Congo.

CEPP Omoueyi

À partir de la mise en production du champ d'Onal, l'État Gabonais participe de plein droit à concurrence de 15 % aux droits et obligations découlant du CEPP d'Omoueyi relatifs au développement et l'exploitation de la zone d'exploitation d'Onal, à moins d'une renonciation expresse à cette participation dans un délai de 120 jours suivant la date de mise en production du permis. Le 13 décembre 2006, une autorisation exclusive d'exploitation a été accordée pour la zone d'Onal située sur ce permis.

ENGAGEMENTS REÇUS

Litige Agricher

Sont garantis par la caution solidaire et indivisible de la coopérative Agricher :

- le prêt de 3 659 K€ intérêts inclus, accordé au groupe Transagra ; et
- la créance de 1 528 K€ sur la société Transagra.

En raison du dépôt de bilan de ces deux sociétés, Maurel & Prom a produit au passif pour ces montants.

LITIGES

Messier Partners

La société Messier Partners a engagé une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Le Tribunal a partiellement retenu la demande de Messier Partners et la Société a été condamnée à verser la somme de 5,7 M€. La Société a fait appel de ce jugement. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de la Société.

Stratus

Hocol S.A. et Stratus Oil & Gas (filiale indirecte de Pacific Stratus Energy Ltd.) ont signé un accord amiable au cours du deuxième semestre 2007 (23 juillet 2007) mettant ainsi fin à ce litige sans incidence sur le résultat du Groupe.

Agricher/Transagra

En 1996, Maurel & Prom a fait l'objet d'une assignation en responsabilité dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La Société estime cette action non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre.

Par ailleurs, Maurel & Prom a assigné les dirigeants personnes physiques du Groupe coopératif détenant Transagra, en responsabilité dans les pertes encourues par Maurel & Prom à travers la société Promagra.

À ce jour, le litige est toujours en cours.

NOTE 25 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de reporting internes du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par zone géographique (sur la base de la localisation des implantations de la Société) puis par activité.

25.1 - Informations par zone géographique

2007	Congo	Gabon	Colombie	Venezuela	Tanzanie	Syrie	Autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT 2007								
Ventes de pétrole	800	1 539	207 515	-	-	-	-	209 854
Prestations de services	66 689	-	3 268	-	6 218	-	4 216	80 391
Ventes interzones	-	-	-	-	-	-	(697)	(697)
Total chiffre d'affaires	67 489	1 539	210 783	-	6 218	-	3 519	289 548
Résultat opérationnel courant	(16 493)	(27 934)	97 718	(476)	(4 091)	(414)	(24 889)	23 421
Résultat opérationnel	(16 616)	(27 934)	97 731	(476)	(4 091)	(414)	(24 889)	23 311
Amortissements	6 044	1 153	60 877	-	1 682	253	517	70 526
Dépréciations	25 270	26 359	(3 265)	-	-	-	9	48 373
Autres dépenses sans contre-partie en trésorerie	1 332	258	406	401	-	-	928	3 325
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(571)	(571)
BILAN 2007								
Actifs sectoriels	124 502	261 097	603 174	31 848	36 994	9 146	43 842	1 110 603
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-	3 138	3 138
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	124 502	261 097	603 174	31 848	36 994	9 146	46 980	1 113 741
Passifs sectoriels	14 490	20 489	159 714	15 945	8 308	-	39 007	257 953
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	14 490	20 489	159 714	15 945	8 308	-	39 007	257 953
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	120 161	200 656	108 603	-	14 068	3 761	1 105	448 354

En 2007, les actifs d'impôts courants et différés sont exclus des actifs sectoriels, conformément à IAS 14. Les passifs d'impôt courants et différés, ainsi que les dettes financières, sont également exclus des passifs sectoriels.



2006	Congo	Gabon	Colombie	Venezuela	Tanzanie	Syrie	Autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT 2006								
Ventes de pétroles	-	-	243 288	6 610	-	-	-	249 898
Prestations de services	72 458	-	-	-	-	-	4 023	76 481
Ventes interzones	-	-	-	-	-	-	(472)	(472)
Total chiffre d'affaires	72 458	-	243 288	6 610	-	-	3 551	325 907
Résultat opérationnel courant	3 209	(6 252)	110 426	1 207	3 315	-	(28 275)	83 630
Résultat opérationnel	3 226	(6 251)	110 053	1 207	3 315	-	(28 284)	83 266
Amortissements	11 633	93	69 813	1 006	-	-	3 528	86 073
Dépréciations	3	7 392	6 410	499	-	-	1 337	15 641
Autres dépenses sans contre-partie en trésorerie	449	68	1 788	-	-	-	435	2 740
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(2 522)	(2 522)
BILAN 2006								
Actifs sectoriels	413 067	122 548	599 883	39 965	9 749	6 509	22 887	1 214 608
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-	24 750	24 750
TOTAL ACTIFS SECTORIELS	413 067	122 548	599 883	39 965	9 749	6 509	47 637	1 239 358
Passifs sectoriels	123 268	12 857	302 414	50 084	897	-	27 915	517 435
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	123 268	12 857	302 414	50 084	897	-	27 915	517 435
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 893	55 929	75 730	5	78	-	12 276	157 911

Pour assurer la comparabilité avec les états financiers publiés au titre de l'exercice 2006, une ligne « résultat opérationnel courant » a été maintenue.

25.2 - Informations par activité

2007	Exploration / Production pétrolière et gazière	Forage pétrolier	Autres	Total
Chiffre d'affaires	209 854	-	-	209 854
Prestations de services	-	76 175	3 519	79 694
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	209 854	76 175	3 519	289 548
Actifs sectoriels	944 526	122 407	43 670	1 110 603
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	391 372	56 119	863	448 354

2006	Exploration / Production pétrolière et gazière	Forage pétrolier	Autres	Total
Chiffre d'affaires	249 898			249 898
Prestations de services	-	72 458	3 551	76 009
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	249 898	72 458	3 551	325 907
Actifs sectoriels	1 124 411	60 801	29 396	1 214 608
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	124 204	21 431	12 276	157 911

NOTE 26 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

26.1 - Rachat des parts de Transworld sur Etekamba au Gabon

Le 18 mars 2008, Maurel & Prom a racheté, pour 2,5 millions de dollars, les 35 % d'intérêts que détenait la société Transworld dans le permis d'Etekamba au Gabon.

Pour rappel, Maurel & Prom était rentré dans ce permis le 21 décembre 2006, en prenant 65 % d'intérêts moyennant le forage de trois puits d'exploration.

Maurel & Prom détient ainsi 100 % de ce permis d'exploration recouvrant 773 km². Ce permis est situé à l'est du permis d'exploration de Kari détenu à 100 % par Maurel & Prom.

26.2 - Résultat de tests sur Onal au Gabon

Le puits de développement Onal-901, situé au sud du gisement a montré un débit d'huile beaucoup plus important que ceux mis en évidence sur les puits testés à ce jour. Le toit du réservoir des Grès de base se trouvant par ailleurs à environ 60 mètres plus haut que les prévisions.

Les deux niveaux du réservoir ont été testés séparément : les Grès de base inférieurs ont produit en éruptif 1 100 bbl/j sur une duse de 32/64' avec une pression en tête de 16 bars, les Grès de base supérieurs ont produit 2 300 bbl/j sur une duse de 48/64' avec une pression en tête de 17 bars.

Le puits Onal-901 est le 17^e puits de la campagne de développement du champ d'Onal depuis le début des activités de Maurel & Prom sur ce permis et le premier puits d'appréciation depuis le forage du puits Onal-302 en mai 2007 au nord du gisement.

De tous les puits testés à ce jour sur le champ d'Onal (globalement 1 puits par plateforme), Onal-901 est celui qui met en évidence la meilleure productivité.

26.3 - Résultats de tests en Colombie

ASSOCIATION DE PALERMO (MAUREL & PROM OPÉRATEUR, 50 %)

Le puits de développement Balcon-22, situé sur le contrat d'association de Palermo dans la Haute Vallée de la Magdalena, a été foré dans la partie Nord du champ. Le forage a rencontré un niveau imprégné d'huile dans la formation Caballos. Le test a mis en évidence un débit de 950 bbl/j d'une huile à 31° API. Le puits a été raccordé aux installations de surface existantes. Maurel & Prom, opérateur, détient 50 % de ce champ, en association avec Ecopetrol. Les redevances associées sont de 20 %.

CPI ORTEGA (ECOPETROL OPÉRATEUR 31 %, MAUREL & PROM 69 %)

Le puits d'appréciation Pacande Sur-2, foré sur le contrat de production incrémentale d'Ortega situé dans la Haute Vallée de la Magdalena à 250 km au Sud-Ouest de Bogota, a rencontré quatre niveaux imprégnés d'hydrocarbures dans la formation Caballos. Trois de ces niveaux ont été perforés pour la première fois. Le test a permis de produire 800 bbl/j d'une huile à 28,5° API. Maurel & Prom détient 69 % de ce contrat dont les redevances sont de 8 %. Le puits a été raccordé aux installations de surface existantes d'Ecopetrol. Deux puits d'exploration vont être forés durant le premier semestre 2008 dans des structures adjacentes au puits Pacande Sur-2.

ASSOCIATION SAN JACINTO & RIO PAEZ (MAUREL & PROM OPÉRATEUR, 36,67 %)

Les puits d'appréciation La Canada Norte-2 et La Canada Norte-3, forés par l'association sur le permis San Jacinto & Rio Paez, situé dans la Haute Vallée de la Magdalena à 300 km au Sud-Ouest de Bogota, ont permis de confirmer la découverte effectuée début 2007 par le puits d'exploration LCN-1 ST ayant produit 850 bbl/j d'une huile à 34° API dans la formation Caballos. La Canada Norte-2 a rencontré la formation Caballos et a permis de mettre en évidence un débit de 220 bbl/j d'une huile à 34° API.



La Canada Norte-3 a rencontré le plan d'eau. La zone supérieure a montré un débit de 80 bbl/j d'une huile à 34° API. Maurel & Prom est associée en tant qu'opérateur à Cepcolsa (33,33 %) et Petrobras (30 %). La compagnie nationale Ecopetrol ayant une option de remontée à hauteur de 50 % lors de la déclaration de commercialité du champ. Les redevances s'élèvent à 8 % de la production.

26.4 - Négociations des contrats EGO

Une proposition d'extension des contrats Estero, Garcero, Corocora & Orocué (EGOC) a été formulée par l'opérateur Perenco au début du mois de juillet de l'année 2007. En décembre 2007, Maurel & Prom et Perenco sont parvenus à un accord conjoint avec Ecopetrol concernant l'extension des contrats EGO (Estero, Garcero, Orocué et Corocora). Cet accord a été entériné officiellement par Ecopetrol et l'Association Nationale des Hydrocarbures au début de l'année 2008. La date effective de cette extension est le 1^{er} février 2008.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

Ecopetrol augmente sa participation de 50 % à :

- 89 % dans Estero,
- 76 % dans Garcero,
- 63 % dans Orocué,
- 56 % dans Corocora.

Les anciens et nouveaux pourcentages d'Hocol sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Avant extension	Après extension
Estero	31,71 %	6,98 %
Garcero	31,71 %	15,22 %
Orocué	31,71 %	23,47 %
Corocora	31,71 %	27,91 %

Le contrat d'extension mentionne également une clause de prix hauts, similaire à celle incluse dans les contrats de concession de l'ANH et qui sera appliquée à la date effective de renouvellement pour les permis Estero et Garcero et la date originale d'expiration pour les permis Orocué et Corocora. Ecopetrol assumera 50 % des dépenses d'exploration et appliquera ses pourcentages respectifs au niveau des dépenses de développement. En contrepartie de cette extension, Hocol détient ces nouveaux pourcentages jusqu'à la limite économique des permis des 4 contrats, soit environ jusqu'en 2018. Pour mémoire les dates initiales de fin de contrats avant l'extension étaient les suivantes : Estero 31/01/08, Garcero 31/12/08, Orocué 28/09/11, Corocora 31/12/11. Cette extension des contrats démontre l'intérêt porté par Ecopetrol pour continuer à développer des champs matures dans le cadre d'une activité opérée par des sociétés étrangères.

NOTE 27 : RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe est exposé au risque de crédit au titre :

- des prêts et créances consentis à des tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles ;
- des dépôts à court terme consentis à des établissements bancaires et des instruments dérivés avec une juste valeur positive.

En milliers d'euros	31/12/2007		31/12/2006	
	Exposition maximale au risque de crédit	Encours bilan	Exposition maximale au risque de crédit	Encours bilan
Autres actifs financiers non courants	6 292	28 216	20 202	13 792
Clients et comptes rattachés	52 852	52 852	71 227	71 227
Autres actifs financiers courants	29 671	29 671	32 681	32 681
Instruments financiers dérivés	5 430	5 430	-	-
Liquidités, banques et caisses	699 939	699 939	162 189	194 716
TOTAL	794 184	816 108	292 409	312 416

En raison de son mode opératoire, la société Maurel & Prom considère ne pas encourir de risque de contrepartie significatif, puisque la production colombienne est vendue sur le marché par l'intermédiaire de traders qui règlent par lettres de crédit émises par des banques internationales de premier plan.

Au Venezuela, comme pour tout opérateur pétrolier, la production de la filiale est vendue à PDVSA, Société Nationale pétrolière Vénézuélienne.

Caroil, la société de forage qui, jusqu'à mi 2007, offrait ses prestations à l'intérieur du Groupe a diversifié sa clientèle à la suite du rachat du champ congolais de MBoundi par Eni. Maurel & Prom ne représente plus que 22 % des revenus de sa filiale, les autres clients sont des grands groupes pétroliers internationaux.

CRÉANCES ÉCHUES MAIS NON DÉPRÉCIÉES

Seuls les actifs financiers classés en prêts et créances présentent en date d'arrêté des retards de paiements.

Au 31 décembre 2007

En milliers d'euros	Actifs échus non dépréciés					Actifs dépréciés	Actifs ni échus ni dépréciés	Total
	0-1 mois	1-3 mois	3-12 mois	au-delà d'1 an	Total			
Clients et comptes rattachés	33 214	4 830	1 338	4 329	43 711	37	9 104	52 852

Au 31 décembre 2006

En milliers d'euros	Actifs échus non dépréciés					Actifs dépréciés	Actifs ni échus ni dépréciés	Total
	0-1 mois	1-3 mois	3-12 mois	au-delà d'1 an	Total			
Clients et comptes rattachés	33 541	-	4 926	29	38 496	201	32 530	71 227

Les créances colombiennes sont payables comptant ce qui explique l'encours de créances échues mais non dépréciées à moins d'un mois. Il n'y a pas de risque de crédit avéré sur ces créances.

L'encours de créances provisionnées représente un montant négligeable de 386 K€ au 31 décembre 2007 (contre 129 K€ au 31 décembre 2006).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La liquidité du Groupe est appréhendée par des états de trésorerie établis hebdomadairement et communiqués à la Direction Générale.

Ces états consolident la position de trésorerie (emprunts et excédents) de chaque entité par devise et l'évolution prévisible de cette position à 7 et 30 jours.

Les réalisations sont comparées aux prévisions grâce à ces états qui, outre la liquidité, permettent d'appréhender la position de change dont la gestion est assurée par l'accès à un système de cotation électronique.

Ces outils de gestion ont été développés en interne dans la mesure où l'appréhension du risque ne nécessite pas d'outils spécifiques.

La trésorerie est gérée au Siège avec l'appui des responsables de chaque entité. La mission du département est de gérer les risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières.



Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers, par date de maturité, sont les suivants; pour les emprunts à taux variable, les flux d'intérêts ont été estimés avec le dernier taux connu :

Au 31 décembre 2007

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2009	2010	2011	2012	> 5 ans	Total des flux contractuels	Total valeur bilan
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	13 119	387 963					401 082	350 021
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES								
Natixis/BNP Paribas (crédit syndiqué)							-	-
Bancolombia (crédit syndiqué)	9 252	12 390					21 642	19 409
Bancolombia	2 259						2 259	2 259
EMPRUNTS EN CRÉDIT-BAIL	1 046	982	982	982	982	1 391	6 365	4 598

Au 31 décembre 2006

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2009	2010	2011	2012	> 5 ans	Total des flux contractuels	Total valeur bilan ⁽³⁾
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	13 119	13 119	387 963				414 201	338 872
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES								
Natixis/BNP Paribas (crédit syndiqué) ⁽¹⁾	75 930						75 930	75 930
Bancolombia (crédit syndiqué)	10 080	9 252	12 390				31 723	30 372
Bancolombia ⁽²⁾	17 100						17 100	17 100
EMPRUNTS EN CRÉDIT-BAIL	1 058	1 251	1 251	1 251	1 251	988	7 050	4 975

(1) L'emprunt syndiqué Natixis BNP Paribas ayant été remboursé par anticipation en 2007 est présenté à moins d'un an dans le comparatif au 31/12/06 bien que l'emprunt ait été classé en non courant au 31/12/06, le remboursement anticipé n'étant pas encore envisagé à la date d'établissement des comptes au 31/12/06.

(2) Ligne de financement en roll-over.

(3) Comprend les encours courants et non courants.

Les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe sont détaillées comme suit :

- une émission obligataire de 375 M€ ;
- un emprunt en pesos colombiens pour la contrevaletur de 29 M\$.

Tous ces emprunts sont consenties à taux fixés jusqu'à leur échéance.

Par ailleurs, les liquidités qui à la date d'arrêt s'élèvent à 700 M€, sont toutes placées en dépôt bancaires sur des périodes

inférieures à trois mois. En conséquence, le risque encourus en cas de variation de taux d'intérêts est une perte d'opportunité en cas de baisse et un gain d'opportunité en cas de hausse.

La totalité des emprunts s'élevant à 404 M€ et les liquidités disponible étant de 700 M€, la Société a une position nette excédentaire de 304 M€, les liquidités représentant 170 % des emprunts ; la Société est immunisée contre tout risque de liquidité.

RISQUE DE MARCHÉ

Les résultats du Groupe sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en Dollar, et le taux de change EUR/USD. Néanmoins, il faut noter que la devise opérationnelle du Groupe est le dollar puisque les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

Risque de change

Bien que le dollar soit la devise opérationnelle du Groupe, la variation du cours EUR USD impacte le résultat de la Société lors de la réévaluation des liquidités et des placements détenus dans cette devise lors de l'arrêté des comptes.

Afin de minorer ce risque la Société a recours à des stratégies de couverture aux moyens d'instruments dérivés (change à terme et opérations d'options).

Les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollar sont couvertes par le maintien de liquidités dans cette devise spécialement dédiées à ces débours.

La position transactionnelle prise en compte dans le calcul du risque de change sur le dollar US est synthétisée à la date d'arrêtée dans le tableau ci-dessous :

Positions bilan au 31/12/2007

	En K\$	En K€
Actifs	238 250	162 251
Passifs	378 936	257 412
Position nette avant gestion	- 140 086	- 95 161
Position hors bilan	-	-
Position nette après gestion	- 140 086	- 95 161

Le taux de change EUR/USD était de 1,4721 au 31 décembre 2007.

Le Groupe a procédé en 2007 à la cession de 511 M\$ à un cours moyen de 1,35.

La variation défavorable de 1 centime du dollar US par rapport à l'Euro aurait une incidence de 951 K€ sur la position nette dans la devise.

Par ailleurs, concernant l'exposition au risque de change en pesos colombiens, les emprunts en cours sont couverts en grande partie par des liquidités dans la même devise.

DÉRIVÉS DE CHANGE

Les dérivés de change sont présentés ci-après :

Dérivés de change	31/12/2007	31/12/2006
	Total	Total
	juste valeur	juste valeur
<i>En milliers d'euros</i>		
Dérivés non qualifiés de couverture	5 185	
TOTAL	5 185	-

Au 31 décembre 2007, les engagements en dérivés de changes étaient composés :

- d'un swap USD COP adossé à l'emprunt en pesos de la filiale colombienne ;
- d'une vente à terme de 283 M\$ contre euros ;
- et d'options Euro Dollars.

RISQUE D'INTÉRÊT

Les emprunts en cours au 31 décembre 2007 dans le Groupe ainsi que les lignes disponibles font l'objet d'un descriptif en Note 15. Cette Note permet de mesurer l'éventuel risque de liquidité et de taux.

À l'exception de l'emprunt obligataire Océanes, les emprunts souscrits auprès d'établissements financiers en cours au 31 décembre 2007 sont à taux variable.

Les liquidités détenues par le Groupe sont placées en dépôt à très court terme rémunérés à taux variable. Nous rappelons que ces liquidités s'élèvent au 31 décembre 2007 à 699 939 K€. En cas de variation de 1 % des taux d'intérêt, la Société court un risque de perte d'opportunité de 7 M€ en cas de baisse, se transformant en gain d'opportunité en cas de hausse.

Le portefeuille de placements financiers couvre l'ensemble de l'endettement du Groupe. Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit bancaire confirmées et non utilisées de 95 M\$ dans le cadre de la facilité de « Reserve Based Loan » lié aux nantissements des réserves colombiennes.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS EXPOSÉS AU RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2007, l'impact sur les passifs et actifs financiers des dérivés en couverture du risque de taux d'intérêt est le suivant :

Dettes brutes

Les montants ci-dessous regroupent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes financières :

En milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après
Variable	21 668		21 668	47 479		47 479
Fixe	354 619		354 619	419 778		419 778
TOTAL	376 287	-	376 287	467 257	-	467 257

Actifs financiers exposés au risque de taux en représentation de la dette :

En milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après
Variable	699 939		699 939	194 716		194 716
Fixe						
TOTAL	699 939	-	699 939	194 716	-	194 716

Le tableau ci-dessous reflète l'impact d'une hausse de 1 % des taux pour les emprunts à taux variables :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Emprunt Natixis/BNP Paribas	-	759
Emprunt Bancolombia (crédit syndiqué)	194	303
Emprunt Bancolombia	2	171
TOTAL	196	1 233

S'agissant des actifs et sur la base d'un encours à fin 2007 constant sur l'année, une baisse des taux de 100 points de base aurait conduit à comptabiliser des produits financiers pour un montant inférieur de 6 920 K€.

Les emprunts en cours au 31 décembre 2007 dans le Groupe ainsi que les lignes disponibles font l'objet d'un descriptif en Note 15 des comptes consolidés du présent document de référence, permettant de mesurer l'éventuel risque de liquidité et de taux.

À l'exception de l'emprunt obligataire OCÉANes, les emprunts souscrits auprès d'établissements financiers en cours au 31 décembre 2007 sont à taux variable.

Les liquidités détenues par le Groupe sont placées en dépôt à très court terme rémunérés à taux variable. Nous rappelons que

ces liquidités s'élèvent au 31 décembre 2007 à 700 M€. En cas de variation de 1 % des taux d'intérêt la Société court un risque de perte d'opportunité de 7 M€ en cas de baisse, se transformant en gain d'opportunité en cas de hausse.

Le portefeuille de placements financiers couvre l'endettement du Groupe à hauteur de 172 %. Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit bancaire confirmées et non utilisées de 95 M\$ dans le cadre de la facilité de « Reserve Based Loan » lié aux nantissements des réserves colombiennes.

Exposition aux risques hydrocarbures

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur

la partie non couverte de la production. Cette production depuis la cession du champ MBoundi à Eni est celle de sa filiale colombienne Hocol qui est de l'ordre de 13 000 bbl/j.

Nous mentionnons également que cette politique de couverture s'inscrit dans le cadre de la gestion des lignes de crédit bancaires mises à la disposition du Groupe. En effet ces dernières sont majorées si le cours de la protection est supérieur au cours retenu par les établissements pour la détermination de la « Borrowing Base ».

Pour la période allant d'avril 2007 à mars 2008, la production colombienne avait été couverte à hauteur de :

- 4 000 bbl/j à un prix du WTI de 64,10 \$/bbl par une vente à terme ;
- 4 500 bbl/j par une stratégie de couverture au moyen d'instruments optionnels assurant un prix de vente du WTI compris entre 59,22 et 65,22 \$/bbl ;

- 3500 bbl/j par une stratégie d'annulation d'une partie des couvertures optionnelles ci-dessus : le prix de vten du WTI se situe entre 59,22 et 65 \$/bbl.

Entre fin décembre et au cours du 1^{er} trimestre 2008, il a été procédé au rachat d'une partie de ces couvertures auxquelles ont été substituées les protections suivantes :

- pour l'année 2008, 8000 bbl/j à un prix du WTI de 88,22 \$/bbl par une vente à terme ;
- pour l'année 2009, 5500 bbl/j à un prix du WTI de 87,82 \$/bbl par une vente à terme ;
- pour l'année 2010, 3500 bbl/j à un prix du WTI de 87,48 \$/bbl par une vente à terme.

Dérivés en couverture du risque hydrocarbures et sensibilité

Au 31 décembre 2007, Les dérivés détenus en couverture du risque hydrocarbures sont présentés ci-après :

Nature Instruments	Date souscription	Strike	Date départ	Date fin	Qté bbl/j
ASIAN COLLAR WTI					
Vente Call	16/03/07	65,22	01/04/07	31/03/08	4 500
Achat Put	16/03/07	59,22	01/04/07	31/03/08	4 500
SWAP WTI					
Vente SWAP	16/03/07	64,10	01/04/07	31/03/08	4 000
Vente SWAP 2008	20/12/07	87,89	01/01/08	31/12/08	5 000
Vente SWAP 2009	20/12/07	87,40	01/01/09	31/12/09	3 000
Vente SWAP 2010	20/12/07	87,26	01/01/10	31/12/10	1 500

La valorisation de ces instruments est la suivante au 31 décembre 2007 :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Dérivés de taux	Total	Total
	Valeur de marché	Valeur de marché
Couverture de juste valeur	0	
Couverture des flux de trésorerie	(13 955)	
Dérivés non qualifiés de couverture	(8 074)	
TOTAL	(22 029)	0



*Informations complémentaires
sur les couvertures de flux de trésorerie*

La maturité des instruments financiers dérivés de couverture du risque hydrocarbures documentée dans une relation de couverture de flux de trésorerie est pour l'essentiel à moins d'un an (échéances mars et décembre 2008).

Au 31 décembre 2007, le montant des gains et pertes latents enregistrés en capitaux propres sur la période est de 13 955 K€ hors effet d'impôt. Aucun montant n'a été recyclé en résultat sur la période.

Seul un tiers de la production colombienne est exposée à la fluctuation des cours compte tenu des couvertures en place.

RISQUE ACTION

Exposition au risque actions et gestion

Les seuls actifs financiers exposés au risque action sont les titres disponibles à la vente qui contiennent principalement une participation de 19,15 % dans la société Pebercan comptabilisée au bilan pour une valeur de 21 076 K€ et qui a été maintenue au coût au 31 décembre 2007 en l'absence de prix côté sur un marché actif.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie au titre :

- des prêts et créances consentis à des tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles ;
- des placements de liquidité à court terme réalisés auprès d'établissements bancaires et des opérations sur instruments dérivés dont la réévaluation enregistre une juste valeur positive.

En raison de sa position de trésorerie excédentaire et de son mode opératoire pour la vente du brut qui est payée par des lettres de crédit émises par des banques internationales de premier rang, le risque de contrepartie encouru par la Société est minime.

13.2.2 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Établissements Maurel & Prom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable des opérations de financement d'investissements pétroliers pour le comptes de tiers, présenté dans les notes 2.26 et 19 de l'annexe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.3 et la note 4, votre Société amortit ses immobilisations incorporelles (droits de recherche et dépenses d'exploration capitalisées) et comptabilise, le cas échéant, des dépréciations sur celles-ci en fonction de la valeur économique des réserves pétrolières récupérables. Dans ce cadre, notre appréciation sur l'évaluation des actifs correspondant s'est fondée sur les conclusions de l'expert indépendant mandaté par votre Société ou, en l'absence de réserves, sur les hypothèses de poursuite des travaux d'exploration ;
- votre Société comptabilise des provisions pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2.18, 2.19 et 14. S'agissant de processus d'estimations parfois complexes, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction de votre Société dans ces estimations ;
- votre Société a cédé ses principaux actifs congolais au cours du premier semestre 2007, selon les modalités décrites dans la note 18 de l'annexe. S'agissant d'une opération particulièrement significative de l'exercice 2007, nous nous sommes assurés du correct calcul du résultat de cession de ces actifs, et de sa présentation dans les états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, Paris-La Défense, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Michel BOUSQUET

ERNST & YOUNG Audit

François Carrega



13.2.3 - Comptes sociaux au 31 décembre 2007

BILAN ACTIF

<i>En euros</i>	Montant net au 31/12/2007	Notes	Montant net au 31/12/2006
Concessions, brevets, licences	5 261 866		69 274 697
Autres immobilisations incorporelles	36 819 466		39 222 521
Immobilisations incorporelles	42 081 332	3.1	108 497 218
Installations techniques	85 822		169 721 628
Autres immobilisations corporelles	943 911		954 807
Immobilisations en cours	-		37 505 191
Immobilisations corporelles	1 029 733	3.1	208 181 627
Titres de participation	453 152 432		529 927 819
Autres immobilisations financières	6 190 639		20 904 185
Immobilisations financières	459 343 071	3.2	550 832 004
Actif immobilisé	502 454 136		867 510 849
Stocks	842 681	3.3	2 374 869
Clients et comptes rattachés	7 192 069	3.5/6	29 326 092
Autres créances	257 415 414	3.4/5/6	90 543 907
Actions propres et autres titres de placement	53 834 518	3.7	43 010 241
Instruments de trésorerie	3 566 723	3.7	-
Disponibilités	577 043 304	3.7	33 223 775
Charges constatées d'avance	750 597		1 185 602
Actif circulant	900 645 306		199 664 487
Charges à répartir	4 295 875	3.8	7 517 185
Écart de conversion actif	14 894 712	3.16	4 163 802
TOTAL	1 422 290 029		1 078 856 323

BILAN PASSIF

<i>En euros</i>	31/12/2007	Notes	31/12/2006
Capital	92 811 116		92 545 997
Primes d'émission, de fusion, d'apport	182 176 522		179 537 858
Réserve légale	9 254 600		7 931 110
Autres réserves	28 857		28 857
Report à nouveau	45 124 917		62 998 127
Bénéfice (perte) de l'exercice	567 641 365		132 107 460
Capitaux propres	897 037 377	3.9	475 149 409
Provisions pour risques et charges	30 726 700	3.10	8 232 523
Emprunts obligataires convertibles	374 843 685	3.11/15	374 859 438
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	3.12/15	80 551 550
Emprunts et dettes financières divers	65 872 302	3.13/15	76 781 142
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 034 973	3.14/15	33 537 317
Dettes fiscales et sociales	1 776 300	3.15	3 155 333
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 026 485	3.15	5 688 320
Autres dettes	11 929 916	3.14	16 611 678
Instruments de trésorerie	238 361	3.7	-
Dettes	481 722 022		591 184 778
Écarts de conversion passif	12 803 930	3.16	4 289 614
TOTAL	1 422 290 029		1 078 856 323

COMPTE DE RÉSULTAT

En euros	2007	Notes	2006
Chiffre d'affaires	10 651 294	3.17	522 707 361
Production stockée	5 976		- 563 008
Reprises sur provisions, transferts de charges	1 275 565		7 165 650
Autres produits	502 434		361 540
Produits d'exploitation	12 435 269		529 671 543
Autres achats et charges externes	17 980 754		78 817 634
Variation stocks	-		-1 388 776
Impôts, taxes et versements assimilés	622 441		83 987 478
Salaires et charges sociales	9 559 730		15 278 920
Dotations aux amortissements et provisions :			
- sur immobilisations : amortissements et provisions	6 675 053		50 096 826
- sur charges à répartir : amortissements	2 147 937		3 419 737
- sur créances : provisions	21 467 952		621 058
- pour risques et charges : provisions	13 477 992		
Autres charges	1 284 620		778 199
Charges d'exploitation	73 216 479		231 611 076
Résultat d'exploitation	- 60 781 210		298 060 467
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	8 201 634		3 087 743
Autres intérêts et produits assimilés	49 635 265		16 029 652
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 614 877		2 546 521
Différences positives de change	19 497 197		6 888 436
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 415 922		522 036
Produits financiers courants	88 364 895		29 074 388
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	20 702 616		5 803 283
Intérêts et charges assimilées	22 774 759		23 726 339
Différences négatives de change	82 388 740		12 155 271
Charges financières courantes	125 866 115		41 684 893
Résultat financier courant	- 37 501 220	3.18	- 12 610 505
Dotations financières exceptionnelle aux provisions	134 583 289		0
Résultat financier	- 172 084 509	3.18	- 12 610 505
Résultat courant avant impôts	- 232 865 719		285 449 962
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	465 057		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 092 480 322		122 296
Reprises sur provisions et transferts de charges	31 211 338		135 000
Produits exceptionnels	1 124 156 717		257 296
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	593 720		470 071
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	321 055 258		314 016
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 966 905		1 015 000
Charges exceptionnelles	323 615 883		1 799 087
Résultat exceptionnel	800 540 834	3.19	-1 541 791
Résultat avant impôts	567 675 115		283 908 171
Impôts sur les sociétés	33 750	3.21	151 800 713
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	567 641 365		132 107 458

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Maurel & Prom a finalisé le 29 mai 2007 avec la société pétrolière Eni, filiale du groupe italien Eni S.p.A., la cession de sa participation au Congo dans les permis d'exploitation de M'Boundi et de Kouakouala, et une réduction de son intérêt dans le permis d'exploration de Kouilou de 65 % à 15 % pour un montant de 1,434 Md\$.

Selon le protocole de cession, Maurel & Prom a reçu 1,394 Md\$ correspondant à 95 % du prix de cession et à 32,3 M\$ d'intérêts sur cette somme (au taux Libor \$ à 3 mois + 0,5 % depuis le 1^{er} janvier 2007).

Une somme de 55 M\$ a été reçue fin 2007 en règlement final de la société Eni comprenant le reliquat de 5 % du prix de cession, la rétrocession du produit net de l'exploitation de cinq mois (entre le 1^{er} janvier 2007 et le 29 mai 2007) et le remboursement par Eni du fonds de roulement des permis cédés.

Par ailleurs Maurel & Prom possède au Gabon une filiale Maurel & Prom Gabon Ltd, immatriculée aux Iles Vierges qui elle-même détient :

- une succursale, Maurel & Prom Gabon Ltd. pour le permis d'Omoueyi ;
- une filiale Maurel & Prom Etekamba S.A. pour le permis d'Etekamba ;
- une filiale Maurel & Prom Nyanga Mayombe S.A. pour le permis de Nyanga Mayombe ;
- une filiale Quartier Général Maurel & Prom S.A., société de moyens.

Ces quatre entités sont immatriculées au Gabon.

Il a été décidé de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la totalité des intérêts détenus par les sociétés opératrices dans les contrats de partage de production à la société mère Établissements Maurel et Prom, de dissoudre les sociétés devenues sans objet ainsi que la société de moyens.

Établissements Maurel et Prom créera une nouvelle succursale immatriculée au Gabon pour remplir ses fonctions d'opérateur.

Cette opération juridique a été autorisée par une lettre du 20 septembre 2007 du Ministère des hydrocarbures du Gabon ; les actes de transfert ont été signé le 27 décembre 2007 (voir Note 3.18).

2 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du Plan Comptable homologué en avril 1999 par le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire.

2.2. - Opérations pétrolières

Les méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

PERMIS MINIERS

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

ACQUISITIONS DE RÉSERVES

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice, ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.



DÉPENSES D'EXPLORATION

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné, et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur une zone ou une structure géologique, sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash flow futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'à leur transfert en immobilisations corporelles.

IMMOBILISATIONS DE PRODUCTION PÉTROLIÈRE

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipeline, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P ».

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir des analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêtés des comptes.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash-flows futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploitation.

COÛTS DE REMISE EN ÉTAT DES SITES

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provisions pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière dès lors que la Société à une obligation de démanteler et de remettre en état les sites. Elles sont estimées par pays et par champ.

2.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- agencements et installations : L sur 5 à 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique : L ou D, sur 3 à 5 ans ;
- mobilier de bureau : L sur 10 ans.

2.4 - Participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

Lorsque les perspectives de rentabilité ne sont pas assurées, les créances sur les filiales et participations sont dépréciées à hauteur des capitaux propres de ces dernières. Lorsque les pertes dépassent les créances, une provision pour risques est constatée à due concurrence.

2.5 - Stocks

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champs, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

2.6 - Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée s'il existe un risque de non recouvrement.

2.7 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.8 - Charges à répartir

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt.

2.9 - Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, financements externes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne "Écarts de conversion". Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les disponibilités en devises sont converties au cours de clôture et les écarts de conversion sont inscrits au compte de résultat. Lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée à des investissements futurs (contrats spécifiques) et isolée comme telle, il est considéré que les encaissements et décaissements futurs constituent une sorte de couverture naturelle du profit ou de la perte de change.

2.10 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les risques sur les filiales, les litiges et les risques de pertes de change.

La société en matière de retraite et avantages assimilés se limitent au paiement des cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite définis par la Convention Collective applicable.

Ces indemnités correspondent à un régime de prestations définies et sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;

- la méthode du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

2.11 - Chiffre d'affaires pétrolier

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend la livraison de pétrole brut au titre des redevances de production et des impôts.

2.12 - Conversion des comptes annuels des établissements

Les établissements autonomes de Maurel & Prom au Congo ont été cédés. Les autres établissements ne peuvent pas être considérés à ce jour comme des établissements autonomes. Leurs opérations comptables dont la devise de transaction est principalement le dollar, sont converties selon les mêmes règles que les opérations réalisées par l'établissement français.

2.13 - Instruments financiers

Afin de couvrir le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options, de change à terme et de swaps de change. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

- Opérations dont le caractère de couverture ne peut être démontré :
 - initialement, elles sont enregistrée pour leur juste valeur ;
 - à la date de clôture la variation de juste valeur (gains et pertes) est constatée en résultat si l'instrument est conclu sur un marché organisé (ou assimilé comme tel du fait de sa grande liquidité). Dans les autres cas (marché de gré à gré peu liquide) seules les pertes sont constatées.
- Opérations dont le caractère de couverture peut être démontré :
 - Si la réalisation de l'opération couverte est certaine, l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
 - Si la réalisation de l'opération couverte n'est pas certaine, la juste valeur de l'instrument est recherchée ; en cas de perte latente une provision pour risque ou une dépréciation est constituée ; en cas de gain latent ce dernier n'est pas comptabilisé l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
- La juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par des experts externes indépendants.

3 - COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Immobilisations

L'évolution de l'actif immobilisé et des amortissements se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Autres variations *	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	155 777	22 705	(35 573)	(93 476)	49 433
À déduire : amortissements	(13 377)	(1 461)	656	10 336	(3 846)
À déduire : dépréciations	(33 903)	(100)	30 496	-	(3 507)
Valeur nette	108 497	21 144	(4 420)	(83 140)	42 081
Immobilisations corporelles	280 077	4 102	(2)	(277 494)	6 683
À déduire : amortissements	(71 896)	(270)	3	71 357	(806)
À déduire : dépréciations	-	(4 847)			(4 847)
Valeur nette	208 182	(1 015)	1	(206 137)	1 030
Total valeur brute	435 854	26 807	(35 575)	(370 970)	56 116
À déduire : amortissements	(85 273)	(1 731)	659	81 693	(4 652)
À déduire : dépréciations	(33 903)	(4 947)	30 496	-	(8 353)
TOTAL VALEUR NETTE	316 678	20 129	(4 419)	(289 277)	43 111

* valeur à l'ouverture des immobilisations du Congo cédées au 1^{er} janvier 2007.

3.1.1 - Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Logiciels	922	157	836	218
Permis minier	6 702	5 106	3 676	550
Congo	-	-	3 393	550
Gabon	2 846	1 969	-	-
Hongrie	283	0	283	-
Syrie	2 761	2 508	-	-
Tanzanie	812	629	-	-
Acquisition de réserves	-	-	76 655	68 506
Congo	-	-	73 794	65 645
Gabon	-	-	2 861	2 861
Frais d'exploration pétrolière	41 810	36 819	74 608	39 223
Congo	18 714	18 714	29 420	29 420
France	168	168	168	168
Hongrie	1 767	-	1 767	-
Vietnam	-	-	30 495	-
Syrie	876	876	-	-
Tanzanie	17 061	17 061	9 610	9 610
Autres pays	3 223	-	3 148	25
Immobilisations pétrolières	48 511	41 925	154 939	108 279
TOTAL	49 433	42 082	155 775	108 497

Les principales variations de la valeur nette des immobilisations incorporelles proviennent :

- de la sortie de la valeur nette des actifs cédés pour (83 140) K€ ;
- de la poursuite des recherches en cours au Congo sur les permis de La Noumbi (forage de Doungou) pour 8 396 K€ et de Kouilou pour 2 061 K€ ;
- de la sortie des travaux infructueux sur ces mêmes permis à hauteur de (4 955) K€ sur La Noumbi, de (803) K€ sur Kouilou ;
- de la sortie pour (30 496) K€ des travaux d'exploration sans résultat commercial au Vietnam et de la reprise corrélative de la provision pour dépréciation d'un même montant ;
- de la fin des travaux sur le puits Mkuranga et de la préparation des forages suivants en Tanzanie pour 8 266 K€ ;
- du démarrage des travaux en Syrie pour 3 598 K€ ;
- de la sortie d'un permis minier pour (126) K€ soit (783) K€ valeur brute moins 657 K€ dépréciation ;
- et de l'amortissement des permis miniers sur une durée de 10 ans pour un montant total de (1 313) K€.

3.1.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2007	2006
Installations pétrolières	4 934	278 585
Autres	1 749	1 492
Valeur brute	6 683	280 077
Amortissements et dépréciation	(5 653)	(71 896)
VALEUR NETTE	1 030	208 182

La variation de la valeur brute des immobilisations corporelles provient :

- de la cession des actifs congolais pour une valeur brute de (277 494) K€ ;
- des investissements de développement au Congo pour 3 840 K€ ;
- des acquisitions de matériel, mobilier, agencements pour 262 K€.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles provient :

- de la cession des actifs congolais pour un montant de 71 357 K€ ;
- de la dépréciation d'investissements de développement au Congo pour 4 848 K€ ;
- des amortissements de matériel, mobilier, agencements pour 269 K€.

3.2 - Immobilisations financières

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le détail des titres est donné dans le tableau des filiales et participations annexé.

En milliers d'euros	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Autres variations *	31/12/2007
Titres de participation	530 470	40 765	(3 782)		567 453
À déduire : provisions	(542)	(114 118)	360		(114 300)
Valeur nette	529 928	(73 353)	(3 422)		453 153
Autres immobilisations financières	24 801	7	(1 174)	(10 765)	12 869
À déduire : provisions	(3 897)	(2 782)	-		(6 679)
Valeur nette	20 904	(2 775)	(1 182)	(10 757)	6 190
Total valeur brute	555 271	39 615	(4 964)	(10 757)	579 165
À déduire : provisions	(4 439)	(115 743)	360	-	(119 822)
VALEUR NETTE	550 832	(76 128)	(4 604)	(10 757)	459 343

* Dont cession des exploitations du Congo 6 520 K€.



TITRES DE PARTICIPATION

Titres Rockover oil and Gas

Le 13 juillet 2007, la Société a signé un accord avec les anciens propriétaires de Rockover Oil and Gas, afin de racheter certaines options de remontée dans les permis gabonais cédés et certaines clauses de bonus indexé sur des niveaux de production.

À ce titre un paiement de 30 M\$ soit 21 767 K€ a été effectué le 13 juillet 2007 ; un deuxième paiement de 25 M\$ soit 18 140 K€ sera effectué lorsque la production du champ d'Onal atteindra 1 000 bbl/j pendant une période de 30 jours. Ce dernier montant a été inscrit en augmentation de la valeur brute des titres en contrepartie du compte « fournisseurs d'immobilisations ».

Par ailleurs la Société a décidé de regrouper les actifs de ses quatre filiales et sous filiales Gabonaises en un seul établissement de la société mère « Établissements Maurel et Prom » ; cet apport effectif au 1^{er} janvier 2008 entraîne le transfert des coûts pétroliers et des permis miniers portés auparavant par les filiales vers le nouvel établissement créé au Gabon.

Cet apport réalisé à la valeur comptable nette des coûts pétroliers et des permis miniers enregistrés dans les filiales gabonaises ne permet pas de prendre en compte dans l'établissement gabonais la valeur des titres de la filiales Maurel & Prom Gabon Ltd. détenus par la société mère ; ces derniers sont donc intégralement dépréciés générant une charge financière de 114 007 K€.

Autres titres

Les autres acquisitions concernent la souscription au capital de la Banque Congolaise de l'Habitat pour 762 K€, au capital de Maurel & Prom Congo pour 15 K€ et au capital de MP Syrie pour 80 €.

Les diminutions concernent essentiellement une réduction du capital de MP Genève (Suisse) pour 3 781 K€. La reprise de dépréciation des titres de 360 K€ concerne cette même filiale.

Autres immobilisations financières

Les principales variations des autres immobilisations financières représentent :

- une diminution de 1 182 K€ dont 522 K€ suite au remboursement d'un dépôt de garantie et 660 K€ suite au remboursement d'un prêt par un associé pétrolier. Le solde de ce prêt au 31 décembre 2007 est de 2 781 K€ dont 78 K€ d'intérêts courus ; il est provisionné à 100 % compte tenu de la faible rentabilité du permis exploité.
- d'autres variations s'analysant en une sortie du solde d'un prêt (soit 6 510 K€) faisant parti des actifs cédés du Congo et un reclassement en « autres créances d'avances » à un partenaire pétrolier dans le cadre de travaux d'exploration production au Congo pour 3 687 K€.

Au 31 décembre 2007, la valeur nette de 6 190 K€ représente des dépôts de garantie sur location d'immeuble pour 305 K€ et le dépôt bancaire constitué en 2006 en garantie des engagements de travaux pris dans le cadre des activités d'exploration en Syrie pour 5 885 K€.

3.3 - Stocks

Les stocks se composent essentiellement de matériels de forage (tubings et casings) pour 843 K€.

3.4 - Autres créances

Les autres créances (valeur brute) incluent les éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Avances aux filiales du Groupe	277 250	82 278
Créances sur associés pétroliers	25 181	6 110
Créances liées à la cession des navires polyvalents	-	4 016
Créance sur la cession des titres Stcpa Bois et Transagra	4 101	4 101
Acomptes fournisseurs et notes de débits aux filiales	3 094	3 384
Créances diverses	4 131	9 737
Total Brut	313 757	109 626
Dépréciation	56 343	19 082
TOTAL NET	257 414	90 544

La Société a consenti des avances de trésorerie à ses filiales notamment au Gabon pour 189 335 K€ et en Italie (Sicile) pour 9 264 K€ afin de financer leurs travaux d'exploration pétrolières et gazières.

Elle a également accompagné l'accroissement de l'activité et la poursuite des investissements de sa filiale de forage Caroil par des avances de 57 147 K€.

3.5 - Provisions pour dépréciation des créances clients et autres créances

Les provisions pour dépréciation des créances ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2006	Augmentations	Reprises	Écart de conversion	31/12/2007
Total sur les créances clients	129	789	-	-	918
Sur les avances aux filiales	13 681	30 100	(5 247)	-	38 534
Sur les autres créances	5 401	13 708	(1 005)	(295)	17 809
Total sur les autres créances	19 082	43 808	(6 252)	(295)	56 343

Les dotations aux provisions sur clients et avances filiales concernent principalement :

- le solde des avances à la société de moyen Zetah Congo pour 6 962 K€ ; cette société qui opérait les permis congolais vendus n'a plus d'activité et ne pourra donc rembourser les avances de sa maison mère ;
- des avances à diverses autres sociétés notamment NGM (exploitant des permis aurifères au Mali) pour 2 376 K€ ;
- une provision sur le compte courant de la filiale MP Gabon pour 20 576 K€ ; cette provision est destinée à faire face à la perte entraînée par la dissolution des filiales gabonaises après apport à l'établissement unique porteur des permis et des coûts pétroliers ; elle correspond à la situation nette négative des filiales en question (voir note 3.2 sur les dépréciations des titres).

Les reprises sur provisions sur clients et avances filiales concernent :

- une provision sur le groupe Mepis de 4 963 K€ du fait de l'abandon de créance consécutif à la cession des navires polyvalents et un montant de 283 K€ suite à l'ajustement de la provision sur la filiale hongroise en liquidation.

Les dotations aux provisions sur autres créances concernent principalement :

- une provision pour 12 624 K€ sur des créances sur un associé partenaire de contrats de partage de production ;
- une provision de 946 K€ sur Zetah Congo qui n'a plus d'activité (voir ci-dessus).

Le poste Créances sur associés pétroliers se compose de créances sur des partenaires pétroliers au Congo pour 13 521 K€, en Tanzanie pour 11 376 K€ et en Syrie pour 284 K€.

Les reprises sur provisions sur autres créances concernent des créances sur l'Iran pour 754 K€ et le Vietnam pour 251 K€ qui ont été sorties des comptes.

La valeur d'inventaire des créances sur les filiales est déterminée en fonction des capitaux propres des filiales et des perspectives d'évolution de leur activité.

3.6 - État des échéances des créances

Créances nettes (K€)	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Prêts	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	6 191	-	6 191	-
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT				
Créances clients et comptes rattachés	7 192	7 192	-	-
Autres créances	257 415	257 415	-	-
TOTAL	270 798	264 607	6 191	-



3.7 - Actions propres, disponibilités et instruments de trésorerie

3.7.1 - Actions propres

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions propres détenu par Maurel & Prom est de 3 865 756 pour une valeur d'acquisition totale de 54 296 K€. .

Le coût moyen d'acquisition est de 14,0455 € et le cours moyen de l'action du mois de décembre est de 13,926 € ; une provision de 462 K€ a donc été constituée ramenant la valeur nette au bilan à 53 834 K€.

3.7.2 - Instruments de trésorerie

COMPTABILISÉS AU BILAN

Ils se composent des instruments suivants valorisés à la valeur de marché car s'agissant d'instruments de change EUR/USD ils sont traités comme des instruments contractés sur un marché organisé.

Instruments comptabilisés au 31/12/2007					31/12/2007	31/12/2007
Type Position	- devise à payer + devise à recevoir	Date départ	Date fin	Nominal en K\$	Valeur de marché en K€	Valeur de marché en K€
					ACTIF	PASSIF
Achat Call Eur 1,44		19/11/2007	15/01/2008	- 40 000	472	
Achat Call Eur 1,44		19/11/2007	15/01/2008	- 60 000	688	
Achat Call Eur 1,45				- 100 000	799	
Achat Put Eur 1,455						
+ Vte Put Eur 1,415		14/12/2007	16/01/2008	+ 100 000	621	238
Achat Put Eur 1,46 rko 1,396		14/12/2007	16/01/2008	+ 100 000	476	
Option de change				-	3 056	238
Change à terme				- 282 443	511	-
TOTAL COMPTABILISÉ AU BILAN					3 567	238

Les couvertures de devises consistent en une vente à terme nette de 283 M\$ contre euros destinés aux besoins de financement en Euros du Groupe et en options de change prises dans le cadre d'optimisation de la position de change globale du Groupe.

NON COMPTABILISÉS AU BILAN

Par ailleurs les instruments suivants (contractés sur un marché de gré à gré) dégagent une plus-value qui ne remplit pas les conditions pour être comptabilisée (marché peu liquide) :

Instruments non comptabilisés au 31/12/2007					31/12/2007	31/12/2007
Type Position	- devise à payer + devise à recevoir	Date départ	Date fin	Nominal en K\$	Valeur de marché en K€	Valeur de marché en K€
					PRODUITS	CHARGE
SWAP taux + devises (USD/COP)		21/12/2006	15/12/2009	30 151	1 857	
Vente de call 65 USD + achat put 58 USD						
1 000 bbl/j WTI		20/12/2007	31/03/2008		245	

Le swap de change USD/COP est destiné à couvrir un emprunt en COP fait par la filiale colombienne (cette dernière ayant des ressources en USD).

L'instrument sur le pétrole est souscrit pour le compte de la filiale colombienne ; cette position est exceptionnelle dans les comptes de la maison mère ; les autres couvertures figurent dans les comptes de la filiale productrice Hocol.

3.7.3 - Disponibilités

Au 31 décembre 2007, les disponibilités se composent de :

- dépôts bancaires rémunérés pour 557 756 K€ comprenant :
 1. un montant de 150 MUSD américains affecté aux investissements payables en USD programmés par le Groupe principalement pour le champ d'Onal et des forages d'exploration en Tanzanie. Conformément aux règles et méthodes comptables (cf paragraphe 2.9), ce montant a été converti au cours d'acquisition des dollars en l'occurrence 1,3505 USD pour 1 euro (cours en vigueur lors de la réception des fonds de la vente des actifs congolais) ;
 2. des dépôts en USD soit 598 MUSD convertis au taux de clôture soit 1,4721 USD pour 1 EUR ;
 3. des dépôts en euros pour 40 millions.
- comptes courants bancaires, intérêts et caisses pour 19 287 K€.

3.9 - Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2006	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Écart de conversion	Augmentation capital	31/12/2007
Capital	92 546				265	92 811
Primes	179 538				2 638	182 176
Réserve légale	7 931	1 323				9 254
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	29					29
Report à nouveau	62 998	(12 953)		(4 920)		45 125
Résultat	132 107	(132 107)	567 641			567 641
TOTAL	475 149	(143 737)	567 641	(4 920)	2 903	897 037

Suite à la cession de l'essentiel des établissements du Congo les écarts de conversion ont été repris en résultat pour 4 920 K€. Les intérêts congolais non cédés ne sont plus considérés comme formant un établissement autonome ; il n'y a donc plus d'écart de conversion.

Au 31 décembre 2006, le capital social se composait de 120 189 607 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 92 545 997,39 €.

3.8 - Charges à répartir et charges comptabilisées d'avance

Les charges à répartir ont évolué comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Charges à répartir au 1 ^{er} janvier	7 517	11 143
Sortie des exploitations du Congo	(1 073)	
Écart de conversion		(206)
Amortissement de l'exercice	(2 147)	(3 420)
CHARGES À RÉPARTIR AU 31 /12	4 296	7 517

Les charges à répartir correspondent aux différents frais sur emprunts obligataires et bancaires ; ils sont amortis sur la durée de remboursement du principal.

Au 31 décembre 2007, le montant restant à répartir s'élève à 4 296 K€, et concerne des frais liés à l'emprunt obligataire émis en mars 2005.

INSTRUMENTS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Bons de souscription d'actions nouvelles remboursables (BSAR)

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2003, la Gérance de Maurel & Prom a décidé, le 17 juin 2004, d'émettre et d'attribuer gratuitement des bons de souscription d'actions nouvelles Maurel & Prom remboursables (« BSAR ») à l'ensemble des actionnaires à raison d'un bon par action Maurel & Prom.

Il a été ainsi émis 8 317 638 BSAR, 20 bons donnant droit à son titulaire de souscrire à une action nouvelle Maurel & Prom d'une valeur nominale de 7,70 € au prix de 89,65 €, la période d'exercice allant du 29 juillet 2004 au 28 juillet 2006.



La Société peut procéder à tout moment, à compter du 29 juillet 2005, au remboursement anticipé des BSAR en circulation au prix de 0,01 € sous réserve de la publication d'un avis de remboursement anticipé et d'une moyenne de cours de l'action pendant les 10 jours précédant l'avis supérieur à 115,26 €.

Suite à la division par 10 de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, 20 bons donnent droit à souscription de 10 actions nouvelles au prix total de 89,65 € les 10.

Au 31 décembre 2005, 574 580 bons avaient été exercés et 157 726 actions nouvelles émises ; 7 743 058 bons restaient donc en circulation.

Au cours de l'année 2006, 7 662 500 bons ont été exercés et 3 831 250 actions nouvelles créées générant une augmentation de capital de 2 950 K€ ainsi qu'une prime brute d'émission de 31 397 K€ (soit de 31 371 K€ nette des frais).

La période d'exercice se terminant le 28 juillet 2006, les 80 558 bons non exercés sont tombés en non-valeur.

Options de souscription d'actions

Par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2001, la Gérance a été autorisée à consentir à ses salariés et dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions Maurel & Prom.

Ainsi, au 25 octobre 2001 la Gérance a attribué 154 000 options de souscription d'actions au prix de 12,15 € l'une, exerçables à compter du 26 octobre 2004 et sans condition de délai au bénéfice de 12 personnes et le 16 juin 2003 à un salarié, 26 000 options de souscription au prix d'exercice de 19,98 € ; ces nombres sont respectivement devenus 1 579 030 et 266 540 suite à l'ajustement opéré après émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action, les nouveaux prix d'exercice étant ramenés respectivement à 1,185 € et 1,949 € l'action.

Par amendement en date du 23 mai 2005 du règlement des plans des 25 octobre 2001 et du 16 juin 2003, les options de souscription correspondantes sont devenues exerçables immédiatement.

Selon autorisation de l'Assemblée générale du 26 juin 2003, la gérance a attribué le 29 juillet 2003 123.000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 17,82 € réparties sur 5 bénéficiaires, exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; ce nombre a été porté à 1 261 160 options exerçables au prix de 1,738 € après l'ajustement occasionné par l'émission des BSAR et la division du nominal par 10 de l'action.

Sur la base de l'autorisation de même date, soit le 26 juin 2003, la Gérance a attribué, le 22 juin 2004, 13 500 options de souscriptions d'actions à des salariés de la Société (3 bénéficiaires), exerçables immédiatement et dans un délai de 5 ans au prix de 66,94 €. Ce nombre a été porté à 138 420 et le prix d'exercice ramené à

6,529 € l'action suite à l'émission des BSAR et à la division par 10 du nominal de l'action.

Par autorisation de l'Assemblée générale du 28 décembre 2004, le Directoire a attribué, le 16 mars 2005, 220 000 options de souscription d'actions à un salarié (devenu ultérieurement mandataire social) au prix d'exercice de 13,59 €, options exerçables immédiatement dans un délai de 5 ans ; en vertu de la même autorisation et exerçables dans les mêmes conditions, le 6 avril 2005, 480 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à 8 salariés pour un prix d'exercice de 13,44 € l'option et le 21 décembre 2005, 170 000 options de souscription ont été attribuées pour un prix d'exercice de 12,91 € à 2 personnes dont un mandataire social.

Au cours de l'année 2006, 160 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à deux salariés, à savoir 80 000 options attribuées le 3 janvier 2006 au prix d'exercice de 12,86 € et 80 000 options attribuées le 10 avril 2006 au prix d'exercice de 14,72 €.

Par ailleurs, 121 790 options ont été levées, générant la création de 121 790 actions, soit une augmentation de capital de 94 K€ et une prime d'émission brute de 668 K€.

En 2007, 344 310 options ont été levées générant la création de 344 310 actions, soit une augmentation de capital de 265 K€ et une prime d'émission brute de 2 638 K€.

Au 31 décembre 2007, 656 650 options restent à exercer, susceptibles de donner lieu à la création de 656 650 actions nouvelles.

Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'Assemblée générale du 20 juin 2006 a délégué compétence au Directoire, pour une période de 38 mois, pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite au profit des salariés et/ou mandataires sociaux d'actions ordinaires existantes ou à émettre. Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital au jour de l'Assemblée, ou la contre-valeur de ce montant, le cas échéant étant précisé que le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation par incorporation de primes, réserves ou bénéfices pour procéder à l'émission d'actions gratuites ne pourra excéder 1 000 000 €. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Le Directoire a fait usage de ces autorisations et a attribué 70 000 actions gratuites le 3 octobre 2006, et 66 800 le 14 décembre, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans, ce droit étant subordonné à la présence du salarié à l'issue de cette période,

et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

L'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 a délégué compétence au Conseil d'administration, pour une période de 26 mois, de procéder à l'émission d'actions nouvelles (dans la limite d'un nominal de 2 000 000 €) réservées aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel et lui a donné tous pouvoirs pour déterminer les conditions de souscription.

Le Conseil d'administration a reçu également, lors de cette même Assemblée, délégation de compétence pour attribuer aux salariés et/ou mandataires sociaux des actions gratuites existantes ou à émettre, dans la limite de 1 % du capital au jour de l'Assemblée. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a attribué 116 524 actions gratuites le 21 décembre 2007, la durée d'acquisition des droits étant fixée à 2 ans et la durée de conservation étant de 2 ans à compter de la date d'acquisition.

Programme de rachat d'actions

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 28 décembre 2004, le Directoire a lancé et fixé les modalités d'un plan de rachat d'actions le 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 17 € et 11 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, au 19 juin 2006, 308 994 actions ont été achetées pour un prix moyen de 16,08 € et 31 829 actions ont été vendues pour un prix moyen de 15,98 € et aucune action n'a été annulée.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 20 juin 2006, le directoire a modifié les modalités du plan de rachat d'actions du 12 janvier 2005 : rachat limité à 10 % du capital et prix unitaires maximum d'achat et minimum de vente fixés respectivement à 25 € et 15 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, à partir du 20 juin 2006, 756 333 actions ont été achetées pour un prix moyen de 16,97 € et 615 702 actions ont été vendues pour un prix moyen de 17,21 € et aucune action n'a été annulée.

Concernant les actions achetées, 794 064 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité, 265 000 dans le cadre de remise aux salariés et 6 263 ont servi à la conversion des OCEANES.

Concernant les actions vendues, 641 268 l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité et 6 263 pour la conversion des OCEANES.

Au 31 décembre 2006 le nombre d'actions propres détenu par la Société était donc de 657 477 pour une valeur d'acquisition totale de 10 483 K€.

Suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 pour une durée de 18 mois le Conseil d'administration est autorisé à racheter des actions de la Société dans les conditions suivantes : rachat limité à 10 % du capital à un prix unitaire maximum d'achat de 22 € et minimum de vente de 12 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, 3 274 710 actions ont été achetées en 2007 pour un prix moyen de 13,79 € et 15 739 actions ont été remises (15 000 au titre des actions gratuites et 739 pour des conversions d'OCEANES) ; aucune action n'a été annulée.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 4 185 707 actions, les ventes 4 236 399 actions.

Au 31 décembre 2007, la Société détenait en propre 3 865 756 actions (soit 3,22 % du capital pour une valeur de 54,3 M€ à la fin 2007) dont 102 104 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2007, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 120 533 917 et le capital social s'élève à 92 811 116,09 €.

SYNTHÈSE DES MOUVEMENTS SUR CAPITAL

En euros	Nombre d'actions	Actions propres
AU 31/12/04	108 099 990	
Émission par exercice de BSAR	135 790	
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	3 101 130	
Émission d'actions réservées	4 899 657	
Rachat actions propres		240 915
AU 31/12/05	116 236 567	240 915
Émission par exercice de BSAR	3 831 250	
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	121 790	
Rachat actions propres		416 562
Soit au 31/12/06	120 189 607	657 477
Émission par exercice d'options de souscription d'actions	344 310	
Rachat actions propres		3 208 279
SOIT AU 31/12/07	120 533 917	3 865 756



Distribution

L'Assemblée générale du 14 juin 2007 avait décidé du versement d'un dividende total de 1,20 € par action sur la base du nombre d'actions existant à cette date et donnant droit à dividende soit 144 436 700,40 € ; le dividende total mis en paiement le 25 juin s'est élevé à 143 737 717,20 € suite à la création entre ces deux dates d'actions nouvelles ouvrant droit à dividende soit un complément de 180 000,00 € et l'annulation du dividende sur actions propres soit 878 983,20 €.

3.10 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2006	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations *	31/12/2007
Risque de change	4 011	14 785	(4 007)		105	14 895
Remise en état des sites	3 206	-	-		(3 119)	87
Litiges	1 015	6 050	(715)			6 350
Autres	-	9 395				9 395
Total des provisions	8 232	30 230	(4 722)		(3 014)	30 726
Impact net des charges encourues						
Résultat d'exploitation		13 478				
Résultat financier		14 785	(4 007)			
Résultat exceptionnel		1 967	(715)			

* sortie des exploitations du Congo pour (3 119) K€.

- la provision pour risques de change a été dotée à hauteur de 14 785 K€. Elle est liée à l'évolution du Dollar américain qui a entraîné une perte latente importante notamment sur les créances de Maurel & Prom sur ses filiales. La reprise de provision concerne l'annulation des pertes latentes de 2006 ;
- la provision pour démantèlement et remise en état des sites est en forte baisse car elle ne concerne plus que le seul permis de Kouilou (dont MP ne détient plus que 15 %) ;
- une provision pour risque de 6 050 K€ a été constituée dans le cadre de litiges commerciaux avec Messier Partners ; la reprise de provision de 715 K€ concerne ces mêmes litiges ; le solde concerne une provision de 300 K€ pour contentieux prud'homaux constituée en 2006 ;

- les autres provisions concernent un contrôle fiscal de la Société pour 1 617 K€, des risques liés aux opérations au Congo pour 7 234 K€, et la provision pour indemnités de fin de carrière. Cette dernière a été comptabilisée cette année pour la première fois dans les comptes sociaux, la charge de l'année 2007 représente 193 K€ et le coût des services passés 350 K€.

Indemnités de fin de carrière

Montants en K€

DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/06	350
Coût des services 2007	179
Coût financier 2007	14
CHARGE DE L'ANNÉE 2007	193
Impact variation du taux d'actualisation	(15)
Nouveaux entrants	5

DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/07 534

3.11 - Emprunts obligataires convertibles

Le 9 Mars 2005, la Société a émis 16 711 229 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANES) pour un montant total de 374 999 K€. Les obligations portent intérêt à 3,5 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 1^{er} janvier 2010. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2007, 6 965 obligations ont été converties, réduisant l'emprunt obligataire à 374 844 K€. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2006 est de 16 704 264.

3.12 - Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Natixis Banques Populaires	-	75 930
Intérêts courus	-	6
Banques créditrices	-	4 615
	-	80 551

En juillet 2006 il a été négocié auprès d'un consortium de banques conjointement dirigé par Natixis et BNP Paribas une facilité de 350 000 K\$ garantie par le nantissement des réserves congolaises et colombiennes du Groupe.

Cette facilité est allouée à hauteur de 200 000 K\$ aux établissements congolais et de 150 000 K\$ aux filiales de la Colombie.

L'échéance de cette ligne de crédit est fixée au 31 décembre 2009. La facilité congolaise porte intérêt à Libor + 3,5 %. Outre les nantisements consentis, le Groupe s'est engagé à ce que sa structure financière respecte à tout moment les trois ratios suivants :

- Ratio de fonds de roulement supérieur à 1,1 ;
- Total Dette (y compris OCEANES non converties)/EBITDA supérieur à 2,5
- EBITDA/ charges d'intérêt supérieur à 5.

Le 14 mai 2007 le Groupe a remboursé les 100 MUSD (75 930 K€) tirés au titre de la facilité congolaise et le droit de tirage résiduel de 100 MUSD au titre des réserves congolaises a été résilié suite à la vente de la totalité des réserves.

3.13 - Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Emprunt à la filiale Hocol	65 213	75 930
Intérêts courus	643	845
Autres	16	6
	65 872	76 781

Hocol S.A. a prêté 100 MUSD à Maurel & Prom pour un 1 an renouvelable (du 25 juillet 2006 au 25 juillet 2007) au taux de Libor plus 1/8^e.

Ce prêt a été renouvelé à l'échéance du 25 juillet 2007. Par ailleurs, les mouvements suivants ont été enregistrés en 2007 :

- remboursement partiel de MP de 5 M\$;
- prêt complémentaire de 1 M\$.

Au 31 décembre 2007, le solde est de 96 M\$. Les intérêts sont payés trimestriellement à la date anniversaire.

3.14 - Dettes fournisseurs et autres dettes

Suite à la sortie des exploitations du Congo et donc des financements dus par la Société à ses établissements congolais pour les travaux d'exploration engagés pour Maurel & Prom à hauteur de sa quote-part d'intérêt direct dans les différents permis, les autres dettes correspondent essentiellement, au solde comptes courants avec certaines filiales.

La baisse de la dette fournisseur est, elle aussi, directement liée à la sortie des exploitations du Congo.



3.15 - État des échéances des dettes

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires	374 844		374 844	
Emprunts et dettes financières divers	65 872	65 872		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 035	10 035		
Dettes fiscales et sociales	1 776	1 776		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 026	17 026		
Autres dettes	11 930	11 930		
TOTAL	481 483	106 639	374 844	-

3.16 - Écarts de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation au cours de clôture et portent sur le dollar américain (2006 : 1,3170 / 2007 : 1,4721) des dettes et créances en devises (essentiellement sur les comptes courants et les prêts avec les filiales).

La perte latente de change de 14 895 K€ (2006 : 4 164 K€) est intégralement provisionnée.

3.17 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	2007	2006
Ventes huile Congo	836	516 749
Prestations de services	9 815	5 958
TOTAL	10 651	522 707

Suite à la sortie des exploitations du Congo il n'y a plus de ventes de pétrole significatives et l'essentiel du chiffre d'affaires correspond à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société.

3.18 - Résultat financier

Au 31 décembre 2007, le résultat financier de (44 574) K€ se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts comptes courant filiales	8 050	3 088
Intérêts sur OCEANES	(13 120)	(13 120)
Intérêts sur autres emprunts	(3 878)	(9 727)
Coût de l'endettement brut	(8 948)	(19 759)
Produits de trésorerie	24 343	1 099
Produit net / (Coût de l'endettement net)	15 395	(18 660)
Écart de change net (y compris provision pour perte de change)	(53 611)	(5 267)
Gains et (pertes) nets sur instruments financiers	6 256	-
Impact net de la cession des actifs congolais	(104)	-
Autres produits et (autres dotations) nets	(5 437)	(3 216)
Dividendes		14 532
Autres produits et (charges) financiers nets	(52 896)	6 049
Résultat financier courant	(37 501)	(12 611)
Dépréciation exceptionnelle des titres et comptes courants	(134 583)	-
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	(172 084)	(12 611)

Les intérêts sur autres emprunts sont versés à la filiale Hocol en rémunération de son prêt (96 M USD au 31/12/2007).

Les produits de trésorerie sont principalement constitués des produits de placements de comptes de dépôts à terme pour 22 334 K€ et des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement pour 1 416 K€ et des intérêts bancaires pour 593 K€.

Les écarts de change nets comprennent :

1. des produits de 1 924 K€ sur les paiements fournisseurs et comptes courants filiales,
2. des pertes de change pour (44 757) K€ dégagés sur les disponibilités en USD provenant essentiellement du décalage entre le cours de l'Euro lors de l'entrée des devises suite à la vente des actifs congolais soit 1,35 USD pour 1 € et le cours du 31 décembre soit 1,4721 USD pour 1 € (voir note 3.7.3 sur les disponibilités et note 3.20 sur les risques),
3. l'impact de la provision pour écarts de changes sur les créances (essentiellement des comptes courants avec les filiales) pour (10 778) K€.

Les gains et pertes nets sur instruments financiers sont constitués des produits sur différents instruments dérivés de change pour 6 256 K€ obtenus dans le cadre de l'optimisation de la couverture de change du Groupe.

L'impact net de la cession des actifs congolais comprend la perte de change entre le taux de l'USD au 1^{er} janvier 2007 date de la cession soit 1,317 USD pour 1 EUR et le taux à la date de paiement 1.35 USD pour 1 EUR soit (25 613) K€ compensé par les intérêts calculés entre ces deux mêmes dates soit 25 509 K€.

Les autres produits et (autres dotations) nets pour (5 437) K€ concernent essentiellement la dépréciation du compte courant des filiales New Gold Mali (exploitation aurifère) et CEAB pour 2 376 K€ et la dépréciation d'un prêt à un associé sur un permis d'exploitation au Congo.

La dépréciation exceptionnelle de titres et comptes courants pour (134 583) K€ comprennent principalement la dépréciation des titres de la filiale MP Gabon du fait de la décision de regrouper ses quatre filiales et sous filiales gabonaises en un seul établissement de la société mère « Établissements Maurel et Prom » ; cet apport effectif au 1^{er} janvier 2008 entraîne le transfert des coûts pétroliers et des permis miniers portés auparavant dans les filiales vers le nouvel établissement créé au Gabon.

Cet apport réalisé à la valeur comptable nette des coûts pétroliers et des permis miniers enregistrés dans les filiales gabonaises ne permet pas de prendre en compte dans l'établissement gabonais la valeur des titres de la filiale Maurel & Prom Gabon Ltd. détenus par la société mère ; ces derniers sont donc intégralement dépréciés générant une charge financière de 114 007 K€.

De plus une provision sur le compte courant de la filiale MP Gabon pour 20 576 K€ a été constituée ; cette provision est destinée à faire face à la perte entraînée par la dissolution des filiales gabonaises après apport à l'établissement unique porteur des permis et des coûts pétroliers ; elle correspond à la situation nette négative des filiales en question ;

3.19 - Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2007, le résultat exceptionnel de 800 541 K€ se décompose comme suit :

Résultat net de la cession des actifs congolais	805 504
Coûts d'exploration passés en charges après reprise de provision	(4 429)
Autres produits	785
Perte nette sur cession d'actions propres	(67)
Reprise de provision sur litige Messier Partners	715
Dotations aux provisions pour risques	(1 967)

800 541

Le résultat net de la cession des actifs congolais se décompose en :

1. prix de cession soit 1 434 MUSD au taux du premier janvier 2007 de 1,317 USD pour 1 EUR soit 1 088 838 K€,
2. valeur nette comptable des actifs cédés soit (286 130) K€,
3. autres produits liés à la cession soit 2 796 K€.

Les coûts de l'exploration passés en charge concernent :

- le Vietnam (net de la reprise de provision de 30 496 K€) ... (9) K€
- le permis de La Noubi..... (3 490) K€
- le permis de Kouilou..... (930) K€

Les Dotations aux provisions pour risques comportent essentiellement la provision pour contrôle fiscal pour 1 617 K€ et des frais d'avocats pour 350 K€.

3.20 - Exposition au risque de change et au risque sur les cours du pétrole brut

RISQUE DE MARCHÉ

Les résultats de la société Groupe sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en dollar, et le taux de change EUR/USD. Néanmoins, il faut noter que la devise opérationnelle du Groupe est le dollar puisque les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.



RISQUE RELATIF AU MARCHÉ DES HYDROCARBURES

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future et de celle de ses filiales contre une baisse éventuelle des cours profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production. Cette production depuis la cession du champ Mboundi à Eni est celle de sa filiale colombienne Hocol qui est de l'ordre de 13 000 bbl/j.

Nous mentionnons également que cette politique de couverture s'inscrit dans le cadre de la gestion des lignes de crédit bancaires mises à la disposition du Groupe. En effet ces dernières sont majorées si le cours de la protection est supérieur au cours retenu par les établissements pour la détermination de la « Borrowing Base ».

Pour la période allant d'avril 2007 à mars 2008, la production colombienne avait été couverte à hauteur de :

- 4 000 bbl/j à un prix du WTI de 64,10 \$/b par une vente à terme ;
- 4 500 bbl/j par une stratégie de couverture au moyen d'instruments optionnels assurant un prix de vente du WTI compris entre 59,22 et 65,22 \$/bbl.

Entre fin décembre et au cours du 1^{er} trimestre 2008, il a été procédé au rachat de ces couvertures dont une partie (à raison de 1 000 bbl/j) s'est opérée directement dans la société mère ce qui explique la présence de l'instrument mentionné à la note 3.7.2. De nouvelles couvertures se sont substituées à celles-ci en début 2008.

RISQUES DE CHANGE ET DE COURS

Bien que le dollar soit la devise opérationnelle de la Société (par l'intermédiaire de ses filiales) la variation du cours EUR/USD impacte le résultat de la Société lors de la réévaluation des liquidités détenues dans cette devise lors de l'arrêté des comptes.

Afin de minorer ce risque la Société a recours à des stratégies de couvertures au moyen d'instruments dérivés (change à terme et opérations d'options).

Les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollar sont couvertes par le maintien de liquidités dans cette devise spécialement dédiées à ces débours.

RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Le financement de la Société est constitué :

- d'une émission obligataire de 375 M€,
- et d'un emprunt en USD de 96 MUSD.

Les liquidités qui à la date d'arrêté s'élèvent à 700 M€ sont toutes placées en dépôt bancaires sur des périodes inférieures à trois mois. En conséquence, le risque encouru en cas de variation de taux d'intérêts est une perte d'opportunité en cas de baisse et un gain d'opportunité en cas de hausse.

La totalité des emprunts s'élevant à 440 M€ et les liquidités disponibles étant de 700 M€, la Société a une position nette excédentaire de 260 M€, les liquidités représentant 160 % des emprunts, la Société est immunisée contre tout risque de liquidité.

RISQUES ACTION

Au 31 décembre 2007 la capitalisation boursière des titres détenus par Maurel & Prom dans la société PEBERCAN sous forme de participation, s'élève à 17,2.M€ pour 19,39 % du capital. La valeur comptable de cette participation est de 12 M€.

Le résultat de la Société ne serait en conséquence pas affecté par une baisse de 10 % de la valeur des titres Pebercan.

Un plan de rachat d'actions propres a été mis en place le 12 janvier 2005. Dans le cadre de ce programme de rachats, 3 208 279 actions propres ont été achetées en 2007 et sont destinées à être utilisées dans le cadre des autorisations d'octroi d'options d'achats d'actions et d'octroi d'actions gratuites aux salariés de la Société et de conversions d'OCEANES.

Aucune action n'ayant été vendue ni annulée, au 31 décembre 2007, le nombre d'actions propres détenues par la Société est donc de 3 865 756.

La valeur comptable de ces actions propres détenues est au 31 décembre 2007 de 54 296 K€ pour une valeur de marché de 53 834 K€.

Une baisse de 10 % de la valeur de ces titres détenus aurait un impact négatif de 5 383 K€ sur le résultat de la Société.

Au vu des éléments précités, la Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

RISQUE DE CONTREPARTIE

La Société n'a plus en 2007 de créances significatives autres que celles sur ses filiales opérationnelles et sur des partenaires pétroliers engagés dans les mêmes opérations que la Société elle-même et portés dans la phase d'exploration et/ou de développement des infrastructures de production. Il ne s'agit donc pas de risque de contrepartie en tant que tels mais plutôt de risques inhérent à l'exploration production.

3.21 - Impôt sur les sociétés

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre Maurel & Prom et sa filiale française Caroil prenant effet à partir de l'exercice 2004.

Le résultat fiscal 2007 du Groupe d'intégration est déficitaire et aucun impôt sur les sociétés n'est dû au titre de l'exercice 2007 pour le groupe fiscal.

Les pertes fiscales du groupe d'intégration reportables au 31 décembre 2007 sans limite s'élèvent à 211 990 K€.

Maurel & Prom fait l'objet depuis le 6 septembre 2006 d'une vérification de comptabilité couvrant les exercices 2002 à 2005. Des propositions de rectification ont été reçues les 20 décembre 2006 et 21 août 2007. Plusieurs rectifications ont donné lieu à contestation par la Société dans les délais requis. Une réponse de l'Administration a été reçue le 6 novembre 2007. Un processus de discussion avec l'Administration fiscale est en cours.

Les principales rectifications envisagées portent sur la territorialité des charges, l'existence d'un établissement stable à l'étranger et sur des provisions et charges spécifiques.

Compte tenu des déficits reportables de la Société, les rectifications ne se traduisent pas par une imposition complémentaire à l'exception de 0,4 M€ dans le cadre de l'intégration fiscale et d'éventuelles retenues à la source, qui sont contestées, pour 1,3 M€, montants provisionnés dans les comptes de la Société.

La Société contestant l'essentiel des rectifications soit 30,2 M€ sur un montant total de 40,6 M€, seuls les rehaussements acceptés ont été pris en compte dans le calcul des déficits restant reportables au 31 décembre 2007.

3.22 - Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2007	2006
Caution en douane	1 126	762
Garantie données sur emprunts	101 895	151 860
Autre engagements donnés	11 609	146 811
TOTAL	114 630	299 433

À la connaissance de Maurel & Prom, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

CAUTIONS EN DOUANE DONNÉES

Les cautions données en douane représentent les garanties émises par le Groupe afin de répondre aux exigences des autorités locales pour les importations de matériels. Elles comprennent notamment les cautions douanières émises au Gabon pour 500 MCFA, soit une contrevaletur de 762 K€.

GARANTIES DONNÉES SUR EMPRUNTS

Dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe, Maurel & Prom a contracté en 2006, auprès d'un pool bancaire comprenant Natexis et BNP, un emprunt (« Reserve Based Loan ») de 350 M\$ affecté au financement des opérations au Congo à hauteur de 200 M\$ et en Colombie à hauteur de 150 M\$.

En contrepartie de cet emprunt, Maurel & Prom a consenti le nantissement des réserves pétrolières ainsi financées, le nantissement des actions des sociétés détentrices des permis ainsi que le nantissement des produits issus de l'exploitation desdits permis jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt fixée au 31 décembre 2009.

En outre, Maurel & Prom s'est engagée pour la durée du prêt à respecter certains covenants techniques et financiers (cf. Note 3.12).

Préalablement à la cession à Eni des actifs congolais, il a été procédé au remboursement des en-cours de la facilité liée aux réserves congolaises et à l'annulation définitive de cette même facilité (200 000 K\$).

En conséquence, seule la ligne de crédit affectée aux réserves colombiennes soit 150 000 K\$ reste disponible.

ENGAGEMENTS DE TRAVAUX

Dans le cadre des opérations courantes des établissements Maurel & Prom et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, la Société prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Au 31 décembre 2007, les engagements opérationnels qui comprennent notamment les engagements estimés de travaux pétroliers directement ou indirectement financés par la maison mère, se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2007	2006
Congo	-	134 515
Tanzanie	10 190	5 319
Italie (Sicile)	90	3 940
Syrie	-	3 037
Sénégal	1 359	-
TOTAL	11 639	146 811

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés.

Les engagements de travaux répertoriés sur Panther s'élèvent à 90 K€ correspondant à la pénalité à verser en cas de restitution du permis. Cependant, en cas de forage de 21 puits prévus contractuellement, le montant de l'engagement peut s'élever jusqu'à 31,9 M€.



En ce qui concerne le permis Marine III, les engagements fermes de travaux pétroliers concernent 200 km de travaux sismiques, 300 km de traitement de sismique et le forage d'un point. Le montant de cet engagement n'a pu être chiffré.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Voir Note 3.7.2.

AUTRES ENGAGEMENTS

Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait des clauses de bonus et de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de ces clauses a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 M\$ (30 M\$ qui ont été payés le 13 juillet 2007 et 25 M\$ plus intérêts payables 5 jours après la première production, soit 1 000 bbl/j pendant 30 jours sur le champ d'Onal actuellement en cours de développement) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio), ainsi que d'une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Par ailleurs les engagements suivants ont été maintenus :

- Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 \$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mb ;
- Maurel & Prom devra verser à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mboe et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombé.

3.23 - Litiges

MESSIER PARTNERS

La société Messier Partners a engagé une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Le Tribunal a partiellement retenu la demande de Messier Partners et la Société a été condamnée à verser la somme de 5,7 M€. La Société a fait appel de ce jugement. Cette somme a été provisionnée dans les comptes de la Société.

AGRICHER/TRANSAGRA

En 1996, Maurel & Prom a fait l'objet d'une assignation en responsabilité dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agricher. La Société estime cette action non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre.

Par ailleurs, Maurel & Prom a assigné les dirigeants personnes physiques du Groupe coopératif détenant Transagra, en responsabilité dans les pertes encourues par Maurel & Prom à travers la société Promagra.

À ce jour, le litige est toujours en cours.

3.24 - Environnement

Du fait de ses activités, aujourd'hui principalement pétrolières et gazières, le groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et en particulier à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement, le groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance ad hoc.

En raison de la nature de son activité, le Groupe supportera les frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. Une provision de ces coûts de remise en état des sites est constatée dans les comptes.

3.25 - Effectifs

La Société employait 55 personnes au 31 décembre 2007 contre 56 le 31 décembre 2006.

3.26 - Rémunérations allouées à la Direction, et aux membres du Conseil d'administration

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Rémunération allouée à la Direction*	2 315	2 549
Conseil d'administration (jetons de présence et rémunération des Comités)	450	522
TOTAL	2 765	3 071

* La Direction comprend la Direction Générale et les directeurs de départements soit 7 membres.

3.27 - Éléments concernant les entreprises liées

Postes concernés (en milliers d'Euros)	31/12/2007	31/12/2006
ACTIF		
Participations	566 296	530 470
Créances clients	7 401	
Autres créances	280 344	86 295
PASSIF		
Dettes fournisseurs	1 746	4 165
Dettes sur immobilisations	44	1 939
Autres dettes	8 099	3 843
COMPTE DE RÉSULTAT		
Quotes-parts sur opérations faites en commun	7 890	3 073
Produits financiers		14 532
Dividendes reçus	21	21
Autres produits	4 028	
Charges financières		

3.28 - Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en unités monétaires

Sociétés	% détenu	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital social (en devises)	Valeur comptable des titres détenus (€) Brute	Nette	Prêts et avances accordés brut (€) ^(a)	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en devises)	Résultat du dernier exercice (en devises)	Notes
FRANCE :											
Caroil €	100 %	42 253 330	4 793 607	42 285 825	42 285 825	57 146 902			97 457 245	5 436 800	
ÉTRANGER :											
Brooklyn Shipping Ltd. (Kingston) \$	100 %	3 704	(976 120)	133 225	0	0			Néant	0	
Zetah M&P Congo (Pointe Noire) CFA	100 %	10 000 000	0	15 245	0	6 962 188			Néant	(1 201 902 925)	
Compagnie Européenne et Africaine du Bois (Luxembourg) €	100 %	30 987	(6 602 325)	37 681	0	8 765 752			Néant	(36 427)	1
Mepis International (Kingston) \$	100 %	10 000	(362 663)	11 170	0	0			Néant	0	
Maurel & Prom (Suisse) Genève S.A. CHF	99,99 %	300 000	50 714	194 263	194 263	30 000			1 291 714	44 476	
Pebercan (Montréal) \$ (b)	19,39 %	43 540 000	143 876 000	11 992 289	11 992 289	0			82 662 000	26 806 000	
HPL (Bermudes) \$	100 %	108 753 767	43 912	389 374 443	389 374 443	0			Néant	2 850	
Maurel & Prom Gabon Ltd. \$	100 %	150	(7 273 640)	114 007 289	0	149 234 311			Néant	(7 001 748)	2
Panther Eureka S.r.l. (Sicile) €	30 %	128 752	1 722 204	8 379 099	8 379 099	9 264 000			Néant	(885 520)	
DIVERS ^(c) :				1 022 498	926 513	2 021					
TOTAL				567 453 027	453 152 432	231 405 174					

(a) Intérêts courus inclus.

(b) Sur la base des comptes au 30 septembre 2007 (neuf mois).

(c) Zetah Noubi Ltd, M&P Syrie, NGM, Banque Congolaise de l'Habitat, M&P Congo, Raba Xprom, MP Tanzanie, Orchard, Hocol MP Venezuela et Renaissance Energy.

Avances en comptes courants dépréciées à hauteur de :

1 - avances destinées principalement à New Gold Mali dépréciée à 100 %.

2 - dépréciée à hauteur de 20 576 000 €.



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat de l'exercice	567 641	132 107
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions	154 497	57 283
Dépréciation d'actif d'exploitation	36 991	4 897
Autres produits et charges calculés	(8 376)	984
Augmentation des charges à répartir (Plus-values), moins-values de cession	(802 708)	192
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(51 955)	195 463
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(2 091)	18 256
I. Flux de trésorerie provenant de / (utilisé dans) l'exploitation	(54 046)	213 719
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, nettes de transferts	(22 705)	(29 297)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 102)	(95 916)
Acquisitions d'immobilisations financières	(40 765)	(40 365)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 074 563	2 044
Cessions d'immobilisations financières	21 983	0
Augmentation nette des comptes courants Groupe	(194 457)	(61 897)
INVESTISSEMENTS NETS	834 517	(221 787)
INCIDENCE DES DÉCALAGES LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	13 339	3 644
II. Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	847 856	(221 787)
Augmentation de capital, nette des actions propres	2 904	35 083
Versement de dividendes	(143 738)	(38 274)
Augmentation (diminution) des dettes financières	(86 669)	66 972
Diminution nette des comptes courants Groupe		
III. Flux de financement	(227 503)	63 781
IV. Variation de trésorerie	566 307	55 714
V. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	71 615	24 839
VI. Incidence de la variation du cours des devises	(7 044)	(8 940)
VII. Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	630 878	71 615

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

(dividende net proposé : 1,20 euros par action)

Bénéfice de l'exercice	567 641 365,00
Majoré du report à nouveau antérieur	45 124 917,00
Total disponible	612 766 282,00
Affectation	
Distribution d'un dividende*	140 001 793,20
Report à nouveau et réserve légale	472 764 488,80
TOTAL AFFECTÉ	612 766 282,00

* hors actions propres

13.2.4 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Établissements Maurel & Prom, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.2, votre Société amortit ses immobilisations incorporelles (droits de recherche et dépenses d'exploration capitalisées) et comptabilise, le cas échéant, des dépréciations sur celles-ci en fonction de la valeur économique des réserves pétrolières récupérables. Dans ce cadre, notre

appréciation sur l'évaluation des actifs correspondants s'est fondée sur les conclusions de l'expert indépendant mandaté par votre Société ou, en l'absence de réserves, sur les hypothèses de poursuite des travaux d'exploration ;

- votre Société comptabilise des provisions pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2.10 et 3.10. S'agissant de processus d'estimations parfois complexes, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction de votre Société dans ces estimations ;
- votre Société a cédé ses principaux actifs congolais au cours du premier semestre 2007, selon les modalités décrites dans la note 1 et 3.19 de l'annexe. S'agissant d'une opération particulièrement significative de l'exercice 2007, nous nous sommes assurés du correct calcul du résultat de cession de ces actifs, et de sa présentation dans les états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Michel Bousquet

ERNST & YOUNG AUDIT

François Carrega



13.3 ANNEXE 3

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application des articles L. 225-88 et L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance (conventions antérieures au 14 juin 2007) ou de votre Conseil d'administration (conventions depuis le 14 juin 2007).

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes des articles R. 225-58 et R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société Pacifico S.A.

Personne concernée

Monsieur Jean-François Henin, Président du Conseil d'administration de votre Société et Président du Directoire de la société Pacifico S.A.

a. Nature et objet

Une convention de prestations de services a été conclue en date du 21 juin 2005 entre votre Société et la société Pacifico S.A. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 29 mai 2007, autorisé préalablement par votre Conseil de surveillance du 29 mai 2007.

MODALITÉS

Cet avenant a modifié plusieurs articles de la convention et notamment l'article 1 afin de clarifier les obligations respectives des parties et supprimer d'éventuelles ambiguïtés rédactionnelles.

Les prestations effectuées par la société Pacifico S.A. pour le compte de votre Société sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du Groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ; et
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- le versement d'un honoraire forfaitaire annuel : 100 000 € hors taxes au titre de l'année 2007 ;
- le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services dans le domaine des conseils financiers et des missions liées au secteur forage de la filiale de votre Société. Au titre de l'année 2007, les honoraires complémentaires sont fixés à 84 470 € hors taxes par mois. Ce montant mensuel est ajusté trimestriellement sur la base du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant. Ces prestations correspondent aux missions réalisées par cinq consultants de la société Pacifico S.A.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de 2 mois.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à 1 547 452 € toutes taxes comprises.

b. Nature et objet

Un contrat de sous-location en date du 11 juin 2007 a été conclu entre votre Société et la société Pacifico S.A. et a été autorisé par votre Conseil d'administration du 13 décembre 2007.

MODALITÉS

Cette sous-location porte sur les bureaux d'une surface d'environ 240 m², situés au rez-de-chaussée du bâtiment 12 rue Volney, 75002 Paris.

Le contrat est consenti pour une durée d'un an à compter du 11 juin 2007 et sera ensuite renouvelable par tacite reconduction.

Le loyer annuel s'élève à 170 000 € hors taxes et sera révisé à l'expiration de la première année du présent contrat.

C. Nature et objet

Votre Conseil d'administration, lors de sa séance en date du 25 mars 2008, a autorisé la convention de cession d'actions de la société New Gold Mali, détenu par la société CEAB, à Pacifico S.A.

MODALITÉS

Aux termes du Joint Venture Agreement (JVA) en date du 5 septembre 2002 conclu avec la société New Gold Mali, la société Afriore s'était engagée à investir la somme de 2,5 MUSD dans un projet d'exploration d'un permis aurifère au Mali et à produire une étude de faisabilité du projet. En contrepartie de cet investissement, la société Afriore obtenait la possibilité de devenir propriétaire de 60 % du projet.

Par contrat en date du 4 septembre 2005, la société Afriore, ayant décidé de se retirer du projet, cédait ses droits et obligations au titre du JVA à la société Pacifico S.A.

La société Pacifico S.A., ayant rempli ses obligations contractuelles, est devenue titulaire, en juin 2007, de 60 % des actions composant le capital de la société New Gold Mali et ce, par acquisition auprès des actionnaires de New Gold Mali, dont CEAB, filiale de votre Société.

Les organes de direction de la société CEAB et de votre société sont représentés par les mêmes dirigeants. Par conséquent, au regard de l'éventuel conflit d'intérêts et dans un souci de bonne gouvernance, cette opération a été soumise et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 mars 2008.

2. Avec la société Pacifico Forages

Personne concernée

Monsieur Jean-François Henin, Président du Conseil d'administration de votre Société, Président du Directoire de la société Pacifico S.A., et administrateur de Pacifico Forages.

Nature et objet

Une convention a été conclue le 13 décembre 2007, entre la société Caroil, filiale de votre Société et son actionnaire de référence, la société Pacifico S.A., au travers de sa filiale Pacifico Forages. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 13 décembre 2007.

MODALITÉS

La société Pacifico Forages a cédé un appareil de forage à la société Caroil. Le Prix de cession s'élève à 12 051 000 € hors taxes.

3. Avec les sociétés Maurel & Prom Intl. Shipping Ltd., Brooklyn Shipping Ltd., Mepis Marie Ltd. et Mepis Clementine Ltd.

Personne concernée

Monsieur Jean-François Henin, Président du Conseil d'administration de votre Société.

Nature et objet

Votre Conseil d'administration a autorisé dans sa séance du 24 septembre 2007 une convention d'abandons de créances au profit des sociétés Maurel & Prom Intl. Shipping Ltd., Brooklyn Shipping Ltd., Mepis Marie Ltd. et Mepis Clementine Ltd.

MODALITÉS

Le montant des abandons de créances au profit de chacune des sociétés est le suivant :

- Maurel & Prom Intl. Shipping Ltd. : 1 309 \$
- Mepis Marie Ltd. : 2 971 570 \$
- Mepis Clementine Ltd. : 3 881 343 \$

Par ailleurs, la société Brooklyn Shipping Ltd. a abandonné sa créance au profit de votre Société pour un montant de 103 519 \$.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Panther Eureka S.r.l

Nature et objet

Dans le cadre du contrat d'acquisition de titres de la société Panther Eureka signé le 19 février 2005, et autorisé par votre Conseil de surveillance en date du 22 avril 2005, votre Société a procédé à l'ouverture d'un compte courant d'associé auprès de la société Panther Eureka.

MODALITÉS

La convention prévoit la rémunération du compte au taux annuel de 8,30 %.

Au 31 décembre 2007, le compte courant s'élève à 9 264 000 € au profit de votre Société.

Le produit des intérêts est de 693 053 € pour l'exercice 2007.

2. Avec la société Caroil, S.A.

a. Nature et objet

Votre Conseil de surveillance en date du 7 octobre 2003 a autorisé une convention de trésorerie entre Caroil et votre Société.



MODALITÉS

Cette convention, conclue le 9 octobre 2003, a pris effet le 1^{er} janvier 2003 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2007, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 56 150 134 € au profit de votre société. Le produit des intérêts est de 996 767 € pour l'exercice 2007.

b. Nature et objet

Le Conseil de surveillance de votre Société a autorisé en date du 15 avril 2004 la signature d'une convention de domiciliation entre Caroil et votre Société.

MODALITÉS

Cette convention, conclue le 16 juin 2004, a pris effet le 21 juin 2004. Le montant facturé sur l'exercice 2007 s'élève à 20 919 €.

3. Avec la Compagnie Européenne et Africaine du Bois (CEAB) et New Gold Mali S.A.

Nature et objet

Votre Conseil de surveillance du 30 septembre 1999 a autorisé une convention de trésorerie entre CEAB, New Gold Mali, et votre Société.

MODALITÉS

Cette convention, conclue le 5 octobre 2000, a pris effet le 1^{er} janvier 2000 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2007, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 8 497 143 € au profit de votre Société. Le produit des intérêts est de 450 865 € pour l'exercice 2007.

4. Avec la société Pacifico S.A.

a. Nature et objet

Votre Conseil de surveillance en date du 4 octobre 2000 a autorisé une convention de trésorerie entre Pacifico S.A. et votre Société. Votre Conseil d'administration du 25 avril 2008 a décidé de mettre fin à cette convention.

MODALITÉS

La rémunération des avances en compte courant s'effectuait au taux EURIBOR trois mois + 2 %. Aucun solde d'avance n'est à constater au 31 décembre 2007. Aucun intérêt n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2007.

b. Nature et objet

Le Conseil de surveillance de votre Société a autorisé en date du 15 avril 2004 la signature d'une convention de domiciliation entre Pacifico S.A. et votre Société.

MODALITÉS

Cette convention, conclue le 16 juin 2004, a pris effet le 21 juin 2004. Au cours de l'exercice, le produit facturé à ce titre s'élève à 865 €, étant précisé que cette convention a pris fin en juin 2007.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Michel Bousquet

ERNST & YOUNG AUDIT

François Carrega

13.4 ANNEXE 4

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNENT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Établissements Maurel & Prom et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à

l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

Michel Bousquet

ERNST & YOUNG AUDIT

François Carrega



13.5 ANNEXE 5

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ MAUREL & PROM

En euros	2003	2004	2005	2006	2007
I – SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	55 905 726	83 236 992	89 502 157	92 545 997	92 811 116
b) Nombre d'actions émises	7 260 484	108 099 990	116 236 567	120 189 607	120 533 917
II – RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	32 509 152	113 534 600	354 141 755	522 707 361	10 651 294
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	25 561 190	86 924 766	203 198 825	340 921 361	726 595 079
c) Impôts sur les bénéfices	3 674 787	14 094 278	66 491 974	151 800 713	33 750
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	14 825 418	54 668 040	76 214 850	132 107 460	567 641 365
e) Montant des bénéfices distribués			16 626 528	38 273 750	143 737 717
III – RÉSULTAT DES OPÉRATIONS REDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,01	0,674	1,176	1,574	6,02
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,04	0,506	0,656	1,099	4,71
c) Dividende net versé à chaque action	-	-	0,15	0,33	1,2
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	21	34	44	54	55
b) Montant de la masse salariale	1 621 849	3 290 211	4 304 293	9 632 249	5 532 965
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc)	837 143	1 466 743	7 176 726	5 646 671	4 026 765

13.6 ANNEXE 6**TABLEAU DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				Michel BOUSQUET			
	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- Emetteur(*)	782	1 085	75 %	70 %	337	360	70 %	85 %
- Filiales intégrées globalement	184	210	18 %	13 %	110	65	23 %	15 %
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :								
- Emetteur(*)	76	89	7 %	6 %	36		7 %	
- Filiales intégrées globalement		33		2 %				
Sous-total	1 042	1 417	100 %	91 %	483	425	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social								
• Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)		144	0	9 %				
Sous-total		144		9 %		0		0
TOTAL	1 042	1 561	100 %	100 %	483	425	100 %	100 %

* Montant TTC, l'émetteur n'ayant pas d'activité taxable en France.

13.7 ANNEXE 7**DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL**

MAUREL & PROM

Établissements Maurel & Prom

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 92 811 116,09 €

Siège social : 12 rue Volney – 75002 Paris

Tél. : 01 53 83 16 00 – Fax : 01 53 83 16 04

R.C.S. Paris B 457 202 331 – Siret 457 202 331 00064 – APE 111 Z

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

établi conformément aux dispositions de l'article 222-7
du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Photo copyright : Krista Boggs

13.8 INFORMATIONS

Conformément à l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les Établissements Maurel & Prom, société cotée sur l'Eurolist, compartiment B, d'Euronext Paris, a établi le présent document mentionnant toutes les informations qu'elle a publié ou rendu publiques au cours des douze derniers mois en France, afin de satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

13.8.1 - Information publiée

13.8.1.1 - Information financière

Date de publication	Thème	Support
1 ^{er} février 2007	Calendrier financier 2007	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
15 février 2007	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires 2006 de 580,5 M€ en hausse de 42 % Production part Maurel & Prom en augmentation de 22 % à 45 452 bbl/j en 2006 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
21 février 2007	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2006 de 153,8 M€ 	BALO (affaire 1854)
29 mars 2007	<ul style="list-style-type: none"> Maurel & Prom : Résultats annuel 2006 Forte hausse des résultats financiers Accord de cession des champs congolais à Eni pour un montant de 1 434 Md\$ rétroactive au 1^{er} janvier 2007 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
15 mai 2007	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007 de 60,1 M€, en baisse de 63 % par rapport au 1^{er} trimestre 2006 après cession en cours de M'Boundi à Eni Congo S.A. 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
16 mai 2007	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires de 60,1 M€, en baisse de 63 % par rapport au 1^{er} trimestre 2006 après cession en cours de M'Boundi à Eni Congo S.A. 	BALO (affaire 6566)
8 juin 2007	<ul style="list-style-type: none"> Comptes annuels 2006 	BALO (affaire 8376)
30 juillet 2007	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés 	BALO (affaire 11724)
9 août 2007	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires de 136,2 M€ au 1^{er} semestre 2007 Activité d'exploration soutenue en Colombie et en Afrique Développement en cours du champ d'Onal au Gabon 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
9 août 2007	<ul style="list-style-type: none"> Information complémentaire sur l'activité de forage : Caroil 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
15 août 2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2007 de 136,2 M€	BALO (affaire 13198)
26 septembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> Résultats du 1^{er} semestre 2007 de 812,1 M€ Forte hausse liée à la cession d'actifs au Congo 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
19 octobre 2007	<ul style="list-style-type: none"> Comptes semestriels Rapport financier semestriel et rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2007 	BALO (affaire 15651)

Date de publication	Thème	Support
7 novembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires et activité du 3^e trimestre 2007 Faits marquants du 3^e trimestre 2007 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
14 novembre 2007	<ul style="list-style-type: none"> Activité et Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2007 de 77,3 M€ 	BALO (affaire 17091)
7 février 2008	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2007 de 75,1 M€ en hausse de 5 % Hausse de 3 % de la production au 4^e trimestre 2007 Chiffre d'affaires 2007 de 289,5 M€ en baisse de 11 % 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
13 février 2008	<ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2007 de 75,1 M€ en hausse de 5 % Hausse de 3 % de la production au 4^e trimestre 2007 Chiffre d'affaires 2007 de 289,5 M€ en baisse de 11 % 	BALO (affaire 1172)
27 mars 2008	Activité et résultats de l'exercice 2007	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P

13.8.1.2 - Information sur l'activité de la Société

Date de publication	Thème	Support
16 janvier 2007	<ul style="list-style-type: none"> Tanzanie : Succès du puits Mkuranga-1 Congo : Présence d'un réservoir sur Loufika-2 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
23 janvier 2007	<ul style="list-style-type: none"> Congo : Début de l'injection d'eau sur le champ M'Boundi le samedi 20 janvier 2007 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
12 février 2007	<ul style="list-style-type: none"> Succès du puits La Cañada Norte en Colombie (900bbl/j) 7 Mbbls de réserves prouvées et probables en part Maurel & Prom 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
15 février 2007	<ul style="list-style-type: none"> Production part Maurel & Prom en augmentation de 22 % à 45 452 bbl/j en 2006 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
22 février 2007	<ul style="list-style-type: none"> Arbitrage au sein du portefeuille de Maurel & Prom Vente d'actifs congolais à Eni pour un montant de 1,434 Md\$ 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
23 février 2007	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la transaction Cession d'actifs en production au Congo à Eni 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
26 février 2007	<ul style="list-style-type: none"> Congo : Pas de résultat pétrolier sur le puits Tioni-1 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
19 mars 2007	<ul style="list-style-type: none"> Colombie : Découverte de pétrole avec le puits Ocelote-1, bassin des Llanos (600 bbl/j) Réserves prouvées + probables en part Maurel & Prom nettes de royalties estimées à 11,4 Mbbls 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
29 mars 2007	<ul style="list-style-type: none"> Forte hausse des résultats financiers Accord de cession des champs congolais à Eni pour un montant de 1,434 Md\$ rétroactive au 1^{er} janvier 2007 	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF



Date de publication	Thème	Support
15 mai 2007	• Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2007 de 60,1 M€, en baisse de 63 % par rapport au 1 ^{er} trimestre 2006 après cession en cours de M'Boundi à Eni Congo S.A.	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
30 mai 2007	• Réalisation de la cession des actifs de Maurel & Prom au Congo à Eni	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
25 juillet 2007	• Démarrage du test de longue durée du champ de Banio au Gabon	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
8 août 2007	• Résultats du puits de développement Onal-703 au Gabon 1 870 bbl/j hors pompage	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
9 août 2007	• Chiffre d'affaires de 136,2 M€ au 1 ^{er} semestre 2007 • Activité d'exploration soutenue en Colombie et en Afrique • Développement en cours du champ d'Onal au Gabon	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
9 août 2007	• Information complémentaire sur l'activité de forage : Caroil	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
26 septembre 2007	• Résultats du 1 ^{er} semestre 2007 de 812,1 M€ • Forte hausse liée à la cession d'actifs au Congo	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
4 octobre 2007	• Congo : pas de résultat pétrolier sur Doungou	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
7 novembre 2007	• Chiffre d'affaires et activité du 3 ^e trimestre 2007	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
14 décembre 2007	• Constitution de l'entreprise mixte au Venezuela	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
12 mars 2008	• Colombie : Puits de développement Balcon-22 : débit de 950 bbl/j en 100 % Puits d'appréciation Pacande Sur-2 : débit de 800 bbl/j en 100 % Puits d'appréciation La Canada Norte 2 et 3 : débit de 300 bbl/j en 100 %	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
14 mars 2008	• Résultats du test du puits de développement Onal-901 au Gabon Débit de 3 400 bbl/j sur deux niveaux, en éruptif	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
27 mars 2008	• Activité et résultats de l'exercice 2007	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
15 avril 2008	• Franchissement du seuil des 5% de détention du capital par Maurel & Prom	Communiqué de presse Site M&P et AMF
16 avril 2008	• Colombie : Puits d'exploration Ocelote SW-1 : débit de 1278 bbl/j en 100 % Puits d'exploration Ocelote-2 : débit de 622 bbl/j en 100 % Puits d'exploration Cumbia : échec	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P

13.8.1.3 - Information sociétale

Date de publication	Thème	Lieu de parution
2 janvier 2007	• Contrat de liquidité avec Natexis Bleichroeder	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
5 mars 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
19 mars 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
9 mai 2007	• Avis de réunion de l'Assemblée générale	BALO (affaire 5833)
9 mai 2007	• Dividendes ordinaires et extraordinaires 2006 • Modification du mode de gouvernance de la Société	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
30 mai 2007	• Avis de convocation de l'Assemblée générale	BALO (affaire 7837)
15 juin 2007	• Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
11 juillet 2007	Déclaration du nombre de droits de vote	BALO (affaire 10523)
24 juillet 2007	• Note d'information sur les OCEANes : modification du ratio d'attribution d'actions • Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
8 août 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
10 août 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
15 août 2007	• Note d'information sur les OCEANes : Modification du ratio d'attribution d'actions • Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital	BALO (affaire 13199)
17 août 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
24 août 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
31 août 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
5 septembre 2007	• Nomination de Paul-André Canel au poste de Directeur Général de Hocol en Colombie • Nomination de Michel Hochard au poste de Directeur Administratif et Financier de Maurel & Prom	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
7 septembre 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
13 septembre 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
16 novembre 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF



Date de publication	Thème	Lieu de parution
23 novembre 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
30 novembre 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
7 décembre 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
14 décembre 2007	• Constitution de l'entreprise mixte au Venezuela	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
14 décembre 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
21 décembre 2007	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
4 janvier 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
10 janvier 2008	• Contrat de liquidité avec Natixis Securities	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et AMF
11 janvier 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
18 janvier 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
25 janvier 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
1 ^{er} février 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
11 février 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
18 février 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
25 février 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
3 mars 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
10 mars 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
7 avril 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
14 avril 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF
15 avril 2008	• Franchissement du seuil des 5 % de détention du capital	Communiqué de presse Site M&P et AMF
21 avril 2008	• Déclaration des transactions sur actions propres	Communiqué de presse Site M&P et AMF

13.8.1 - Disponibilité de l'information

13.8.1.1 - En version électronique

Tous les communiqués de presse cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet de la Société : www.maureletprom.fr.

Les communiqués de presse, déclarations, document de référence, déclarations des dirigeants sur leurs actions propres et notes d'opérations sont disponibles sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org et sur le site d'Euronext : www.euronext.com.

Les communiqués sont également disponibles sur le site internet des Échos : <http://www.lesechos-comfi.fr>.

Les parutions BALO sont disponibles sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>.

Les comptes annuels sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris et sont consultables sur <http://www.infogreffe.fr>.

13.8.1.2 - En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent document d'information annuel sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société : Établissements Maurel & Prom, 12, rue Volney 75002 Paris.

13.9 ANNEXE 9 RÉSOLUTIONS

PROJET DE RÉSOLUTIONS À PRÉSENTER
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE EN DATE DU 12 JUIN 2008

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et distribution du dividende (1,20 € par action).

Quatrième résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Cinquième résolution : Jetons de présence alloués au Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2008.

Sixième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société.

Septième résolution : Renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration de la société Financière de Rosario.

Huitième résolution : Renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Christian Bellon de Chassy.

Neuvième résolution : Nomination de Monsieur Roman Gozalo en qualité d'administrateur.

Dixième résolution : Nomination de Monsieur Daniel de Beaurepaire en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

Onzième résolution : Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young.

Douzième résolution : Nomination de la société IAC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Treizième résolution : Nomination de la société AUDITEX en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Quatorzième résolution : Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux.

Quinzième résolution : Délégation de compétence au Conseil d'administration, à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires.



Seizième résolution : Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ou des options d'achat d'actions existantes.

Dix-septième résolution : Pouvoirs pour formalités.

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale arrête le bénéfice de l'exercice 2007 à 567 641 365,00 €.

L'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration au titre de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Elle donne également quitus aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et distribution du dividende).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice,

(I) décide, conformément à l'article L. 232-10 du Code de commerce, sur le bénéfice de l'exercice 2007 s'élevant à 567 641 365,00 €, d'affecter la somme de 26 511,60 € à la réserve légale, ce qui portera le montant de cette réserve à 9 281 111,60 € ;

(II) compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 45 124 917,00 €, constate que le bénéfice distribuable de l'exercice 2007, après affectation à la réserve légale, s'élève à 612 739 770,40 € ; et

(III) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice, un montant de 1,20 € par action, soit un montant total de 140 001 793,20 €, et d'affecter le solde du bénéfice distribuable, soit 472 737 977,20 €, au poste « Report à nouveau ».

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de déterminer les modalités de mise en paiement de ce dividende et notamment de fixer la date de mise en paiement de celui-ci.

Conformément à la loi, les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende n'y donneront pas droit. L'Assemblée générale décide en conséquence de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « Report à nouveau ».

Par ailleurs, dans le cas où des actions nouvelles jouissance courantes seraient créées entre la date de la présente Assemblée et la date de mise en paiement du dividende, l'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration afin d'ajuster en conséquence le montant global du dividende dans la limite du plafond fixé au (III) ci-dessus et, en conséquence, le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « Report à nouveau ».

L'intégralité du montant des revenus ainsi distribués ouvrira droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents à chacune des actions ont été les suivants :

Exercices :	2004 ⁽¹⁾	2005 ⁽²⁾	2006 ⁽³⁾
Montant par action :	0,15 €	0,33 €	1,20 €
MONTANT TOTAL :	16 626 528,00 €	38 359 637,91 €	60 094 803,50 €

⁽¹⁾ Pour certains contribuables, le dividende ouvrait droit à un avoir fiscal égal à 50 % du dividende.

⁽²⁾ Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158-3 du CGI.

⁽³⁾ Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158-3 du CGI.

Quatrième résolution

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

(Jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2008).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de fixer à 450 000 € le montant de la somme annuelle globale à répartir entre les membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2008.

Sixième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement (CE) n°2273/2003 de la commission européenne du 22 décembre 2003, pour une période de dix-huit (18) mois, à compter de la présente

Assemblée, à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes :

L'Assemblée générale décide que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 24 € par action et que le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 13 € par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève conséquence à 289 281 400 €, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2007, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que (I) le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6 du Code de commerce et (II) cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société, de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- (I) conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - (II) attribuer des titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre (I) de la participation aux résultats de l'entreprise, (II) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (III) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
 - (III) remettre les actions de la Société, à la suite d'une émission de titres de créances donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdits titres ;
- étant précisé que la couverture des mécanismes visés aux paragraphes (II) et (III) ci-dessus sera assurée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante ;



(IV) animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement ; et

(V) annuler les titres rachetés et réduire le capital de la Société en application de la 15^e résolution de la présente Assemblée sous réserve de son adoption.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

En outre, l'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et notamment pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes, en particulier l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation met fin, avec effet immédiat, à toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation consentie par la quatorzième résolution de l'Assemblée générale du 14 juin 2007.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration de la société Financière de Rosario).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil d'administration de la société Financière de Rosario pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Christian Bellon de Chassy).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Christian Bellon de Chassy pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

Neuvième résolution

(Nomination d'un nouvel administrateur).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de Monsieur Fabien Chalandon, décide de nommer à compter de ce jour, Monsieur Roman Gozalo, en qualité de membre du Conseil d'administration, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Roman Gozalo a fait savoir qu'il acceptait les fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Dixième résolution

(Nomination de Monsieur Daniel de Beaurepaire en qualité de Commissaire aux comptes titulaire).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de Commissaire

aux comptes titulaire de Monsieur Michel Bousquet à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer en conséquence, Monsieur Daniel de Beaurepaire, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur de Beaurepaire a déclaré accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité ou incompatibilité pour les exercer.

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Douzième résolution

(Nomination de la société IAC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François Caillet à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer en conséquence, la société IAC, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La société IAC a déclaré accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité ou incompatibilité pour les exercer.

Treizième résolution

(Nomination de la société AUDITEX en qualité de Commissaire aux comptes suppléant).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Louis Robic à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer en conséquence, la société AUDITEX, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La société AUDITEX a déclaré accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité ou incompatibilité pour les exercer.

À TITRE EXTRAORDINAIRE :

Quatorzième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce décide :

- 1°) de mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale du 14 juin 2007 par sa trente-deuxième résolution ;
- 2°) de déléguer au Conseil d'administration sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite au profit des salariés (ou de certains d'entre eux) et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ;
- 3°) que le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra représenter plus de 1 % du capital social à ce jour ;
- 4°) prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à la partie des bénéfices, réserves et primes d'émission qui, le cas échéant, serait utilisée pour l'émission d'actions nouvelles ; et
- 5°) que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

L'Assemblée générale prend acte que la présente décision emporte, dans les conditions prévues par les dispositions législatives en vigueur, renonciation de plein droit des actionnaires, au profit des attributaires d'actions gratuites, à la partie des bénéfices, réserves et primes d'émission qui, le cas échéant, serait utilisée pour l'émission d'actions nouvelles.

L'Assemblée générale fixe à 38 mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.



L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence et notamment d'arrêter la liste des bénéficiaires d'actions gratuites, fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution, fixer les dates de jouissance des actions, le cas échéant de constater l'augmentation de capital, modifier les statuts en conséquence et plus généralement faire le nécessaire.

Quinzième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- 1°) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2007 par sa trente-troisième résolution ;
- 2°) délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par la sixième résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes de rachat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ;
- 3°) décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles ;
- 4°) délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par les lois et les règlements, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ; et
- 5°) fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

Seizième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ou des options d'achat d'actions existantes).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du

Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

1°) décide de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de la présente Assemblée, sa compétence pour décider de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel et de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit :

- soit à la souscription d'actions nouvelles de la Société émise au titre de l'augmentation de capital ;
- soit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi ;

2°) prend acte, en tant que de besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte, au profit des bénéficiaires d'options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de la levée des options ;

3°) décide que le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire, ni à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital social, au jour où le Conseil d'administration décide d'attribuer des options, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre par le Conseil d'administration afin de préserver, dans les conditions légales et réglementaires, les droits des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées en vertu de la présente autorisation ;

4°) décide que le prix de souscription ou d'achat des actions sous options sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités et les limites autorisées par les textes en vigueur au jour de l'attribution, sans que ce prix puisse toutefois être inférieur (I) pour toutes les options, à 80 % de la moyenne des premiers cours de l'action aux vingt séances de bourse précédant le jour où le Conseil d'administration consentira ces options et (III) pour les options d'achat, à 80 % du cours moyen de rachat par la Société des actions qu'elle détient le même jour ;

5°) décide que le délai durant lequel les options pourront être exercées par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités et dans les limites autorisées par les textes en vigueur le jour de l'attribution de ces options, sans que, pour chaque option consentie, ce délai puisse excéder cinq (5) ans à compter du jour de l'attribution de l'option ; et

6°) donne tous les pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, et dans les limites ci-dessus fixées à l'effet de :

(I) définir les caractéristiques des options : souscription ou achat d'actions ;

(II) désigner les bénéficiaires des options et arrêter le nombre d'options à attribuer à chacun d'eux ;

(III) déterminer toutes les modalités des options, notamment les conditions dans lesquelles seront consenties ces options, fixer l'époque ou les époques de réalisation ainsi que les dates, les délais et les modalités de libération, d'acquisition et de délivrance des actions souscrites ou acquises en vertu de ces options ;

(IV) prévoir toutes les interdictions de revente immédiate de tout ou partie des actions nouvelles existantes souscrites ou acquises par suite d'exercice de ces options, sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse, pour chaque option, excéder deux (2) ans à compter du jour d'exercice de cette option ;

(V) déterminer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires d'options en cas d'opérations financières sur le capital de la Société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;

(VI) prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des options, en cas d'opérations financières sur le capital de la Société, pendant un délai conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables ;

(VII) ajuster en tant que de besoin le prix et le nombre des options consenties en conformité avec les dispositions légales applicables, en cas d'opérations financières de la Société ;

(VIII) imputer, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférant, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur ; et

(IX) généralement, prendre toutes les dispositions utiles ou nécessaires et notamment accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la ou les augmentations de capital résultant de l'exercice des options, modifier les statuts en conséquence.

Dix-septième résolution

(Pouvoirs pour les formalités légales).

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra d'effectuer.



13.10 ANNEXE 10 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le règlement CE 809/2004 de la Commission du 24 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

INTITULÉ	PAGES CORRESPONDANTES DU PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1. PERSONNES RESPONSABLES	7
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9 à 10
4. FACTEURS DE RISQUES	54 à 58
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	71
5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	11
5.1.1 - Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur.	71
5.1.2 - Lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur	71
5.1.3 - Date de constitution et la durée de vie de l'émetteur	71
5.1.4 - Siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	71
5.1.5 - Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	71
5.2 INVESTISSEMENTS	72
5.2.1 - Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	72
5.2.2 - Principaux investissements en cours	17 à 63
5.2.3 - Principaux investissements envisagés	28 à 63
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	13 à 25
6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS.....	13 et 18 à 25
6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS	11 et 23 à 24
6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS	16 à 21
6.4 DÉPENDANCES ÉVENTUELLES DU GROUPE MAUREL & PROM A L'ÉGARD DE CERTAINS CLIENTS IMPORTANTS OU CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT.....	21 à 57
6.5 POSITION CONCURRENTIELLE	21 à 57

7. ORGANIGRAMME	14
7.1 PLACE DE L'ÉMETTEUR DANS LE GROUPE	14
7.2 PRINCIPALES FILIALES	8 et 158
8. RÉSERVES - PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	84
8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES LES PLUS SIGNIFICATIVES	84
8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES CONCERNANT LES IMMOBILISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES	64 à 70
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	16 et 18 à 24
9.1 SITUATION FINANCIÈRE	16 et 18 à 25
9.2 RÉSULTAT D'EXPLOITATION.....	24 à 25
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	17 à 18 et 63 à 64
10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX À COURT TERME ET À LONG TERME	17 à 18 et 63
10.2 SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRÉSORERIE	17 à 18 et 63
10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	17 à 18 et 63
10.4 RESTRICTIONS A L'UTILISATION DE CAPITAUX AYANT UNE INFLUENCE SENSIBLE SUR LES OPERATIONS	63
10.5 SOURCES DE FINANCEMENT PRÉVUES POUR LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ENVISAGÉS ET CHARGES MAJEURES PESANT SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LES PLUS SIGNIFICATIVES	63 à 64
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	84
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	26 à 28
12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉ LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COÛTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE ECOULÉ	26 à 27
12.2 TENDANCES CONNUES, INCERTITUDES, ENGAGEMENTS OU ÉVÉNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SIGNIFICATIVEMENT LES PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS	28



13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT	28
<hr/>	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	29 à 36
<hr/>	
14.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	29 à 36
14.2 CONFLITS D'INTERETS, ENGAGEMENTS RELATIFS AUX NOMINATIONS, RESTRICTIONS AUX CESSIONS DE PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL SOCIAL DE L'ÉMETTEUR	35 à 36
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	52 à 53
<hr/>	
15.1 RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES POUR LE DERNIER EXERCICE CLOS, À QUELQUE TITRE QUE CE SOIT, À CHAQUE MEMBRE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE.....	52 à 53
15.2 SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES AUX FINS DE PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES.....	53
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	29 à 47
<hr/>	
16.1 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS ET DATES D'ENTRÉE EN FONCTION	29
16.2 CONTRATS AVEC L'ÉMETTEUR OU SES FILIALES PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AUX TERMES DE TELS CONTRATS	25 à 36
16.3 INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ	41 à 43
16.4 CONFORMITÉ AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR EN FRANCE	38 à 47
17. SALARIÉS	47 à 53
<hr/>	
17.1 EFFECTIF À LA CLÔTURE DES 3 DERNIERS EXERCICES ; RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TYPE D'ACTIVITÉ	47
17.2 PARTICIPATIONS AU CAPITAL ET STOCK-OPTIONS	48 à 52
17.3 ACCORDS PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR	49 à 52

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	59 à 61
<hr/>	
18.1 PARTICIPATIONS DÉTENUES AU-DELA DES SEUILS DEVANT ÊTRE DÉCLARÉS (PARTICIPATIONS CONNUES)	60
18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES EXCÉDANT LEUR QUOTE-PART DU CAPITAL	59 à 60
18.3 CONTRÔLE EXERCÉ SUR L'ÉMETTEUR PAR UN OU PLUSIEURS ACTIONNAIRES	60
18.4 ACCORD, CONNU DE L'ÉMETTEUR, DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE SON CONTRÔLE	61
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	83 à 86
<hr/>	
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	62 à 63
<hr/>	
20.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	62
20.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA	N/A
20.3 ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	62 et 90 à 170
20.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES	62
20.4.1 - Vérifications des informations financières historiques	62 et 90 à 170
20.4.2 - Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	62 à 141 et 167 à 169
20.4.3 - Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	62
20.5 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES VÉRIFIÉES	62
20.6 INFORMATIONS INTERMÉDIAIRES ET AUTRES	62
20.6.1 - Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	62
20.6.2 - Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	62
20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION	61
20.8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	83 à 84
20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	83 à 84



21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	71 à 83
<hr/>	
21.1 CAPITAL SOCIAL	71 à 83
21.1.1 - Capital souscrit et capital autorisé	73 à 81
21.1.2 - Actions non représentatives du capital	75
21.1.3 - Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	75
21.1.4 - Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	79 à 82
21.1.5 - Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	80
21.1.6 - Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	80
21.1.7 - Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	80 à 82
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	71 à 73
21.2.1 - Objet social de l'émetteur	71
21.2.2 - Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	71
21.2.3 - Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	71
21.2.4 - Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	71 à 72
21.2.5 - Convocation des Assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	71 à 72
21.2.6 - Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	72
21.2.7 - Déclarations de franchissements de seuils statutaires	72
21.2.8 - Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	71 à 72
22. CONTRATS IMPORTANTS	83
<hr/>	
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	84
<hr/>	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	85
<hr/>	
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	86
<hr/>	

MAUREL & PROM

MAUREL & PROM

12, rue Volney - 75002 Paris
Tél. : +33 1 53 83 16 00 - Fax +33 1 53 83 16 04
www.maureletprom.com

Conception : INCREA - www.increa.fr